

**VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON**

Année 2018 - Thèse n°134

***CONTRIBUTION A L'ETUDE DES MALTRAITANCES
ANIMALES A TRAVERS L'EXPERIENCE D'INSPECTEURS DE
PROTECTION ANIMALE***

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 21 décembre 2018
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

MARTIN Mélissa



VetAgro Sup



**VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON**

Année 2018 - Thèse n°134

***CONTRIBUTION A L'ETUDE DES MALTRAITANCES
ANIMALES A TRAVERS L'EXPERIENCE D'INSPECTEURS DE
PROTECTION ANIMALE***

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 21 décembre 2018
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

MARTIN Mélissa



Liste des Enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon (1er mars 2018)

Nom	Prénom	Département	Grade
ABITBOL	Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
ARCANGIOLI	Marie-Anne	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
AYRAL	Florence	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BECKER	Claire	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BELLUCO	Sara	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENAMOU-SMITH	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
BENOIT	Etienne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BERNY	Philippe	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
BOULOCHER	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BOURDOISEAU	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
BOURGOIN	Gilles	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
BRUYERE	Pierre	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BUFF	Samuel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
BURONFOSSE	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
CACHON	Thibaut	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CADORÉ	Jean-Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
CAROZZO	Claude	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
CHABANNE	Luc	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
CHALVET-MONFRAY	Karine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DE BOYER DES ROCHES	Alice	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
DEMONT	Pierre	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
DJELOUADJI	Zorée	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
ESCRIOU	Catherine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
FRIKHA	Mohamed-Ridha	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GALIA	Wessam	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Stagiaire
GILOT-FROMONT	Emmanuelle	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
GONTHIER	Alain	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
GRANCHER	Denis	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
GREZEL	Delphine	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
HUGONNARD	Marine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
JANKOWIAK	Bernard	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Contractuel
JAUSSAUD	Philippe	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
JEANNIN	Anne	DEPT-ELEVAGE-SPV	Inspecteur en santé publique vétérinaire (ISPV)
JOSSON-SCHRAMME	Anne	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences Contractuel
JUNOT	Stéphane	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
KODJO	Angeli	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
KRAFFT	Emilie	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
LAABERKI	Maria-Halima	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
LAMBERT	Véronique	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LE GRAND	Dominique	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
LEBLOND	Agnès	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LEDOUX	Dorothée	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Stagiaire
LEFEBVRE	Sébastien	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences Stagiaire
LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
LEPAGE	Olivier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
LOUZIER	Vanessa	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
MARCHAL	Thierry	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MATEOS	Stevana	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences Contractuel
MOISSONNIER	Pierre	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
MOUNIER	Luc	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
PEPIN	Michel	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
PIN	Didier	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PONCE	Frédérique	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
PORTIER	Karine	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
POUZOT-NEVORET	Céline	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
PROUILLAC	Caroline	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
REMY	Denise	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
RENE MARTELLET	Magalie	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences
RIVES	Germain	DEPT-ELEVAGE-SPV	Maître de conférences Contractuel
ROGER	Thierry	DEPT-BASIC-SCIENCES	Professeur
SABATIER	Philippe	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
SAWAYA	Serge	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
SCHRAMME	Michael	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
SERGENTET	Delphine	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur
THIEBAULT	Jean-Jacques	DEPT-BASIC-SCIENCES	Maître de conférences
THOMAS-CANCIAN	Aurélien	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences Contractuel
TORTEREAU	Antonin	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences
VIGUIER	Eric	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Professeur
VIRIEUX-WATRELOT	Dorothée	DEPT-AC-LOISIR-SPORT	Maître de conférences Contractuel
ZENNER	Lionel	DEPT-ELEVAGE-SPV	Professeur

REMERCIEMENTS

A Monsieur le Professeur Jean-Louis TERRA

De la faculté de Médecine de Lyon

Pour m'avoir fait l'honneur d'accepter de présider mon jury de thèse

Hommages respectueux

A Madame le Professeur Denise REMY,

Du service d'Anatomie-Chirurgie,

VetAgro Sup, Campus vétérinaire de Lyon

Pour m'avoir supportée et accompagnée dans mon travail,

Pour sa disponibilité et sa patience

Toute ma gratitude et mon estime

A Madame le Docteur Véronique LAMBERT

Du département de Génétique et Biologie moléculaire

VetAgro Sup, Campus vétérinaire de Lyon

Qui s'est intéressée à mon travail et a accepté de le juger

Sincères remerciements

TABLE DES MATIERES

Table des annexes.....	p.11
Table des figures.....	p.13
Table des tableaux.....	p.15
Introduction.....	p.17
PARTIE 1 : BIBLIOGRAPHIE.....	p.19
I. L'animal dans la loi française.....	p.20
II. Maltraitements animales et encadrement pénal.....	p.23
II.1. Définitions.....	p.23
II.1.a) Dérivée du code civil.....	p.23
II.1.b) Dérivée de la littérature scientifique.....	p.25
II.2. Encadrement des maltraitements animales par le code pénal.....	p.28
II.3. Maltraitements animales et données de la psychiatrie.....	p.31
II.3.a) Les cas de maltraitance physiques et sexuelles.....	p.31
II.3.b) Les actes de négligence.....	p.34
II.3.c) Les cas de maltraitance émotionnelle.....	p.35
III. Les associations de protection animale à but non lucratif.....	p.36
III.1. Définition.....	p.36
III.2. Grandes lignes du fonctionnement d'une association de protection animale.....	p.38
III.3. Quelques exemples du traitement des enquêtes maltraitements animales à l'étranger.....	p.40
III.4. Les délégués enquêteurs et inspecteurs affiliés à une association de protection animale.....	p.40
III.4.a) Qui sont ils ?.....	p.40
III.4.b) Leurs rôles dans le cadre des enquêtes maltraitements animales.....	p.41
III.4.c) Leurs droits et champs d'action.....	p.42
III.4.d) Angoisses et difficultés au travail dans des professions similaires.....	p.43
III.4.d.i) L'usure de compassion.....	p.43
III.4.d.ii) L'épuisement professionnel.....	p.46

III.4.d.iii) Bilan.....	p.49
PARTIE II : CONTRIBUTION A L'ETUDE DES MALTRAITANCES ANIMALES A TRAVERS L'EXPERIENCE DE DELEGUES ENQUÊTEURS ET D'INSPECTEURS AFFILIES A DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE.....	
	p.51
I. Objectifs de l'étude.....	p.52
II. Matériel et méthode.....	p.52
II.1. Procédure.....	p.52
II.2. Echantillonnage.....	p.54
II.3. Déroulement des entretiens.....	p.55
III. Résultats et discussion.....	p.56
III.1. Attentes et déceptions.....	p.56
III.2. Expériences plus ou moins marquantes.....	p.58
III.2.a) Maltraitements rencontrés et faits marquants.....	p.58
III.2.b) Modification de la vision de l'humain.....	p.62
III.3. Situations dangereuses.....	p.63
III.4. Travailler en association avec les forces de l'ordre.....	p.65
III.5. Frustration et épuisement.....	p.66
III.6. Bilan des symptômes psychiques constatés dans les entretiens et parallèle avec l'usure de compassion et l'épuisement professionnel.....	p.68
III.7. Quels changements souhaiteraient les enquêteurs et inspecteurs ?.....	p.69
III.8. Quelques solutions supplémentaires aux problèmes posés.....	p.71
III.9. Résumé et conclusion de notre étude.....	p.72
Conclusion.....	p.75
Bibliographie.....	p.77
Annexes.....	p.87

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté du 5 octobre 1982, version consolidée au 21 octobre 2018 : Chapitre Ier relatif aux conditions de garde des animaux de rente.....	p.87
Annexe 2 : Arrêté du 5 octobre 1982, version consolidée au 21 octobre 2018, chapitre II relatif aux animaux de compagnie et assimilés.....	p.90
Annexe 3 : Entretien délégué enquêteur 1.....	p.93
Annexe 4 : Entretien délégué enquêteur 2.....	p.97
Annexe 5 : Entretien délégué enquêteur 3.....	p.103
Annexe 6 : Entretien délégué enquêteur 4.....	p.110
Annexe 7 : Entretien délégué enquêteur 5.....	p.116
Annexe 8 : Entretien délégué enquêteur 6.....	p.135
Annexe 9 : Entretien inspecteur 1.....	p.149
Annexe 10 : Entretien inspecteur 2.....	p.153
Annexe 11 : Entretien inspecteur 3.....	p.155
Annexe 12 : Entretien inspecteur 4.....	p.164
Annexe 13 : Entretien inspecteur 5.....	p.187
Annexe 14 : Entretien inspecteur 6.....	p.185

Note de l'auteur : dans les annexes 3 à 14, les paroles de l'interviewer apparaissent en italique. Les noms des personnes, associations et lieux ont été supprimés afin d'assurer l'anonymat des volontaires

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Classification des maltraitances animales par Fraser.....p.26

Figure 2 : Classification des maltraitances animales par Vermeulen et
Odendaal.....p.27

Figure 3 : Causes sociales et psychologiques des maltraitances animales
d'après Agnew.....p.32

Figure 4 : mise en place de l'usure de compassion par Figley.....p.44

TABLE DES TABLEAUX

Tableau I : encadrement des maltraitances animales par le code pénal et le code rural.....	p.30
Tableau II : résumé des caractéristiques du burnout et de l'usure de compassion.....	p.49
Tableau III : répartition de l'échantillon.....	p.55
Tableau IV : raisons de la déception exprimée par l'ensemble des enquêteurs et inspecteurs.....	p.57
Tableau V : Type de maltraitance marquante citée en premier par les enquêteurs et inspecteurs.....	p.60
Tableau VI : interprétation du comportement des personnes maltraitantes par les enquêteurs et inspecteurs.....	p.62
Tableau VII : panel des expériences dangereuses des enquêteurs et inspecteurs.....	p.64
Tableau VIII : symptômes psychiques constatés dans les entretiens et parallèle avec l'usure de compassion et l'épuisement professionnel.....	p.68
Tableau IX : changements souhaités par les enquêteurs et inspecteurs.....	p.70

Introduction

La question de la place de l'animal dans notre société a rarement autant été l'objet de débat que ces dix dernières années. Essais, documentaires et long-métrages abondent dans les médias et s'enrichissent sans cesse de nouvelles idées et pensées, témoins de l'intérêt renouvelé du public pour la question animale. Les associations de protection animale, actrices majeures dans le traitement de ces affaires, ne sont pas en reste dans le débat. C'est leur présence et leur rôle, moins médiatisés que celui d'associations militantes (mouvements végane ou animaliste, lequel a été représenté par un parti aux dernières élections législatives), qui nous intéresse dans ce travail.

Nous nous sommes intéressées aux délégués enquêteurs et inspecteurs affiliés à ces associations de protection animale, et qui n'ont, à notre connaissance fait l'objet d'aucune étude, ni française ni internationale. Notre but était de mener une première étude observationnelle qui servira de base pour de futures études sur cette catégorie particulière de personnes.

Nous avons articulé notre document en deux temps : la première partie est bibliographique : nous présentons tout d'abord l'encadrement juridique de l'animal puis tentons de définir les maltraitances animales, au cœur du travail des enquêteurs et inspecteurs, ainsi que d'expliquer l'origine de ces maltraitances et d'exposer les connaissances actuelles sur les personnes maltraitantes. Dans le dernier chapitre de cette partie bibliographique, nous évoquons les associations de protection animale françaises et le rôle des enquêteurs qui y travaillent ainsi que les difficultés psychiques auxquelles ils sont susceptibles de faire face dans le cadre de leur activité.

La seconde partie de notre travail est consacrée à l'étude observationnelle que nous avons menée à travers les interviews de douze délégués enquêteurs et inspecteurs de protection animale. Nous présentons dans un premier temps notre méthode ainsi que notre échantillon, puis nos résultats. Nous discutons ces derniers et proposons en conclusion quelques solutions aux difficultés rencontrées par les enquêteurs.

PARTIE 1 : BIBLIOGRAPHIE

I. L'animal dans la loi française

La place de l'animal dans la société humaine et française est en constante évolution. Nombre de choses se sont passées, juridiquement parlant entre la loi Gramont de 1850, qui interdisait de maltraiter publiquement un animal, et l'article 515-14 du code civil en 2015 qui lui donne enfin un statut d'être sensible.

Cette évolution en droit suit directement les attentes d'une société dans laquelle la position de l'animal change. Elle a déjà été décrite par de nombreux essayistes (Barrau et Schweitzer (9), Finkielkraut (19) voire Singer (46) dans un registre plus extrême). De plus, l'apparition d'associations anti-spécistes (aux actes plus ou moins répréhensibles et discutables) comme L214 suggèrent que nous sommes à une période giratoire concernant l'opinion de la population française à propos de la place de l'animal dans la société. Tantôt travailleur, tantôt compagnon, tantôt nourriture, tantôt gagne pain, la loi se doit de couvrir l'ensemble de ces options. C'est pourquoi l'animal est aujourd'hui, dans le droit français soumis au régime des biens, sous réserve des lois qui le protègent en vertu de son statut d'être sensible (Article 515-14 du code civil).

En résumé, l'animal est une propriété définie par l'usage qu'en fait son propriétaire. Le code de l'environnement (article R411-5) donne une définition de l'animal domestique par opposition avec celle de l'animal sauvage. On parlera donc d'un animal domestique lorsqu'il fait partie d'une espèce sélectionnée par l'homme de façon continue et constante jusqu'à l'apparition dans cette même espèce de caractères génétiques stables et héréditaires. Notons au passage que l'ensemble des lois qui protègent les animaux domestiques ne s'applique pas aux animaux sauvages.

Parmi eux, le code rural définit l'animal de compagnie comme étant utilisé pour l'agrément de l'humain (Article 515-6 du code rural), et leur oppose les animaux de rente, traditionnellement élevés pour leur viande ou leurs produits, ainsi que les animaux de laboratoire. Les lois qui encadrent ces trois types d'animaux sont sensiblement les mêmes concernant les grandes lignes des conditions de leur détention. Le code rural vient ensuite préciser et encadrer les usages des différentes

espèces (livre II du code rural, titre premier, chapitre 1, section 1 pour les animaux de rente). Ainsi, l'arrêté du 5 octobre 1982 décrit les conditions de garde et d'élevage des animaux de rente : Les animaux doivent être maintenus dans un état de santé et d'entretien corrects et doivent être détenus dans des conditions qui leur épargnent toute souffrance évitable c'est-à-dire qui sont compatibles avec leurs besoins physiologiques. Afin de laisser peu de place à l'ambiguïté, le chapitre 1 de l'arrêté décrit ensuite précisément les dispositions matérielles obligatoires dans les élevages. La totalité de ce chapitre est disponible en Annexe 1.

Chez l'animal de compagnie, ces dispositions imposent que les animaux détenus aient accès à un abri, soient protégés des intempéries, du froid et de la chaleur. Ils doivent également avoir un accès libre à de l'eau propre.

Pour les chiens gardés en chenil, l'enclos doit au minimum mesurer 5m² par chien et comporter une zone ombragée.

Les locaux de détentions doivent bien entendus être maintenus propres.

Concernant les animaux à l'attache, l'usage du collier ou de tout dispositif étrangleur est formellement interdit. La longueur de la chaîne d'attache ne doit pas être inférieure à 2.50m. L'ensemble de ces dispositions est décrite dans le chapitre 2 de l'annexe I de l'arrêté du 25 octobre 1982, disponible dans sa version complète en annexe 2.

L'article R214-3 vient ensuite interdire explicitement les mauvais traitements dans les cadres de détention, d'élevage ou d'expérimentations animales.

Nous remarquerons que la loi laisse place à une certaine interprétation : la notion de « conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » (article L. 214-1 du Code rural) peut prêter à questionnement dès lors que l'on s'attarde par exemple sur la notion de race dans l'espèce canine. Par exemple, peut-on considérer qu'un particulier, propriétaire d'un Siberian husky vivant à Nice dans un petit appartement est en règle avec cet article ? La notion du caractère social inhérent aux espèces domestiques, je pense en particulier au chien, est aussi à examiner ici : un chien passant chaque jour 12 heures seul est-il dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ou doit-on limiter ces impératifs à ceux qui lui sont vitaux ? Les particuliers se posent probablement eux- même cette question si on en juge par l'augmentation du nombre de chats dans la clientèle des vétérinaires ces dernières années (31). Cette interrogation serait

d'ailleurs à élargir aux animaux sauvages, et a, entre autres énormément fait évoluer l'opinion publique concernant le sort des cétacés en captivité ces dernières années. Faudrait-il alors considérer que les parcs aquatiques sont en infraction avec la loi ? Ce sont probablement des questions auxquelles nous feront face dans les prochaines années, et qui amèneront sans doute à une évolution des lois déjà en place.

La majorité de ces lois dérivent du Protocole européen sur la protection et le bien être des animaux est visible dans le traité de Lisbonne qui définit également l'animal comme un être sensible (9). Rappelons qu'un traité européen constitue en Europe la plus haute autorité juridique qui soit sur les textes de loi.

« Lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et développement technologique et de l'espace, l'Union et les Etats membres tiennent pleinement compte des exigences du bien être des animaux en tant qu'être sensibles, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des Etats membres en matière notamment de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux ».

Traité de Lisbonne, 2009

On remarquera, outre la place laissée au « mais » des traditions et religions, qu'il aura tout de même fallu 6 ans à la France pour aligner sa législation sur celle l'Europe concernant cette notion d'être sensible.

Un autre aspect à aborder ici serait la visibilité de ces textes et leur interprétation par le grand public. En effet, si ces lois sont facilement accessibles ne serait-ce que par le site Legifrance, sa lecture n'est pas forcément aisée. De plus, il faut avoir la démarche consciente d'aller se poser ces questions, et d'en chercher les réponses. Il serait intéressant de savoir quel pourcentage de français sait par exemple que l'animal est toujours soumis au régime des biens (aucune étude menée sur ce sujet à ce jour). Le grand public était en effet très favorable à ce que l'animal ne soit plus

juridiquement un meuble (65). Sur ce sujet, il faut remarquer que, du fait de sa soumission au régime des biens, l'animal est toujours achetable, cessible ou échangeable comme n'importe un bien de consommation. Des mesures existent pour limiter les effets pervers de ce régime des biens : l'interdiction de l'abandon par exemple (Article 521-1 du code pénal). Cependant, cela n'empêche pas la France de battre des records d'abandon d'animaux chaque année (près de 100 000 par an d'après le dernier communiqué de la SPA (58), soit un record européen). Ce possible manque d'information pourrait être à l'origine de nombreux manquements à la loi et donc de gens maltraitants par ignorance. Une ignorance que l'on pourrait considérer comme coupable puisque l'information est disponible, mais une ignorance tout de même. Mais nous y reviendrons dans notre partie expérimentale.

II. Maltraitements animales et encadrement pénal

II.1. Définitions

II.1.a) Dérivée du code civil

Il est difficile de trouver une définition claire et nette de ce qu'est la maltraitance animale. Etymologiquement, le terme même de « maltraiter » renvoie aux mauvais traitements. Le dictionnaire Larousse définit d'ailleurs la maltraitance comme de « mauvais traitements envers une catégorie de personnes (enfants, personnes âgées, etc.) » (66) et en exclut donc les animaux qui auraient pourtant complètement leur place ici.

La question de ce qu'on appelle les mauvais traitements se pose alors. Le conseil de l'Europe a publié dès 1987 une définition se voulant étendue à ses pays membres. Cette définition, toujours appliquée à l'humain est la suivante (9):

« Tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière. »

La notion de « sécurité financière » n'est bien entendu pas applicable aux animaux, mais on retiendra le caractère violent associé aux mauvais traitements. Le conseil de l'Europe précise sa définition en 1990 (67) en classant les actes de maltraitance ainsi :

- Les violences physiques qui regroupent, les coups, les brûlures, les violences sexuelles, et le meurtre dans le cas d'un humain.

Cette dernière notion est à ramener à l'animal où on parlera plutôt d'une mise à mort qui n'est justifiée ni par une utilisation des produits de l'animal, ni par son utilisation à des fins de recherche, ni à un impératif médical.

- Les violences psychiques ou morales regroupent pour la personne le langage irrespectueux, le chantage, l'abus de pouvoir...

Chez l'animal, on pourra considérer comme une violence psychique un environnement de vie non conforme aux besoins inhérents de l'espèce (absence de congénères pour les animaux sociaux par exemple) ou rendu stressant par l'activité humaine (chaîne d'abattage visible par les animaux en attente par exemple).

On pourra ici se demander si l'anthropomorphisme auxquelles sont soumis certains animaux domestiques répondent à cette définition : je pense par exemple aux chiens de petites races communément appelés « chiens à bras », qui passent plus de temps dans les bras de leurs propriétaires que sur le sol. De même, les sermons parfois violents auxquels sont soumis certains animaux de compagnie pourraient rentrer dans cette catégorie.

- Les violences matérielles et financières concernent les vols et les fraudes.

- Les violences médicales ou médicamenteuses regroupent le manque de soins ou les soins excessifs.

Pour les animaux, cette définition vient directement rejoindre le code rural qui stipule que les animaux doivent être « maintenus en bon état de santé » (Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux)

- Les négligences actives concernent toutes les formes de délaissement, d'abandon, de manquements pratiqués avec la conscience de nuire.

Il va de soi que les animaux sont directement concernés par ce type de maltraitance (48)

- Les négligences passives ne se veulent pas volontaires et relèvent de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage.

Nous verrons à travers notre étude que ces maltraitances sont relativement courantes.

- Privations ou violations de droits : difficile d'impliquer les animaux ici, dans le sens où, s'ils sont protégés par les codes rural, civil et pénal, cela ne leur confère par strictement de droits qui sont justement réservés aux personnes.

En France, cette définition est essentiellement utilisée dans le cadre des maltraitances sur les handicapés, les personnes âgées ou encore les enfants. Elle est en particulier utilisée par les Agences Régionales de Santé, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou encore les conseils généraux. Cependant, il n'existe aucune définition juridique des maltraitances dans la loi française, et c'est la description de ces actes dans le code pénal qui pose les interdits.

II.2.b) Dans la littérature scientifique

Mettre des mots sur les maltraitances animales est un enjeu de nombreuses publications depuis les années 1980. Par exemple en 1982, Rowan (42) faisait la distinction entre les mauvais traitements qu'il associait à de l'ignorance ou à de la négligence, et les actes de cruauté qui sont liés à une volonté de nuire. Plus récemment, Merck (36) définissait un acte de cruauté sur un animal comme toute action impliquant des négligences, des mauvais traitements ainsi que de la torture, que ces éléments soient intentionnels ou non. Cela inclus également les combats d'animaux et le syndrome de Noé qui sera détaillé en II.3.b).

Cette dernière définition, peut-être un petit peu sévère envers les personnes maltraitantes par ignorance est relativement complète et fait globalement le tour des actes punis par le code pénal français.

La première tentative de classification des maltraitances animales date de 1979. Elle était assez concise mais avait le mérite d'être pionnière (20).

TABLE OF CLASSIFICATION OF CRUELTY TO ANIMALS

Feature	Type	General forms	Examples
Manner	Active	Imposition of unduly severe management	Excessive goading and crowding of livestock
	Passive	Failing to provide relief of evident suffering	Absence of nursing or therapy for cases of manifest illness such as systemic infections
Direction	Direct	Aversive stimulation	Striking animals with an offensive instrument
	Indirect	Provision of poor husbandry environment	Lack of bedding or resting facilities, for confined animals
Manifestation	Acute	Inflicted trauma, hunger, thirst, severe thermal episodes, asphyxia	Heat stroke/suffocation in enclosed animals
	Subacute	Mismanaged malnutrition, infestation, fatigue	Clinical parasitism in any evident, recognisable form
	Chronic	Unattended persistent clinical conditions, starvation, cachexia	Neglect of excessively overgrown hooves

Figure 1 : Classification des maltraitances animales par Fraser (20)

Elle est complétée en 1993 par Vermeulen et Odendaal (51) qui introduisent entre autre la notion de maltraitance psychique, lorsque l'animal vit dans un climat de peur d'isolation ou d'absence d'amour. On notera que cette notion est proche de celle des maltraitances psychiques de l'enfant (22).

Bien que n'ayant aucune valeur juridique et manquant de précision (que peut-on considérer comme des méthodes incorrectes d'éducation ?), cette classification donne déjà un regard global sur les maltraitances animales.

Table 1. A Typology of Companion Animal Abuse*	
Physical abuse	
Active maltreatment	Assault Burning Poisoning Shooting Mutilation Drowning Suffocation Abandonment Restriction of movement Incorrect method of training Inbreeding Trapping Transportation (Unprotected, overloaded) Fireworks Bestiality
Passive neglect or ignorance	Lack of food and water Lack of shelter Lack of necessary veterinary care to alleviate suffering from illness or injury Lack of sanitation General neglect (dirty, lack of grooming, poor body condition)
Commercial exploitation	Excessive labor Fights Indiscriminate breeding Sport (racing Experimentation
Mental abuse	
Active maltreatment	Instillation of fear, anguish, anxiety Isolation
Passive neglect	Deprivation of love and affection
*Vermeulen, H. & Odendaal, J. S. J. (1993). Proposed typology of companion animal abuse. <i>Anthrozoos</i> , 6, 248-257.	

Figure 2 Classification des maltraitances animales par Vermeulen et Odendaal

Plus récemment, Munro (37) propose également une classification dans son ouvrage à destination des vétérinaires.

Plus pratique, cette typologie vise à faciliter le diagnostic des mauvais traitements dans le cadre d'une consultation clinique.

Il propose la classification suivante :

- Les maltraitances physiques qui regroupent les blessures volontaires et non volontaires
- Les maltraitances sexuelles qui ont fait l'objet d'une thèse vétérinaire remarquable publiée en 2012 (8)
- Les maltraitances émotionnelles
- Les actes de négligence

C'est cette dernière typologie que nous avons utilisé pour la suite de notre étude.

II.2. Encadrement des maltraitances animales par le code pénal

La protection pénale des animaux ne concerne dans la loi française que les animaux domestiques ou tenus en captivité, à l'exception de ceux utilisés dans le cadre de traditions telles que les combats de coqs ou les courses de taureaux. Les incriminations qui y sont décrites sont assez proches de celles que l'on peut retrouver pour l'humain, à deux nuances près. Tout d'abord, La qualification la plus haute, qui concerne les sévices graves, les abus sexuels ou les actes de cruautés, est un délit et non un crime (CP art 521-1).

L'article 131-39 du code pénal mentionne la possibilité du retrait de l'animal maltraité et de l'interdiction d'en acquérir un autre.

Rappelons que si les délits peuvent mener à des peines de prison, seuls les crimes sont jugés devant une cour d'assise. Ils sont les infractions les plus graves dans le droit français.

De plus, l'atteinte à la vie d'un animal constitue une infraction de cinquième classe (CP art R655-1).

Les actes de négligence volontaires ou involontaires que nous avons détaillés en II.1.a sont respectivement passibles de contraventions de quatrième et de troisième classe (CP art R654-1 et R653-1).

Cela signifie tout de même que laisser mourir un animal de déshydratation et ce de façon volontaire n'est puni que de maximum 750€ d'amende.

Notons également que les peines correctionnelles actuelles peuvent aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende, ce qui constitue déjà un progrès en comparaison avec la loi du 6 janvier 1999 qui fixait ces peines à 6 mois de prison et 50 000 francs d'amende (soit environ 9700€ d'après l'INSEE). Cependant, ces peines ne sont applicables qu'à la condition que l'absence de nécessité du délit ne soit démontrée. En d'autres termes, le prévenu est condamnable s'il est prouvé qu'il n'avait pas de nécessité à être maltraitant, ce qui suppose tout de même que symboliquement, il peut y avoir nécessité à commettre un acte de cruauté envers un animal.

Il me semble important de compléter mes derniers propos par l'article R215-9 du code rural et de la pêche maritime qui interdit la participation à un spectacle d'un animal blessé et plus largement toute participation d'animaux à des jeux et attractions donnant lieu à de mauvais traitements.

Ces infractions sont des contraventions de 4ème classe mais excluent les taureaux et les coqs de combat.

Là encore, les textes laissent une large part à l'interprétation, notamment dans la distinction entre sévices graves, actes de cruautés et mauvais traitements. Or, cela a son importance puisque ces définitions conduisent directement au traitement d'une affaire donnée comme un délit ou une contravention.

En pratique, c'est la gravité des blessures, l'intentionnalité et l'absence de nécessité (pour ne pas dire la gratuité) qui vont permettre au tribunal de trancher. Pour citer un exemple célèbre, on parlera du chaton Oscar (9), lourdement maltraité puis jeté contre un mur par son bourreau qui avait eu le bon goût de filmer la scène.

Le tribunal correctionnel de Marseille avait condamné le jeune homme à un an d'emprisonnement ferme mais il est possible que l'aspect très médiatique de l'affaire ait alourdi la peine du prévenu.

Le tableau suivant résume l'encadrement des maltraitances animales par le code pénal et le code rural :

Tableau I : encadrement des maltraitances animales par le code pénal et le code rural

Nature de l'infraction	Article mentionnant la peine encourue	Type de peine encourue	Peine maximale encourue
Actes de cruauté et sévices sexuels. Incluent les coups, blessures et tortures.	CP 521-1	Délit	2 ans de prison et 30 000€ d'amende
Mise à mort non nécessaire publique ou non	CP R655-1	Contravention de 5 ^{ème} classe	1500€ d'amende
Actes de négligence volontaire. Incluent les conditions de détention inadaptées, l'absence de soins aux animaux malades, ainsi que le défaut d'abreuvement ou d'alimentation	CP R654-1	Contravention de 4 ^{ème} classe	750€ d'amende
Actes de négligence non volontaires. Incluent les conditions de détention inadaptées, l'absence de soins aux animaux malades, ainsi que le défaut d'abreuvement ou d'alimentation	CP R653-1	Contravention de 3 ^{ème} classe	450€ d'amende
Participation d'un animal malade à un spectacle ou d'un animal sain à une animation pouvant donner lieu à de mauvais traitements	CR R215-9	Contravention de 4 ^{ème} classe	750€ d'amende

Ce petit tour d'horizon du code pénal est applicable à tous les animaux domestiques (sauf taureaux et coqs de combat).

Mais prenons une minute pour nous intéresser aux lois protégeant les animaux de rentes : le code rural encadre de façon précise l'abattage des animaux domestiques que nous ne détaillerons pas ici. En particulier, l'étourdissement est obligatoire et son inobservation fait l'objet d'une contravention de 4ème classe (CR art 214-67 et 215-8) sauf s'il s'agit d'un abattage rituel. On retrouve ici la nature très anthropocentrée des lois qui entourent l'animal : la protection dont l'animal fait l'objet dépend directement de l'usage que l'on en fait.

Je ne m'attarderai pas sur le cas des animaux de laboratoire, mais leur usage est encadré par l'article 214-105,2 du code rural qui autorise l'expérimentation animale lorsqu'elle revêt un « caractère de stricte nécessité et qui ne peut être remplacée par d'autres méthodes expérimentales susceptibles d'apporter le même niveau d'information ». Toute souffrance doit également être minimisée voire évitée, et les mises à mort sont règlementées par ce même article.

Les contrevenants sont coupables d'un délit (CP 521-2) et s'exposent aux sanctions de l'article 521-1 du code pénal, à savoir jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amande.

II.3. Maltraitances animales et données de la psychiatrie

II.3.a) Les cas des maltraitances physiques et sexuelles

La violence physique et les actes de cruauté sur les animaux ont mis du temps à trouver leur place dans le DSM (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders). En effet, dans la première version du manuel publié en 1952 (13), les actes de violence sur les animaux entraient dans la catégorie des destructions matérielles et était symptomatique des comportements sociopathes (23). Il faudra attendre le DSM-IV (30) publié en 1994 pour que les actes de cruauté sur animaux y soient explicitement mentionnés (« Agression to people and animals ») et deviennent un symptôme à part entière des sociopathies.

4 ans plus tard, Agnew publiait « *The causes of animal abuse* » (2) dans lequel il propose que les maltraitances animales soient le résultat conjoint de croyances et de

traits comportementaux. Ainsi, les individus sont plus enclins à se montrer maltraitants si :

- Ils ignorent les conséquences d'un comportement violent sur l'animal
- Ils ne pensent pas que leur comportement est socialement condamné
- Ils pensent que les maltraitances infligées aux animaux leur sont bénéfiques

Ces trois paramètres contextuels sont renforcés par :

- Les traits de personnalités, en particulier le manque d'empathie
- Le niveau de stress de l'individu
- La réponse positive aux conventions sociales et institutions
- La nature de l'animal considéré

Viennent ensuite s'y ajouter des facteurs d'âge, de genre, de milieu culturel, ou encore d'éducation.

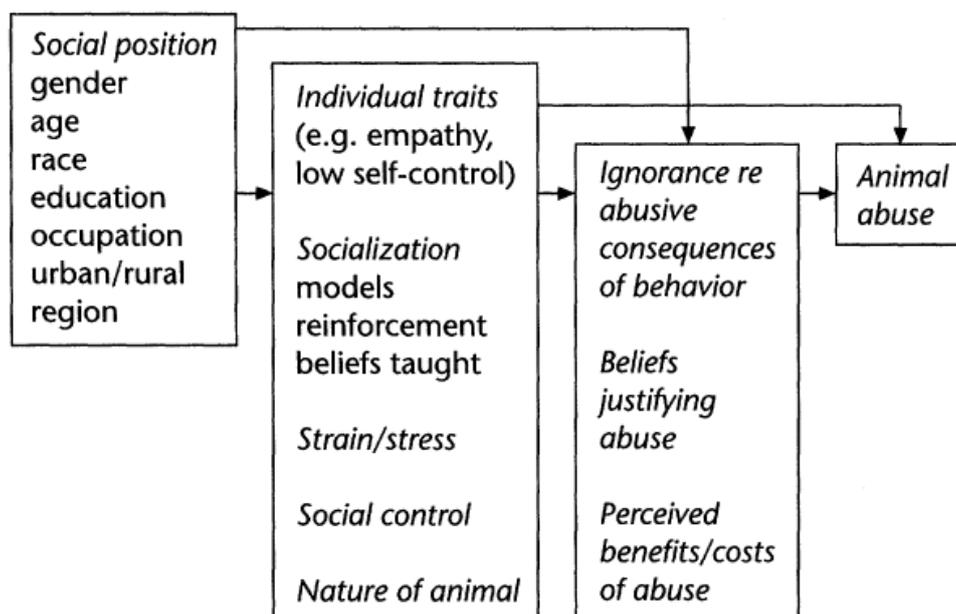


Figure 3 : Causes sociales et psychologiques des maltraitances animales d'après Agnew

Aujourd'hui, les actes de cruautés sur les animaux sont largement étudiés, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants. Kavanagh, (30) a par exemple montré que les actes de cruauté perpétrés sur les animaux étaient corrélés avec des hauts scores de la triade sombre de Paulhus et Williams (41) qui proposent un modèle basé à trois traits

aversifs de personnalité, à savoir le narcissisme, le machiavélisme et la psychopathie. Cette triade est associée à un test composé d'une série de questions auxquelles répondent les sujets. Leurs réponses aboutissent à un score compris entre 1 et 5 ;

De son côté, Blalock (13) suggère dans son étude que les sujets sociopathes atteints par des maladies mentales additionnelles comme l'ADHD (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité) sont les plus enclins à se montrer violents envers les animaux.

Chez l'enfant et l'adolescent, ces actes de barbarie semblent relativement communs. Les chiffres varient d'une étude à l'autre mais entre 15 et 40% (25) des enfants de 12 ans et plus admettent avoir commis des actes de maltraitance sur des animaux au moins une fois au cours de leur vie. Si le lien entre ces comportements juvéniles et une future propension à les reproduire sur des personnes est encore à démontrer (il semblerait au contraire que ces comportements permettent aux jeunes de décharger leur frustration et fait plutôt figure de jeu (5)), les études semblent suggérer que les enfants victimes ou témoins de violences à la maison ou à l'école sont plus enclins à se montrer violents, voir cruels envers les animaux (25). Le sujet est cependant encore débattu au sein de la communauté scientifique (35).

La zoophilie constitue un type de maltraitance bien particulier qui a fait son entrée dans la troisième version du DSM comme une paraphilie non spécifiée. La définition des paraphilies du DSM est cependant relativement large et ne cite pas spécifiquement les animaux :

Les caractéristiques essentielles d'une paraphilie sont des fantasmes imaginatives sexuellement excitantes, des impulsions sexuelles ou des comportements survenant de façon répétée et intense, et impliquant

- 1) des objets inanimés*
- 2) la souffrance ou l'humiliation de soi-même ou de son partenaire*
- 3) des enfants ou d'autres personnes non consentantes, et qui s'étendent sur une période d'au moins 6 mois.*

Chez certaines personnes, des fantasmes imaginatives ou des stimulus paraphiliques sont obligatoires pour déclencher une excitation érotique et font toujours partie de l'acte sexuel. Dans d'autres cas, les préférences paraphiliques n'apparaissent qu'épisodiquement (p.ex., au cours de périodes de stress) alors qu'à d'autres moments, la personne est capable d'avoir un fonctionnement sexuel sans fantasmes imaginatives ou stimulus paraphiliques.

Caractéristiques des paraphilies dans le DSM-IV (4)

La zoophilie se retrouve ainsi classée avec les paraphilies ne répondant pas aux critères des catégories spécifiques décrites, et rentre donc dans la même catégorie que la nécrophilie ou la scatophilie.

De son côté, Miletski définit la zoophilie comme un attachement émotionnel aux animaux qui fait d'eux des partenaires sexuels préférés (8).

II.3.b) Les cas des actes de négligence

Il n'existe pas de définition officielle, claire et précise des négligences sur animaux. Nous avons choisi d'en donner une définition dérivant de celles des négligences infantiles proposée par l'observatoire des maltraitances canadien (62) :

La négligence est une carence significative voire une absence de réponse aux besoins d'un animal reconnus comme fondamentaux sur la base des connaissances scientifiques actuelles ou en l'absence de celles-ci (ou de consensus à propos de celle-ci). Les besoins fondamentaux dont il est question sont d'ordre physique (alimentation, hygiène, logement, soins, etc.), et psychologique (attention, affection, encouragement, etc.)

Nous compléterons cette définition en précisant que l'abandon constitue un cas extrême de négligence.

Tous les animaux domestiques ou sauvages en captivité peuvent être victimes de négligence. Une grande partie de ces négligences peut être expliqués par l'étude d'Agnew (2), en particulier par le point de son étude concernant l'ignorance et les croyances des coupables.

Le syndrome de Noé (ou « hoarders) constitue un cas à part des actes de négligence. Il s'agit de l'accumulation d'animaux associée à une incapacité de l'individu à leur fournir la nourriture, les soins vétérinaires et l'environnement minimal dont ils auraient besoin jusqu'à la détérioration (parfois dramatique) de l'état des animaux et de l'environnement où ils vivent. (40). Cela s'accompagne d'une incapacité à reconnaître l'état de maltraitance de ces animaux, grâce à la mise en place d'excuses et de stratégies pour justifier leur état (déli, sentiment de persécution, victimisation...). (50)

Dans le DSM-V, ces accumulations d'animaux entrent dans la catégorie des troubles de l'accumulation de biens. Les études semblent cependant suggérer des différences notables entre les troubles d'accumulation de bien et d'animaux (27). En termes d'épidémiologie par exemple, le syndrome de Noé touche d'avantage des femmes de plus de cinquante ans célibataires, là les sujets accumulant des objets sont souvent jeunes et de genre masculin ou féminin. La notion de « sauveur » est également inhérente au syndrome de Noé et explique l'incapacité du sujet à se défaire des animaux dont il n'a plus la capacité de s'occuper. De plus, l'accumulation d'objet ne mène pas toujours aux situations misérables dans lesquelles se retrouvent les hoarders, vivant au milieu des déjections animales, voire parfois de leurs cadavres. Pour Randy et Patronek (27), ces aspects (parmi d'autres) suffisent à justifier la création d'un sous-type dans les troubles de l'accumulation de biens du DSM.

Une typologie de ce trouble existe depuis 2006 (39) et propose trois types de hoarders :

- le bénévole trop volontaire qui pensait bien faire (et c'était le cas au début) puis s'est laissé déborder
- Le sauveur qui développe une envie compulsive de sauver les animaux qu'il recueille de la mort naturelle ou non. Il est généralement persuadé d'être le seul à pouvoir les sauver
- L'exploiteur accumule des animaux pour ses besoins sans tenir compte de leurs souffrances et besoins

II.3.c) Les maltraitances émotionnelles

Dès 1996 Serpell décrit dans "In the Company of Animals: A Study of Human-Animal Relationships" (45) toute la dualité qu'il existe entre l'animal de compagnie et son propriétaire. Il fait également un tour d'horizon très intéressant sur les cas de surinvestissement des animaux par leur propriétaire.

Ce qui nous intéresse ici est le postula qu'il pose sur le fait que l'animal ai besoin des attentions que lui apporte son propriétaire et qui contribuent directement à son bien-être. Dans cette idée il nous semble pertinent de supposer qu'un animal livré à lui-même est dans un état de souffrance émotionnelle.

Les abus émotionnels ne sont pas encore formellement décrits chez l'animal. Nous proposons donc une caractérisation de ces abus qui dérive des violences psychiques reconnues chez l'enfant (55 ; 26), et plaçons dans cette catégorie :

- Le rejet qui inclue également le fait d'ignorer un animal ou de le traiter différemment des autres animaux du foyer. La forme extrême du rejet étant bien entendu l'abandon.
- La dégradation qui correspond aux injures, harcèlement et humiliations
- La fait de faire vivre l'animal dans un climat constant de peur et de menace
- L'isolement lorsqu'on prive l'animal d'interactions sociales

En résumé, les maltraitances émotionnelles chez l'animal peuvent être définies comme le fait de faire subir, par omission ou non, de façon volontaire ou non des sévices contribuant ou causant un état de stress émotionnel chronique chez l'animal.

III. Les associations de protection animale a but non lucratif

III.1 Définition

Soumis à une déclaration au préfet (CR L214-6), les associations de protection animale jouent un rôle central dans le traitement des maltraitances animales en France. Prenons le temps de définir précisément de ce dont il s'agit.

Le dictionnaire Larousse définit une association comme « un groupement de personnes qui s'associent à une fin déterminée ». (68)

La définition juridique d'une association en découle et est décrite dans la loi du 1er juillet 1901 (soit une loi assez ancienne) :

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. » (Loi du 1er juillet 1901, Article 1)

Soulignons ici deux points clés de cette définition : l'aspect non lucratif, et l'encadrement de l'activité des membres de l'association par un contrat et des obligations.

Rappelons quelques fondamentaux concernant le terme de contrat :

- « Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destinées à créer, modifier, transmettre ou étendre des obligations. » (CC, article 1101)
 - Un contrat peut être accepté ou non. Son contenu engage uniquement les contractants qui le négocient et le discutent (CC, Article 1104). Ils ont cependant obligation de s'y soumettre une fois l'accord conclu (CC, Articles 1102, 1103, 1105)
- Les associations regroupent des arrangements bien précis et bien encadrés entre personnes afin de travailler à un but commun.

Dans le cas des associations de protection animale, elles sont financées en totalité par les dons, les legs et les subventions nationales. De plus, elles doivent, du fait de l'essence de leur travail avoir la possibilité de se porter partie civile, et d'intervenir juridiquement. Cela implique des obligations supplémentaires décrites dans l'article 5 de la loi 1901:

- L'association doit être publique
- Elle doit être déclarée au représentant de l'Etat du département où elle tient son siège social. Cette déclaration est valable 2 ans.
- Elle doit alors faire connaître son titre et son objet, le siège des établissements et leurs noms, les professions, domiciles et nationalités des membres chargés de son administration
- Elle doit, tous les trois mois rendre compte à l'état des changements survenus dans leurs administrations.

Le bon respect de ces conditions donne également le droit aux associations de prélever des cotisations à ses membres mais aussi de posséder des locaux voire des immeubles pour accueillir leur activité et leur siège administratif.

Pour terminer, la majorité des associations de protection animale (pas toutes mais les plus importantes en termes d'activité) sont reconnues d'utilité publique, c'est-à-dire qu'elles font l'objet d'un décret en conseil d'état obtenu après une période probatoire de 3 ans (Article 10 de la loi 1901). Dans le cadre de la protection animale, ce statut exonère de droits de succession les dons et legs effectués à l'association, et autorise les associations à employer des vétérinaires qui pourront dispenser des soins gratuits aux animaux appartenant à des personnes en insuffisance de revenus (CR Article L214-6). Outre ces avantages, la loi n'octroie aucun droit civil supplémentaire aux associations loi 1901 (Article 11 de la loi 1901).

Nous avons déjà ici une image de ce que sont ces associations de protection animale en France : il s'agit d'associations reconnues d'utilité publique, ayant pour but la défense et la protection des animaux et qui sont financées par des dons et des legs (exonérés de droits de successions). Les plus grosses d'entre elles, à l'image de la SPA ou de 30 millions d'amis, fonctionnent avec un siège social (parisien pour la plupart) et plusieurs succursales réparties aux quatre coins de la France. Voyons à présent plus en détail le rôle et le travail de ces associations.

III.2. Grandes lignes du fonctionnement d'une association de protection animale

Les actions des associations de protection animale se divisent en 6 grands points :

- La gestion des animaux errants et abandonnés via les refuges et fourrières qu'elles sont les seules autorisées à gérer (CR article L214-6).
- Les trafics illégaux d'animaux (on pense en particulier aux chiens importés des pays de l'Est de l'Europe)
- Les campagnes de stérilisation, en particulier des chats sauvages
- Les maltraitances animales, qui nous intéressent particulièrement ici
- Les engagements éthiques divers parmi lesquels le militantisme anti-corrída, fourrures, cirques, abattage sans étourdissement mais aussi, l'expérimentation animale
- Le placement et l'adoption des animaux pensionnaires des refuges

Les refuges et/ou fourrières précédemment cités constituent généralement les succursales de l'association. Outre les équipements destinés à recevoir les animaux et le personnel, ainsi que les bénévoles et salariés qui y travaillent, on trouvera pour les plus grosses structures un ou plusieurs vétérinaires salariés de l'association.

Les animaux qui séjournent dans ces refuges ont quatre provenances :

- Les abandons sur place
- Les ramassages d'animaux errants
- Les animaux saisis dans le cadre d'enquêtes maltraitance par les enquêteurs et inspecteurs affiliés au refuge (nous reviendrons sur ces individus plus tard)

- Les animaux saisis dans le cadre d'enquêtes maltraitances ayant eu lieu en dehors du territoire dépendant du refuge. C'est ce qui se produit dans le cadre de grosses saisies comme dans les affaires de syndromes de Noé.

Le nombre d'animaux accueillis dans ces refuges se compte en centaines de milliers et les adoptions ne suffisent pas à soulager les structures. Les refuges surchargés font d'ailleurs l'objet de l'attention des médias tous les étés. La question des politiques d'euthanasie dans les refuges est entourée de beaucoup de suspicions et de rumeurs. Les associations s'en défendent bien sûr, mais un siège parisien ne saurait surveiller les dizaines de refuges sous sa responsabilité (à titre d'exemple, on en compte 63 pour la SPA (58)) et des scandales éclatent régulièrement dans la presse (57).

Les campagnes de stérilisation se font avec des cliniques vétérinaires associées, ou avec le vétérinaire du refuge. Les captures se font par piégeage et les lieux de prolifération de chats en particulier sont repérés grâce à la participation des particuliers. Toutes ces campagnes font l'objet d'accord avec les mairies (31).

Prenons le temps de dire un mot sur les cellules anti-traffic : elles travaillent conjointement avec les autorités publiques pour repérer les importations illégales d'animaux. Cette branche est constituée d'enquêteurs et d'inspecteurs affiliés à l'association. A titre d'exemple, la cellule anti-traffic de la SPA traite près de 300 affaires par ans (58).

Nous reviendrons par la suite sur les délégués enquêteurs et les inspecteurs qui interviennent dans le cadre des enquêtes de maltraitances animales. Ils ont en effet constitué le cœur de notre étude.

Nous ne nous attarderons pas ici sur l'aspect militantisme des combats de ces associations, mais il est évident que cela constitue un aspect fondateur de leur travail.

III.3. Quelques exemples étrangers du traitement des affaires de maltraitements animales

Prenons le cas des Etats-Unis où ce sont les forces de police locales qui s'occupent des cas de maltraitance animale. Si aujourd'hui, chacune de ces forces de police bénéficie d'une équipe chargée de ces enquêtes (et qui travaille bien sûr en étroite collaboration avec les refuges), jusqu'en 2013, c'est une branche à part des forces de police qui s'en occupait avec un rayonnement national. Il s'agit de la ASPCA Humane Law Enforcement Division qui était le bras armé de l'ASPCA (American Society for the Prevention of Cruelty to Animals), une des associations de protection animale les plus actives aux Etats-Unis et encore en service aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ces équipes représentent l'autorité de l'état et sont de plus des forces armées (59).

Autre exemple en Belgique, en particulier dans l'état de Wallonie : les enquêtes de maltraitements animales sont gérées par l'état, conjointement avec les forces de l'ordre et les refuges (60).

Notons cependant que la France est loin d'être un cas isolé. Dans plusieurs pays européens, les enquêtes maltraitements animales sont gérées par des associations de protection animales similaires aux associations françaises. C'est par exemple le cas de l'Allemagne et du Royaume Uni, où est d'ailleurs née la première association de ce type en 1824. Il s'agit de la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals (61).

III.4. Les délégués enquêteurs et les inspecteurs de protection animale

III.4.a) Qui sont-ils ?

Deux types de particuliers interviennent dans les enquêtes maltraitements :

- Les délégués enquêteurs sont des bénévoles qui exercent sur leur temps libre et à leurs frais (on pense en particulier aux frais de transport). Plusieurs profils de

personnes se retrouvent dans ce type de bénévolat. Aucune étude statistique permettant d'établir un profil type n'a été menée en France. On trouve cependant une étude américaine menée par Neumann (38) en 2010 sur 426 bénévoles a montré qu'il s'agissait essentiellement de femmes actives sans enfants âgées entre 40 et 59 ans. Cette étude américaine porte cependant essentiellement sur des bénévoles travaillant en refuge, et où les forces de l'ordre ont une implication bien plus importante dans les enquêtes maltraitance qu'en France (59).

- Les inspecteurs de protection animale, à ne pas confondre avec ceux rattachés à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations), sont des salariés des associations de protection animale. Ces dernières prennent donc en charge leurs frais de déplacement et les soutiennent en cas de litige avec un propriétaire. Ils sont largement minoritaires par rapport à leurs collègues bénévoles. Aucune étude sur ces personnes, n'a à notre connaissance été menée. L'échantillon de l'étude que nous avons mené montrait cependant que les trois quarts de ces personnes étaient des hommes (cf Partie II).

III.4.b) Leurs rôles lors d'une enquête maltraitance

Le déroulement des enquêtes maltraitance suit un schéma qui se veut assez codifié :

- L'association reçoit une dénonciation d'un particulier ou parfois d'une entreprise via son site internet, ses réseaux sociaux, par téléphone ou plus rarement par courrier. Ces dénonciations sont le plus souvent anonymes.

- L'association ouvre une enquête pour suspicion de maltraitance et délègue un enquêteur ou un inspecteur sur les lieux

- L'enquêteur ou l'inspecteur se rend sur place, interroge les voisins puis la personne soupçonnée d'être maltraitante. Si cette dernière le lui autorise, il rentre dans le domicile et collecte si il y a lieu les preuves qui seront nécessaire au dossier en cas de dépôt de plainte.

- Selon la gravité des faits, l'enquêteur/inspecteur peut

* Repartir si c'est un non-lieu

* Discuter avec la personne, éduquer et laisser un avertissement dans les cas les moins graves

* Dans les cas avérés de maltraitance, il peut essayer de convaincre le propriétaire d'abandonner l'animal à l'association. Si celui-ci refuse, l'enquêteur/inspecteur dépose une plainte à la gendarmerie

* Si la plainte aboutit, l'association procède à la saisie de l'animal avec l'appui et le soutien des forces de l'ordre. Le tribunal concerné se charge ensuite de faire appliquer la loi et de donner les sanctions appropriées.

En résumé, le métier d'inspecteur ou l'activité de délégué enquêteur consiste à sillonner les routes, seul ou à deux selon la politique du refuge auquel ils sont affiliés, pour se rendre sur les lieux où un des cas de maltraitances animales a été signalé. Les différentes affaires doivent ensuite faire l'objet d'un dossier pouvant être porté devant un tribunal s'il y a lieu.

III.4.c) Leurs droits et leur champ d'action

Comme les délégués enquêteurs et les inspecteurs salariés ne sont ni des fonctionnaires au service de l'état ni des agents des forces de police, et que leur statut de membre d'une association de protection animale ne leur octroie aucun droit supplémentaire (cf III.1), les possibilités d'action de ces gens sont les mêmes que pour n'importe quel citoyen français. En d'autres termes, ils ne bénéficient ni d'assermentation ni d'une quelconque autorité.

En pratique, cela signifie qu'ils ne sont pas autorisés à pénétrer par effraction dans une habitation, ce qui constituerait une violation de domicile (CP Article 226-4). Le flou juridique sur la question leur permet cependant d'entrer sur les terrains non clos, mais lorsque les animaux sont détenus à l'intérieur, comme c'est souvent le cas lors des syndromes de Noé, ils doivent obtenir le consentement du propriétaire pour entrer dans son domicile. Nous pourrions remarquer ici que les agents de police ne sont pas non plus autorisés en routine à entrer chez les particuliers (CP Article 432-8). Mais nul doute que l'autorité qu'ils représentent facilite l'ouverture des portes (14).

De plus, même dans le cas où les animaux sont visibles, les enquêteurs et inspecteurs ne sont pas autorisés à procéder par eux même à une quelconque saisie, même si les animaux sont en danger immédiat. Cela constituerait un vol au regard de l'article 311-1 du code pénal. A ce sujet, on remarquera que le vol des animaux n'est pas encadré par une loi à part, en vertu de leur soumission au régime des biens.

Les saisies ne peuvent donc s'effectuer qu'avec l'aval d'un tribunal (CR article 99-1) ce qui implique de constituer un dossier (et donc de récolter des preuves qui

l'appuient), de déposer une plainte en gendarmerie, puis que cette plainte soit traitée. Cela dit, il est régulier que les forces de l'ordre viennent en aide aux enquêteurs et inspecteurs pour faciliter le dialogue avec le propriétaire avant que la plainte ne soit déposée.

En résumé, un inspecteur se trouvant face à une porte close ou à un mur risque de voir son enquête s'arrêter prématurément faute de substance.

III.4.d)angoisses au travail dans des activités similaires

Aucune étude n'a à notre connaissance été publiée en France ou à l'étranger sur les difficultés psychiques liées à l'activité que pratiquent les délégués enquêteurs et inspecteurs. Nous avons choisi d'utiliser les études publiées sur des activités semblables soit en termes de proximité avec les animaux, soit en termes de nature de l'activité. Nous nous sommes donc centrés sur les vétérinaires, les travailleurs en refuge et les agents de police.

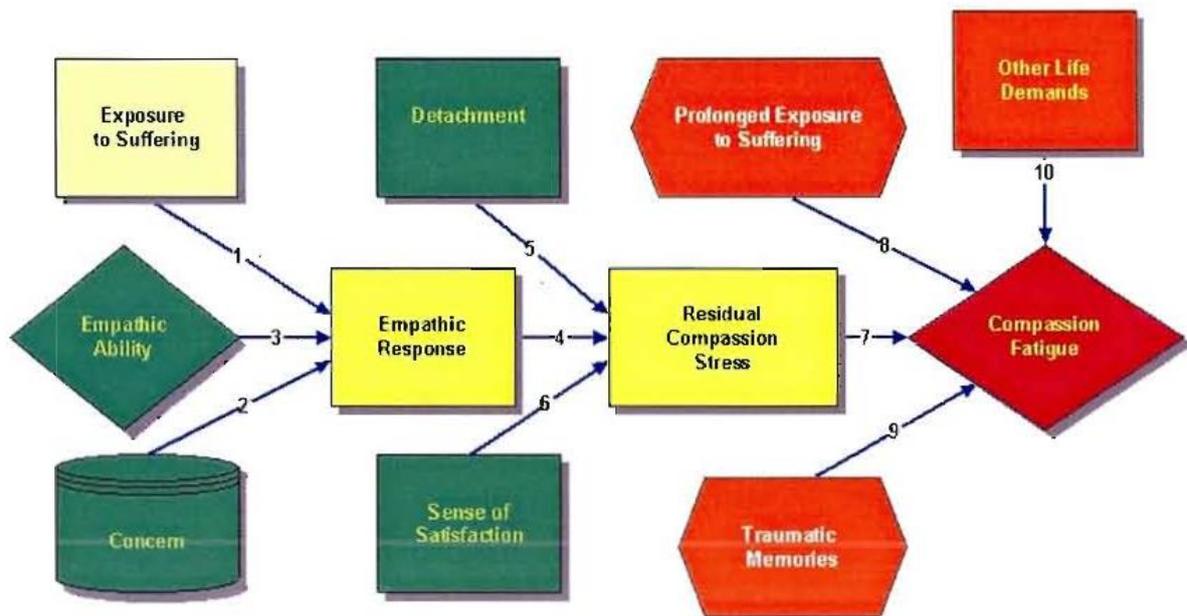
Au travers de nos lectures, deux types de mal être au travail semblent ressortir chez ces personnes : il s'agit de l'usure de compassion, et de l'épuisement professionnel.

III.4.d.i) L'usure de compassion

L'usure de compassion (ou fatigue compassionnelle) est un concept qui a (entre autres) été étudié par le Dr Charles Figley dans les années 1990 (16).

Il étudiait à l'époque l'état de stress post traumatique chez les vétérans de guerre et s'est intéressé aux effets de cette maladie sur l'entourage des soldats. Il développe alors le concept de stress traumatique secondaire ou traumatisme secondaire, qui correspond au phénomène qui se produit quand un individu aidant une personne traumatisée finit par lui-même par développer des symptômes de stress post traumatique.

D'après Figley, la répétition de l'exposition à ces récits traumatisants aboutit graduellement à une érosion de l'empathie (mais aussi de l'optimisme) de l'individu : c'est l'usure de compassion.



The Compassion Fatigue Process (Figley, 2001)

Figure 4 : mise en place de l'usure de compassion par Figley. En vert les facteurs limitant l'apparition de la fatigue compassionnelle et en rouge les facteurs favorisant

Ses travaux ont depuis été repris par de nombreux chercheurs, dont Kahn (29) qui en 2003 a démontré que le personnel soignant des hôpitaux y était exposé et Adams et Coll (1) qui proposent que l'usure de compassion chez les professionnels soit un mélange de stress traumatique secondaire et de fatigue professionnelle. Dans tous les cas, il semble que l'effet d'accumulation des témoignages soit central dans l'usure de compassion (53). Notons cependant que la littérature n'est pas unanime, et que la question du temps d'exposition et du passif de l'intervenant (27) semblent avoir un effet favorisant sur la mise en place de l'usure de compassion.

La fatigue compassionnelle se définit comme un état d'épuisement et de dysfonctionnement biologique, psychologique et social, résultant d'une exposition prolongée au processus de stress compassionnel et notamment aux souvenirs traumatiques, notamment visuels, qu'il provoque chez le soignant et qui sont responsables de l'apparition des symptômes de l'état de stress post-traumatique ou de réactions associées, comme la dépression ou l'anxiété généralisée.

Définition de l'usure de compassion de Figley traduite par Zawieja

Les symptômes de l'usure de compassion sont proches de ceux du burnout (47) à savoir :

- Symptômes psychiques : absentéisme, irritabilité, isolement et difficultés relationnelles, mésestime de soi, détérioration des capacités de sympathie et d'empathie, amertume, irruptions d'images mentales perturbatrices, pessimisme.
- Symptômes physiques : très variables, vont des troubles du sommeil aux troubles digestifs en passant par les migraines et douleurs lombaires.

L'existence de ce trouble chez les vétérinaires et ASV avait été mis en lumière par Figley (17). Il a depuis fait l'objet d'études plus récentes (15 ; 28). Susan et Cohen (15) en particulier ont fait un bon tour d'horizon de l'usure de compassion chez les vétérinaires et ASV, et ont achevé de prouver qu'il n'avait rien à envier à celui vécu par le personnel médical.

Figley expliquait la possibilité d'usure de compassion dans les équipes soignantes des animaux par l'existence du lien animal-proprétaire, à l'origine de l'intense détresse que peuvent ressentir ces propriétaires (17). La description de ce lien mériterait une thèse à elle seule, mais il s'expliquerait entre autres par les apports très positifs de l'animal de compagnie résumés par Walsh (54) dans sa review de 2009 sur le sujet, à savoir la réduction du stress, l'accueil au retour d'une journée de travail ou encore le sentiment que l'animal est compatissant. L'animal devient ainsi un membre à part entière de la famille, ce qui implique un attachement émotionnel très fort.

Pendant longtemps l'étude des angoisses psychiques dans les refuges s'est limitée, comme chez le vétérinaire d'ailleurs, à l'étude des effets de l'euthanasie sur les gens qui la pratiquaient ou y assistaient (49). Le stress engendré par l'acte entraîne chez ces travailleurs des stratégies de gestion émotionnelle regroupées en 26 catégories par Baran (7) qui vient compléter et étayer les résultats d'Owens qui faisait déjà état de ces stratégies d'adaptation en 1981 (38). Les études suggèrent cependant que le personnel des refuges est également sujet à l'usure de compassion de par la nature même de leur activité (17) qui les rend témoin quotidiennement d'une souffrance, même si elle n'est pas humaine (encore que).

Ces gens poursuivraient, d'après Wagner, leur activité par passion et compassion pour l'animal. A ces difficultés viennent s'ajouter, des facteurs externes (incompréhension de la part du public ou des proches, limites posées par la loi, mauvaise image véhiculée par les médias) et internes (gros horaires de travail, peu

de moyens, pas assez d'adoptions en comparaison avec le volume d'animaux accueillis...) qui contribuent à la mise en place d'un stress professionnel, qui en s'ajoutant au stress traumatique secondaire induit par le contact avec des animaux en détresse, permet petit à petit l'installation de l'usure de compassion (17).

L'usure de compassion chez les officiers de police est étudiée depuis 1999 (18) et est en particulier présente chez les policiers travaillant avec les victimes de crimes graves (homicides, viols, braquages...) (52).

III.4.d.ii) L'épuisement professionnel

Plus connu sous le nom de Burnout, l'épuisement professionnel, selon la définition de Schaufeli (43) validée par la haute autorité de la santé (63) est un « épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel ». Cette dégradation de la relation avec le travail du sujet s'articule en 3 axes (34):

- L'épuisement émotionnel : sentiment d'être vidé de ses ressources émotionnelles,
- La dépersonnalisation ou le cynisme : insensibilité au monde environnant, déshumanisation de la relation à l'autre (les usagers, clients ou patients deviennent des objets), vision négative des autres et du travail,
- Le sentiment de non-accomplissement personnel au travail : sentiment de ne pas parvenir à répondre correctement aux attentes de l'entourage, dépréciation de ses résultats, sentiment de gâchis...

Les symptômes de ce syndrome sont peu spécifiques et apparaissent de façon progressive. On notera en particulier :

- Des manifestations émotionnelles : anxiété, tensions musculaires, tristesse, irritabilité, hypersensibilité ou absence d'émotion, troubles de la mémoire, de l'attention et de la concentration
- Des manifestations comportementales : repli sur soi, isolement social, comportement agressif, parfois violent, diminution de l'empathie, ressentiment et hostilité à l'égard des collaborateurs ; comportements addictifs ;
- Des manifestations motivationnelles : désengagement progressif, baisse de motivation et du moral, effritement des valeurs associées au travail ; doutes

sur ses propres compétences (remise en cause professionnelle, dévalorisation)

Des troubles physiques tels que des troubles du sommeil, lombalgies, céphalées, vertiges, troubles de l'alimentation et troubles digestifs ont également été observés.

Les études ont montré que six grandes catégories de conditions de travail constituaient des facteurs favorisant le burnout. Ils sont regroupés dans le rapport Gollac (24), vaste étude bibliographique menée sur demande ministérielle par le Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail :

- Une intensité de travail importante (rythme effréné nombre trop important de tâches à accomplir, travail de nuit où horaires favorisant l'isolement) ou une mauvaise organisation du travail (missions mal définies, objectifs irréalistes, instructions contradictoires, fortes responsabilités)
- Des exigences émotionnelles importantes : confrontation à la souffrance, à la mort mais aussi devoir dissimuler ses émotions et travailler dans la peur (de l'accident, d'être victime de violences, d'échouer)
- Un manque d'autonomie et de marge de manœuvre ;
- Des relations dans le travail conflictuelles
- Des conflits de valeurs ainsi qu'entre la vision idéalisée de l'emploi et la réalité de l'activité
- Une insécurité de l'emploi

Le burnout n'a pas été étudié chez le personnel travaillant en refuge et encore moins sur les enquêteurs et inspecteurs de maltraitances animales. Il a en revanche été étudié chez les vétérinaires qui sont concernés pour moitié par l'épuisement professionnel (32).

Les études ont montré que chez les vétérinaires, le stress professionnel était particulièrement associé aux dilemmes éthiques auxquels ils font face au quotidien (11).

L'étude de Batchelor, et McKeegan a montré que les vétérinaires rencontraient en moyenne 3 à 5 dilemmes éthiques par semaine. Le stress découlant de ces cas de conscience dépendant directement de la nature du dilemme : les situations les plus angoissantes pour les vétérinaires interrogés étaient l'euthanasie d'animaux en bonne santé, les limitations financières des soins, et la poursuite des soins contre

avis médical. Si ce dernier cas semble être le plus stressant pour les vétérinaires, il n'est heureusement pas le plus rencontré.

A ces dilemmes éthiques, il faut ajouter la réalité du travail, souvent éloignée de celle fantasmée, la lourdeur des charges horaires, et la difficulté à maintenir un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, (13, 32).

Les vétérinaires semblent également être relativement touchés par les états dépressifs (Gardner & Hini) et par l'isolement social du fait de leurs horaires.

Tout cela a pour conséquence que les vétérinaires sont relativement touchés par la dépression (21 à 23%) et par le burnout (49)

Les officiers de police sont également sujets au Burnout avec une corrélation positive avec l'exposition à la violence et le manque de reconnaissance de la part des civils, surtout lorsque l'agent est très investi dans son travail (44). Bakker, qui a également étudié ce phénomène chez des infirmières, associait cette prévalence des burnout avec le phénomène de dissonance cognitive, qui correspond à un malaise vécu par le sujet lorsqu'il est amené à agir en contradiction avec ses valeurs ou croyances. Ce malaise se réduit avec le temps grâce à des constructions diverses comme par exemple une modification des croyances du sujet (64).

III.4.d.iii) Bilan

Tableau II : résumé des caractéristiques du burnout et de l'usure de compassion

	Usure de compassion	Epuisement professionnel
Définition	Incapacité d'un intervenant à éprouver de l'empathie ou de l'intérêt pour la détresse d'un patient	Epuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel
Facteurs favorisants	<ul style="list-style-type: none"> - exposition répétée à des témoignages traumatisants - expériences personnelles traumatisantes - contexte personnel de vie difficile 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail demandeur - Investissement émotionnel important - Manque d'autonomie - Relations de travail conflictuelles - Conflits de valeurs ou visions idéalisée du travail - insécurité de l'emploi
Symptômes psychiques associés	Peu spécifiques : anxiété, irritabilité, isolement et difficultés relationnelles, mésestime de soi, détérioration des capacités de sympathie et d'empathie, amertume, irruptions d'images mentales perturbatrices, pessimisme, troubles de la mémoire, désengagement professionnel.	
Catégories de métiers touchés	Personnel soignant d'individus humains et non humains mais aussi tous les métiers d'intervention et de secours (pompiers, agents de police...)	Virtuellement tous les métiers, en particulier en France les agriculteurs, artisans et chefs d'entreprise (Delgenes)

**PARTIE II : CONTRIBUTION A
L'ETUDE DES MALTRAITANCES
ANIMALES A TRAVERS
L'EXPERIENCE D'INSPECTEURS ET
DE DELEGUES ENQUETEURS DE
PROTECTION ANIMALE**

I. Objectifs de l'étude

Aucune étude portant sur les délégués enquêteurs et inspecteurs de protection animale affiliés à des associations de protection animale n'a, à notre connaissance été encore menée que ce soit en France ou à l'étranger. Nous avons cependant vu que des études sur le mal-être en refuge existent, mais elles s'intéressent essentiellement à la question de l'euthanasie et plus largement aux troubles causés par l'espérance de vie souvent réduite des animaux.

L'objectif de cette étude est donc de recueillir des témoignages d'enquêteurs et d'inspecteurs afin de faire ressortir les principales difficultés qu'ils rencontrent dans leur activité pour pouvoir proposer des solutions, et surtout pour poser les bases d'études à venir sur ces personnes. A la lumière de notre recherche bibliographique, l'un de nos objectifs est également de repérer d'éventuels signes d'épuisement professionnel et d'usure de compassion chez nos volontaires.

II. Matériel et méthode

II.1. Procédure

Afin d'obtenir un tour d'horizon le plus large possible et compte tenu du caractère sensible que pouvaient avoir nos questions pour les volontaires, nous avons choisi de procéder à des interviews en face à face.

L'étude ne bénéficiant d'aucun financement, l'aspect géographique a malheureusement été central dans le choix de notre échantillon qui est de fait uniquement constitué d'enquêteurs et inspecteurs exerçant en régions Rhône-Alpes, Savoie, île de France et Alsace. Une étude à grande échelle pourrait être menée afin d'élargir les résultats de cette présente étude à l'ensemble du pays.

Le premier contact était établi par email via les associations de protection animale, essentiellement en utilisant leurs contacts publics. Le courrier électronique expliquait brièvement les objectifs de l'étude et se voulait le plus rassurant possible. En l'absence de réponse au bout de deux semaines, une relance par téléphone était effectuée. Nous avons ainsi contacté dix associations. Deux d'entre elles ne nous ont jamais répondu malgré les relances, une n'a pas souhaité nous répondre et deux associations ont été écartées car elles ne bénéficiaient pas du titre d'association loi 1901.

16 personnes se sont ainsi portées volontaires, quatre d'entre elles ont été écartées pour des raisons de distance géographique.

"Madame, monsieur,

Actuellement en 5ème et dernière année d'études à l'école nationale vétérinaire de Lyon, je réalise dans le cadre de ma thèse d'exercice vétérinaire, un travail portant sur l'effet des maltraitances animales sur le psychique des enquêteurs amenés à intervenir sur le terrain.

Pour ce faire, je souhaiterai interroger les enquêteurs travaillant dans votre association, essentiellement sur leur ressenti lorsqu'ils ont été confrontés à des cas de maltraitance animale.

Très peu d'études de ce type ont pour le moment été conduites sur ce sujet, et cela représente un grand intérêt pour l'évolution de nos connaissances sur la relation homme/animal et sur l'effet de l'exposition répétée d'un individu à ce type de violence.

Ces entretiens seront bien entendu anonymes et devraient durer environ une heure. Il ne s'agit en aucun cas de poser un quelconque diagnostic psychologique mais de prêter une oreille la plus bienveillante possible à ce que vos enquêteurs ont à dire.

N'hésitez pas à me contacter par mail ou par téléphone, je me tiens à votre disposition pour répondre à chacune de vos interrogations.

En espérant que certains de vos enquêteurs donneront une réponse positive à ma demande, je vous prie d'agréer madame, monsieur à mes plus sincères salutations.

Mélissa Martin

Etudiante en cinquième année à Vetagro Sup, cursus vétérinaire

Melissa.martin@vetagro-sup.fr

0426 07 37 40

0616 08 88 04

Courrier électronique envoyés aux associations

Seules les associations loi 1901 étaient retenues pour l'étude, soit 5 associations dont trois qui rayonnent nationalement et 2 internationalement. Les représentants de ces associations nous ont ensuite accompagnés dans l'organisation des rencontres avec les enquêteurs et inspecteurs motivés.

Les interviews se déroulaient dans une pièce fermée mise à notre disposition au centre administratif de l'association ou au domicile de la personne. Le but était que le lieu de l'entretien soit le plus rassurant possible pour les volontaires afin de libérer au maximum leur parole.

Les volontaires étaient systématiquement informés du caractère anonyme de l'étude, et ont tous consenti à être enregistrés.

Nous avons ainsi conduit 12 interviews enregistrées au moyen de l'application téléphonique *Smart Recorder*, puis transcrits manuellement avec l'aide de la version

gratuite du logiciel ExpressScribe. Les versions complètes de ces entretiens sont disponibles en annexe 3 à 14.

Si cette méthode s'est montrée relativement efficace pour obtenir des entretiens de qualité, certains inconvénients doivent cependant être mentionnés :

- Le choix relatif quant au lieu de l'entretien a occasionné des bruits parasites sur un de nos entretiens, rendant certains passages inaudibles lors de la transcription.
- L'activité qui règne sur les sièges administratifs des associations a conduit à des interruptions au cours des interviews
- Le format des entretiens laisse une place possible au fait que les réponses des volontaires puissent être parfois influencées par l'interviewer, même si nous nous sommes efforcées de rester les plus neutres possible.
- 3 enquêteurs qui étaient intimidés par notre étude ont insisté pour rester dans la même salle durant les entretiens. Il s'agissait de trois personnes qui se connaissaient et travaillaient ensemble depuis un moment : un couple de retraités, qui travaillent en binôme sur les enquêtes depuis 10 ans, et leur amie, également enquêtrice et qui l'est devenue par leur intermédiaire.
- Le fait que nos entretiens aient été enregistrés a également pu limiter la parole de nos volontaires. En effet, s'ils ont tous accepté d'être enregistrés, l'un d'entre eux a tout de même été très méfiant lorsque nous lui avons demandé son autorisation pour l'enregistrer. Il craignait les conséquences que cela pourrait entraîner si ses paroles tombaient dans de mauvaises oreilles.
- L'interprétation et le traitement des données ont ensuite été faites par une personne qui n'est ni sociologue, ni anthropologue, ni psychiatre, et ne détient aucune formation dans ces trois domaines.

II.2. Echantillonnage

Les 6 enquêteurs et les 6 inspecteurs qui ont témoigné dans notre étude étaient tous affiliés à des associations loi 1901 :

- 2 inspecteurs pour la SPA de Brignais
- 2 inspecteurs et 4 délégués enquêteurs pour la SPA de Paris
- 2 délégués enquêteurs pour l'association Stéphane Larmart
- Un inspecteur de l'association 30 Millions d'amis
- Un inspecteur de l'association du Longuyonnais pour la défense et la protection des Animaux (fait particulier, il s'agit également du président de l'association).

8 de ces volontaires étaient des hommes (dont 3 inspecteurs sur 6) et 4 des femmes. La durée d'expérience dans les enquêtes maltraitance animale variait entre 7 mois et 30 ans.

10 volontaires étaient des gens actifs. Les deux derniers étaient des retraités donnant de leur temps comme délégués enquêteurs.

4 des enquêteurs bénévoles travaillaient en binômes. Tous les autres volontaires travaillaient le plus souvent seuls.

Tableau III : répartition de l'échantillon

	Enquêteurs	Inspecteurs
Pourcentage d'enquêteurs et d'inspecteurs (nombre)	50% (6)	50% (6)
Pourcentage d'hommes (nombre)	83% (5)	50% (3)
Pourcentage d'actifs (nombre)	66% (4)	
Nombre d'années d'exercice : pourcentage de personnes (nombre)		
[0-1[0% (0)	17% (1)
[1-5[50% (3)	33% (2)
[5 -10[17% (1)	0% (0)
Plus de 10 ans	33% (2)	50% (3)

II.3. Déroulement des entretiens

Une fois les volontaires installés et informés qu'ils seraient enregistrés et que leur anonymat serait respecté, l'interview démarrait en suivant une guideline de 8 questions. Ces questions avaient pour but d'orienter l'entretien mais les volontaires étaient laissés libres de leur discours le plus possible. Nous nous sommes donc bornés au maximum à relancer le débat et à encourager les volontaires à poursuivre en les influençant le moins possible.

Selon les interviews, une ou plusieurs de ces questions ont cependant été omises lorsque le volontaire y répondait spontanément. D'autres se sont ensuite rajoutées selon leurs témoignages. Les 8 questions étaient les suivantes :

- *Depuis combien de temps exercez-vous comme enquêteur bénévole/comme inspecteur ?*
- *Quels étaient vos espoirs quand vous avez débuté ?*
- *Avez-vous été déçu ?*
- *Vous êtes-vous déjà trouvé en danger ?*
- *Quels types de maltraitements ?*
- *Une expérience ou un type de maltraitance qui vous a été particulièrement insupportable ?*
- *Quelle interprétation en faites-vous ?*
- *Ces expériences ont-elles modifié votre vision de l'humain ?*
- *La réglementation a-t-elle déjà été un frein pour votre travail et qu'avez-vous fait dans ces situations ?*
- *Que souhaiteriez-vous modifier en priorité dans la réglementation actuelle ?*

Questions systématiquement posées aux enquêteurs et inspecteurs

L'ordre d'interrogation variait d'un entretien à l'autre. Cependant, nous avons commencé toutes nos interviews par les questions « Depuis combien de temps exercez-vous comme enquêteur bénévole/comme inspecteur ? » suivit de « Quels étaient vos espoirs quand vous avez débuté ? ».

Par cette méthode, nous avons obtenu 12 enregistrements d'une durée variant de 11 à 61 minutes, avec une moyenne de de 34.86 minutes (écart type de 15.73).

III. Résultats et discussion

III.1 Attentes et déception

Dix volontaires sur douze ont commencé les enquêtes maltraitements avec l'espoir de limiter les maltraitements animaux ou plus largement de servir la cause animale. Les deux restants avaient chacun une raison qui leur était propre : un amour des chiens en sortie de vie active, un départ du milieu militaire avec un certain dégoût des humains, associé à une croyance que le milieu animalier serait « plus propre » (Annexe 13).

Ces réponses rejoignent les résultats de l'étude de Wagner qui portait sur des travailleurs en refuge. Les réponses quant au pourquoi du choix de profession étaient très similaires à celles que nous avons obtenu.

Tous ont été à minima surpris par l'ampleur de leur tâche, par le peu d'outils à leur disposition et par l'implication physique et émotionnelle que cela nécessitait. La découverte de tant de misère humaine a été évoquée par deux inspecteurs. Une certaine ignorance du métier était également audible chez un tiers des volontaires.

« Je dirais que je ne comprends pas pourquoi les êtres humains sont aussi méchant envers les animaux. Il y a tant de cruauté, on ne peut pas s'imaginer d'ailleurs qu'il puisse y avoir autant de cruauté envers les animaux. » Annexe 3

17% des volontaires ressentent même une certaine appréhension avant les enquêtes et évoquent une angoisse quant à la possibilité de tomber sur quelque chose de vraiment affreux, ou celle d'être insulté ou menacé. Les enquêteurs dans le métier depuis plus de 10 ans (5/12) expriment également un certain épuisement, une lassitude.

« Oh bah quand on commence on pense justement qu'on va pouvoir faire avancer le schmilblick. Après malheureusement on se rend compte que ne fait qu'essayer d'éponger ce qu'on a en surface. C'est tout ce qu'on fait. Le problème de fond est toujours le même. Il y aura toujours un individu qui fait quelque chose. Même si les lois évoluent on a toujours en fin de compte une personne qui est mal intentionnée, qui est folle ou quoi que ce soit et qui fera du mal. » Annexe 10

Parmi ceux-là, deux ont ressenti le besoin de faire une ou plusieurs pauses, mais expliquent leur difficulté à décrocher du travail dans le sens où, sous-effectif oblige, leur présence ou leur absence fait une différence pour les animaux maltraités.

Tableau IV : raisons de la déception exprimée par l'ensemble des enquêteurs et inspecteurs

Origine de la déception des volontaires	Pourcentage (nombre)
Misère animale et humaine	25% (3)
Ampleur de la tâche	33% (4)
Règlementation et forces de police	25% (3)
Méconnaissance du travail	17% (2)

A notre sens, ce qui ressort ici est d'une part le peu de visibilité des maltraitances animales (et de la misère humaine) qui explique cette surprise ressentie par les

enquêteurs et inspecteurs, mais aussi les limites de la formation qu'ils reçoivent dans les associations, quand elle est présente. De plus, les cinq enquêteurs et inspecteurs dans le métier depuis plus de dix ans expriment des ressentis qui pourraient évoquer de l'épuisement professionnel.

III.2 Expériences plus ou moins marquantes

III.2.a) Maltraitements rencontrés et faits marquants

Tous les inspecteurs, bénévoles ou non que nous avons rencontrés avaient eu affaire à de nombreux de types de maltraitance différents, y compris ceux qui exerçaient depuis peu de temps. La plupart ont d'ailleurs répondu une réponse très globale plutôt que de citer les types de maltraitance rencontrées. Plus de la moitié d'entre eux cite la négligence d'une façon ou d'une autre dans leur façon de formuler leur réponse. Cela peut s'expliquer autant par le nombre de cas de ce type qu'ils rencontrent que par l'impact que ces cas ont sur leur psychique.

Dans le tableau 4, nous avons consigné les maltraitements cités en premier par les enquêteurs et inspecteurs. En effet, ils sont nombreux à avoir raconté plusieurs de leurs enquêtes.

Les dénonciations abusives ont été citées spontanément par trois des inspecteurs lorsque nous les avons interrogés sur les types de maltraitance qu'ils ont rencontrés. Les associations que nous avons contacté n'ont jamais mené d'études statistiques en interne quant au pourcentage exact de dénonciation pour maltraitements qui ne sont pas justifiées, mais il varie entre 25 et 60% selon les témoignages de notre échantillon.

La question de l'impact émotionnel des cas de maltraitance sur les inspecteurs constitue un des cœurs de notre étude. Deux d'entre eux n'ont même pas voulu de faire de classifications et ont décrit les maltraitements comme « toutes insupportables ».

« Le pire ? Je ne crois pas qu'il y ai des pire ou des moins pire. Je crois que de toutes façons toute maltraitance est absolument... Je trouve ça abject, donc automatiquement... J'aurais tendance, peut-être à.. Non j'ai pas trouvé de pire... »

Annexe 3

Ils ne sont pas le seul à voir commencé par cela : ils sont trois à ne pas avoir voulu dans un premier temps établir de classification. Pour les autres, Si les cas de négligences dans le cadre du foyer arrivent en tête des expériences marquantes avec un quart des enquêteurs qui en ont gardé un souvenir marquant. Ils expliquent leur malaise par un ressenti qui leur est propre : la longueur des procédures judiciaires qui à ce jour empêche toujours le sauvetage de l'animal, l'image de mort lente ou brutale de l'animal, l'incompréhension face aux propriétaires qui ne

semblent pas voir l'état catastrophique de leur animal (maigreux voire cachexie, maladies diverses, parasitisme massif...).

« C'est le cas d'un particulier, d'un couple de particuliers qui possédait deux chiens et un chat. Un labrador et un chat européen. Et compte tenu de la taille du cerveau des propriétaires, ils avaient ces animaux et ne les nourrissaient pas, les soignaient pas » Annexe 11

Les cas de maltraitance animale pour des questions de profit ont également été cités par quatre de nos volontaires (bien qu'ils ne soient que deux à les citer en premier). Il s'agissait d'élevages canins très en inconformité avec la loi. Citons les nombreux élevages clandestins de Pitt Bull et le cas d'un élevage avec des chiots élevés en clapiers à lapin.

« Le profit qui peut être fait sur les animaux par rapport à ce qu'on voit vraiment sur les dossiers où on fait des animaux pour les destiner à ce qu'ils meurent. Ce sont des chiens qui peuvent valoir 40 à 50000 euros le chien de combat. » Annexe 12

Trois des enquêteurs ont cité des cas de syndromes de Noé comme expérience très marquante : pour deux d'entre eux, c'était le contexte humain qui était marquant dans cette affaire.

« J'ai un cas là où je suis allé chercher 7 chiens et quand on est entrés dans la maison il y avait des excréments sur 20 cm de sol de partout, de la pisse partout, du bordel partout. La personne avait la maladie de Diogène donc c'est qu'elle laissait ses ordures. Il y avait un enfant de 2 ans qui vivait dedans, dans la maison » Annexe 14

Le second considère que c'est la pire maltraitance à gérer en soit, parce que ce trouble constitue un vrai désordre psychique, difficilement appréhendable par une personne non psychiatre.

« Elles sont toutes insupportables mais le syndrome de Noé c'est celle qui m'a le plus surprise. Je ne savais pas que ça existait quand j'ai commencé et c'est flippant. Parce que c'est, je vois vraiment la maladie psychiatrique de l'humain et voilà des comportements flippants pour moi c'est des comportements dangereux » Annexe 6

Il est à noter qu'à l'exception de cet enquêteur dont l'association organise des réunions de formation avec une psychologue, aucune formation de psychopathologie n'est fournie aux enquêteurs.

Ces deux volontaires ne sont d'ailleurs pas les seuls à avoir cité un cas de misère humaine, un des inspecteurs a été très secoué par une dénonciation pour maltraitance concernant un berger allemand vivant dans une voiture.... Avec sa propriétaire qui elle-même n'avait plus de toit. Le voisinage nourrissait le chien et

s'inquiétait de son bien-être mais abandonnait sa propriétaire à sa situation. Il décrit cette histoire comme un véritable cas de conscience, qui l'aura beaucoup contrarié. Un second enquêteur ainsi qu'un inspecteur se sont également trouvés face à des dilemmes éthiques similaires.

Tableau V : Type de maltraitance marquante citée en premier par les enquêteurs et inspecteurs

Type de maltraitance marquante citée en premier par les enquêteurs et inspecteurs	Pourcentage (nombre)
Pas de maltraitances pires que les autres	17% (2)
Négligences dans le cadre du foyer	25% (3)
Négligence dans un cadre d'élevage	17% (2)
Syndrome de Noé	17% (2)
Maltraitances associées à de la détresse humaine	17% (2)
Actes de cruauté	7% (1)

On retrouve ici les grandes lignes de l'étude d'Agnew (2), dispersées à travers les événements qui ont plus ou moins marqués les volontaires. Nous n'étions pas surprises de retrouver le syndrome de Noé dans les cas les plus marquant, mais nous nous attendions à plus d'actes de cruauté. Finalement, les négligences et l'ignorance semblent être les faits les plus choquants pour les enquêteurs et inspecteurs. On notera également le pessimisme qui transparait dans les réponses des volontaires. Un autre aspect qui ressortait beaucoup dans les témoignages (à l'exception de l'inspectrice qui exerçait depuis moins d'un an) est l'effet de répétition et d'accumulation d'histoires de maltraitance plus ou moins violentes.

Deux des enquêteurs ne donnent pas d'explication à ces comportements et expriment même une complète incompréhension, venant renforcer leur détermination à faire cesser ces actes. Ils s'en remettent aux professionnels de la psychiatrie pour donner une explication

*« On ne peut pas répondre de manière précise. On peut juste constater les faits et puis essayer d'y mettre un terme de façon à ce que la souffrance animale s'arrête. »
Annexe 3*

« C'est difficile car c'est vrai que, effectivement ce serait plus un psychologue, un psychiatre qui pourrait répondre à ça. Je ne sais même pas s'il peut y avoir un "moule" dans lequel on pourrait les mettre dedans » Annexe 10

Une des volontaires paraissait particulièrement angoissé dans sa façon de répondre à l'interprétation qu'elle faisait du comportement des personnes maltraitances.

*« J'ai l'impression que les gens deviennent fous, que c'est « no limit » maintenant »
Annexe 9*

Deux des enquêteurs ont également souligné le fait que beaucoup de violences physiques faites aux animaux résultaient de tensions accumulées : le maltraitant étant souvent une personne qui a craqué.

« Alors. C'est compliqué moi je pense que la violence n'est pas préméditée c'est comment dire des gens qui petent un câble quoi » Annexe 13

Les enquêteurs les plus agressifs dans leur façon de parler des maltraitants interprètent leurs comportements comme étant de la bêtise ou de la lâcheté.

« c'est des cassos (rires) des gens attardés » Annexe 11

« C'est de la lâcheté. Pour moi c'est de la lâcheté. C'est certainement très souvent de la lâcheté. » Annexe 5

Enfin, trois des inspecteurs insistent sur le fait que le responsable est souvent l'ignorance des gens. Une ignorance certes coupable, mais qui pourrait être évitée ou au moins limitée avec de l'éducation.

« Il y a des gens qui maltraitent parce qu'ils ne savent pas. Pour eux un animal... Quand ils étaient petits le chien était dans la cours et... ça reste un chien et voilà ils ne pensent pas que derrière l'animal il puisse y avoir une sensibilité [...] Après les autres c'est parce qu'ils savent tout, ils vont dresser leur animal comme eux le pensent, si le chien n'obéit pas et ben il se prend des coups » Annexe 4

Pour deux des volontaires, les maltraitances animales sont la conséquence d'un terreau sociétal qui les favorise. Un en particulier argumente cela par le fait que les animaux soient toujours soumis au régime des biens, et au fait que l'animal soit un bien de consommation. L'idée est que l'on adopte ou achète un animal comme on achèterai un tapis, et qu'en conséquence rien n'est fait pour encourager la responsabilisation des particuliers quant à ce qu'ils viennent d'acquérir.

Tableau VI : interprétation du comportement des personnes maltraitantes par les enquêteurs et inspecteurs

Interprétation du comportement des maltraitants par les enquêteurs et inspecteurs	Pourcentage (nombre)
Inexplicable	17% (2)
Folie	7% (1)
Bêtise	17% (2)
Ignorance coupable	25% (3)
Personnes qui craquent	17% (2)
Terreau sociétal favorisant	17% (2)

Les interprétations de ces comportements sont variées. On remarquera cependant que 58% des volontaires sont finalement assez tolérants à l'égard des personnes maltraitantes. Nous nous attendions à plus de violence dans leurs propos sur ce sujet. Les deux volontaires qui n'ont également pas souhaité donner d'interprétation donnent finalement une réponse intéressante : pour eux le plus important n'est pas le pourquoi de la maltraitance, mais qu'elle cesse.

La question du terrain favorisant est également intéressante et vient, à notre sens apporter des éléments de réponse au pourquoi tant d'ignorance coupable parmi les personnes maltraitantes.

III.2.b) Modification de la vision de l'humain

Dix de nos volontaires ont clairement exprimé des sentiments négatifs à l'égard de l'humain : allant du mépris à l'absence de confiance.

Deux d'entre eux avaient déjà un ressentiment bien arrêté avant de commencer les enquêtes de maltraitance animale, l'un du fait de son expérience en refuge, et l'autre de son expérience dans l'armée de terre. Pour cinq des enquêteurs, leur travail les a conduits à un dégoût de l'être humain, parfois très marqué, et leurs propos étaient lors des entretiens soulignés par un timbre de voix tendu par la colère ou par un sourire nerveux voir triste.

« Je dirais que malheureusement oui, c'est évident on devient de plus en plus aigris. On n'a de moins de moins de respect pour l'être humain. » Annexe 10

*« L'humain je le dégueule. Je ne peux plus. Plus ça va et plus il me dégoute. »
Annexe 8*

Ils sont d'ailleurs trois à exprimer une intense déception quant à la nature humaine, ainsi qu'une perte de confiance dans leur espèce. Ils ne sont que deux à exprimer d'une part de la surprise quant à la quantité de misère humaine qui accompagne les maltraitements animales, et puis finalement de la pitié.

« Je ne pensais pas qu'il y avait autant de mal-être humain en fait [...] Donc ouai ce qui a changé c'est une vraie vision de ce que peut être l'humain au sens global du terme avec un vrai questionnement de la chance que nous on peut avoir » Annexe 7

III.3. Danger

Les risques encourus pendant les enquêtes constituent l'un des aspects qui nous a le plus surpris au cours de notre étude. S'il n'est pas étonnant que les propriétaires suspectés (ou coupables !) d'être maltraitants soient parfois agressifs, cela ne justifie pas pour autant que les trois quarts des enquêteurs et inspecteurs que nous avons interrogés se soient sentis en danger au moins une fois dans leur parcours. Et loin d'être un danger fantasmé, le propriétaire voyant arriver chez lui un ou deux enquêteurs d'une association de protection animale se montre parfois violent, et certains témoignages sur ce sujet nous parurent presque surréalistes.

Menaces de mort, agressions physiques avec ou sans arme blanche, passages à tabac, menaces à main armée ou par des chiens de travail constituent le pain quotidien des enquêteurs.

Dans le tableau 6, nous avons regroupé les grands thèmes des expériences racontées par les volontaires. Tous ne se sont pas beaucoup étendus sur ce sujet, et ils sont 3 à s'être contentés de dire qu'il fallait savoir courir, ou qu'ils avaient déjà dû s'enfuir d'un lieu d'enquête sans souhaiter mentionner plus de détails.

« J'arrivais dans des immeubles comme j'en vois tous les jours dans le 93, je suis arrivé et là un mec a sorti un flingue et m'a dit "qu'est-ce que tu viens faire là". Je suis parti en courant en zigzag puis je suis parti et j'ai grillé tous les feux de la ville en me disant "ouah c'est chaud". » Annexe 14

« Je rentre, il ferme à clé et puis il siffle et je vois 2 rottweilers qui arrivent mais alors des monstres quoi. Et il fait un signe comme ça (il fait un signe du doigt), les chiens ils s'assoient en face de moi et ils me regardent. Il me dit voilà maintenant vous allez me donner le nom de la personne qui a fait le signalement contre moi sinon je lâche les chiens sur vous » Annexe 10

Rappelons que ces gens travaillent pour la majorité seuls, et que la police n'intervient dans l'énorme majorité des cas qu'après une première rencontre avec le propriétaire.

De plus, les informations quant aux éventuels trafics illégaux ou simplement quant aux quartiers sensibles ne font pas partie du domaine public. Ce qui implique que les inspecteurs se retrouvent parfois au mauvais endroit au mauvais moment, ou sans le savoir chez des acteurs de grand banditisme. Il est en fait assez courant qu'ils apprennent à quel point ils étaient en danger après coup, lors de leur rencontre avec la police.

« Mais quand on va au commissariat ils nous disent mais pourquoi vous allez là-bas ? Passez d'abord chez nous ! Mais on ne va pas chaque fois qu'on a un truc passer chez eux et puis là on ne savait pas, on ne savait pas que la cité craignait. » Annexe 13

Par ailleurs, comme le montre notre seul échantillon, le métier d'inspecteur ou le bénévolat comme délégué enquêteur est pratiqué par un panel assez varié de personnes : des hommes, des femmes, plus ou moins âgés et plus ou moins aptes à se défendre en cas d'agression. D'ailleurs, sur les trois enquêteurs qui ont répondu ne jamais s'être senti en danger, l'un d'eux est un pratiquant d'arts martiaux de longue date.

Il nous semble également important de souligner ici que la doyenne de notre étude a été projetée contre un mur au cours d'une de ses enquêtes.

Tableau VII : panel des expériences dangereuses des enquêteurs et inspecteurs

Types de danger	Nombre d'histoires associées
Menace par groupe d'individu	2
Menace par chien de travail	1
Aggression physique	3
Menace par une arme à feu	5

L'une des déléguées enquêtrices a soulevé un point intéressant : le fait de travailler en binôme (obligation dans l'association dans laquelle elle exerce) l'a énormément protégée par le nombre d'une part, mais aussi parce que quand le ton monte avec l'un, l'autre peut toujours rattraper la situation avant qu'elle ne dérape. De fait, les 4 volontaires qui travaillent régulièrement en binôme ont évoqué des avantages similaires. Un des inspecteurs qui travaille d'ordinaire seul a également avoué partir parfois en enquête avec un collègue sur quelques jours quand il avait besoin de souffler.

Ces expériences sont à l'origine de comportements d'adaptation pouvant aller d'un état constant de tension au cours des enquêtes à des stratégies pour se faire discret quant à ses activités (plaque d'immatriculation cachée, ne pas se présenter...), notamment sur internet où les menaces et insultes sont constantes, en particulier sur les réseaux sociaux des associations.

III.4. Travailler en association avec les forces de l'ordre

Tous les inspecteurs et enquêteurs que nous avons interrogés ont exprimés d'une façon ou d'une autre les difficultés qu'ils rencontrent avec les forces de l'ordre. En effet, si l'article 15-3 du code de procédure pénale fait obligation à la police judiciaire de recevoir les plaintes des victimes d'infraction, les délais de traitement de la plainte peuvent entre autres varier avec l'activité du poste de police. Ainsi, une plainte pour maltraitance animale passera par exemple (et heureusement) après une plainte pour violences conjugales... Dans les quartiers les plus sensibles, les procédures sont donc souvent très longues et peuvent mettre des mois à aboutir.

Par ailleurs, plus de la moitié des enquêteurs ont souligné le fait que d'un poste de police à un autre, ou encore d'une juridiction à une autre, l'intervention de la police ou la décision du procureur pouvaient être très différents. Ainsi, il n'est pas rare qu'une plainte déboutée dans un tribunal soit traitée rapidement et aboutisse à la saisie de l'animal dans un autre. Les plaintes perdues ou la simple non intervention des forces de l'ordre sont également monnaie courante.

« La loi n'est pas, n'est jamais appliquée réellement. Quand on veut faire mettre en application la loi les tribunaux ne suivent pas en règle générale. C'est malheureux à dire mais c'est une réalité. Il y a très peu de tribunaux qui suivent. On en a eu, c'est comme la police c'est pareil ; la police ou la gendarmerie c'est la même chose. Certains nous suivent, beaucoup ne suivent pas » Annexe 3

Or, sans traitement de la plainte et décision du procureur, un animal ne peut être saisi. La conséquence pour les animaux maltraités est une prolongation de leur calvaire voire leur mort, et pour les inspecteurs, un découragement et une frustration parfois tellement importants qu'ils aboutissent à des infractions de la loi pour un tiers d'entre eux. Une autre solution, employée par la majorité des inspecteurs, consiste à ruser : passer par un voisin pour avoir accès à la propriété, faire le pied de guerre devant la porte, ou encore faire intervenir les pompiers lorsque la personne ne répond pas.

Ainsi pour les inspecteurs, travailler avec la police consiste essentiellement à les attendre et à avoir une bonne connaissance des postes de police et des procureurs les plus réceptifs à la cause animale (ces personnes ont pourtant constitutionnellement une obligation de neutralité). La moitié des enquêteurs ont également exprimé leur désarroi face aux lacunes de connaissances des forces de l'ordre quant aux lois qui protègent les animaux. Ils sont deux à même avoir avoué

que les policiers écrivaient parfois leurs rapports sous leur dictée ou leur demandaient à quel article de loi se reportait l'infraction du prévenu.

« Quand on doit porter plainte les policiers disent "ben dites-moi ce que je dois marquer dans mon procès-verbal, dans mon rapport" parce que je ne sais pas ce qui va, ce qui ne va pas". » Annexe 8

En résumé, les enquêteurs se heurtent à quatre remparts dans leur association avec les forces de l'ordre : le fait qu'ils ne disposent pas de droits supplémentaires, ce qui les rend très dépendant de la police, le sous-effectif des agents de police qui ne permet pas une intervention rapide de leur part, les dérives de certains individus, qui, en dépit de la loi se refusent à intervenir sur les cas de maltraitance animale, et pour finir le manque de formation des policiers quant aux maltraitements animaux. L'accès aux programmes des écoles de police est malheureusement très encadré, mais cela pourrait constituer une piste de recherche.

III.5. Frustration et épuisement

La moitié des inspecteurs que nous avons interrogé ont exprimé un mal être diffus dans le cadre de leur travail. Une appréhension plus ou moins importante a été décrite par huit d'entre eux. Ils invoquent essentiellement une peur d'être moralement ou physiquement agressé par les propriétaires ; Trois des inspecteurs ont également évoqué le souci de rester anonymes en particulier du fait des menaces qu'ils reçoivent plus ou moins directement via les réseaux sociaux des associations.

« Je me suis sentie un peu catapultée et puis au niveau émotionnel c'est un carnage puisque le gars en face il t'insulte, des fois il est alcoolisé, des fois non mais il y a beaucoup de violence dans les échanges avec ces personnes » Annexe 6

Cela explique que les enquêteurs évitent de se présenter lorsqu'ils rencontrent des propriétaires ou qu'ils le fassent très rapidement, de façon à ce que leur interlocuteur ne puisse pas mémoriser leur identité.

« J'évitais de donner vraiment mon nom et mon prénom aux personnes chez qui j'allais et sur les réseaux sociaux je ne disais pas que j'étais enquêtrice ou quoi que ce soit. J'essaye de brouiller les pistes. » Annexe 9

A ce propos, deux des inspecteurs ont discutés de l'importance du véhicule « de fonction » aux couleurs de leur association. Outre le fait que c'est bien plus sécurisant que d'utiliser leur voiture personnelle, le logo de l'association sur le véhicule ainsi que leur carte d'inspecteur (qui n'a, rappelons-le, aucune valeur juridique) leur donnent une autorité symbolique. Cette autorité factice perçue par les propriétaires suffit parfois à leur faire ouvrir leurs portes.

La frustration est un aspect du métier qui a été fréquemment évoqué (75% de notre échantillon). Frustration quant à leur impuissance à saisir un animal en détresse, frustration quant à l'attente (car la patience est clairement une qualité indispensable pour être enquêteur bénévole ou inspecteur) de la police, d'une décision de justice, d'un propriétaire.

« Là c'est à hurler. ça donne envie de prendre le téléphone de faire le 17 et de les incendier. Même si ce n'est pas eux, de dire putain mais merdre ! merde ! Voilà. Après ouais après c'est quand même malheureux. C'est gavant. » Annexe 9

100% de nos volontaires disent avoir été freinés voir arrêtés dans leurs enquêtes au moins une fois par la réglementation ou par les représentants de l'Etat. Les droits très limités des enquêteurs et inspecteurs ou le manque de réactivité des forces de l'ordre a ainsi conduit 25% d'entre eux à commettre des entrées par effraction sur des propriétés, voir à voler des animaux. Dans la majorité des cas cependant, les enquêteurs et inspecteurs qui voient leur enquête interrompue par la réglementation se contentent d'attendre les autorités, abandonnent l'affaire ou rusent en appelant les pompiers pour faire ouvrir une porte par exemple.

« Et pour avoir ce constat et bien des fois il faut prendre le gauche, sauter un mur, faire vite un constat photo ou des choses comme ça » Annexe 12

Cette frustration s'accompagne d'une lassitude particulièrement marquée chez les inspecteurs de longue date. Les deux plus anciens dans la branche nous ont d'ailleurs confié avoir été forcés de s'arrêter pour une période afin d'évacuer le stress accumulé lors des enquêtes. Malheureusement, ils nous ont également raconté que durant ces périodes, ils ressentaient une telle culpabilité à l'idée qu'en leur absence, certains animaux seraient laissés dans des situations parfois dramatiques, qu'ils étaient incapables de vraiment décrocher. La question des effectifs a finalement été abordée par trois de nos volontaires. Les éléments pointés étaient essentiellement le manque de moyen des associations qui limite le nombre d'inspecteurs salariés disponibles, et le fait que les bénévoles, outre le fait qu'ils soient peu formés, ne peuvent s'investir dans les enquêtes que sur leur temps libre.

Le dernier point abordé en ce sens est celui des dénonciations abusives. Aucune étude statistique n'a à notre connaissance été menée sur le sujet (nous avons interrogé toutes les associations avec lesquelles nous avons travaillé) mais selon les témoignages de notre échantillon, leur nombre varie entre 25 à 60% des plaintes déposées pour maltraitance animale. En d'autres termes, sur dix enquêtes ouvertes par les associations pour maltraitance animale, quatre à six d'entre elles sont des non lieux. Ces plaintes abusives concernent essentiellement des gens qui connaissent mal la loi (une vieille dame qui dénonce son voisin parce que son chien est tout le temps dehors par exemple), ou des règlements de compte entre voisin. Elles représentent un temps perdu précieux pour les enquêteurs et viennent s'ajouter à un épuisement déjà bien présent.

Pour finir, la notion de solitude a été abordée par deux de nos inspecteurs : en effet, pour ceux qui travaillent seuls, être délégué enquêteur ou inspecteur consiste à passer de longues heures seul dans son véhicule à parcourir les routes pour rencontrer des gens qui sont le plus souvent très mécontents de vous voir. Ce dernier point pourrait d'ailleurs en partie expliquer le sentiment très négatif de ces gens à l'égard de l'humain.

III.6. Bilan des difficultés psychiques constatés dans les entretiens et parallèle avec l'usure de compassion et l'épuisement professionnel

Nous avons hésité à introduire le terme de burnout dans le cadre des délégués enquêteurs : en effet, ce terme est plutôt consacré à une maladie professionnelle et les délégués enquêteurs sont des bénévoles. Cependant les difficultés émotionnelles constatées chez ces derniers sont les mêmes que chez les inspecteurs. Faute de terme existant approprié, nous avons choisi de le conserver. Notons par ailleurs que deux des volontaires ont spontanément évoqué le burnout durant leur interview.

Tableau VIII : symptômes psychiques constatés dans les entretiens et parallèle avec l'usure de compassion et l'épuisement professionnel

	Usure de compassion	Epuisement professionnel
Facteurs favorisants	Exposition répétée à des individus victimes de violence	<ul style="list-style-type: none"> - cas de conscience - conflit entre la vision fantasmée de l'activité et sa réalité - sentiment de peur et d'angoisse - investissement émotionnel fort avec un sentiment de justesse - relations sociales conflictuelles
Symptômes psychiques	Anxiété, pessimisme, amertume, détérioration de la capacité d'empathie (en particulier envers les humains), isolement	

III.7. Demandes des enquêteurs et inspecteurs

La question quant à ce que les inspecteurs et enquêteurs aimeraient voir changer dans la réglementation actuelle était posée en toute fin d'interview. En règle générale, ils avaient déjà donné des pistes voire une réponse à cette question au cours de l'entretien, mais nous avons souhaité la poser tout de même afin d'avoir des réponses construites.

Un quart de nos volontaires considère les maltraitances animales comme une conséquence de la vision globale que nous avons de l'animal en France, en particulier comme bien marchand. En ce sens, ils souhaiteraient voir l'animal complètement sortir du régime des biens afin qu'il bénéficie véritablement de son statut « d'être sensible » (Article 515-14 du code civil). L'animal et sa disposition seraient alors encadrés par des lois qui seraient propres à l'animal et qui ne se limiteraient pas à encadrer sa protection dans le cadre du régime des biens.

Dans les faits, cela serait très difficile à mettre en place compte tenu des divers usages que l'on fait de l'animal. Je pense en particulier aux animaux de rente ou de laboratoire. Il paraît éthiquement discutable de donner des droits supplémentaires à des animaux selon leur usage, même si c'est socialement et juridiquement déjà plus ou moins le cas.

L'ajout de termes comme « compagnon » ou « partenaire » dans les codes civils et ruraux pourraient introduire une notion de responsabilité mais nous avons vu dans notre partie bibliographie qu'en soit, les lois protégeant les animaux (de rente, de travail et de compagnie) existent déjà. A notre sens la question qui se pose est d'avantage celle de son application et de l'information du grand public, ce que s'efforce de faire le très récent « Code de l'animal » (Boyer-Capelle, Nadaud) qui regroupe l'ensemble des articles de loi encadrant l'animal en France.

Plusieurs œuvres littéraires récentes évoquent cette question du statut juridique de l'animal et de son évolution coordonnée avec celle du point de vue de la société quand à l'animal. On citera « Sensibilité animale, Perspectives juridiques » de Bismuth (12), ou encore le très récent « Des animaux et des hommes » dirigé par Finkielkraut (19). Tous ces ouvrages témoignent de l'intérêt actuel de notre société pour la question animale et de ses droits et sont de bon augure pour les animaux.

Une seconde idée qui est beaucoup revenue au cours de nos entretiens (1/3 des répondants) est que les inspecteurs (voire les enquêteurs) soient assermentés ou aient au moins une autorité légale qui leur permettrait entre autres de récupérer un animal en danger de mort immédiat sans l'accord d'un juge. Deux des volontaires ont poussé la logique plus loin en affirmant qu'un pouvoir de verbaliser leur donnerait un vrai poids dans leurs enquêtes (comme c'est le cas des contrôleurs SNCF par exemple).

Une petite moitié des enquêteurs et inspecteurs souhaiterait tout simplement plus de soutien de la part de la police ainsi que des tribunaux, et aimeraient pouvoir d'avantage compter sur leur aide. Ils aimeraient également pouvoir se défaire du rapport de force qu'il y a parfois entre les forces de l'ordre et les inspecteurs. L'un d'entre eux nous a d'ailleurs raconté qu'il était parfois obligé de rappeler leurs obligations légales aux policiers pour être entendu.

Tableau IX : changements souhaités par les enquêteurs et inspecteurs

Changements souhaités par les enquêteurs et inspecteurs	Pourcentage (nombre)
Avoir plus de soutien de la police et des tribunaux	42% (5)
Etre assermentés	33% (4)
Sortie de l'animal du régime des biens	25% (3)

Quelques idées diverses ont également été évoquées : un permis de détention décerné après une courte formation et obligatoire pour détenir un animal, une éducation globale des particuliers quant aux besoins vitaux (et aux obligations règlementaires !) d'un animal, une obligation de vendre des animaux stérilisés, et pour finir, une formation plus rigoureuse des forces de l'ordre quant aux lois en vigueur concernant les maltraitances animales.

Cette idée de permis, nous a paru assez pertinente, surtout si elle est associée à une formation. Cette dernière n'aurait pas besoin d'être longue mais éduquerait les futurs propriétaires qui seraient alors informés des besoins de leur animal, des obligations légales qui leur incombent quand ils font l'acquisition d'un animal et des sanctions associées en cas de dérives. Des bases d'éthologie limiteraient également certains comportements violents se voulant éducatifs et mettraient fin à bon nombre de préjugés.

Par ailleurs, ces changements dans les modalités d'acquisition des animaux de compagnie mettraient fin à bon nombre de comportements qui finissent par aboutir à un abandon : animal offert à Noël, acquis sur un coup de tête ou dans une foire au chiot/chaton, animal acheté parce que l'enfant de la maison a insisté....

Notons qu'il y a déjà plusieurs précédents : au Japon par exemple ou encore en Belgique depuis cette année.

III.8. Quelques idées supplémentaires pour faciliter le travail des enquêteurs et inspecteurs

Une des questions que nous nous sommes posées, est si, comme aux Etats Unis par exemple, les enquêtes de maltraitements animales pouvaient revenir entièrement aux forces de l'ordre dans notre pays. Il nous semble maintenant évident que la tâche est en France trop traditionnellement dévolue aux associations de protection animale pour que cela soit envisageable. De plus, le manque d'effectif et de moyens au sein des forces de l'ordre est assez criant dans les témoignages que nous avons reçus. Il semble donc qu'au contraire, les enquêteurs et inspecteurs déchargent les forces de police en s'occupant de ces enquêtes.

Concernant les effectifs, une ou deux personnes pourraient être affiliées aux maltraitements animales dans les commissariats, cela permettrait aux enquêteurs et inspecteurs d'avoir toujours un interlocuteur compétant dans le domaine, ce qui induirait une meilleure efficacité dans le traitement des enquêtes. Par ailleurs, des études doivent être menées quant à la réelle formation des agents de police sur les maltraitements animales et les lois qui les encadrent.

Les enquêteurs et inspecteurs ne devraient également pas trouver porte close lorsqu'ils cherchent à déposer une plainte ou tout simplement de l'aide : des contrôles du travail des forces de police et des sanctions des dérives doivent être mis en place.

Concernant la sécurité pure et simple des enquêteurs et inspecteurs, une obligation de travailler en binôme semble déjà un bon début et pourrait être obligatoire pour toute personne qui enquête sur les maltraitements animaux. Cela permettrait au moins d'avoir quelqu'un de disponible pour appeler les secours en cas de danger. Par ailleurs, les propriétaires violents seront peut-être plus hésitants face à deux interlocuteurs plutôt qu'un seul.

La police pourrait également avoir obligation de partager des informations quant aux quartiers sensibles. Les détails concernant des enquêtes en cours doivent bien entendu rester secrets mais informer les enquêteurs et inspecteurs de la dangerosité d'un quartier (voir leur en interdire l'accès seuls !) diminuerait déjà grandement le danger.

Par ailleurs, afin de limiter le stress et l'angoisse associés aux enquêtes, les associations de protection animale pourraient travailler avec des psychiatres ou des psychologues afin de mettre en place des lignes d'écoute ou des séances de thérapie suite aux enquêtes vraiment difficiles. L'idée est qu'il y ai un vrai soutien psychologique apporté à ces personnes.

III.9. Résumé et conclusion de notre étude

Notre étude, au travers de ces douze témoignages suggère plusieurs choses :

- Le travail des enquêteurs et inspecteurs affiliés aux sociétés de protection animale se rapproche du travail d'enquête des forces de police ou des journalistes. S'y greffe en plus un aspect éducatif. L'activité est cependant très idéalisée et mal connue par ceux qui s'y engagent
- Entre 25 et 60% des enquêtes constituent des dénonciations abusives
- Les actes de négligence sont statistiquement les plus marquantes émotionnellement pour les volontaires de notre échantillon
- La réglementation, les forces de police et les tribunaux ont constitué à un moment ou à un autre un frein au travail de 100% des enquêteurs et inspecteurs. 25% d'entre eux répondent à ces limites par des infractions pures et simples
- L'activité d'enquêteur maltraitances animales en tant que salarié ou bénévole est une activité à risque. Le risque est renforcé par le fait que la majorité d'entre eux travaille seul d'une part, mais aussi par le manque de communication et de cohésion entre ces personnes et les forces de police
- L'activité d'enquêteur ou d'inspecteur maltraitances animales est associée à de nombreux facteurs favorisant de l'usure de compassion et de l'épuisement professionnel. Les sujets ayant participé à cette étude présentaient également certains symptômes pouvant être associés à ces deux pathologies. Des études complémentaires doivent être menées sur ce sujet par des professionnels de la psychiatrie et ce à une plus grande échelle
- Les délégués enquêteurs et inspecteurs souhaiteraient, afin de voir leur travail facilité un soutien plus important des forces de police et des tribunaux, une assermentation au moins des inspecteurs et une sortie définitive de l'animal du régime des biens. Nous avons cependant vu que ces deux derniers points étaient difficilement applicables

En résumé, le système de repérage et de condamnation des maltraitances animales en France fonctionne mal. Plusieurs solutions s'offrent à nous pour essayer de l'améliorer, mais ce sont des décisions qui se voudront politiques. Ces solutions visent à répondre aux objectifs suivants :

- Optimiser le temps de travail des enquêteurs et inspecteurs en notifiant voire en sanctionnant les dénonciations abusives. Des études statistiques sérieuses doivent également être menées afin que l'on connaisse leur prévalence réelle
- Faciliter le travail des enquêteurs et inspecteurs (ou éventuellement des inspecteurs seuls) en leur donnant un statut juridique particulier leur donnant un minimum d'autorité sur les personnes soupçonnées d'être maltraitantes, et leur permettant de saisir d'office un animal en danger de mort immédiat
- Garantir autant que possible la sécurité des enquêteurs et inspecteurs en les faisant travailler par binômes mais aussi en faisant en sorte que la police partage avec eux un minimum d'informations sur les quartiers sensibles
- Améliorer leur collaboration avec la police en ajoutant dans chaque commissariat un officier chargé des maltraitances animales. Ce dernier serait formé en plus pour connaître les lois qui encadrent la protection animale et servirait de passerelle entre ses collègues et les enquêteurs/inspecteurs. Cela permettrait une collaboration bien plus efficace et des relations moins tendues
- Accentuer les contrôles sur les commissariats et tribunaux. Des études statistiques sur les affaires de maltraitances animales classées sans suite doivent également être menées afin de s'assurer que la majorité des personnes maltraitantes soient condamnées
- Mettre en place des cellules d'écoute ou des associations avec des professionnels de la psychiatrie ou de la psychologie pour que les enquêteurs et inspecteurs puissent bénéficier d'un soutien lorsqu'ils terminent des enquêtes particulièrement difficiles sur le plan psychique
- Sur le plan sociétal, un énorme travail d'éducation du grand public doit être fourni afin de responsabiliser d'avantage les propriétaires et futurs propriétaires d'animaux domestiques. L'animal doit cesser d'être un bien de consommation. En ce sens, il ne nous paraît pas aberrant qu'un individu souhaitant acquérir un animal suive une formation lui donnant les bases physiologiques et éthologiques du compagnon qu'il souhaite accueillir.

Conclusion

Nous sommes vraisemblablement à une période charnière dans la façon dont nous envisageons les animaux et leurs usages dans notre société. Il semblerait que le code civil soit en retard sur ces changements, et il est probable que le statut légal des animaux (êtres sensibles mais biens meubles) subisse quelques aménagements et modifications dans les prochaines années. C'est néanmoins dans ce contexte légal qu'évoluent les délégués enquêteurs et inspecteurs affiliés aux associations de protection animale. Bien moins visibles pour le grand public que les militants d'associations comme « L214 » ou « One voice », ils sont pourtant les principaux acteurs de la lutte contre les maltraitances animales. De plus, leur activité permet de décharger en partie les forces de police, qui souffrent également de sous-effectifs.

Notre travail, qui comporte une première partie bibliographique suivie par une étude de recherche observationnelle, a permis de conclure que plusieurs stratégies devraient être envisagées pour faciliter le travail de ces enquêteurs et inspecteurs. Il faudrait d'une part que leur association avec la police se rapproche d'un partenariat et non d'une rivalité comme cela semble être actuellement le cas. C'est cette action conjointe, associée à une volonté politique forte de protéger les animaux, qui permettra une meilleure application des articles du code pénal déjà en place, et à terme, espérons-le, une diminution des cas de maltraitance animale. Un vrai partenariat avec la police permettrait également d'assurer une meilleure sécurité de ces personnes, qui sont parfois assez âgées. La question des dénonciations abusives pose d'autre part un problème épineux. Si des études statistiques doivent être menées pour en connaître l'ampleur exacte, il n'en reste pas moins vrai que nous ne pouvons appeler de nos vœux un système de dénonciation systématique, lequel aurait des conséquences désastreuses en portant la suspicion sur des personnes irréprochables et au final, en nuisant aux animaux réellement maltraités. Cela constitue une raison supplémentaire pour éduquer davantage les propriétaires d'animaux et faire naître chez eux un sentiment de responsabilité plus marqué. En d'autres termes, même soumis juridiquement au régime des biens, l'animal ne doit plus être considéré comme un bien de consommation. Notre étude suggère également que les enquêteurs et inspecteurs sont victimes d'épuisement professionnel, lequel est favorisé par le caractère militant de leur activité, qu'ils mènent avec passion. L'exposition quotidienne à des victimes de violence et les symptômes psychiques que nous avons relevés grâce à notre travail suggèrent que

ces personnes souffrent d'usure de compassion. Enfin, les douze témoignages que nous avons rassemblés rappellent avec une certaine acuité que la souffrance animale est bien souvent associée à la misère humaine.

Des études supplémentaires sont nécessaires afin d'affiner ces premiers résultats et afin d'envisager des solutions pratiques de soutien de ces personnes dont l'activité est d'intérêt public.

Bibliographies

1 ADAMS R., BOSCARINO J., FIGLEY C.R. (2006)

Compassion Fatigue and Psychological Distress Among Social Workers: A Validation Study

American Journal of Orthopsychiatry, vol 76, no 1, p.103-108.

2. AGNEW, R. (1998)

The causes of animal abuse: A social psychological perspective.

Theoretical Criminology, 2(2), 177-209.

3. AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION (2015)

DSM-5 Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.

France : Elsevier Masson, 1275p

4. AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION

DSM-IV-TR Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux

France : Masson, 1082 p

<https://psychiatrieweb.files.wordpress.com/2011/12/manuel-diagnostique-troubles-mentaux.pdf>

5. ARLUKE, A (2002)

Animal abuse as dirty play

Symbolic Interaction 25, 405–430.

6. BAKKER, A.B., HEUVEN, E., (2006)

Emotional dissonance, burnout, and in-role performance among nurses and police officers.

International Journal of Stress Management 13, 423–440.

7. BARAN, B.E., (Dir) (2009)

Euthanasia-related strain and coping strategies in animal shelter employees.

Journal of the American Veterinary Medical Association 235, 83–88.

8. BARON, M (2017)

La zoophilie dans la société: Quel rôle le vétérinaire peut-il tenir dans sa répression?

Thèse pour le doctorat vétérinaire, École nationale vétérinaire de Toulouse

9. BARRAU, A. & SCHWEITZER, L. (2018)

L'animal est-il un homme comme les autres ?

Malakoff : Dunod, 142p

10 BARTRAM DJ., YADEGARFAR G., BALDWIN DS. (2009)

A cross-sectional study of mental health and well-being and their associations in the UK veterinary profession.

Soc Psychiat Epidemiol. 44 : 1075-1085.

11 BATCHELOR, C.E.M, MCKEEGAN, D.E.F (2012)

Survey of the frequency and perceived stressfulness of ethical dilemmas encountered in UK veterinary practice.

Veterinary Record 170, 19–19.

12. BISMUTH, R. & MACHARDIER, F. (2015)

Sensibilité animale : perspectives juridiques.

Paris : CNRS, 264 p

13. BLALOCK, A. (2011)

The Relationship between Animal Cruelty and Comorbid Disorders

Thèse de doctorat en psychologie, School of professional psychology, Pacific university, Hillsboro, Oregon

14. BLASS, T. (1999)

Obedience to Authority: Current Perspectives on the Milgram Paradigm.

Baltimore : Psychology Press. 272p

15. COHEN, S.P. (2007)

Compassion Fatigue and the Veterinary Health Team. Veterinary Clinics of North America: Small Animal Practice 37, 123–134.

16. FIGLEY C.R. (1995)

Compassion Fatigue – Coping with secondary traumatic stress disorder in those who treat the traumatized.

New York: Routledge, 268p

17 FIGLEY, C.R., ROOP, R.G. (2006)

Compassion fatigue in the animal-care community.

Humane Society Press, Washington, D.C. 134p

18 FIGLEY, C. R. (1999)

Police compassion fatigue (PCF): Theory, research, assessment, treatment, and prevention.

Police Trauma: Psychological Aftermath of Civilian Combat, Violanti & D. Paton
chapitre 4, p. 37-53

19 FINKIELKRAUT (Dir) (2018)

Des animaux et des hommes

Paris : Stock, 300p

20. FRASER, A,F (1979)

The nature of cruelty to animals.

Applied Animal Ethology 5, 1–4.

21. FROST, R.O., PATRONEK, G., ROSENFELD, E. (2011)

Comparison of object and animal hoarding

Depression and Anxiety 28, 885–891.

22. GARBARINO, J (Dir) (1986)

Psychologically battered child

San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 299p

23. GLEYZER, R., FELTHOUS, A.R., HOLZER, C.E. (2002)

Animal cruelty and psychiatric disorders.

Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law Online 30, 257–265.

24 GOLLAC M (Dir.) (2012)

Les risques psychosociaux au travail

Lectures [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 03 décembre 2012, consulté le 10 novembre 2018.

<http://journals.openedition.org/lectures/10191>

25. GULLONE, E., ROBERTSON, N. (2008)

The relationship between bullying and animal abuse behaviors in adolescents: The importance of witnessing animal abuse.

Journal of Applied Developmental Psychology 29, 371–379.

26. HART, S.N. (Dir) (2011)

Psychological maltreatment.

Handbook on Child Maltreatment, 3ème édition, 125-144, Etats-Unis :J.E.B. Myers ,

27 HUDNALL STAMM B.(1997)

Work-Related Secondary Traumatic Stress

PTSD Research Quaterly, 8:02, .1-8

28. HUGGARD, P. (2003)

Compassion fatigue: how much can I give?

Medical Education 37 :163-164, Londre : John Wiley & Sons

29. KAHN W. A. (2003)

The Revelation of Organizational Trauma

The Journal of Applied Behavioral Science, 39:4, 364-380.

29. KAVANAGH, P.S., SIGNAL, T.D., TAYLOR, N. (2013)

The Dark Triad and animal cruelty: Dark personalities, dark attitudes, and dark behaviors

Personality and Individual Differences 55, 666–670.

31. LEFORESTIER (2014)

Enquête FACCO-TNS Sofrès Petmarket 214, 22-23

32. LEROUVILLOIS J. (2006)

Les risques professionnels des vétérinaires praticiens.

Thèse pour le doctorat vétérinaire, École nationale vétérinaire d'Alfort

33. MALVASO, V. (2015)

Le suicide dans la profession vétérinaire : étude, gestion et prévention.

Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France 178 : 2

<https://doi.org/10.4267/2042/56865>

34. MASLACH, C., JACKSON, S. E., & LEITER, M. P. (1997)

Maslach Burnout Inventory: Third edition.

Evaluating stress: A book of resources, 191-218, Etats Unis : C. P. Zalaquett & R. J. Wood

35. MCEWEN, F.S., MOFFITT, T.E., ARSENEAULT, L. (2014)

Is childhood cruelty to animals a marker for physical maltreatment in a prospective cohort study of children?

Child Abuse & Neglect 38, 533–543.

36. MERCK, M (2012)

Veterinary Forensics: Animal Cruelty Investigations

John Wiley & Sons, 779p

37. MUNRO, H. M.C. (1998).

The battered pet syndrome.

Recognizing & Reporting Animal Abuse: A Veterinarian's Guide.

Colorado : American Humane Association, 89p

37. NEUMANN, S.L. (2010)

Animal Welfare Volunteers: Who Are They and Why Do They Do What They Do?

Anthrozoös 23, 351–364.

38 OWENS, C.E., DAVIS, R., & SMITH, B.H. (1981)

The psychology of euthanizing animals: The emotional components.

International Journal for the Study of Animal Problems, 2(1), 19-26.

39. PATRONEK, G. J. (2006)

Animal hoarding: Its roots and recognition.

Veterinary medicine, 2006, vol. 101, no 8.

40. PATRONEK, G. (2001)

The problem of animal hoarding.

Municipal Lawyer 19, 6-9

41. PAULHUS, D.L., WILLIAMS, K.M. (2002)

The Dark Triad of personality: Narcissism, Machiavellianism, and psychopathy.

Journal of Research in Personality 36, 556–563.

42. ROWAN, A.N (1993)

Cruelty to animals

Anthrozoös 6, 2018-220.

43. SCHAUFELI WB AND GREENGLASS ER. (2001)

Introduction to special issue on burnout and health.

Psychol Health 2001;16(5):501-10.

44. SCHAUFELI, W KOP, N., EUWEMA, M., (1999)

Burnout, job stress and violent behaviour among Dutch police officers,

Work & Stress, 13:4, 326-340

45. SERPELL, J. (1996)

In the Company of Animals: A Study of Human-Animal Relationships.

Royaume Unis : Cambridge University Press. 320p

46. SINGER, P (2001)

Animal liberation

Ed 4, Etats Unis : Harpercollins Publishers, 368

47. STAMM, B.H. (2010).
The Concise ProQOL Manual
2ndEd. Pocatello, ID: ProQOL.org.
48. TIPLADY, C
(2013) *Animal Abuse: Helping Animals and People*.
CABI, 249 p
49. TUPIN D (2005).
Le syndrome d'épuisement professionnel des soignants ou burnout chez les vétérinaires – Enquête auprès des vétérinaires praticiens.
Thèse de médecine vétérinaire, École nationale vétérinaire de Toulouse.
50. VACA-GUZMAN, M., ARLUKE, A. (2005)
Normalizing passive cruelty: The excuses and justifications of animal hoarders.
Anthrozoös 18, 338–357
51. VERMEULEN H. & ODENDAAL J. (1993)
Proposed typology of companion animal abuse
Anthrozoös, 6, 248-257.
52. VIOLANTI, J. M., & GEHRKE, A. (2004).
Police Trauma Encounters: Precursors of Compassion Fatigue.
International Journal of Emergency Mental Health, 6(2), 75-80.
53. VIOLET, J. (2010)
La fatigue de compassion et les besoins en gestion des ressources humaines: les perceptions de quelques intervenants en soins du syndrome de stress post-traumatique.
Mémoire de maîtrise en administration des affaires, université du québec à montréal
54. WALSH, F. (2009)
Human-Animal Bonds I: The Relational Significance of Companion Animals.
Family Process 48, 462–480.

55. WEKERLE, Ph.D (2012)

La violence psychologique.

McMaster University, Canada

URL : <http://www.enfant-encyclopedie.com/maltraitance-des-enfants/selon-experts/la-violence-psychologique>

Sites internet :

56. Ensemble des articles de loi

Legifrance

URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

57. GARRIC (2017)

La SPA de Pau suspectée d'euthanasies « massives » d'animaux

Article du journal Le Monde

URL : https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/05/10/la-spa-de-pau-suspectee-d-euthanasies-massives-d-animaux_5125588_1652692.html

58. Informations relatives à la SPA

URL : <https://www.la-spa.fr/>

59. Informations relatives à l'ASPCA

Site de l'ASPCA

URL : <https://www.aspca.org/animal-protection/nypd-partnership>

60. Informations relatives à la protection animale belge

Site gouvernemental de la protection animale en Wallonie

URL : <http://bienetreanimal.wallonie.be/home.html>

61. Informations relative à la RSPCA

Site de la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals

URL : <https://www.rspca.org.uk/whatwedo/whoweare/history>

62. Définition de la négligence chez l'enfant

Observatoire québécois sur la maltraitance envers les enfants

URL :

http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/D%C3%A9finition_de_la_n%C3%A9gligence.aspx

63. Définition du Burnout

Site de la haute autorité de santé

URL : https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2769318/fr/reperage-et-prise-en-charge-cliniques-du-syndrome-d-epuisement-professionnel-ou-burnout

64. Définition de la dissonance cognitive

Psychologies sociales

URL : <https://www.psychologie-sociale.com/index.php/fr/theories/influence/6-la-theorie-de-la-dissonance-cognitive>

65. Sondage IFOP pour 300 Millions d'amis (2013)

URL : https://www.politique-animaux.fr/fichiers/les_francais_et_le_droit_de_lanimal_-_ifop_pour_30ma_-_2013.pdf

66. Définition de la maltraitance d'après le dictionnaire Larousse

Site du dictionnaire Larousse

URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/maltraitance/48975>

67. Description des mauvais traitements par le conseil de l'Europe (1987)

Site du ministère des solidarités et de la santé

URL : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/maltraitance-des-personnes-vulnerables/article/orientations-prioritaires-de-la-politique-nationale>

68. Définition d'une association par le dictionnaire Larousse

Site du dictionnaire Larousse

URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/association/5856>

Annexe 1

Arrêté du 5 octobre 1982, version consolidée au 21 octobre 2018 : Chapitre Ier relatif aux conditions de garde des animaux de rente

1. Dispositions relatives aux bâtiments, locaux de stabulation et aux équipements :

a) Les matériaux à utiliser pour la construction des locaux de stabulation, et notamment pour les sols, murs, parois et les équipements avec lesquels les animaux peuvent entrer en contact, ne doivent pas nuire aux animaux et doivent pouvoir être nettoyés et désinfectés de manière approfondie.

Les locaux doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés autant que de besoin.

b) Les locaux de stabulation et les équipements destinés à attacher les animaux sont construits et entretenus de telle sorte qu'il n'y ait pas de bords tranchants ou de saillies susceptibles de blesser les animaux.

c) En dehors des élevages sur litières accumulées, les sols doivent être imperméables, maintenus en bon état et avoir une pente suffisante pour assurer l'écoulement des liquides. Ils doivent permettre l'évacuation des déchets.

d) La circulation de l'air, les taux de poussière, la température, l'humidité relative de l'air et les concentrations de gaz doivent être maintenus dans des limites qui ne nuisent pas aux animaux.

e) Les animaux gardés dans des bâtiments ne doivent pas être maintenus en permanence dans l'obscurité, ni être exposés sans interruption à la lumière artificielle. Lorsque la lumière naturelle est insuffisante, un éclairage artificiel approprié doit être prévu pour répondre aux besoins physiologiques et éthologiques des animaux.

f) Tout l'équipement automatique ou mécanique indispensable à la santé et au bien-être des animaux doit être inspecté au moins une fois par jour. Tout défaut constaté est rectifié immédiatement ; si cela n'est pas possible, des mesures appropriées sont prises pour protéger la santé et le bien-être des animaux.

Lorsque la santé et le bien-être des animaux dépendent d'un système de ventilation artificielle, il convient de prévoir un système de secours approprié afin de garantir un renouvellement d'air suffisant pour préserver la santé et le bien-être des animaux en cas de

défaillance du système, et un système d'alarme doit être prévu pour avertir de la défaillance ; le système d'alarme doit être testé régulièrement.

g) Les installations d'alimentation et d'abreuvement doivent être conçues et construites de manière à limiter les risques de contamination de la nourriture et de l'eau et les effets pouvant résulter de la compétition entre les animaux.

2. Dispositions relatives à l'élevage en plein air :

a) Les animaux non gardés dans des bâtiments sont, dans la mesure où cela est nécessaire et possible, protégés contre les intempéries et les prédateurs. Toutes les mesures sont prises pour minimiser les risques d'atteinte à leur santé.

b) Les parcs et enclos où sont détenus les animaux doivent être conçus de telle sorte d'éviter toute évasion des animaux. Ils ne doivent pas être une cause d'accident pour les animaux.

3. Dispositions relatives à la conduite de l'élevage des animaux en plein air ou en bâtiments :

a) Les animaux reçoivent une alimentation saine, adaptée à leur âge et à leur espèce, et qui leur est fournie en quantité suffisante, à des intervalles appropriés pour les maintenir en bonne santé et pour satisfaire leurs besoins nutritionnels. Ils doivent avoir accès à de l'eau ou à tout autre liquide en quantité appropriée et en qualité adéquate.

Sans préjudice des dispositions applicables à l'administration de substances utilisées à des fins thérapeutiques, prophylactiques ou en vue de traitements zootechniques, des substances ne peuvent être administrées aux animaux que si des études scientifiques ou l'expérience acquise ont démontré qu'elles ne nuisent pas à la santé des animaux et qu'elles n'entraînent pas de souffrance évitable.

b) Les animaux sont soignés par un personnel suffisamment nombreux possédant les aptitudes, les connaissances et les capacités professionnelles appropriées.

c) Les animaux maintenus dans des systèmes d'élevages nécessitant une attention humaine fréquente sont inspectés au moins une fois par jour. Les animaux élevés ou détenus dans d'autres systèmes sont inspectés à des intervalles suffisants pour permettre de leur procurer dans les meilleurs délais les soins que nécessite leur état et pour mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'éviter des souffrances.

Un éclairage approprié est disponible pour permettre à tout moment une inspection approfondie des animaux.

d) Tout animal qui paraît malade ou blessé doit être convenablement soigné sans délai et, si son état le justifie, un vétérinaire doit être consulté dès que possible.

Les animaux malades et si nécessaire les animaux blessés sont isolés dans un local approprié garni, le cas échéant, de litière sèche et confortable.

Annexe 2

Arrêté du 5 octobre 1982, version consolidée au 21 octobre 2018, chapitre II relatif aux animaux de compagnie et assimilés

3. Les propriétaires, gardiens ou détenteurs de tous chiens et chats, animaux de compagnie et assimilés doivent mettre à la disposition de ceux-ci une nourriture suffisamment équilibrée et abondante pour les maintenir en bon état de santé. Une réserve d'eau fraîche fréquemment renouvelée et protégée du gel en hiver doit être constamment tenue à leur disposition dans un récipient maintenu propre.

4. a) Il est interdit d'enfermer les animaux de compagnie et assimilés dans des conditions incompatibles avec leurs nécessités physiologiques et notamment dans un local sans aération ou sans lumière ou insuffisamment chauffé.

b) Un espace suffisant et un abri contre les intempéries doivent leur être réservés en toutes circonstances, notamment pour les chiens laissés sur le balcon des appartements.

5. a) Pour les chiens de chenils, l'enclos doit être approprié à la taille de l'animal, mais en aucun cas cet enclos ne doit avoir une surface inférieure à 5 mètres carrés par chien et sa clôture ne devra pas avoir une hauteur inférieure à 2 mètres. Il doit comporter une zone ombragée.

b) Les niches, les enclos et les surfaces d'ébats doivent toujours être maintenus en bon état de propreté.

c) Le sol doit être en matériau dur, et, s'il est imperméable, muni de pentes appropriées pour l'écoulement des liquides. L'évacuation des excréments doit être effectuée quotidiennement. Les locaux doivent être désinfectés et désinsectisés convenablement.

6. Les chiens de garde et d'une manière générale tous les animaux de compagnie et assimilés que leurs maîtres tiennent à l'attache ou enferment dans un enclos doivent pouvoir accéder en permanence à une niche ou abri destiné à les protéger des intempéries. L'attache est interdite pour les animaux n'ayant pas atteint leur taille adulte.

7. a) La niche ou l'abri doit être étanche, protégé des vents et, en été, de la chaleur. La niche doit être sur pieds, en bois ou tout autre matériau isolant, garnie d'une litière en hiver et orientée au Sud. En hiver et par intempéries, toutes dispositions doivent être prises afin que les animaux n'aient pas à souffrir de l'humidité et de la température, notamment pendant les périodes de gel ou de chaleur excessive.

b) Les niches doivent être suffisamment aérées. Les surfaces d'ébats des animaux doivent être suffisamment éclairées.

c) La niche doit être tenue constamment en parfait état d'entretien et de propreté.

d) La niche et le sol doivent être désinsectisés et désinfectés convenablement. Les excréments doivent être enlevés tous les jours.

e) Devant la niche posée sur la terre ferme, il est exigé une surface minimale de 2 mètres carrés en matériau dur et imperméable ou en caillebotis pour éviter que l'animal, lorsqu'il se tient hors de sa niche, ne piétine dans la boue.

f) Cette surface doit être pourvue d'une pente suffisante pour l'évacuation des urines et des eaux pluviales. Les caillebotis doivent être tels qu'ils ne puissent blesser l'animal, notamment les extrémités des pattes.

8. a) Pour les chiens de garde et d'une manière générale, tous les animaux de compagnie et assimilés que leurs propriétaires tiennent à l'attache le collier et la chaîne doivent être proportionnés à la taille et à la force de l'animal, ne pas avoir un poids excessif et ne pas entraver ses mouvements.

b) Les animaux ne peuvent être mis à l'attache qu'à l'aide d'une chaîne assurant la sécurité de l'attache pour les visiteurs et coulissant sur un câble horizontal, ou à défaut, fixée à tout autre point d'attache selon un dispositif tel qu'il empêche l'enroulement, la torsion anormale et par conséquent, l'immobilisation de l'animal. En aucun cas, la collier ne doit être constitué par la chaîne d'attache elle-même ni par un collier de force ou étrangleur.

c) La longueur de la chaîne ne peut être inférieure à 2,50 mètres pour les chaînes coulissantes et 3 mètres pour les chaînes insérées à tout autre dispositif d'attache prévu ci-dessus.

d) La hauteur du câble porteur de la chaîne coulissante doit toujours permettre à l'animal d'évoluer librement et de pouvoir se coucher.

9. Aucun animal ne doit être enfermé dans les coffres de voitures sans qu'un système approprié n'assure une aération efficace, aussi bien à l'arrêt qu'en marche ; les gaz d'échappement, en particulier, ne doivent pas risquer d'intoxiquer l'animal.

10. a) Lorsqu'un animal demeure à l'intérieur d'un véhicule en stationnement prolongé, toutes dispositions doivent être prises pour que l'animal ait assez d'air pur pour ne pas être incommodé.

b) Par temps de chaleur ou de soleil, le véhicule doit être immobilisé dans un endroit ombragé.

Annexe 3

Entretien délégué enquêteur 1

Donc ça fait 10 ans vous hein que vous exercez, à peu près

A peu près oui

Quelles étaient vos motivations, vos espoirs quand vous avez commencé ?

Comme délégué enquêteur ?

Oui, comme délégué enquêteur

Essayer de minimiser au maximum la maltraitance. Surtout en France parce que peu de lois prennent leur défense et puis les humains apparemment ne sont pas des gens particulièrement charitables.

Est ce que vous êtes restés dans ces espoirs là depuis que vous pratiquez, est ce que vous avez été déçu ?

Déçu c'est pas le terme, je ne parlerai pas de déception. Je dirais que je ne comprends pas pourquoi les êtres humains sont aussi méchant envers les animaux. Il y a autant de cruauté, on ne peut pas s'imaginer d'ailleurs qu'il puisse y avoir autant de cruauté envers les animaux.

Votre vision de l'humain a changé depuis que vous exercez ?

(soupir) Je ne peux pas dire ça, des fois on a l'impression de mettre des coups d'épée dans l'eau, des fois on arrive à obtenir ce que l'on veut donc on est très satisfaits, mais bien souvent les plaintes que l'on reçoit ne sont pas des vrais plaintes c'est à dire que ce sont des règlements de compte entre voisin ou.. ouai on peut appeler ça comme ça

Oui les voisins se disputent et puis tiens, le chien aboie... (rire)

Oui des fois il y a des trucs d'une futilité, on ne sait pas pourquoi ça retombe sur les animaux qui n'ont finalement rien à voir dans le système

A quels types de maltraitances vous avez eu affaire ?

Plusieurs sortes de maltraitances. On a eu affaire à des gens qui n'hésitent pas à partir en vacances et à laisser leurs animaux sans rien. Oui oui c'est malheureux à dire mais c'est une réalité. D'autres qui essayent de faire un élevage entre guillemets avec un batte de baseball, ça arrive aussi on a même réussi à en faire mettre un en prison. On a vraiment eu affaire à beaucoup de maltraitances. Toutes sortes de maltraitances.

C'était quoi le pire pour vous ?

Le pire ? Je ne crois pas qu'il y ai des pire ou des moins pire. Je crois que de toutes façons toute maltraitance est absolument... Je trouve ça abject, donc automatiquement... J'aurais tendance, peut-être à.. Non j'ai pas trouvé de pire...

Il n'y a pas eu une expérience qui vous a plus marqué que les autres ou...

Non, sincèrement non

D'accord

Elles m'ont toutes marquées plus ou moins évidemment, certaines plus que d'autres ce qui est logique. Mais sinon... Non

D'accord

Comment vous expliquez vous le comportement de ces gens justement ?

Et bien c'est difficile à expliquer. D'ailleurs dès qu'on cherche à comprendre pourquoi les gens font ça je crois que la réponse on peut l'attendre vraiment longtemps, on l'aura jamais. On ne sait pas pourquoi on ne sait pas quelles sont les motivations à faire ce genre de choses. On ne peut pas répondre de manière précise. On peut juste constater les faits et puis essayer d'y mettre un terme de façon à ce que la souffrance animale s'arrête.

Est ce que c'est arrivé, enfin je pense que c'est arrivé mais est ce que ça arrive beaucoup que la réglementation, la loi, soit une barrière pour votre travail ?

Hum. Oui et non, des fois la loi... Enfin on s'en sert la loi automatiquement ne serait-ce que verbalement vis-à-vis des infracteurs mais... Non oui et non.

La loi n'est pas, n'est jamais appliquée réellement. Quand on veut faire mettre en application la loi les tribunaux ne suivent pas en règle générale. C'est malheureux à dire mais c'est une réalité. Il y a très peu de tribunaux qui suivent. On en a eu, c'est comme la police c'est pareil ; la police ou la gendarmerie c'est la même chose. Certains nous suivent, beaucoup ne suivent pas. Pourquoi ? Parce qu'ils estiment peut-être que la souffrance animale est secondaire (soupir). Allez savoir pourquoi.

Est ce qu'il y a une question de quartier peut être ? Est ce qu'éventuellement les quartiers où les forces de l'ordre ont plus de travail est ce que ce serait ceux là où vous avez plus de mal à avoir leur assistance ?

Je ne pense pas. Non sincèrement je ne crois pas.

C'est uniformément réparti ?

Je pense oui, je pense que c'est partout pareil. Il y a des endroits où on sait qu'on peut compter sur la police par exemple, dans des villes comme ***, on peut compter sur la police nationale où on est surs à 100% qu'on sera suivis. On connaît toutes les gendarmeries, les polices qui nous aident et bien souvent on va les chercher. Il faut être réaliste. On sait aussi ceux qui ne viendront pas. Donc là ça ne sert à rien d'y aller. Enfin vous y allez et personne ne se déplacera alors...

C'est déjà arrivé que vous vous retrouviez à être complètement seul et à devoir vous débrouiller ?

Jamais puisque on fait à deux, je suis avec ma femme (rires) donc c'est déjà plus pareil. L'un soutient l'autre.

C'est l'avantage du binôme

Je pense que le travail d'un enquêteur isolé, c'est-à-dire celui qui fait ça tout seul certainement c'est beaucoup plus de travail. C'est-à-dire que nous si il y en a un qui oublie quelque chose l'autre automatiquement s'y colle, y pense ou quelque chose se passe de toutes façons. Et comme on n'est pas faciles ni l'un ni l'autre... (Rires)

Peu de choses sont laissées au hasard

Vous vous êtes déjà trouvé en danger dans le cadre de vos enquêtes ?

Je vais pas dire en danger mais je vais dire que... JE n'étais pas loin de lui mettre un coup de boule !

C'est vous qui étiez très en colère ou la personne était vraiment menaçante ?

C'était lui qui était à moitié taré. Le terme de taré lui convient tout à fait. C'est un fou, un fou furieux. Et il nous a laissé repartir sans réponse. On est arrivés sans réponse, on est repartis sans réponse.

Parfait vous avez gagné votre journée (rires)

Il fallait voir le tableau quand même. Je crois que des jeunes auraient été impressionnés. Pour ma part il ne m'a pas impressionné, j'ai pas levé le ton et ça s'arrête là.

Comment est ce que vous faites si vous êtes dans une situation ou vous devez faire un état des lieux, constater les faits, mais que la personne ne vous laisse pas rentrer, c'est des hauts murs, impossible de voir ce qui se passe à l'intérieur...

Ben c'est-à-dire que si la personne ne vous laisse pas rentrer on ne peut pas rentrer de force. La police non plus, c'est une violation de domicile si vous rentrez de force. Si il ne veut pas il ne veut pas qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? On ne pas intervenir de façon directe pour l'animal, c'est pas possible. Dans tous les cas si vous avez affaire à un mur qui est fermé, je ne vois pas tellement comment vous pouvez... Oui je menace oui, ça c'est vrai. Pour menacer je menace.

Ce doit être assez frustrant non ? de se retrouver porte close et...

Ça ne nous est pas arrivé souvent. Pour être sincère jamais je crois. Ça ne nous est jamais arrivé. Non je ne peux pas dire que ça nous soit arrivé.

Tant mieux dans ce cas. Par ce que je pense que vous êtes le premier à me le dire que vous avez toujours pu rentrer.

Sans problème, même quand on y va suite à une plainte pour maltraitements. D'abord pour commencer il faut vérifier si la maltraitance, il elle est avérée ou pas avérée parce je vous dis il y a beaucoup de dénonciations...

Vous diriez que c'est combien à peu près en pourcentage ces plaintes non avérées ?

Oula ! Il y a un pourcentage énorme de dénonciations... Ridicules d'ailleurs. Ça représente bien 30% ? Un peu plus même, 30 à 40%, pas loin de la moitié c'est certain

Ça fait beaucoup ! Vous n'avez aucun moyen de répression non plus sur ces gens là ? Parce qu'en soit ils vous font travailler entre guillemets pour rien et vous prennent du temps sur des cas de maltraitance qui eux sont réels.

C'est-à-dire qu'on perd du temps, on perd du temps pour rien du tout ce qui ne fait pas avancer les choses...

Vous savez si on fait venir le SAMU ou les pompiers pour rien on est passible d'une amende...

Oui ben là ils ne sont passibles de rien du tout. Et puis ce qui est amusant c'est que la majorité de ces dénonciations sont anonymes ! Surtout ne dites pas mon nom ne dites pas qui je suis ! Mais c'est un véritable scandale ! Les gens n'ont pas le courage de leurs actes, de leurs propos ! C'est inadmissible.

Et bien écoutez je vais vous laisser un peu de temps de parole libre, est ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Pas particulièrement, si vous souhaitez après qu'on vous parle de certaines enquêtes qui ont été difficiles ou qui se sont bien terminées on peut en parler après.

C'est comme vous voulez ; mes questions sont là pour vous guider...

Je vais laisser parler ces dames...

Je les entendrais après ; ce n'est pas grave si des choses se répètent, l'important c'est que vous disiez ce que vous avez envie de dire.

Pour le moment non, je ne veux rien rajouter (rires)

Je vous remercie.

Annexe 4

Entretien délégué enquêteur 2

Cela fait 2 ans que vous exercez c'est ça ?

Ça fait 2 ans que je suis déléguée enquêtrice. J'ai voulu être déléguée parce que j'étais bénévole dans un refuge à NOM DE VILLE et quand on voyait les animaux arriver dans certains cas c'était... Bon les animaux abandonnés trouvés sur la voie publique c'est une chose mais les animaux maltraités s'en est une autre. Donc étant donné qu'on avait une référente déléguée enquêtrice à NOM DE VILLE Et bien je me suis collée à ça et du coup maintenant on tourne toutes les 2 ensemble et on tourne toujours à deux

Vous travaillez en binôme également ?

Oui toujours, sauf s'il faut retourner sur un cas où c'est juste une vérification là on peut y aller tout seul mais sinon on y va toujours à 2deux.

Ce doit être assez rassurant aussi

Oui, oui oui (rires)

Donc vous avez commencé lorsque vous avez vu ces animaux arriver qui était donc dans des états catastrophiques comme ils peuvent l'être dans les cas de maltraitance. Donc vous y êtes allé dans l'espoir de pouvoir faire quelque chose ?

Oui bien sur (rires)

Et est-ce que vous avez eu le sentiment que vous pouviez, que vous aviez pu faire quelque chose justement ?

Dans certains cas oui, il y a eu des belles histoires qui se sont bien terminées donc après il y en a c'est (elle hésite) il y en a dont on ne voit jamais la fin, d'autre où c'est très long où il faut y passer beaucoup de temps et donner beaucoup d'énergie. Mais quand ça se termine bien on est récompensés et... Voilà (rire)

C'est un petit peu ce qui vous porte aussi cet espoir-là ?

Oui complètement

Vous avez eu affaire à quels types de maltraitance ?

Oh de tout, du chien quand on déménage qu'on oublie dans l'appartement, du chiot muselé et attaché sur un balcon depuis 3 mois en plein été, des coups, des... Après il y a certaines personnes qui font de la maltraitance mais qui ne s'en rendent pas compte. Des personnes âgées qui ne nourrissent pas bien les chiens ou qui ne s'en occupent pas bien par exemple. Ce n'est pas volontaire de leur part mais c'est quand même de la maltraitance.

Dans ces cas là du coup...

Dans les cas où les gens ne s'en rendent pas compte on essaye de les accompagner, de les aider pour qu'ils puissent les garder parce que finalement ils aiment leurs animaux mais ne savent pas s'en occuper. Donc on essaye de les aider

Vous faites un peu d'éducation donc ?

Oui voilà entre guillemets (rires) des fois ça marche et des fois ça ne marche pas. Au bout d'un moment certaines personnes s'aperçoivent qu'ils ne sont pas faits pour avoir des animaux, qu'ils ne peuvent pas s'en occuper correctement, qui nous les cède et on les fait adopter. Mais on essaye quand même un maximum dans ces cas-là qu'ils gardent leurs animaux. Parce que c'est pas volontaire. Après quand c'est volontaire c'est autre chose.

Est-ce qu'il y a eu une expérience qui vous a été vraiment très difficile ?

Oui, on a récupéré une chienne au début où j'étais déléguée. La chienne avait 11 ans et ça faisait 10 ans qu'elle était dans une cage au fond du jardin, qu'elle mangeait un jour sur deux. C'est une rott, elle a survécu à tout ça et la dame qui l'avait en fait était une petite dame. Quand on la voyait c'était une petite mamie très bien qui gardait des enfants et tout mais la chienne elle était vraiment... Alors elle était pas battue mais elle n'en voulait pas dans sa maison. Et en dehors de ça elle gardait des animaux, des chiens l'été et quand les gens n'étaient pas là ils étaient attachés à un mètre de chaîne dans le jardin pareil... Mais quand les gens lui confiaient les animaux elle disait ils vont être dans la maison et tout. Enfin elle gardait des enfants et tout c'était une mamie super bien. Et on a eu beaucoup de mal à retirer la chienne parce que la première plainte est restée sans fin et on a redéposé une deuxième plainte dans un autre poste de police, avec un autre tribunal et ça a duré un an et demi.

C'est fréquent que ce soit aussi long les procédures pour des retraits d'animaux comme ça ?

Ça dépend sur qui, ça peut arriver oui, ça dépend sur qui on tombe en fait. C'est pareil maintenant on connaît les postes de police où on peut déposer plainte, où l'OPJ est un peu plus réactif, où le juge va être un peu plus réactif aussi. Donc c'est vrai qu'on choisit les endroits où on va déposer plainte s'il y a besoin. On a nos listes (rires).

Comment vous expliquez vous les comportements que ce soit de cette dame ou plus globalement des auteurs de maltraitance

Il y a des gens qui... Parce qu'ils ne savent pas. Pour eux un animal... Quand ils étaient petits le chien était dans la cour et... ça reste un chien et voilà ils ne pensent pas que derrière l'animal il puisse y avoir une sensibilité... Et puis il y en a alors ça c'est les plus simples entre guillemets... Après les autres c'est parce qu'ils savent tout, ils vont dresser leur animal comme eux le pensent, si le chien obéit et ben il se prend des coups, s'il a fait pipi dans la maison un jour par erreur et bien il ne mange pas pendant 3 jours parce que ça va lui apprendre enfin... Mais ça c'est parce que c'est des gens qui savent mieux que tout le monde. Et quand on leur explique que ça ne se passe pas comme ça et bien c'est non non moi j'ai raison et...

Et d'ailleurs c'est vous qui n'y connaissez rien

tout à fait (rire) après c'est vrai qu'on ne connaît pas leur animal, leur vie et il faut essayer de décrypter tout ça vite fait en discutant avec eux. C'est vrai que quand on est 2 c'est plus simple parce qu'il y en a une qui pose une question et l'autre qui se dit ha tien je pense à ça ! On se complète en fait.

Est ce que ça a modifié votre vision de l'humain ces expériences ?

Oui parce que moi je me suis aperçue qu'en fait il y avait des gens qui avaient des animaux et qui ne les connaissaient pas et que c'était pas... Et puis après il y a ceux qui sont vraiment méchants et comme il y a de plus en plus de signalements, on s'aperçoit qu'il y en a beaucoup en fait. Et la personne qu'on croise dans la rue que l'on croit très bien très gentil et bien fait...

En fait pas du tout

Pas du tout avec les animaux... Souvent quand il y a maltraitance animale, la femme et les enfants sont aussi...

C'est quelque chose que vous avez constaté vous dans au cours de vos enquêtes ?

Oui, ha oui oui.

A plusieurs reprises je veux dire ?

Deux trois fois ouai.

Et dans ces cas-là est ce que il y a une enquête sur ces gens ?

Souvent derrière il y a un dépôt de plainte pour l'animal et quand on dépose plainte, en aparté on signale qu'il y a aussi des enfants ou une femme. Alors ça peut être aussi une dame qui tape son mari mais ce n'est pas le plus fréquent. Mais on le signale quand même de toutes façons s'il y a dépôt de plainte ils sont convoqués donc... Il y a une fois où on nous a dit oui oui ceux-là on les suit déjà pour ça.

Donc il y a quand même un...

C'est souvent des gens qui vivent dans des conditions inadmissibles et donc ils ont en plus des animaux et les animaux ils trinquent aussi parce que...

Parce que les propriétaires vivent eux même dans une grande misère

Oui et puis pour eux quand ça ne va pas on gueule un grand coup dont on gueule aussi sur l'animal et sur tout

Vous vous êtes déjà retrouvée dans des situations de cas de conscience ? Je pense à cette personne seule qui n'a pas un rond et qui vit avec son chien...

Oui oui. Bon il y a une dame qui nous a donné son chien parce, elle nous l'a cédé parce qu'elle s'est rendue compte qu'elle ne pouvait pas le garder. Derrière on est repassé plusieurs fois. Une fois tous les six mois lui dire un petit bonjour. Comment allez-vous ? Comment ça se passe. Elle c'était parce qu'elle savait pas s'en occuper enfin elle ne pouvait

plus. Elle est quand même toute seule, ses enfants ne sont pas là. ça on le fait en dehors de la spa, c'est plus notre rôle de délégué enquêteur, c'est notre rôle humain. Mais c'est vrai que quand on passe vers chez elle...

Vous passez dire bonjour

C'est ça. Sans la harceler tout le temps hein

Oui oui j'ai bien compris. C'est très bienveillant de votre part (rire)

Et ceux avec qui c'est pareil qui ont pu garder leurs animaux c'est pareil on passe régulièrement, on passe un petit coup de fil. ça c'est plus le cadre spa, le suivit (rires)

Est-ce que que la loi a déjà été un frein pour vous dans le cadre d'une enquête où vous vous disiez "il se passe quelque chose"

Alors... Oui parce que je vois le cas d'une chienne où on a fait un dépôt de plainte. Le poste de police était fermé donc on a été à la ville d'à côté qui l'a retransmis à la bonne adresse qui l'a retransmis à NOM DE LIEU mais ils ont perdu le dépôt de plainte, il a fallu... On avait la copie donc on y est retournés et puis ça fait deux ans et demi que ça traîne. Le policier on avait donné l'adresse, il y est allé trois fois il n'a jamais trouvé la bonne rue et le bon numéro. Donc voilà... Et on y est repassées il n'y a pas longtemps et on a regardé, le chien n'est plus là. Alors qu'est ce qu'il est devenu... Voilà. Mais bon il y a toujours le dépôt de plainte que l'on relance à chaque fois, ça en est où ça en est où ? Mais comme il y a eu un dépôt de plainte il faudra bien qu'ils aillent voir le monsieur et qu'il leur explique pour son chien.

Ça arrive souvent ça que ce soit un tel bazar ?

Des fois ça traîne un peu parce qu'il y a d'autre choses urgentes à régler... Moi j'habite à côté de NOM DE VILLE où c'est une grande ville avec beaucoup de problèmes humains donc c'est vrai que les animaux passent après. Des fois ça traîne, ça peut traîner six mois, un an... Mais là c'est le cas extrême et pour l'instant c'est toujours pas fini (rire)
Oui par ce que la police n'a toujours pas été voir ce cher monsieur.

Vous vous êtes déjà retrouvée dans une situation où vous ne pouviez pas aller constater les faits ?

(Elle hésite) ben oui, si les gens ne veulent pas nous laisser entrer... On essaye d'argumenter et tout mais après s'ils ne veulent pas nous laisser rentrer ben... Voilà

D'accord...

Donc ça c'est frustrant parce que c'est vrai que... Nous on se déplace, dans ces cas là c'est qu'il y a sûrement un problème parce que les gens qui n'ont rien à se reprocher nous laissent rentrer sans... (Rires)

Mais bon...

C'est comme les réunions de parent d'élève c'est toujours les parents que les enseignants aimeraient voir qui ne viennent jamais

Vous vous êtes déjà trouvée en danger ?

Oui une fois, un monsieur qui voulait nous taper dessus. Il avait ses deux fils derrière qui étaient aussi grands et aussi carrés que lui. On avait réussi à voir le chien étonnamment. A prendre des photos. C'est en sortant qu'il a pété les plombs et... Donc je suis retournée faire des photos du chien de chez la voisine en haut discrètement et tout et quand ils m'ont demandé de retourner le voir j'ai dit non je ne retourne pas le voir. Je refuse d'y retourner. C'est la seule fois où j'ai refusé de retourner voir le... Après qu'ils envoient NOMS DE PERSONNES qui sont inspecteurs avec la police... Voilà. Mais moi avec NOM DE PERSONNE elle est comme moi on.. Voilà

Le pire c'est qu'il nous avait laissé rentrer voir son chien, discuter avec lui et quand on est ressortis d'un seul coup il est parti en vrille.

Le monsieur présent dans la pièce intervient, nous le coupons

Dans ces situations-là vous...

Après c'est le service enquêtes qui prend le relais avec euh.. Voilà

Et derrière il y a eu dépôt de plainte donc c'est pareil nous on a eu une autorisation du service enquête et juridique qui nous a dit allez déposer plainte

D'accord

La première fois que vous avez constaté les faits, même si l'endroit est connu pour être un petit peu chaud vous ne pouvez pas demander à la police de vous accompagner

Non non nous on y va, on est tout gentils on est tout... Des fois on va dans des coins... Quand c'est des camps des gens du voyage ou des choses comme ça... Mais on arrive toujours à discuter. Enfin on peut ne pas y arriver, c'est arrivé une fois moi mais en général une fois qu'on commence à discuter avec eux les gens sont énervés c'est normal ils apprécient pas que les gens arrivent chez eux comme ça sur signalement. On répond qu'on ne sait pas. Même quand on sait on ne sait pas et (rires) et... Mais bon des fois c'est un peu tendu et ... Bon. Sauf cette fois là où franchement quand on est reparties ça a été la cata. Alors on repart on se dit ben mince qu'est ce qu'on a fait, qu'est ce qu'il aurait fallu faire et tout mais bon c'est pas... C'est comme ça c'est comme ça on ne va pas se faire taper dessus pour...

Oui ce que vous faites nécessite d'avoir de la tchatche et d'être capable d'argumenter et je suppose que quand on arrive au bout du discours et bien au bout d'un moment...

Voilà (rires)

Est ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Moi je dirais simplement que c'est au niveau quand on y va, quand on ressort des fois on n'est pas très contents de ce qu'on fait parce qu'on ne peut pas aller plus loin, on ne peut pas retirer l'animal tout de suite et ça nous mine un petit peu. Ça m'arrive d'y penser, là on avait le cas d'un chien qui était, quand il y avait de la neige et qu'il a fait froid il était attaché à un arbre dehors au bout d'une chaîne sans abris ni rien. On y a pensé beaucoup à Paco du coup on y est retournés voir le monsieur et il ne nous le cèdera pas de toutes façons donc on lui a fourni une niche, on lui a fourni de la paille et des croquettes et maintenant le chien ben

il nous voit arriver il est content : ce sont les copines qui arrivent. Mais c'est que ce chien là on y a pensé beaucoup quand... on se disait le pauvre il est dehors il faut faire quelque chose... Oui voilà il y a des fois où on repart et on se dit... Mais bon on ne lâche pas l'affaire (rires) On va jusqu'au bout. Puis il y a des fois ou ben...

Vous avez eu le sentiment d'avoir eu besoin de vous blinder un petit peu ?

Oui bien sur. Déjà en étant bénévole dans les refuges oui on se blinde. Au début on arrive, le premier animal que l'on voit qui est tout malheureux et qui meurt parce qu'il est malade et bien là c'est toutes les larmes de son corps et puis petit à petit.. Oui oui il faut se blinder. Après on se rappelle les enquêtes qui se sont bien finies, qui sont supers, qui sont... Voilà (rires)

Je vous remercie

De rien !

Annexe 5

Entretien délégué enquêteur 3

Donc vous ça fait 10 ans également ?

Ça fait 10 ans qu'on est délégués enquêteurs. Pourquoi on s'est mis délégués enquêteur, parce que quand on a arrêté de travailler, l'amour des chiens essentiellement. C'est vrai qu'on fait souvent de la maltraitance sur des chiens plus que sur d'autres animaux quoi que de temps en temps on a des bovins mais ça ne va pas bien loin. L'amour des chiens m'a fait tout de suite penser bah à la SPA et il y avait une spa qui se montait dans NOM DE LIEU à 10 km de chez nous donc voilà ça c'est la belle affaire et on va rentrer à la spa. On a commencé par faire des bénévoles plus simples. Promener des chiens et tout ça et on nous a proposé d'être délégués enquêteurs, c'est vraiment ce qui nous a plu de faire tous les deux. Voilà

Oui je le mentionne pour l'enregistrement : vous travaillez en binôme avec votre époux D'accord. Et donc vous avez attaqué avec l'idée d'aider, est ce que donc après 10 ans de travail vous avez eu ben le sentiment d'être utile, vous avez eu l'impression d'avoir compté pour justement pour ces chiens, pour la maltraitance animale, est ce que vous vous êtes sentis vraiment utiles ou est-ce que vous avez eu l'impression de verser de l'eau dans la mer ?

Non je pense qu'on est utiles déjà ne serait-ce que faire les visites post adoption qui ne sont pas de la maltraitance puisque c'est suite à des adoptions normales mais on va quand même vérifier si ces animaux-là vivent dans de bonnes conditions. En général ça se passe bien, on y est 10 minutes, on regarde s'ils ont on reçoit l'ICAD, on lit la puce ainsi de suite, on discute un petit peu avec les gens. Ils sont très contents de nous recevoir. On a surtout commencé comme ça, par des visites post adoption. Les maltraitances se sont greffées dessus très rapidement mais effectivement des maltraitances il y a de tout. Vous voyez de tout comme maltraitance. Maintenant il faut faire avec. Nous quand on nous reçoit en fonction du secteur puisqu'on dispache l'intégralité des enquêteurs sur toute NOM DE LIEU. Donc on prend des enquêtes un peu difficiles même si elles ne sont pas de notre secteur parce qu'on sait qu'on va y aller à 2 et on sait qu'on est peut être... Qu'on connaît quand même un petit peu plus le système que des personnes qui sont seules, qui ont peu d'expérience. Souvent on y va même si ce n'est pas de notre ressort. Alors de temps en temps on est appelés par le juridique "pouvez-vous vous déplacer à tel endroit". C'est à nous qu'ils font appel. Et... les enquêtes de maltraitance on il n'y va jamais de gaité de cœur. On ne sais jamais ce qui va nous arriver. On ne sait jamais sur quoi on va tomber

Vous avez un petit peu d'appréhension quand vous partez vers ce type d'enquête justement ?

Appréhension, c'est peut être un peu fort comme mot mais effectivement on ne sait pas sur quoi on va tomber donc on est quand même assez méfiants. Bien que quand on rentre chez quelqu'un on est toujours très correctes très sympathiques parce que comme on vous disait il y a des enquêtes de de voisinage qui ne s'entend pas et il faut quand même faire attention parce que les gens n'y sont pour rien du tout, leur animal on le voit est parfaitement bien et il n'y a ni abus ni maltraitance alors que quand on lit les textes des fois c'est l'horreur. Donc on

y va très gentiment et effectivement quand les gens n'ont rien à se reprocher ils sont sympathiques. C'est quand ils ont quelque chose à se reprocher que là, ils nous regardent un petit peu de travers. De temps en temps il y a des termes qui sont pas très correctes mais ce n'est pas grave ça ne nous empêche pas d'avancer. (*sourire*)

Ce ne doit pas être très très agréable quand même en fin de journée

moui c'est pas très agréable, boah on reste toujours très cools et on élève jamais le ton parce que plus on va élever le ton plus on va faire lever le ton à l'autre donc on fait exactement l'inverse et on essaye de désamorcer. C'est pas toujours évident mais on élève pas le ton même si on voit des choses qui sont vraiment moches.

Il y a une expérience en particulier qui vous a vraiment marqué, où vous avez été vraiment très mal à vous dire ça dépasse tout ?

Il y a eu ce cas où quand on est arrivés dans un appartement il y avait 3 Pitts allaitantes, 3 Pitts dans un appartement très maigres bien sûr, et au sol une batte de baseball. ça ça nous a quand même un petit peu choqués. On est allé à la police municipale qui était juste à côté, ça tombait bien (rires) qui nous a dit "ho lala ! Je vous conseille d'aller à la police nationale parce que oui on est un peu au courant de cette situation". Bon ben nous voilà partis à la police nationale qui ont demandé une réquisition immédiate. On a passé allez les 3/4 de la journée au commissariat parce qu'il faut quand même que le tribunal se manifeste. On a le droit d'y aller, on y va. On est arrivés là bas avec au moins 6 policiers avec nous. Ils nous ont ouvert la porte, ils ne se sont pas cassé la tête ils ont des passes. Ils ont ouvert la porte on est arrivés et on a pris les chiens. Le 3ème avait comme par enchantement disparut parce qu'entre le moment où on est arrivés le matin chez eu ils se sont organisés et ils en ont emmené un ailleurs "chez le vétérinaire" enfin du grand n'importe quoi. Il s'est avéré que non, ce chien était gestante donc voilà pourquoi il l'a faite enlever. Et à notre avis c'était un trafic oui ils faisaient certainement de la reproduction. Et ça on en voit de plus en plus, de la reproduction. Surtout de Pitts.

Oui vous n'êtes pas la première à m'en parler de ces élevages de chien de combat. C'est le seul cas ou vous en avez vu d'autres ?

Ha oui oui beaucoup. Il y en a d'autres, je ne dirais pas que c'est relativement fréquent que l'on fasse appel à la cellule anti trafic mais oui de temps en temps on tombe sur des trafics et tout. Ce qui se passe c'est par ce que c'est... Des doutes on en a aussi pas mal. Mais tant qu'on peut rien trouver, les coincer... On peut toujours aller chercher la police mais si on a que des doutes il ne se passera rien, rien de plus. Mais là dans le cas des NOM DE LIEU on était surs. Pourquoi et bien parce ces gens ne travaillent pas et que c'est tellement bien de se faire un petit peu d'argent comme ça, c'est tellement plus pratique. Là on a encore le cas d'une petite chienne qui a été enlevée d'un élevage, cette chienne elle est à NOM DE LIEUX, elle est complètement sauvage, pourquoi parce que elle a été, fait de la reproduction en permanence. La SPA s'en est occupée, ils ont tout enlevé et les animaux ont été replacés dans les différents refuges. Mais il y avait une petite chienne qui est complètement prostrée parce que ça a été en permanence reproduction. De la reproduction sauvage il y en a plein, plein !

C'est ce que vous voyez le plus dans vos enquêtes outre les plaintes qui ne sont pas justifiées c'est ce que vous voyez le plus les reproductions sauvages où les cas d'élevage où les animaux sont..

Les cas d'élevage nous on ne les voit pas parce que c'est souvent la spa qui s'en occupe directement, le service interne. Mais des reproductions sauvages nous on en voit. Oui on en voit et bien souvent enfin pas bien souvent mais de temps en temps les gens ne sont pas... Ne pensent pas qu'ils font mal. Ils font comme dans le temps. Dans le temps on faisait de la reproduction à nos animaux, ce n'était pas interdit. Je dis dans le temps, ce n'était pas il y a si longtemps mais quand même. Votre chienne elle avait 3-4 portées dans sa vie c'est pas illégal. Vous les vendiez ce n'était pas illégal. Du moins personne n'en parlait. Et les gens font toujours pareil.

Oui il y a peut-être un manque d'information des particuliers aussi.

Un manque d'information oui et un manque d'argent. C'est une façon facile de se faire un peu d'argent.

Après c'est supposé être un petit peu moins maintenant avec les changements de réglementation où dès que vous pucés plus d'une portée par an et par chienne...

Alors ça ce sont les gens qui respectent les lois mais les pitts parce que j'en reviens souvent à eux parce que c'est souvent eux malheureusement qui font les frais de cette forme-là. Ils sont dans des caves et qui ont des petits en veux tu en voilà partout ! Vous prenez des grandes villes telles que NOMS DE LIEUX c'est des... Il y a de tout par là-bas. En production sauvage.

On ne lui a peut être pas fait tant de bien que ça à cette race

NON ! On lui a fait du mal ! Parce que vous avez plein plein de gens même de gens qui viennent à la SPA qui ont peur des chiens et qui en ont peur de ces chiens-là. Alors qu'on a beau leur dire que vous savez ce sont des chiens qui ne sont pas plus méchants que d'autre sauf si évidemment s'ils ont été élevés au mordant dans ces cas là évidemment il faut s'en méfier parce qu'ils ont une telle force dans la mâchoire mais souvent ce ne sont pas des chiens qui sont méchants. On en a enlevé un dans les bois il y a un an de ça. Il était attaché le chien. C'est le maire du patelin en question qui nous a appelés par l'intermédiaire de la responsable de Chamarande. Ce chien, le maire avait dit écoutez il est resté à 10m de nous et il a essayé de nous approcher donc s'il doit mordre quelqu'un ce ne sera pas moi. Et bien il était tellement heureux de nous voir parce qu'il s'est dit voilà mes sauveurs ! On lui a parlé gentiment. Il était enchainé littéralement enchainé à un arbre. Mon mari a mi peut être 10 minutes à pouvoir le démêler alors que moi je le tenais au collier, à aucun moment il n'a été agressif ! On l'a emmené, on a lui amis une laisse, on l'a emmené, il a sauté dans le coffre de notre voiture, il s'est mis sur le dos immédiatement, il était content ! D'être libéré ! ça a été un chien, ils ont eu beaucoup de mal avec parce qu'il avait été élevé au mordant, donc c'est un chien qu'ils ont eu du mal à travailler, qu'ils ont travaillé très longtemps. Depuis on le suit toujours un petit peu. Il est adopté par un jeune couple très bien, très carré et ce chien la dernière fois qu'on est allés le voir il nous a amené un bout de bois qui faisait 10 mètre de long et il était content ! Il est puissant !

C'est une histoire qui s'est bien finie au moins !

ça s'est mieux fini pour les 3 pitt des NOM DE LIEU où il y avait cette fameuse batte de baseball mais lui on l'a bien aidé et c'est là, c'est le cas où il a été condamné à 22 mois de prison de prison quand même. Il faut dire que 6 mois après il était ressortit (rires)

On va dire que c'est l'intention qui compte (rire)

Voilà mais il y est allé

C'est vrai que les peine pour les maltraitances animales si j'ai bien suivit elles vont rarement jusqu'au bout

Non rarement. On est déboutés très souvent. On essaye pourtant le maximum. L'été effectivement quand on se déplace que les personnes sont parties en vacances et qui ont laissé dans le jardin 3 chiens attachés plus un en liberté dans le jardin, il faut bien qu'on y aille. Alors bien souvent on n'est pas d'accord aux eux sur l'éthique. On a quelques soucis avec le juridique qui plutôt que de nous suivre nous prend un peu de haut. ça c'est fort désagréable mais bon. Maintenant je les attends au virage parce que je leur dirais. C'est fort désagréable, on fait quand même ce que l'on peut. Quand on va avec la police, quand on va avec le maire adjoint d'une ville et que le juridique nous dit "oulala qu'est ce que vous avez fait là vous ne vous rendez pas compte !" ben oui on a enlevé des chiens qui étaient là qui étaient attachés et les maîtres étaient partis en vacances au Portugal. Si c'était à refaire on recommencerait ! Ils sont beaux de nous prendre de haut. C'est vrai qu'on est peut-être pas dans la totale légalité mais qu'est-ce qu'on devait faire ? C'est la police qui a ouvert le portail. Le maire adjoint était là, c'est ce qu'on devait faire de plus ? "ha non on ne rentre pas !" Et bien on a enlevé les chiens.

Oui dans ces cas là en fait si on prend la législation au pied de la lettre, vous êtes.. Très limités dans ce que vous avez "le droit de faire"

C'est la police qui nous a appelé, c'est eux qui ont téléphoner à NOM DE LIEU pour qu'on fasse quelque chose ! Donc si on veut aussi être suivis quand on leur demande quelque chose, c'est pas en leur refusant notre aide qu'ils vont dire à ben oui c'est la spa on va les aider non ! Il vont nous dire et ben écoutez débrouillez vous !

Oui ça fait sens (rires)

Est ce que, comment vous expliquez le comportement de ces gens ? Je ne pense pas nécessairement à ces gens qui font de la reproduction de pitt bull ou clairement c'est du business, je pense aux cas de violence, aux cas de syndrome de Noé, je pense à tous ces autres cas que vous avez du rencontrer, comment vous expliquez le comportement de ces gens là, quelle analyse vous en faite ?

Je ne comprends pas d'avantage d'un couple se batte. Pourquoi un couple se bat, parce que ce sont des brutes, ce sont des gens qui n'ont rien dans la tête, ils ne sont pas civilisés ou alors enfin on peut aller loin comme ça en disant leur enfance ceci ou leur enfance cela. Ou l'animal reste un animal et on a vu ça dans le temps dans les cours de ferme : un chien qui passait un peu trop près prenait un coup de pied. On en est toujours resté là ? J'ai un peu de mal à y croire, je pense que ce sont des brutes. Des brutes et qui s'attaquent à faible. C'est toujours facile comme ça de vous attaquer à un chien. Sauf si c'est un gros chien mordant ou

à un enfant. C'est facile de le taper. C'est de la lâcheté. Pour moi c'est de la lâcheté. C'est certainement très souvent de la lâcheté.

C'est une vision de l'humain que vous avez déjà quand vous avez commencé ou elle s'est modifiée avec les enquêtes, au fil des expériences ?

Ben, c'est à dire que quand on a commencé j'imaginai peut-être pas que il y ai autant de violence vis à vis des animaux. Parce qu'il faut quand même... Je savais bien que les animaux de boucherie n'étaient pas toujours bien traités quand ils descendaient. On voit ça à la télé quand ils descendent des camions et ceci et ainsi de suite. Mais je ne pensais pas qu'on pouvait prendre un animal domestique, un compagnon parce qu'un chien on appelle ça comme ça c'est un compagnon quand même, pour le rendre malheureux ! Il faut être une brute. C'est, ce sont de brutes, des brutes épaisses et... Bien souvent on ne maltraite pas effectivement que les chiens.

C'est un constat que vous avez fait ça au fil de vos enquêtes que...

Oui que ça ne maltraite certainement pas que les chiens. Il y a aussi c'est vrai certains milieux vraiment défavorisés où on voit des taudis. Ouai des taudis. Il y a des gens qui vous disent « ha bah vous savez je n'ai pas fait le ménage ». Alors on leur dit qu'on n'est pas là pour ça mais c'est même plus du ménage qu'il y a à faire. C'est. !;. C'est prendre une benne à ordure et mettre tout. Mais des taudis, c'est incroyable ! Des odeurs ! Pestilentielles, des excréments sur le sol ! Mais ce n'est pas là où les animaux sont le plus malheureux.

Paradoxalement !

Et ben paradoxalement oui parce qu'en fait le chien lui, que ce soit nickel dans une maison il s'en moque !

Non au contraire, c'est là qu'il va revenir avec ses pattes boueuses !

Et voilà ! (rires)

Donc qu'il y ai des détritrus par terre, que ce soit sale, le chien ça lui est égal. L'essentiel c'est qu'il ai chez lui un coussin, qu'il mange bien et qu'il ai des caresses. C'est tout ce qu'il demande.

Vous vous êtes déjà trouvée en danger ?

Oui. Ha oui ! Moi je me suis faite projetée quand même !

Ha oui quand même !

Ha oui ! Donc c'est le fameux cas d'une personne de NOM DE LIEU qui avait parait-il tué son petit chien, enfin je ne sais plus quoi. Quand on est arrivés on a cru que c'était soit une casse ou je ne sais quoi parce qu'il y avait des dehors, il y avait tout ce qu'on voulait comme ferraille. On est entrés on s'est présentés, il m'a chopée le col de mon manteau en me disant "viens ici to la vieille " Bon d'accord, c'est toujours sympathique

Toujours aimable (rire)

Toujours aimable, merci monsieur, il avait mon âge en gros. Et puis il a fermé le portail à clé derrière nous. Bien. Il a avancé un petit peu, il a pris un bout de bois ou une batte ou je ne sais quoi et comme c'était le foutoir chez lui il a explosé une grille de machine, une vitre de machine à laver. Explosée la vitre. Et puis alors là c'est parti en cacahuète avec tous les termes possibles et imaginables. Ha ben les petits noms d'oiseau on les a eu tous ! Puis il s'est mis à discuter avec mon mari mais au ras de son nez comme ça. Je me suis dit ils vont se battre ou ils vont se mordre il va y avoir quelque chose. Il hurlait le bonhomme ! Il hurlait ! Et on, c'est vrai qu'on n'a jamais rien su de ce qu'il s'est passé. Alors j'avais bien mon téléphone dans la poche, je me disais j'appelle les flics là ! Mais je me suis dit si je sors mon téléphone il me l'explose. Et puis à un moment donné allez savoir pourquoi, il est devenu tout gentil. Il m'a rechoppée et il m'a embrassée. Oui oui oui ha mais on voit de tout hein. Donc il a réouvert son portail parce que pendant ce temps-là le portail était toujours fermé à clé. Il a réouvert son portail, on est ressorti et il a continué... Il hurlait ! Après ses voisins aussi ! « J'ai ceci, j'ai cela ! » Oui oui bien sur monsieur (rires). Bon, on est partis et on a rien su.

D'accord parce que finalement vous n'avez même pas vu les animaux !

Non, enfin sauf il y en avait un et il était mort. Mais on n'a rien su, on a pas vu un seul animal. Appelez les flics !! Il hurlait à chez pas qui. Après il nous a raconté sa vie que son fils allait aller en prison, que ceci que cela. ça c'était quand même, là c'était le cas où vraiment on était en danger quand même.

Effectivement il y a plus sécurisant comme situation (rires)

Alors nous on ne parlait toujours pas très fort, ça c'est sur que c'est une règle. Mon mari m'a dit mais je m'apprêtais quand même à lui mettre un coup de genou bien placé. Il lui parlait comme ça, il ne lui parlait pas, il lui hurlait dessus à 5cm du visage !

Au moins que vous puissiez partir quoi !

Oui parce que c'était fermé à clé.
C'est vraiment quand même le seul cas. Où on a eu des mots. Oui si on veut des mots. Mais c'est vraiment le seul cas où on a été en danger.

Si vous pouviez changer quelque chose dans la réglementation actuelle s'il y avait une chose que vous pouviez changer qu'est ce que ce serait ?

Ha une modification ?

Ou disons plutôt la plus urgente

La plus urgente ce serait, j'en reviens à la justice. La justice, une autre loi pour que la justice nous suive plus que ça !

Ouai que le travail de la police soit plus encadré ?

Mais avant que ce soit la justice il faut que ce soit aussi la police qui nous suive ! Parce que bon on le dit tous hein mais certains policiers nous suivent, certains policiers ne nous suivent

pas du tout et nous disent carrément ben la spa.. Alors il y en a un qui a répondu à un de nos collègues "on n'est pas là pour aider pour assister la SPA ils n'ont qu'à se débrouiller" voilà. C'est à une collègue déléguée enquêteur que c'est arrivé.

D'accord

Alors donc il faudrait que la police suive d'abord mais c'est vrai qu'ils ont certainement beaucoup de travail concernant l'humain et l'animal passe TOUJOURS en second. On nous a déjà dit dans des cas de maltraitance, plutôt que vous occupez des animaux vous feriez mieux de vous occuper des gosses ou des gens qui sont malheureux. Il y a des associations qui s'en occupent et d'autres qui s'occupent des animaux. On ne peut pas tout faire !

D'accord, est ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Non, je pense que j'en ai assez dit (rires)

Je vous remercie

Annexe 6

Entretien délégué enquêteur 4

Ça fait combien de temps que tu exerces ?

Ça fait 7 ans maintenant. Et je suis attachée à un seul refuge, la spa de NOM DE LIEU. Et en fait je suis inspectrice maltraitance et après placement. Je fais les visites après placement aussi et je fais plus de visite après placement que de maltraitances en ce moment. Parce que j'habite en haute Savoie et que mon refuge est en Savoie et que maintenant il y a un maillage territorial qui fait que même si moi j'ai un cas avéré sur mon secteur, comme je suis toute seule et qu'on travaille en binôme il faut que je trouve un binôme et comme le refuge est à 100 bornes de chez moi ce n'est jamais un binôme de mon refuge qui vient. Il faut que j'aille voir les autres refuges, que je leur demande ou que j'ailles voir la police. Donc sur mon secteur d'habitation je travaille très peu. Par contre quand je me rapproche de mon refuge je suis dans mon maillage et je suis autorisée et encouragée à enquêter. Du coup on m'appelle parce qu'on sait que je suis dans le secteur pour accompagner quelqu'un.

Tu es bénévole toi ? Oui

Quand tu as commencé c'était quoi qui te motivait les espoirs que tu avais ?

Ben en fait je connaissais déjà les spas un peu comme tout le monde, j'allais aux portes ouvertes, j'avais déjà adopté un chien là-bas. Et au départ je voulais faire des balades. J'y allais pour proposer mon aide pour sortir les animaux, les chiens parce que je pensais qu'ils avaient besoin. Et en fait ils n'avaient pas trop besoin de gens pour faire les sorties. Ils avaient plus besoin d'inspecteurs. D'enquêteurs et d'inspecteurs. Donc ils m'ont parlé du rôle et j'ai dit ben oui de toutes façons la seule chose que je voulais c'était donner de mon temps d'une façon ou d'une autre qui serve la cause animale. Et voilà après c'est tout passé comme des entretiens d'embauche, tu envoies cv lettre de motivation, il ne faut bien sur pas avoir de casier judiciaire. ça ressemble vraiment à un boulot. Et une petite formation aussi sur le terrain pour voir la carte et ensuite voir comment faire des enquêtes sans ton superviseur.

Juste faire quelque chose pour aider (*elle semble gênée, regarde le sol*).

C'est un beau projet il me semble (rire)

Est ce que par rapport à ces espoirs tu as été déçue ? Après coup comment tu le vis ?

Je ne me rendais pas compte au départ de ce que ça voulait dire être inspectrice maltraitance. J'ai vite vu déjà des problèmes que j'ai pu avoir avec les humains parce qu'en fait on arrive chez les gens ils nous attendent pas, ils ont tous un parcours de vie différent qu'on ne connaît pas quand on arrive parce que ça fait pas partie du signalement. J'ai été surprise par les difficultés de communication avec justement les personnes qui étaient soupçonnées maltraitantes même si des fois ce n'était pas du tout avéré parce qu'on intervient beaucoup sur finalement des catégories sociales qui sont assez démunies à plein de niveaux. Et la partie humaine psychologique j'en avais pas conscience. Moi je voyais le chien, ou le chat ou la tortue et je n'imaginai pas que ça puisse être si compliqué de rester diplomate, de ne pas être dans le jugement. Il y a un gros travail sur soit à faire et d'ailleurs le refuge s'est adapté au fil du temps et nous a fait des mini formations notamment avec une psy qui nous a expliqué en fait les pathologies que peuvent avoir ces gens et comment ils en

arrivent à être maltraitants, comment pourquoi, bien distinguer les différentes sortes de maltraitance et tout ça. Moi au départ j'avais pas ces outils-là donc je me suis sentie un peu catapultée et puis au niveau émotionnel c'est un carnage puisque le gars en face il t'insulte, des fois il est alcoolisé, des fois non mais il y a beaucoup de violence dans les échanges avec ces personnes et ça voilà ça m'a surprise. Maintenant avec le temps j'ai plus de recul et on a l'habitude de travailler avec le binôme donc ça va mieux. Et puis comme je te dis on a eu des formations entre temps et une des bénévoles de la spa est psy et donc elle ouvre sa ligne téléphonique pour nous et dès qu'on sort d'une intervention un peu sport ou qui nous a touché pour une raison x ou y elle nous autorise à l'appeler, faire un petit débrief et je pense que ce n'est pas comme ça partout (*effectivement*) je me sens chanceuse à ce niveau-là.

C'est encore difficile aujourd'hui pour vous ?

Ça le sera toujours. Je pense en fait maintenant je me gère mieux mais la difficulté émotionnelle de base elle sera toujours là parce qu'il y a une confrontation avec la souffrance et que je ne suis pas une professionnelle de la psychologie et j'ai jamais appris à me détacher. Peut-être que dans un temps ça ira mieux j'aurais le détachement mais aujourd'hui... Mais c'est ce qui me touche en positif qui fait que je suis engagée qui me fait aussi du mal entre guillemets donc pour moi c'est un peu indissociable

Tu t'es déjà trouvée en danger dans le cadre de tes enquêtes ?

Moi non, je touche du bois (rires). J'ai eu la chance même quand il y avait des cas compliqués ça s'est toujours géré correctement mais j'ai des collègues qui se sont retrouvés enfermés dans la salle de bain des gens chez qui on faisait la visite ou des gens qui craquent, qui pettent un câble à un moment donné mais non moi non et puis en plus on prend de plus en plus de précautions, on apprend des erreurs de nos collègues. On sait par exemple qu'on ne rentre jamais chez les personnes. Avant on pouvait le faire mais on ne le fait plus maintenant.

Travailler en binôme doit également être sécurisant

C'est obligatoire c'est pour ça du coup qu'en étant en haute Savoie moi quand mes amis m'appellent pour me dire j'ai un cas et tout je ne peux pas y aller toute seule parce que mon refuge me protège en me disant non tu n'y vas pas même si j'ai envie, même si je suis frustrée parce que du coup je ne fais rien il faut que je respecte cette structure de binôme parce que c'est une question de survie je pense.

Vous pensez que si vous étiez seule vous vous seriez retrouvée en danger ?

Ouai, ha oui c'est sur même. Et puis dans la visite quand on va voir les maltraitants présumés il y a toujours une mauvaise réaction de la part de la personne puisqu'on est assimilés à des autorités, à des forces de l'ordre même si c'est pas le cas et les gens ils aiment pas qu'on vienne les déranger, ils sont pas prévenus et on se fait engueuler. Quasiment à tous les coups oh merde les cons... En général les insultes vont plutôt aux voisins qui les ont signalés parce qu'ils ne sont pas bêtes ils savent qui les a signalés ou ils s'en doutent donc tout ça c'est inimaginable parce qu'il faut absolument un qui temporise parce ben on se fait agresser en direct qu'on est humains aussi et on a pas non plus formation 20 ans gestion de conflits. Il faut que l'autre puisse temporiser, prendre le relais le temps que nous on (elle souffle) redescende, c'est hyper important. Après il y a des gens aussi qui pour des raisons x ou y ils vont plus volontiers s'adresser à l'un ou à l'autre. Parce

que ben il y en a un qui est plus âgé donc il y a plus de respect, voilà. C'est bien d'être deux pour plein de trucs en fait.

C'est intéressant : beaucoup de gens que je suis allé voir travaillent seuls et c'est vrai qu'ils se retrouvent dans une situation ou...

Oui c'est dangereux

Vous avez eu affaire à quels types de maltraitance ?

Pfou! Alors on a eu des syndromes de Noé, (*le classique rires*), alors celles que moi j'ai vécu hein, parce que mon refuge a tout eu mais moi personnellement j'ai vu des syndromes de Noé, chaque cas est unique finalement mais de l'abandon dans le sens où le chien était abandonné dans le jardin mais abandonné dans le sens rien à boire, rien à manger et à l'attache à 1m. Et en fait son propriétaire était à l'hôpital et personne n'avait pu prendre le relais. Et les voisins ne se souciait pas du tout du problème, enfin personne ne se souciait du problème. Quelqu'un qui est passé par là qui a dit tien il y a un chien qui est en galère et il n'avait sûrement pas bouffé depuis un moment, il était déshydraté, c'est de la maltraitance. Il y avait un contexte d'urgence, tous les cas sont différents. On a eu des gens qui... Enfin il y a de tout je vais essayer de ne dire que les plus significatifs. Qui avaient des reptiles et qui jetaient des rats et des souris par la fenêtre quand ces reptiles n'en voulaient pas. Donc les voisins nous ont appelé parce qu'il y avait des souris qui volaient, vivante hein ! (*rires*) la résidence était infestée c'était n'importe quoi. On a dû y aller 7 ou 8 fois parce qu'il n'ouvrait pas. Il était derrière on voyait le rideau mais il ne voulait pas nous ouvrir parce qu'il se doutait que. Mais on a réussi à avoir une discussion, lui expliquer qu'il ne fallait pas lancer des animaux vivants du 3ème étage. On a eu le gars qui était à bout de nerf dans sa vie tous les jours et qui le soir malheureusement se vengeait sur le chat donc le chat qui miaulait et tout donc de temps en temps il le balançait contre le mur entre autres. En tous cas le signalement portait sur un chat qui était lancé contre le mur et qui s'était échappé de la maison. C'est un voisin qui l'a retrouvé avec des blessures. Donc nous on est allés voir ce qui se passait. Qu'est ce qui a d'autre. Et bien le gars ou la femme. Je dis le gars parce que c'est général mais tout simplement des gens qui tapent sur un animal parce qu'il fait du bruit ou parce que comme avec le chat finalement mais là c'était plutôt sur des chiens : dès que le chien aboyait il se prenait un coup de pied. On se retrouve avec des animaux hyper craintifs voir dangereux parce que des fois ils croisent d'autres gens. Voilà ce genre de cas quoi. C'est déjà pas mal, après on a été appelés par des choses qui n'étaient pas enfin que nous on a estimé ne pas être des maltraitance avérées. Par exemple un gars qui avait perdu son boulot, sa femme et son appart, qui vivait ans sa voiture avec son berger allemand. On nous signalé ça. En théorie ça peut être pris comme une maltraitance mais quand nous on est allés voir et qu'on a creusé l'histoire de ce mec qui vivait avec son chien dans sa voiture. Il ne pouvait pas lui offrir un appartement ou un balcon ou un jardin et on a constaté que le chien était très heureux quoi. L'humain était en souffrance mais le chien (*il était avec son patron, tout allait bien*). À partir du moment où on creuse de toutes façons chaque histoire est différente. Les gens nous appellent sur des a priori, des jugements. C'est rare que les signalements soient en adéquation avec ce qui se passe sur place. C'est hyper rare en fait. Le chien tout seul sur le balcon toute la journée, nous on arrive et déjà il n'est pas sur le balcon comme par hasard. On repasse plusieurs jours après et il n'est toujours pas sur le balcon. Donc on rappelle la personne qui a signalé avant d'aller sonner chez les gens et on leur dit on est déjà passés 2 fois et le chien n'était pas sur le balcon, qu'est ce qui a il est

mort ? Il a été abandonné ? ha non non il le met plus sur le balcon, d'accord. Pourquoi on irait faire chier le gars pour ça.

Il y a une expérience en particulier ou un type de maltraitance qui vous a paru vraiment insupportable ?

Elles sont toutes insupportables mais le syndrome de Noé c'est celle qui m'a le plus surprise. Je ne savais pas que ça existait quand j'ai commencé et c'est flippant. Parce que c'est, je vois vraiment la maladie psychiatrique de l'humain et voilà des comportements flippants pour moi c'est des comportements dangereux. Le gars qui, je ne dis pas que c'est excusable mais le gars qui est à bout de nerf parce qu'il a une vie de merde, il vit mal son quotidien et qui se venge sur l'animal je comprends le schéma psychologique qui l'amène là. On le recadre, s'il y a moyen qu'on retire l'animal et bien si il y a besoin on fait en sorte que. Je comprends le schéma psychologique et je me dis que ça pourrait m'arriver à moi un jour que hypothétiquement comme il y a des gens qui donnent une fessée leur gamin et voilà on est humains et on a nos faiblesses même si là le gars il faudrait qu'il réussisse à prendre du recul mais j'arrive à comprendre le schéma qui l'amène là. Le syndrome de Noé, c'est un schéma qui me dépasse complètement, je ne comprends pas comment ils en arrivent là et en plus ce sont tellement... Et moi ça me fait flipper et je me dis mais voilà même si on enlève les animaux ils en reprendront. ça me rend vraiment dingue en fait. C'est un humain qu'il faudrait soigner mais c'est un humain qui par définition est bloqué sur son truc et on n'arrive jamais à engager le dialogue.

Il n'y a jamais de suivi psychiatrique de ces gens quand vous retirez les animaux ?

De ma part non après nous on les conseille, on leur dit vous savez que on essaye de prendre ça à la dérision de dire ben vous voyez moi je suis addictée à la cigarette, il faut que je me fasse soigner parce que les addictions c'est pas bon, vous savez que vous aussi vous avez le moyen de vous faire aider parce que vous vous rendez bien compte que quand on a 50 chats à la maison il y a problème, qu'on en stérilise aucun et qu'ils se mangent entre eux (elle soupire, semble épuisée). Et voilà on essaye de les sensibiliser mais après malheureusement là on est bloqués. à partir de là on est bloqués par notre *intervention (il ne vous reste qu'à attendre la prochaine fois qu'il y a aura 40 chats à récupérer)*. Voilà, on espère que le type aura un éclair un matin et qu'il appellera un psy pour se faire soigner mais... (rires) il y a peu de chance (*effectivement je ne parierai pas grand chose dessus*) que la justice après fasse son travail éventuellement s'il est condamné ça peut être lui faire un déclic (rires) je ne l'ai jamais vécu malheureusement (*mais l'espoir fait vivre*) c'est ça (rires)

Ces expériences ont modifié la vision que vous aviez de l'humain ?

Oui au début ça m'a dégouté de l'humain. Au début je rentrais chez moi j'étais super en colère parce que je me doutais que en fait je faisais ça pour les animaux mais j'avais pas pris en compte la dimension humaine. Je ne me rendais pas compte que j'allais être confrontée aux pires défauts des fois de la race humaine ou les pires dérives parce qu'un alcoolique c'est pas un défaut c'est une dérive, c'est sa vie qui a fait que. Et du coup ça met super en colère et au début j'étais... D'ailleurs c'est pour ça que mon binôme m'a été très utile dans un premier temps parce qu'elle était plus expérimentée et qu'elle prenait le relai parce que moi je suis à fond dans... Le gars je lui aurait cassé la gueule quoi en voyant l'état du chien à côté de lui qui en face de moi disait non mais je le dégingue parce qu'il le mérite. Moi j'avais

vachement de mal à me canaliser et je rentrais chez moi j'étais comme ça (*elle montre ses mains qui tremblent*) j'avais des idées de faire justice moi-même, de retourner le voir et de lui foutre un pain. J'étais vraiment dans la colère mais heureusement je n'ai rien fait de tout ça parce que je ne suis pas dans la dérive justement. Et j'ai cru que j'allais devoir arrêter juste à cause de ça. Parce que c'était ce qui me touchait le plus. Et en fait on a échangé avec les collègues etc et la psy qui est venue en renfort et voilà j'arrive à prendre du recul et à me dire qu'il y a aussi des belles choses qui existent. Dans ce cadre-là je ne vois pas les belles choses parce que je ne vois que la merde mais dans d'autres contextes aujourd'hui je peux voir des choses super belles et ça m'aide à trouver un équilibre. Mais il a fallu faire l'effort d'aller voir où sont les belles choses et que je m'y raccroche. C'était vraiment dégueulasse, c'est le pire du pire.

Il n'y a pas pire. Si sur les enfants je suppose qu'on peut dire que c'est pire. On est dans la même pathologie : l'être vulnérable, facile à attaquer.

Et puis il faudrait qu'on ai les informations de la police ne serait-ce que pour ceux qui sortent de prison. Une personne m'a déjà dit une fois « je sors de prison, j'avais planté mon voisin » (*parfait enchantée*) c'est vrai que bon on n'est pas policiers mais c'est une info qu'on aurait bien aimé avoir pour prendre un policier avec nous éventuellement en renfort quoi.

Est ce que dans les situations où vous vous retrouvez par exemple vous êtes presque sûre qu'il se passe quelque chose de grave dans cette propriété, on ne vous ouvre pas, il y a un mur impossible juste de prendre des photos que faites-vous ?

Ben rien parce que par rapport au refuge justement il y a des personnes qui il y a longtemps parce que ça fait longtemps qu'on a bloqué ça qui outrepassaient leurs droits parce qu'on outrepassa nos droits quand on rentre dans une propriété privée et il y a eu de gros incidents et notamment un coup de feu avec une balle dans le mollet, heureusement que le gars a pas bien visé. Un chasseur. Je n'ai rien contre les chasseurs mais là en l'occurrence c'était un chasseur qui vivait avec ses chiens en chenil et voilà les voisins nous avaient appelés, il y a eu plusieurs témoignages sur lui et il ouvrait pas donc on pensait qu'il était pas là et un de mes collègues est entré et il s'est pris une balle (*mince il était là rires*) il était là et il était pas content du tout et voilà et la personne a été blessée mais même sans parler de blessure il peut lâcher ses chiens. Les chiens ils ne savent pas pourquoi on est là donc nous on a des règles même si des fois elles nous enquiquinent que là c'est bon il y a un trou dans le grillage, au moins pour constater pour prendre la photo mais non on s'est tous mis d'accord pour dire qu'on allait tous dans le même sens parce que déjà il y a eu des incidents et que les procès ça va bien 2 secondes mais on préfère garder notre temps disponible en tant que bénévole pour aller sur le terrain que pour passer notre temps à faire de la paperasse judiciaire. Même si c'est tentant, c'est super tentant. Après il y a presque toujours moyen de faire quelque chose. Genre on va chez le voisin et on lui demande si on peut passer par son jardin à lui, qui nous autorise pour pouvoir prendre la photo à travers le grillage. Mais du coup ça force à, on met en place des stratégies. Mais nous chez nous c'est impossible parce qu'il y a eu des incidents donc on n'est pas complètement tarés et on a compris de nos erreurs (*rires*).

S'il y avait quelque chose à changer dans la réglementation actuelle, pour vous ce serait quoi le plus urgent, le truc à faire ne premier ?

pour moi très personnellement vu que je suis détachée de mon refuge puisque je suis à 100 km et que il y a des alors c'est une réglementation apparemment qui est propre à la spa mais j'ai en théorie pas le droit d'intervenir en dehors de leur maillage et ça c'est récent

apparemment à les maillages de la spa ou maintenant on nous a dit ok la spa de Savoie elle intervient qu'en Savoie alors qu'elle est limitrophe de l'Isère alors que celle de l'Isère elle est beaucoup plus loin (*oui c'est un peu stupide*). Voilà ça c'est vraiment un problème, je me bats tous les jours avec mon président et lui se bat avec d'autres gens aussi parce que ça nous limite alors qu'on a la motivation, la formation et l'expérience, et on est bloqués par la législation ou en tous cas de la réglementation territoriale qui est complètement stupide. Ça je changerai et puis c'est vrai que c'est hyper dommage que les refuges spa ou autre travaillent en tant qu'association mais qu'on n'ai pas toujours le soutien des forces de l'ordre parce qu'il y a des flics qui nous disent clairement « non nous on en a rien à foutre de que vous nous demandez quoi ». Ils nous disent « ouai ok un chien mais nous on est sur un cas de viol, on a des enquêtes, on n'a pas le temps » machin et tout et seulement la bonne volonté du gars qu'on a en face de nous on peut ou pas intervenir avec renforts. Donc il y a des fois où on ne va pas intervenir parce qu'on sait que c'est une cité qui craint et qu'on a pas réussi à avoir de forces de l'ordre avec nous. Dans ce cas on n'y va spas parce qu'on est pas suicidaires non plus. Au final c'est un animal qui n'est pas aidé quoi. Donc ça c'est hyper frustrant et c'est con parce que ça repose juste sur des ponts qui manquent entre les forces de l'ordre et les associations. Il faudrait juste créer un lien quelque part et que dans législation l'animal ne soit plus un bien meuble parce que le gars qui est maltraitant s'il veut pas nous donner son animal de suite il faut qu'on enclenche la procédure judiciaire mais on repart dans l'animal (même s'il vit dans des conditions horribles on est obligés de le laisser) même s'il est à l'agonie par terre et qu'il se vide de son sang on est obligés de le laisser. Quand on a un chien qui tremble comme ça même s'il ne se vide pas de son sang on ne peut pas dire poussez vous on récupère la bestiole. On n'a pas le droit. Du coup on va revenir 2 mois après ou alors on va faire passer ça à la comment dire à la DDPP qui eux ont déjà plus de pouvoirs légaux et peuvent nous aider là-dessus mais le chien a le temps de mourir entre temps et ça c'est complètement con. Je changerais au moins ça. Quand on aura changé tout ça on sera déjà pas mal.

Vous voulez ajouter quelque chose ?

Juste dire que du coup mes témoignages seront un peu anciens parce que ça fait plusieurs mois que je n'ai pas fait d'enquête mais c'est tout et c'est tout.

Je vous remercie

Annexe 7

Entretien délégué enquêteur 5

Vous êtes encore enquêteur ou vous vous consacrez uniquement à...

Je suis encore enquêteur.

C'est moi qui ai demandé. J'ai rencontré NOM DE PERSONNE par la formation cours chien chat. Je l'ai eu comme stagiaire. Et après comme on a discuté et qu'en fait toute ma première matinée c'est les bases réglementaires légales. C'est ce que je faisais avant dans mon premier métier. J'étais responsable premiers secours pour le ministère de la défense. Donc à partir du moment où j'ai voulu créer mon, on va dire mon petit principe du secourisme animalier sans marcher sur les plates bandes des vétérinaires en les mettant avec plutôt que contre moi, j'ai étudié le code pénal, le code rural, le code de la consommation. A partir du moment où on lit ça après je me suis accoquinée aux thèses vétérinaires, aux travaux du professeur Dominique Grandjean et puis c'est parti. ça ça veut dire que quand j'aborde mes formations j'aborde toute la partie responsabilité. Qu'est-ce que l'errance, qu'est ce que la divagation ça en fait largement partie. Est-ce que j'ai le droit de casser une bagnole pour récupérer un chien dedans. Et comme NOM DE PERSONNE était stagiaire il a accroché, on a parlé et si tu veux moi je propose de faire de l'enquête, mais c'est problématique des enquêteurs aujourd'hui : c'est que beaucoup de gens vont être enquêteurs pour l'égo, pour leur reconnaissance et pour pouvoir mettre sur leur profil Facebook « David BA ». On en revient à la problématique de certains qui ont besoin de lumière quoi. Or le boulot d'enquêteur c'est un boulot où il faut du recul, il ne faut pas trop d'empathie, et il faut être capable de voir qu'avant la maltraitance animale il y a de la maltraitance humaine. Beaucoup, beaucoup de cas de maltraitance ne sont pas de la maltraitance. C'est des gens qui s'emmerdent la journée, qui sont sur les réseaux sociaux, et que comme leurs voisins vont travailler et laissent leur chien. J'ai eu le cas comme ça : un chien qui passait une partie de la journée sur le balcon : maltraitance. Mais non madame la folle, vous voyez ça parce que vous êtes au RAS, vous ne faites rien de la journée et les gens travaillent la nuit donc quand ils rentrent chez eux ils font quoi ? Ils mettent le chien sur le balcon. Et cette dame voulait pas comprendre qu'à la campagne les chiens ils restent dans la cours, ils restent dans le jardin la journée. Et ils déclenchent l'alerte maltraitance. Et de l'autre côté vous avez les maltraitants qui eux ont besoin d'être enquêteurs maltraitance parce que ça fait bien mais que le jour où il ya besoin d'enquête il n'y a personne. Voir des impulsifs. Vous savez les gens qui franchissent les barrières et qui volent les chiens. Parce que pour eux comme c'est de la maltraitance à leur sens empathique, la loi on s'en fou, on capture les animaux et puis après on traite. Alors c'est 100% contraire à la loi et numéro deux ça ne fait pas que du bien aux associations de protection animale. Il faut de la retenue pour être enquêteur et c'est le

problème qu'il y a dans le métier actuellement dans les enquêtes maltraitances. J'en suis arrivé à proposer à Stephane et Emmanuelle, la cheffe du service juridique qui est maintenant là haut à Paris, des gens qui correspondent à un profil d'enquêteur même s'ils n'ont pas lieu de l'être. Parce qu'ils ont cette capacité de retenue, cette capacité d'enquête et cette capacité de faire de l'éducation sans rentrer directement dans le curatif. Donc je continue parce que c'est intimement lié à ce que je fais.

Et ça vous fait combien de temps là du coup ?

(soupir) sur les enquêtes, NOM DE PERSONNE c'était en... 2016? *(il cherche dans ses papiers)* L'enquête la plus vieille qui est en cours c'est la première et j'y suis encore dessus... ça fait un an et demi.

Vous avez du avoir le temps de faire un bon paquet de dossiers déjà

non c'est rien. Le problème c'est qu'il y a trop de demande pour pas assez d'aboutissements. Beaucoup de gens qui appellent ne reviennent pas. C'est déjà arrivé que NOM DE LIEU m'appelle pour des chevaux enfin un cheval et un poney. La personne gueule sur les réseaux sociaux, sur facebook "j'ai vu de la maltraitance", des photos, qu'est ce que vous foutez ça fait des mois que je vous appelle. Ok on vous envoie quelqu'un et à partir du moment où on a dit on vous envoie quelqu'un allo il n'y a plus personne. Je suis allé chercher un chat... Un chien pardon. C'est à NOM DE LIEU non pas à NOM DE LIEU à NOM DE LIEU pour un chien sur un balcon. J'ai appelé la personne. Je suis enquêteur, je voulais y aller. Et là je tombe sur un répondeur quoi. Allo bonjour... Soit disant ça fait des mois qu'ils se plaignent, jamais personne n'est venu. Parce que c'est ça le problème des réseaux. Les gens ont besoin de se plaindre, de dire "ça marche pas mais moi j'étais là". Dès que vous les appelez il n'y a plus personne. Il m'est même arrivé de porter plainte contre une plaignante (rire)

En même temps..

Oui ! Je me suis retrouvé parce qu'en fait la dame en question... C'est le dossier qui est là.. La dame en question elle est... Parce que c'est pas fini cette histoire. Elle, c'est celle Elle, elle enquête sur un chien qui vit sur un balcon, c'est le fameux chien qui dort la journée. Mais là tout ce qu'il y a là c'est des photos et des vidéos. En un mois elle a fait 6000, 7000 photos. On est sur du harcèlement. Les gens n'avaient même pas le droit de bouger. Les gens en étaient à dire on doit déménager. On va déménager on en peut plus. Donc j'ai été voir les gens et je leur ai dit allez porter plainte pour violation de vie privée. Et puis à un moment je

vais être honnête avec vous il n'y a aucune maltraitance, votre chien il vit bien, il a un abris. J'ai fais acheter à ces gens là une niche et je leur ai dit de la mettre en plein milieu (*qu'on la voit BIEN*). Presque leur dire vous prenez l'arrêté de 82 et vous la mettez au mur. Comme ça la définition de la maltraitance est affichée. Ha mais non ! La dame elle est partie en vrille. Parce qu'elle ne comprend pas. Du coup je me suis retrouvé à aller porter plainte au niveau du... Pour aider les gens. En fait la partie enquête elle est vicieuse dans le sens ou soit des fois il n'y a pas d'enquête soit des fois vous vous retrouvez avec des fous, soit des vrais enquêtes. Le problème c'est de démêler l'ensemble

Oui parce que là cette dame elle ne devait même pas comprendre pourquoi vous étiez pas d'accord avec elle.

Elle n'a toujours pas compris. Elle était à genoux. Elle voulait absolument que je récupère les chiens pour que derrière je lui donne en garde à elle parce que chez elle ce serait mieux. Mais elle, la dame en question qui était une ancienne assistante... Je ne sais pas elle devait être assistante maternelle... Enfin bref. Elle vivait avec deux chiens patateïdes donc en maltraitance alimentaire. Et elle, elle mangeai... Elle n'avait pas l'eau et en fait sur son plat de pate il y avait des boites de maquereau et du pain de mie. Et elle déclenche l'alerte maltraitance pour ses voisins. Mais en fait il y a un réel problème de mal-être humain derrière tout ça. C'est pour ça qu'il faut prendre du recul. Là j'ai NOM DE PERSONNE, des gens qui veulent bosser avec moi qui est pompier de NOM DE LIEU. J'ai demandé à NOM DE PERSONNE de le prendre comme enquêteur tout simplement parce qu'il a un peu de recul parce qu'il a déjà vu la misère. Et ben là... NOM DE PERSONNE enfin NOM DE PERSONNE ou NOM DE PERSONNE l'a envoyé sur une enquête d'une dame qui vivait dans sa voiture avec son chien. Maltraitance pour le chien, il vit dans une voiture c'est pas bien et tout ça. La dame, c'est une dame qui est laissée pour compte par la société, elle vit dans une voiture avec pour seul rattachement à l'humanité son chien. On fait quoi on retire le chien ? Et on tue la dame ? Si on la met au samu social ils ne veulent pas du chien et de toutes façons si on la met quelque part ailleurs il partira à la fourrière. Où est la maltraitance et où est l'humanité. Donc là c'est une enquête où on a essayé de dire avec les collègues on arrête les enquêtes là dessus ! Le problème avec les maltraitements c'est que chaque association internationale a des enquêteurs. ça veut dire que comme chacun travaille tout seul pour des raisons politiques. Personne ne travaille avec personne alors que c'est complètement con. Une enquête maltraitance c'est une enquête maltraitance

Rien qu'à NOM DE LIEU quand j'ai vu le bazar que c'était entre les 2 NOM D'ASSOCIATION je me suis dis oulala !

C'est lié à la NOM D'ASSOCIATION ! NOM D'ASSOCIATION c'est la confédération et NOM D'ASSOCIATION c'est la NOM D'ASSOCIATION. NOM D'ASSOCIATION, c'est de la maltraitance à l'état pur quasiment. à l'intérieur. Il n'y a pas de quarantaine. Certains jours ils capturent des chats ils les euthanasient dans la journée. Mais personne ne dit rien pourquoi ? En admettant qu'on ferme NOM D'ASSOCIATION. Il faut juste se repositionner d'un point de vue politique. Deux grosses NOM D'ASSOCIATION avec les locaux qui vont bien, si on ferme NOM D'ASSOCIATION on fait quoi des animaux qui sont dedans. à un moment de l'année de toutes façons tout est plain mais de toutes façons maintenant quelque soit le moment de l'année c'est plein. Donc il y a une capacité d'accueil et il y a déjà un système qui fonctionne. Donc c'est compliqué de dire "je coupe le jus" et je fais quoi après ? Et puis après la SPA de France c'est pareil. Si on suit un petit peu les dernières révélations du canard enchainé avec les détournements de fond et tout...Voilà. Il y a la spa, Stephane Larmart, Brigitte Bardot, 30 millions d'amis et il y a la fondation assistance aux animaux.

Et dans Lyon il y a Croc blanc également mais je n'ai jamais réussi à les joindre

Voilà il y a plein de petites associations qui sont plus locales et qui essayent de rayonner au niveau national. Mais au moins si les grosses associations fédéraient certains de leurs curseurs comme les enquêtes maltraitances. ça éviterai qu'on se retrouve à plusieurs sur une même enquête ou que certains enquêteurs se tapent tout le boulot. Et puis plutôt que le même enquêteur se tape tout le boulot sur certaines enquêtes un peu particulières (il souffle) on diviserai le boulot quoi !

Ben surtout qu'il y a du taffe pour tout le monde !

Bien sur et puis c'est même pas du taffe c'est du bénévolat

Non mais je veux dire qu'il y a de quoi faire pour tout le monde. Il n'y a aucune raison de se tirer dans les pattes

Derrière ce qu'on demande à un enquêteur n'est pas toujours la même chose. Un enquêteur il faut être volontaire, faire un dossier, avoir un casier judiciaire numéro 3 et pourquoi tu veux faire enquêteur. On ne demande pas aux gens leur position d'un point de vue légal, s'ils sont capables de faire preuve de retenue. C'est quoi ta culture animalière ?

J'avais un animal à la maison et je suis super mignon avec il mange dans ma bouche ? Ben oui. On est sur du bénévolat donc sur du bénévolat on ne peut pas trop non plus imposer de critères. Après du coup on n'impose pas de critère donc il y a des très très bons, des très

très inconnus et puis après il faut jouer avec. C'est vrai qu'il y a des enquêtes ça fait des mois et des mois qu'elles trainent.

Vous vous attendiez à ben à tous ces aspects là quand vous avez commencé ?

Non. non, en fait, quand on commence dans la cause animalière on croit. Moi j'ai quitté après 23 ans au service de l'état ne tant que militaire. Je vivais déjà dans un bocal un peu particulier. En plus militaire muté à l'infanterie. J'ai fini dans un bureau mais j'ai commencé à l'infanterie. J'ai quitté parce que j'en avais ras le bol de l'humain. Je pensais que le monde animalier serait plus propre et l'humain (j'ai une grimace) ben oui mais ça on le sait quand on est dedans ! Et quand on n'est pas dedans on se dit que qui pourrait vouloir du mal à ce genre de machins ? Personne ? Alors que dès qu'on met le pied dans le monde animalier on se rend compte que l'animal est un business. L'animal c'est la faiblesse de toutes les armures de l'humain. Un bon vendeur qui sait jouer sur l'animal qui est à la maison il vendra ce qu'il veut. ça ce n'est ni plus ni moins qu'une porte d'entrée sur la thune. D'ailleurs quand on regarde l'argent qui sort tous les ans des portes monnaie des propriétaires c'est de plus en plus élevé. Le problème c'est qu'on se rend compte que dans le monde animalier il y a très très peu de choses encadrées. Dans les enquêtes, dans les contrôles. Chacun fait ce qu'il veut. Du coup beaucoup beaucoup beaucoup font du business. Il y a des habités il y en aura toujours et tant mieux. Mais d'un autre côté pour un habité il y a 10 personnes qui vont dans le sens contraire. On devrait avoir le droit de refuser une vente.

Bien sur

Et bien non ! Code de la consommation ! Articles 115 14 du code civil : l'animal est un bien de consommation et sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. Allez voir. Après on ne véhicule pas ça sur les réseaux sociaux, on ne véhicule pas au 20 heures. C'est pas sexy.

Et puis s'ils savaient que c'est dans la loi la plupart des gens seraient choqués d'ailleurs

Ben oui ! Et c'est pour ça qu'on en parle pas. C'est pour ça que dans le monde animalier... Par lui même est propre à force de le laisser se développer tout seul on obtient les problèmes de divagation, les problèmes d'errance et dans une reproduction totalement incontrôlée. Pourquoi un éleveur aujourd'hui n'aurait pas obligation de vendre animaux stérilisés fin de sevrage. Qu'on arrête de vendre des animaux parce que la loi a dit pile poil à deux mois alors que théoriquement parlant il faut attendre 3 mois. Mais je veux un chien

pour mon enfant. Oui mais non. Je paye tout de suite en cash. Ha bah prenez le si vous voulez !

Ben oui, ben oui

Donc qu'est ce qu'on demande à un propriétaire aujourd'hui ? Rien

J'allais vous dire que dans les élevages où les gens font leur boulot on leur demande beaucoup de chose mais bon

C'est même pas la faute de l'éleveur. Il y a un éleveur parce qu'il y a un consommateur et donc un producteur. Si le propriétaire de l'animal. Ils ont essayé en Suisse hein. Mais ça a été abandonné le permis.

Oui comme au Japon d'ailleurs

Ben oui. Si avant d'adopter un animal la personne qui voulait avoir un animal était obligé de passer le CCAD (Certificat de Capacité des Animaux Domestiques) de la race qu'il a envie. Chien, chat, autre que chien et chat en bien déjà il aurait une culture. Si après derrière il veut acheter un chien, obligation de passer un CK (certificat pour les chiens mordeurs ou les chiens de catégorie). Parce que les chiens de catégorie la loi de 1999 il faut qu'on arrête. C'est pas le chien qui est dangereux c'est celui qui est derrière (clairement) ou c'est l'humain qui ne connaît pas la communication animale. Il fut de l'anthropomorphisme et ça se passe très bien. C'est la loi de 99 qui a dit ça dangereux ça pas dangereux bah... ça gros con ça pas gros con. ça mérite un jouet, ça mérite une peluche, ça mérite un animal. Si tout le monde passait ce stage qui explique comment communique un chien. Qu'est ce qu'un signal d'alerte, qu'est ce que c'est un apaisement. Qu'il faut expliquer à un chien que rien n'est sacré mais qu'il faut expliquer à un gamin que le chien est un être vivant.. Il n'y aurait plus de morsures. PAR conter si on commence à dire un CCAD plus une journée autour de la communication animale : je socialise, je sociabilise plus école du chiot, école du chien. Bah oui mais le prix d'un chien il est à combien ? Sauf qu'à partir du moment où on ferait ça on aurait de la qualité.

Et même on en aurait moins, donc en plus ça voudrait dire moins de chiens ça voudrait dire moins d'abandons, moins de portées non désirées

oui ! ça voudrait dire moins de tout mais que du plus ! Parce que du coup ceux qui choisiraient d'en acheter, ils achèteraient pour le bien être de l'animal. On y gagnerai ! Mais c'est pas sexy

Et puis si ça ne va pas du tout avec la culture en France qu'on a de l'animal. Ce serait.. Les gens entendraient comment ça je ne sais pas m'occuper d'un chien ? Un nombre incalculable de gens seraient même vexés même de l'entendre.

C'est complètement culturel ! Il y a des pays où on mange du chien, on mange du loup !

Ha oui je suis complètement d'accord avec vous

Quand on voit les grosses problématiques... Les réseaux sociaux ont été bons en termes de communiquer avec le travail. Quand j'ai fini mon murissement intellectuel Quand on met des jeunes.

Interlude réseaux sociaux

On a un gros problème de français en fait. Le français c'est le mec qui râle et qui regarde toujours les autres sans regarder ce qu'il fait. Le coq (*rires*). Donc c'est vrai que si on fait l'amalgame de tout ça C'est ce qui oblige, surtout pour moi qui est sur les premiers secours à former des sauveteurs capables d'intervenir au sens que même un propriétaire a envie d'un être un professionnel pour sauver son animal. On a bossé avec le syndicat international des professions du chien et du chat. De l'autre côté par connaissance j'ai bossé avec le syndicat international des vétérinaires d'exercice libéral et l'approche est complètement différente ! Mais on est encore une fois sur un univers politique d'appartenance : je veux que ce soit à moi. Et c'est vrai que tout le monde oublie que c'est pour l'animal en fait. Quand on arrive sur les maltraitances animales c'est à dire là où on peut un petit peu faire des choses. Ce qui permet d'optimiser les compétences parce qu'une fois qu'on doit faire des chose sur les animaux maltraités, le geste doit changer aussi surtout sur l'approche d'un animal blessé. Parce que ça c'est dans mes cours l'approche d'un animal blessé.

Ben oui l'animal blessé qui a mal qui a peur...

Les personnes qui pensent que ça ne sert à rien on devrait les envoyer dans un centre de chien d'attaque et leur mettre le costume en leur disant vas parler au chien (*rires*)

Nan mais oui mais on ne serait pas sur une vidéo les fesses posées sur un banc ! On verrait un chien et je pense que ça changerait le positionnement. Donc voilà enquêteur toujours et enquêteur je pense que je le resterai tant qu'il y aura moyen d'aider.

Vous avez eu affaire à quel type de maltraitance ?

Alors... Types de maltraitements... Des gens du voyage, les gens du voyage, des gens qui savaient pas qu'un animal il faut lui donner un certain cadre ou qui ne connaissait pas simplement la réglementation mais la réglementation personne ne la connaît. Je pourrais vous parler de l'arrêté qui définit la maltraitance. On devrait le donner à tout le monde ça. Tu prends un chien, on te donne le carnet de santé, on t'explique le cadre de vie c'est ce que devrait faire un éleveur normalement. Mais ce n'est pas ce qui se passe quand on a de la reproduction : on récupère le chien d'un copain qui avait un chien.

ou pire un animal en animalerie

Oui non mais... ça on ne va même pas en parler parce que là ça va encore me fâcher (*rire*) mais oui bien de consommation à fond. Donc soit des gens qui ne savaient pas ou bien des gens qui se sont fait débordés en pensant qu'ils achetaient un truc facile. Donc on en revient à de la méconnaissance sur ce qu'on achète. C'est vrai qu'en mettant des animaux dans des catalogues au même titre qu'on mettrait une pendule ou des tasses à café, l'amalgame est vite fait. Donc c'est... Je dirais que c'est même pas la faute des gens la maltraitance. Bon il y a toujours de la maltraitance volontaire. Il y a toujours des fous, il y a toujours des futurs assassins en puissance. Je prends NOM DE PERSONNE par exemple. Mais il n'y a pas que lui. Donc là ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Mais d'un autre côté il y a de la maltraitance qui au départ n'était pas de la maltraitance mais qui au départ n'était pas de la maltraitance, qui est de la méconnaissance. J'ai pas éduqué mon chien ou je l'ai tellement éduqué comme le bébé que je n'ai pas eu sauf que le mode de communication des chiens n'est pas le mode de communication de l'humain et au final on se retrouve dans un animal qui a tout compris, qui prend tout de suite l'aval sur le propriétaire ou la propriétaire puis une fois débordé le propriétaire n'a pas d'autre choix que de le dégager. Donc le problème c'est qu'on achète un être vivant pour beaucoup de gens comme on achèterai un jouet qu'un fois qu'il n'y a plus de pile on le fou dans une armoire et on en parle plus.

Oui sauf qu'un chien c'est plus compliqué de le mettre dans une armoire

Les gens qui ont déjà eu des animaux le savent. Parce que ben derrière il y a un héritage traditionnel de la famille qui avait son chien etc etc où les parents ont du apprendre au gamin

occupes toi du chien vas sortir le chien. Mais ceux qui n'ont jamais eu ça ils vont céder directement sur le chien gadget ou le chat gadget. Chose qui découlera moins de maltraitance dans le sens où un chat est autonome mais le chien il faut le sortir (*même quand il pleut, il faut -10 et il y a du vent il faut le sortir quand même*). Et puis il y a les problématiques de mode. Game of thrones, il me faut du husky. Je fais quoi d'un husky en ville ? C'est de la maltraitance (*la mode des borders colie il y a quelques années*) c'est de la maltraitance ! Après c'est de la maltraitance au sens global du terme parce qu'on tape sur les gens alors qu'en fait il faudrait taper sur le système. En fait on ne tape qu'en bout de piste donc c'est vrai qu'en tapant à la fin de la chaîne de la maltraitance on occulte la responsabilité des grandes institutions. Et du business. Il est là le problème de maltraitance. C'est qu'en tapant ceux en fin de course, très souvent parce qu'un enquêteur, c'est mon avis et j'en démordrais pas il faut que ce soit quelqu'un qui soit équilibré. Pas quelqu'un qui ai besoin qu'on parle de lui, besoin d'égo, besoin de sauver des chiens et des chats. ça c'est quelqu'un qui a besoin de se poser et de prendre un psy (rires). Partir dans la partie enquête/maltraitance quand soit même on n'est pas équilibré qu'on a pas un petit retour de la vie qui nous permette de dire "je sais me poser", qu'est ce qu'un animal, qu'est ce qu'un humain, qu'est ce que le respect de l'humain, qu'est ce que le respect de l'animal. Déjà si on ne peut pas répondre à ces 4 questions c'est pas la peine d'aller vers la maltraitance. Est ce qu'on prend tous les chiens des sdf parce que certains les droguent pour faire plus de thune ou est ce que certains sdf la seule personne à peu près humaine avec qui ils parlent c'est leur chien ou leur chat. On est sur une équation où et c'est malheureusement le cas, c'est sociétal. Soit la règle qui va être définie va être pour tout le monde. C'est sur que si on commence à faire des exception, on trouvera que qui est dans quel cas ? (*c'est pas simple*) c'est pas simple parce que je ne sais pas; vous avez un sujet qui va être une porte d'entrée sur à un moment donné sur un enjeu politique. Vous allez à un moment donné taper dans les gros systèmes. Pourquoi il n'y a pas de contrôle ? Qui définit les canevas pour ? Pourquoi l'éleveur n'a pas le droit de refuser une vente ? Et là qui c'est qui définit ça c'est le ministère. Parce qu'on est dans un système de consommations qui génère de la thune. Et ça intéressera aussi mais ça reste entre nous, le bloc vétérinaire. Plus il y a d'animaux, plus y il y a de soins à faire. Pourquoi le carlin ? (*soupir, pourquoi le bouledogue anglais, pourquoi les.. Oui oui rires*) Pourquoi la dysplasie de la hanche alors qu'on sait que c'est 80% de consanguinité ?

Surtout chez le BA où le standard est de plus en plus bas sur les postérieurs

Le standard français. oui j'ai vu ça qu'en Allemagne ils avaient encore les fesses au niveau des épaules.

Il y a un truc très simple : quand vous voyez un éleveur de grande race, vous lui dire jolis la manipulation génétique que vous avez fait. Non il doit vous dire. Ce n'est pas de la manipulation génétique c'est de la sélection. J'ai bossé avec plein d'éleveurs et je bosse aussi avec des juges fédéraux qui sont des gens complètement pétés du cerveaux j'ai NOM DE PERSONNE par exemple. C'est quelqu'un qui est green mais à la rigueur pourquoi pas ? Mais de l'autre côté qu'il y est un immense respect pour l'animal. Donc elle elle a fait de la partie génétique, elle a appris en cours du soir elle a lu des bouquins. Maintenant elle a tout le niveau culturel et le savoir empirique enfin scientifique qui permette de définir la couleur de robe etc etc mais elle ne fait pas de manipulation. Le problème c'est que les gens aujourd'hui quand je veux un truc qui ressemble à ça mais qui n'est pas comme ça, on te le fabrique. Les chiens qu'on donne au gens aujourd'hui, c'est fini les huskies ! C'est un croisement entre le huskie et le lévrier. On prend les races qui nous intéressent et on joue avec la nature. Et on arrive à des chiens qui concrètement parlant si la nature reprenait ses droits pourraient en une semaine.

Oui clairement, les petites races de chiens, les brachycéphales...

Je suis désolée le propriétaire d'un bouledogue français il faut qu'il soit pété du cerveau : ça a une bouille d'amour quand ça ne bouge pas. ça ronfle en permanence, ça a des problèmes ventilatoires, des problèmes de thermorégulation, des problèmes d'hernies et putain ça pète en permanence non mais c'est pas possible! Il y avait des jouets et j'ai pris le jouet qui était pété par excellence. Mais oui il a une bouille d'amour. Mais il a la même qu'un staffie. Et un staffie c'est magnifique. Voilà et il n'est pas plus dangereux qu'un canard. Sauf que quand il serre la mâchoire, s'il a envie de serrer la mâchoire un peu fort il sert un peu fort. C'est pour ça que le problème de l'enquête maltraitance, c'est qu'à partir du moment où il y a une enquête maltraitance, on met ni plus ni moins qu'un niveau de responsabilité sur un abandon de l'état d'un problème beaucoup plus global. C'est qu'il ne peut y avoir enquête maltraitance que s'il y a maltraitance et il ne peut y avoir maltraitance que si on a laissé des gens maltraiter dans le sens où soit ils ont maltraité par méconnaissance, soit parce qu'ils pensaient acheter une boîte de légots et ils se sont retrouvés avec du vivant, soit concrètement là-dedans une petite partie et je pense pas aussi énorme que ça c'est réellement du pervers. Voilà, maintenant si on ne leur laisser pas d'animal à torturer ils tortureraient qui ? un gamin? Parce si on regarde bien tous les grands tueurs, tous les grands débiles de la planète ont toujours commencé sur les animaux. Et puis après comment on peut reprocher à quelqu'un qui par exemple travaille dans une boucherie, dans un abattoir ? Tant qu'on mangera de la viande il faudra des gens pour abattre des animaux. Donc c'est des métiers je pense pas que quelqu'un ai envie dans ses études de dire tien voilà je vais bosser comme tueur de... (*rires*) non mais ça on occulte !

Aucun gamin n'a dit à ses parents "moi quand je serais grand je veux découper des cochons !"

Mais qui s'occupe du malaise de ces gens ? Tous les jours ils sont confrontés à la mort alors là dedans il y a peut être un paire de pervers mais comme beaucoup de pyromanes sont pompiers, il n'y a pas que ça. Comment aiguisé quelqu'un dans la maltraitance ? Si ce n'est en lui laissant faire ça si ce n'est avec une certaine perversion au départ. On va juste lui aiguiser ses outils. On est bien sur un système qui n'est pas local.

En fait si je résume un peu ce que vous me dites depuis tout à l'heure c'est que personne ne devient maltraitant par la volonté du saint esprit. Il y a un terreau qui est en place.

Il y a un terreau. Il y a un terreau alors il y aura toujours une partie des gens. Dans ces gens il y a des gens très très biens et il y a des gens qui forcément sont d'un point de vue naissance mauvais et qui vont torturer des animaux parce qu'il ont aucune conscience de l'être vivant autre que le leur à la rigueur. Ben oui un chien je l'achète 40€ à la rigueur et je fais ce que je veux avec. Si j'ai envie de le torturer je fais ce que je veux, qui va m'emmenner au tribunal ?

Ouai ils n'ont pas le minimum vital d'empathie quoi. Il n'y a rien !

Oui mais c'est un monde de la violence ou au plus haut niveau qu'on puisse exister c'est j'achète un être vivant pour (*soupir*) (*pour le découper en morceaux*) voilà ! ça ce sont des gens qui devraient aller en psy. ça c'est le côté totalement... Enfin pas binaire hein. Après on va avoir le zéro c'est le mec qui va acheter un animal parce qu'il a envie d'avoir un compagnon pour faire des choses avec pour courir avec parce que ça fait une présence et là on est au niveau opposé. Puis entre les deux on a les autres quoi. Le problème c'est qu'il manque de critères là dedans et pas que les critères. Qui contrôle quoi ? Qui valide quoi ?

Et où est ce qu'on pose la limite

Voilà ! Donc la maltraitance le terreau il est là : il est entre le 1 et le zero. Entre le 0.1 et 0.4. Qu'est ce que la maltraitance ? Alors il y a le décret, il y a l'arrêté mais une fois qu'on a la chaîne qui fait son 1m50 3m sur un anneau fixe. Qu'on a un abris hors sol, qu'on a les besoins physiologiques de l'animal respecté. Ben il faudrait prendre 20 personnes et vous posez la question à 20 propriétaires d'animaux c'est quoi les besoins physiologiques. Vous avez une heure (*soupirs*). Non mais l'arrêté il dit respect des besoins physiologique. à quel

moment quelqu'un qui veut acheter un chat on va lui parler des besoins physiologiques du chat ?

Et puis ça pose des questions parce que chasser par exemple c'est un besoin physiologique du chat par exemple

Ben oui, sans compter que... Voilà il y a beaucoup de choses comme ça. Contrôler un besoin physiologique, contrôler la physiologie de l'animal fait partie de la médecine vétérinaire. C'est le code rural. Quand on prend la définition de la médecine aux animaux, contrôler l'état physiologique de l'animal fait partie de la définition de médecine vétérinaire. Donc ça veut dire que même posséder un animal quelque part...

On est déjà borderline

Ben oui !

Interlude histoire du chat de l'enquêteur

C'est pareil, avoir un chat chez soit lui donner tout ce qu'il lui faut. Lui donner un truc tout mou lui donner des jouets quelque part c'est en faire un enfant gâté. Les chiens de la dame dont je vous ai parlé ils étaient surdosés en nourriture, ils avaient tout ce qu'ils voulaient, ils dormaient au lit, ils avaient tout ce qui allait bien. ça commence quand la maltraitance ?

Quand vous réduisez l'espérance de vie d'un animal parce que vous le nourrissez trop, on commence à discuter là déjà

Je pense que déjà la première chose à définir c'est qu'est ce que la maltraitance". Est ce que c'est uniquement ce que dit la loi ? Ou est ce que le fait d'en faire trop, d'avoir un husky dans un appart à 24°C. Ce serait pas par hasard de la maltraitance ?

Effectivement

Un husky doit dormir dehors, pourtant pour beaucoup de gens c'est de la maltraitance alors que c'est sa place. Qu'est qu'un chien ? Allez en aller dans les pays de l'Europe de l'est. Ils ont tout compris eux. Pourquoi parce maintenant avec tous les problème des chiens sois disant maltraités en Roumanie. Si tout le monde aujourd'hui donnait 2500 € pour sauver les chiens en roumanie, avec le niveau de vie qu'ont les gens là bas. Moi je suis roumain, je vais me démerder pour acheter 4 caméras, 2 personnes qui gèrent internet et je vais récupérer de la thune. Pourquoi parce que pour eux le chien est un chien. Nous on en a fait un être

vivant à part entière avec de l'empathie, avec de l'amour, avec de l'anthropomorphisme et tout ce qui va bien. Alors les gens vont donner plein de thunes pour la Legal co, plein de thunes pour la roumaine, plein de thunes pour la chine. Par contre les refuges qui explosent à côté de la maison, les chiens errants que l'ont pourrait nourrir et plein de choses. Donc il y a un problème qui va bien plus loin que l'enquête maltraitance.

Bien sur, c'est toujours pareil, c'est beaucoup moins s'investir que d'aller donner 2€ pour les chiens en Roumanie que d'aller s'impliquer de donner un coup de main dans un refuge, que de donner à manger aux chiens errants du quartier.

Donc on fait de la maltraitance sur internet et sur facebook. Il suffit de regarder le nombre de facebook consacrés aux animaux de compagnie

Interlude facebook

Moi je pense qu'il faut qu'on définisse mieux la maltraitance animale et à partir de là définir le canevas de ce que doit être un enquêteur maltraitements. Ce doit être quelqu'un qui peut faire la différence entre de la vrai maltraitance, son empathie à lui et la réalité de ce qu'on voit sur le terrain.

Est-ce qu'il y a eu une enquête particulière ou un type de maltraitance qui vous a particulièrement marqué ?

J'en ai une belle dans le sens où en faisant bien le boulot on perd. C'est le cas de deux Amstaffs qui étaient attachés à un mur avec un mètre de chaîne chez des gens qui font du crépis. Du BTP quoi une petite boîte de BTP. Un mètre de chaîne, pas de niche, pas de flotte. Et les voisins d'en face, une personne a appelé ben moi. C'est ça ce qui est bien avec NOM D'ASSOCIATION. Dans les autres associations on vous donne l'enquête. Moi avec mon réseau les gens m'appellent pour me dire « j'ai quelque chose de bizarre, est ce que tu pourrais venir voir ». Moi ce que je dis aux gens c'est que je veux une photo et une attestation sur l'honneur prise sur la grille d'attestation du ministère de la justice. A partir de ce moment là je me déplace et je vas voir. Donc là l'enquête me regarde directement donc j'appelle NOM DE PERSONNE qui me donne un numéro d'enquête et là c'est super ! Parce que c'est une enquête non pas avec des gens de Paris qui appellent mais avec des gens de terrain qui vous disent "viens voir"

C'est sur que c'est pas la même que "mon voisin blablabla"

Totalement ! Après ça fait bien sur facebook de dire j'ai toujours pas de réponse. Mais ok donc là je suis sur cette enquête là et qu'est ce que j'ai fait et bien j'ai fait ce que devrait faire tout le monde à la base : avant de déclencher oui ou non, j'ai été voir les chiens donc oui il y avait 2 Amstaff attachés contre un mur. Et le voisin en face me dit que dès qu'il gueule le propriétaire descend et leur met des coups de parpaing. Donc ok on est bien dans le cas d'une maltraitance. On est sur un chien de catégorie d'où la culture que l'on doit avoir au préalable. Donc qu'est ce que je fais, je vais voir le vétérinaire du coin et je dis voilà, au niveau de celui là, sans citer les noms, sans citer la rue. Est ce que vous avez l'enregistrement de chiens de catégorie. J'ai téléphoné à la police municipale. Est ce que vous avez un arrêté au niveau municipal qui dit qu'une personne possède des chiens à cette adresse ? Parce que posséder un chien de catégorie est lié à 5 ou 6 pièces administratives obligatoires.

Oui c'est normalement très encadré

Oui ! Donc moi avant d'aller taper je suis allé voir si les chiens étaient bien enregistrés. Pourquoi ? Parce que moi je suis enquêteur maltraitance pour sauver des animaux. Je ne suis pas enquêteur maltraitance pour récupérer des chiens de catégorie, qu'on les classe 4 et qu'au final on les abat. Donc à un moment donné, moi je veux pouvoir continuer à le faire en me regardant dans une glace. Si je veux récupérer des animaux maltraités par des connards d'humains et qu'au final l'animal finit euthanasié juste parce que j'ai fait bien mon boulot, Même si ça pourrait paraître logique à plein de gens, moi ça me pète le cerveau.

Donc du coup j'ai été voir. Pas d'autorisation de détention chez le vétérinaire ou la mairie. Je vais voir tous les voisins, et c'est là mon erreur : j'ai fait une enquête de voisinage. Il me fallait un maximum d'attestations sur l'honneur (ça ressemble à ça)

Parce que plus j'ai d'attestations mieux c'est si je veux aller au procureur. Moi je construis un dossier. Donc j'ai fait le tour de tous les voisins, sur tous les voisins, il y en a un qui m'a jeté parce qu'il avait peur. Ben oui la personne a des staffs avec un mur de 60cm et la nuit il les laissait libres. Donc personne aurait eu envie de rentrer... C'est sûr que 60 cm pour un staff il est vite dans la rue. Une fois que j'ai eu tout ça j'ai discuté avec la police municipale en leur expliquant que la responsabilité pénale rend responsable le maire s'il devait y avoir une attaque de chien sur le territoire de la commune sur la voie publique. A partir de là ce n'est plus le problème de la propriétaire, comme on est sur un chien non enregistré... Je les avais mes éléments. Non validés, non vérifiés par vous, par les services vétérinaires, le maire est pénal. Imaginez qu'un gamin se fasse mordre dans la rue, c'est le maire qui va au pénal. Imaginez qu'un gamin se fasse mordre dans la rue ? C'est le maire qui est au pénal. Parce que l'animal n'étant pas identifié donc ça n'est plus un animal divaguant mais un animal

errant et les animaux errants c'est la responsabilité du maire. Et bien j'ai mes attestations, j'ai mes avis de vétérinaires, j'ai mon avis du policier municipal qui m'explique que le maire c'est quelqu'un qui va dans le sens des gens. Ok. Je prends rdv pour aller porter plainte. Je prépare toujours quand je vais porter plainte le petit texte pour parler aux filcs au cas où ils aient pas envie : le 15-4 du code de procédure pénale parce que quand ils ont pas envie il faut leur rappeler qu'ils ont obligation (rires) une fois qu'ils l'ont fait une fois ils vous emmerdent plus. C'est ça qu'il faut faire avec les gens il faut connaitre. Et puis le jour où j'y ai été, je me pointe dans la rue les chiens avaient disparu. En fait la personne qui avait refusé de témoigner avait prévenu le mec comme quoi quelqu'un faisait le tour et parlait avec les gens. Les chiens avaient disparu. Donc l'enquête, finie. 3 mois de travail pour rien. La solution ça aurait été quoi autrement ? Capturer les chiens ? Dire aux flics venez les récupérer ? Sans les éléments si les gens avaient eu les papiers il se passait quoi ? Donc le problème il est là : c'est rester sur... Moi c'est l'enquête qui me restera au milieu de la gorge. J'ai des enquêtes qui se sont bien finies où j'ai réussi à faire des trucs extraordinaires sans retirer les chiens. Mais là c'est... Il y a de la maltraitance et au final dès que l'objet de la maltraitance disparaît vous avez beau avoir les pièces que vous voulez... Et bien les pièces sont restées là. Et J'ai beau avoir tout ce qu'il faut pour prouver qu'il y a bien une maltraitance pure et dure, physique.

Et il n'y avait aucun moyen de dire que ouai les chiens étaient cachés ont été déplacés mais...

Personne atteste. Attester sur quoi ? Ils n'existent pas les chiens.

Ben oui ils ne sont enregistrés nulle part

Donc après il y a le côté opposé. Certains d'autres auraient fait quoi, ils seraient venus la nuit, ils auraient capturé les chiens mais ça s'appelle du vol ça. Quand je vois des enquêtes avec des gens qui rentrent sur les balcons qui volent les animaux et bien je dirais qu'il faut être fortement testiculé au niveau d'une association ou d'une fondation pour dire "je défends ça". Parce que là concrètement parlant un juge il vous saute dessus, il vous arrache la tête. C'est du vol mais... Voilà ! C'est pénétration d'une propriété privée, vol avec ou sans effraction. Par contre ça fait bien sur les réseaux sociaux "j'ai capturé un chat maltraité"

Je pensais qu'on le disait pas trop fort ça

Pas sur les réseaux sociaux, les gens ils se filment. Pourquoi ils veulent être enquêteurs parce que ça partage des likes "mec t'es un type super bien !"

Et sur cette enquête là vous aviez pas assez pour justement ne serais ce que rentrer dans le bâtiment avec la police par exemple ? Parce que si ça se trouve les chiens étaient juste dedans

Mais ce n'est pas un bâtiment c'est une cour

non je veux dire quand les chiens ont disparu de la cours si ça se trouve il étaient juste dans le bâtiment

Mais je ne suis pas officier de police judiciaire moi. Pour rentrer chez les gens

Mais avec le dossier il n'y en avait pas assez pour rentrer avec la police ?

Mais si ! Mais c'est le jour où j'ai été pour porté plainte qu'ils étaient plus là. Comment je fais ? Le policier municipal était passé et avait pris rdv avec les gens pour aller justement vérifier leurs papiers. Il passe une semaine après il n'y avait plus les chiens

Et les gens n'étant pas stupide ils ont prétendu ne pas avoir de chien

Vous avez tout compris. Et les gens d'en face plutôt que de courir un risque parce qu'on est sur une catégorie de personne un peu particulière. Donc il y a ce qu'on veut et il y ce qui est malheureusement. Et c'est vrai que pour plein de trucs qui se sont bien passés, quand vous restez sur un truc comme ça ça fou les boules ! Voilà à côté de ça j'ai eu un camp de gens du voyage où ça s'est super bien passé. Il y avait de la maltraitance animale au sens où ils se servaient des chiens comme chien d'alerte parce que c'est comme ça que ça se passe. Et où j'ai réussi en discutant. On était sur la commune de NOM DE LIEU sur un camp de gens du voyage prêté par l'intercommunal donc un espace d'un peu droit non droit on va dire. Et donc déclaration de maltraitance, ok pas de soucis. Vous vous pointez les chiens ils sont attachés ils sont à la chaîne dans des conditions déplorables, et là il y a 2 solutions : vous enlevez ces chiens là, pas de soucis vous les saisissez, ils vont en refuge et après la quarantaine ils vont à l'abattoir. Parce qu'ils ont les yeux à moitié crevés, ils sont moches. Personne n'adopte un chien comme ça. Et au final une semaine plus tard les gens du voyage ils reprennent des chiens. Donc l'idée de base c'est de prendre du recul et de se demander ce qu'on veut comme résultat. Du coup on travaille sur autre chose. Je me suis démerdé pour avoir le numéro de téléphone de la société qui loue aux gens du voyage le terrain sur lequel ils sont, et j'ai proposé au monsieur qui n'avait pas tout l'éclairage d'un point de vue légal ce qui est normal c'est pas son métier, de faire une proposition au maire de modification du bail d'allocation de la commune aux gens du voyage en intégrant dans le

bail que pour conserver le bail les animaux devaient être conservés sur la passerelle de la zone qui leur était allouée. Et avec ça dans le bail, concrètement parlant si les animaux sont dehors, ça ne correspond pas au bail. Au final une partie des chiens est rentrée. ça c'est pareil, c'est une grande fierté pourquoi ? Parce qu'on arrive par la paix sans passer par du trash qui résout rien. Au final il y aurait que dalle voir il y aurait de l'abattage de chien et on renforcerait des cages à chien et au final ils en prendraient 5 autres. Je pense qu'il vaut mieux passer par de l'éducation plutôt que quelque chose de coercitif. De dire que voilà si tu ne rentre pas dans la du cadastre par rapport à la location de ton terrain (il fait un geste violent). Là du coup à l'affaire elle s'est callée bien mais c'est du temps du temps et du temps tout ça.

Vous vous êtes retrouvé en danger déjà dans le cadre de vos enquêtes ?

Ouai j'ai déjà couru (rires). Ben une enquête pas définition est une enquête et on n'est pas officiers de la police judiciaire. Un enquêteur n'est pas officier de police judiciaire c'est ce qu'il faut expliquer à tous les enquêteurs : vous êtes pas flics. La carte elle sert juste à faire ouvrir des portes. A partir du moment où vous rentrez sur quelqu'un qui quand il vous voit arriver prend sa fierté dans la tronche et commence à se dire "je vais me faire afficher" ou "pour qui vous vous prenez", on peut rapidement passer sur de la violence. Ben oui ! Tu es qui pour venir me donner un cours. Donc à un moment donné ben il y a des fois où ben il faut savoir courir (rires) mais bon c'est comme ça ça fait partie de la vie. Après c'est un choix, c'est pour ça que celui qui voudrait être enquêteur c'est pas juste parce qu'il a une lubie quoi. C'est pour ça que certains font une enquête et arrêtent d'en faire. Mais ils gardent leur statut. C'est compliqué.

Oui je vois bien parce que par rapport à tout ce que vous me racontez que ce n'est vraiment pas simple.

Ben si le boulot, le problème derrière c'est que c'est bénévole et le problème derrière c'est que quand il n'y a pas assez d'enquêteurs disponibles pour y aller et bien le service enquête tape toujours sur les mêmes. Et comme c'est bénévole ben moi je vois j'ai eu des enquêtes qui sont à plus de 100 bornes d'ici et j'ai pas les moyens de les faire. Donc de l'autre côté ça me rend aussi en culpabilité. Mais après je ne peux pas. C'est pour ça que je suis passé sur la phase où maintenant je propose à des personnes d'envoyer un dossier d'enquêteur maltraitance à NOM DE PERSONNE. Du coup je fais des petits (rires) ben oui mais si on ne passe pas par cette phase à faire de la qualité lorsqu'on recherche, au final on avancera pas.

Vous pensez que vous n'êtes pas assez nombreux ?

Je n'ai pas les chiffres. Je dis juste que si réellement il y avait autant d'enquêteurs que de gens qui en parlent, il n'y aurait plus de maltraitances. Et numéro deux on en parlera un peu plus. On ne parle plus que des gros cas médiatiques

Oui dernièrement c'était le chien trainé derrière un scooter le dernier.

Oui les chiens, le cheval saisi à Paris, les grosses maltraitances qui peuvent faire du médiatiques point. Après les autres 99.9% des enquêtes c'est quoi ? C'est des problématiques à 2 balles, des problèmes de communication, des gens qui ne savaient pas. Le problème c'est que quand ce n'est pas médiatique ça n'intéresse personne.

Ben oui ce n'est pas assez spectaculaire

Oui, le problème c'est que c'est aussi important un animal maltraité pas connu qu'un animal maltraité connu parce qu'il est à Paris. Donc il y a un problème de positionnement aussi mais tout est une histoire d'éthique et une histoire d'avoir envie. Donc c'est bien d'avoir envie d'être enquêteur mais il faut pas avoir envie d'être enquêteur en pensant qu'on peut l'être. Vous voyez ce que je veux dire ? Enfin sur l'idée, par rapport à ce que j'essaie de faire passer comme message en vous l'expliquant c'est qu'enquêteur il faudrait vraiment d'un point de vue cérébral être particulièrement posé, avoir particulièrement de recul, pas être sur l'impulsivité tout en étant capable de passer au côté acteur, en ne se démontant pas quand un flic vous dit "j'en ai rien à foutre" parce qu'à ce moment-là on connaît la réglementation. Ça vous demande d'avoir un certain nombre de compétences innées pas innées mais ça vous demande d'être posé. Ce n'est pas un gamin de 20 ans qui va être enquêteur je suis désolé.

Ça vous est beaucoup arrivé de vous retrouver à face à des forces de l'ordre qui vous disent "j'ai d'autres chats à fouetter" ?

C'est souvent le cas, enfin c'est souvent le cas une fois. Parce que si vous connaissez le code de procédure pénale vous vous faites pas des amis mais ils ne vous le demande pas une deuxième fois. Ils disent « tiens voilà l'autre connard ». Et alors ? (*il font le taffe quoi*) Pourquoi on le fait ? Est ce qu'on fait parce que c'est chouette de l'être ou est ce qu'on le fait parce qu'on les aide. Si on le fait pour les aider on ne se demande pas qu'est ce que je vais y perdre, qu'est ce que je vais y gagner. ça rentre encore une fois dans le cadre de ce que devrait être un enquêteur. Un enquêteur il est neutre et il est pas là pour sa gueule, il est là pour les animaux. A partir du moment où il faut y aller, à partir du moment où il faut aller à

des réunions aller se confronter, aller expliquer à des forces de l'ordre bougez vos fesses, on y va pas juste en gueulant parce que « bonjour Greenpeace », (ires). Non mais soit on veut être acteur et que ça évolue, soit concrètement on est celui qui secoue le cocotier et qui se barre

Oui si on n'est pas prêt à mettre les mains dans le cambouis ça ne sert à rien.

C'est ma vision. Donc c'est vrai qu'à un moment donné on doit faire des choix. Et je ne pense pas qu'un jeune ai la capacité e faire un choix parce que c'est quoi l'expérience de la vie qu'il a ? Rien et numéro deux le choix étant fait, (rires) c'est fait. C'est fini, c'est pas de la ps4 c'est pas un jeu. Donc ouai ouai ça m'est arrivé mais ça se fait en toutes communications en toute gentillesse dans le sens où il est clair que les gendarmeries, certaines gendarmeries croulent sous les problèmes autres que de l'animalier. Vous arrivez avec un problème de chien sur un balcon (*il souffle*) j'ai plutôt tendance à dire je vais privilégier l'humain au chien. Après le jour où il tombe sur quelqu'un qui veut poser une main courante, ça existe pas alors je veux poser une plainte et vous avez pas le choix vous êtes obligé de la prendre. Déjà celui qui dit ça il le sait et puis il va y avoir un petit coup d'esbroufe en face et là vous leur sortez, vous le citez même le code s'il le faut et là à ce moment là ok il vont prendre votre plainte. Après dans les gendarmeries moi j'ai des gendarmeries où j'ai des contacts où les gens sont très branchés animaux : là j'ai une petite gendarmette à NOM DE LIEU qui fait du canicross avec son chien donc je sais que si j'ai besoin d'aller en discuter ou de porter plainte je passerai par elle. C'est les réseaux. à ce moment là c'est les réseaux mais le réseau il se met pas en place en dix minutes.

Est ce que ça a modifié le regard que vous avez sur l'humain votre travail d'enquêteur ?

Oui, dans le sens (*il hésite*) où je ne pensais pas qu'il y avait autant de mal-être humain en fait. Pas par rapport à l'animal. Quand on rentre chez les gens, parce qu'on rentre chez les gens, on rentre autant chez la personne qui nous a appelé que chez les maltraitant. Vous voyez leur cadre de vie et vous rentrez autant chez les gens qui sont suspectés d'être maltraitant. Et en fait il y a une disparité qui est énorme. Et vous rentrez dans l'intimité des gens et vous vous rendez compte que vous avez une maison vous avez des animaux vous avez un jardin et qu'il y a des gens qui n'ont rien de tout ça mais que là dessus s'est rajouté un truc en plus qu'est un animal quoi. Et là le jugement est très compliqué et c'est vrai qu'on se rend compte que... Oui d'un point de vue social ça remet les choses en place. C'est que on a certaines libertés que certains n'ont pas. Certains cadres de vie que certains n'ont pas. Après il y a des gens qui vivent seuls. Seuls dans des trucs qui ressemblent à des poubelles,

qui s'appelleraient appartement à 10€ quoi mais ils vivent avec un chat. La question : où est la maltraitance et où est l'être vivant qui permet à la personne de rester humaine.

Ouai ça a l'air de vous poser régulièrement une question de conscience quoi

Mais ça devrait la poser à tout le monde cette question. Il faudrait mieux que ça la pose à tout le monde.

Bien sur

Parce que c'est trop simple de retirer un chien maltraité parce qu'aux critères de la loi il est maltraité. Il se passe quoi pour la personne qui se servait (*il hésite*) oui qui se servait de cet animal pour exister et pour survivre ? Il ne faut pas oublier qu'un chien reste un chien et qu'à la base c'est un compagnon de l'humain. C'est pas l'humain qui est un compagnon du chien. Sinon on porterai tous des colliers antipuces et Virbac se ferait de la thune (*rires*) mais... (*ils s'en font quand même*) nan mais c'est ça qui est compliqué. Par contre est ce que ça a changé ma vision oui oui ça a changé ma vision. Parce qu'on est dans un monde où il y a des humains qui sont sous le concept d'Afrique ou d'Europe de l'Est avec l'animal est un animal, c'est un chien de garde et il ferme sa bouche il est là pour garder (*c'est son taffe*) oui c'est son taffe c'est un outil tout comme on utilise des chiens détecteurs d'explosifs, c'est un outil. Ou des chiens de maître chien, je parle de vrai maîtres-chiens pas d'agents de sécurité ou aujourd'hui ça fait bien d'avoir un chien parce que ça fait plus de boulot. Et là il y a plein de maltraitance à faire là dedans. Parce que là les gens prennent un chien pour pouvoir écrire maître de chien de sécu sur le cv.

Oui j'ai lu quelques articles sur le sujet (il souffle)

oui non mais là oui parce que là on répond à comme pour l'instant il y a un manque et qu'on préfère voir des gens accompagnés de chiens les mecs vont vite de se récupérer un chien à 2 balles et action j'ai un chien. Et là on est dans la maltraitance. Mais le problème c'est directement les syndicats de la sécurité qui devrait faire quelque chose. Et comme derrière il y a des clients... On en revient toujours au même !

Donc ouai ce qui a changé c'est une vraie vision de ce que peut être l'humain au sens global du terme avec un vrai questionnement de la chance que nous on peut avoir. Avoir la capacité de donner du plaisir à des animaux c'est que notre pyramide de survie soit déjà bien réalisée. Après de l'autre côté encore une fois il y a la vraie maltraitance qui est la vraie maltraitance enfin la maltraitance humaine qui donne la maltraitance animalière qui va avec

(soupir) et encore une fois c'est le regard de quelqu'un qui est à l'extérieur, qui a pas les mêmes problématiques qui va juger

Oui c'est très difficile d'avoir vraiment une idée de ce que vit cette personne dans son micro appartement avec son chat

Donc il faut de al vrai enquête. Donc il faut du terrain et puis derrière il faut avoir un recul. Je pense. Attention c'est ma vision, elle m'engage que moi

Ne vous en faites pas, l'intérêt de mon étude est d'avoir plusieurs vécus et plusieurs points de vue.

Si vous s'il y avait quelque chose à changer dans la réglementation en premier je dirais. En premier qu'est ce qui vous parait le plus urgent à changer ?

Le code de la consommation (vous commenceriez par là ?) ben oui ! (rires) si on sort du code de la consommation un être vivant sensible mais si on prend la définition du décret de 2004 qui dit que la définition d'un animal de compagnie c'est un être sensible vendu à un humain pour son agrément et en tant que compagnon, le et en tant que compagnon le sort du code de la consommation théoriquement. On est su run décret de 2004 signé par Chirac à portée européenne. qui était valable 6 mois après la date de mise en application enfin qui était applicable 6 mis après la parution Depuis 2004 on a un peu bouffé la bougie. On a nos textes, ils existent. Les décrets d'application, les arrêtés d'applications ils existent pour une partie. Mais sur le terrain il y a quoi ?

Ouai sur le terrain ils ne sont appliqués qu'à moitié

Donc dans tous les métiers du monde il y a plein de textes, on a 75 codes en France mais qui les applique ? En fait ça manque de contrôle ça manque de curatif. C'est bien de contrôler, mais j'en fais quoi s'ils ont pas ? Je leur saisit pendant 48h et je leur rend ? Donc s'il fallait changer quelque chose pour moi ça commencerai au code de la consommation. Le numéro 2 : à partir du moment ou on possède à un animal vivant alors je ne parle pas de conscience pas conscience je parle à mon chat etc, c'est de dire à partir du moment où vous possédez un être vivant vous devez passer un examen. Un diplôme qui ne soit pas un examen diplôme mais qui ne soit pas pipo parce qu'ils veulent quand même acheté un produit mais c'est un animal vivant. Donc il faudrait un examen qui soit cadré de façon neutre pour dire "apte", "pas apte" à posséder. A mon sens commencer par un CCAD qui est pas compliqué c'est juste demander aux gens avant d'acheter un chien, se renseigner sur ce que

c'est que la morpho d'un chien, l'anatomie d'un chien, la partie physiologie d'un chien qu'est ce que je dois donner comme environnement à mon chien, c'est ça les questions qu'il y a dedans. Déjà les gens se rendraient compte de « est ce que je suis apte ou non à avoir un chien ou pas ».

C'est ça, celui qui habite au 4ème étage en pleine ville se dirait peut être" en fait le leonberg bof"

Ben oui ! mais c'est quoi le CCAD, l'attestation, le CCAD étant le document qui est donné pour une entreprise qui se crée dans le monde animal ou un projet animalier. Les gens quand on passe le CCAD on passe une attestation de connaissances. On ne passe pas le CCAD on passe une attestation de connaissance et bine il faudrait que toutes les personnes qui souhaitent posséder je ne sais pas une tortue et bien elle passe le certificat de connaissance de l'animal autre que chien et chat. Le CCAD autre que chien et chat. Il y a 37 réponses justes sur 50 ok je te le valide. Vu que c'est du nac, prends. C'est un chien ha c'est un chien pour le chien la problématique c'est la morsure. Vu que c'est la morsure il existe déjà quelque chose. On prend la loi de 99 qui définit ce qu'on appelle le cescam, c'est le fameux... L'examen qu'on doit faire passer à tous les gens qui veulent acheter un chien de catégorie ou qui ont ou qui ont eu un chien déclaré comme mordeur donc c'est une journée de formation. Et à ce moment là la personne qui veut acheter un chien non seulement elle a la culture de ce que c'est qu'un chien donc elle ne se trompas sur ce qu'elle ville et deuxièmement vu que tu vas en avoir un ben on va t'apprendre ce que c'est qu'une école du chiot, une école du chien, et qu'après et bien c'est quoi les signaux d'alarme, c'est que les signaux d'apaisement, la communication de l'animal par rapport à la tienne, et puis qu'est ce que dit la réglementation le jour où ton chien mord quelqu'un. A partir du moment où la personne elle valide une culture et les obligations : prends le ton chien !

Elle est tout de suite responsabilisé la personne

On parle d'un être vivant. Sauf que c'est pas sexy. Et là le prix d'un animal va prendre. Mais à mon sens de toutes façons il faut bien commencer par un bout. Moi j'ai rien contre le fait que dans certaines communes qui sont infestées par des animaux errants on explique aux gens, et c'est pas sexy non plus "gardez tous vos animaux à la maison, la semaine prochaine on a récupéré 5 fourrières, on ratisse tout ce qui traîne sur la commune. On fait une mise à 0 du système". Les animaux récupérés sont amenés à la fourrière, il y a un délai de 15 jours, c'est la quarantaine, on vérifie qui appartient à qui : les animaux errants d'un côté, les animaux divaguant de l'autre, les propriétaires peuvent toujours aller chercher leur chien parce qu'on va arrêter de croire qu'on peut les abattre dans la journée, c'est interdit par

la loi sauf dans les cas exceptionnels où il y a maltraitance au niveau des organismes. Mais après les animaux qui restent va falloir accepter qu'on fasse un zéro tage système. Et oui on va faire de l'euthanasie massive. Ben ouai les chouchous mais si on ne fait pas de l'euthanasie massive, qu'on ne met pas une grande claque dans le système on ne repart pas de zéro. On partira jamais de zéro. Après il faudra imposer aux éleveurs de ne vendre des animaux que stérilisés.

C'est le cas aux Etats Unis d'ailleurs si je me souviens bien

C'est ça. Enfin pas dans tous les états mais une partie des états.

Toujours pareil, c'est là où ils se sont retrouvés avec trouze millions de chiens

Il devrait y avoir obligation de stérilisation des animaux à la vente sauf si vous vous présentez avec un SIRET d'éleveur pour acheter un animal point. Bonjour c'est pour élever. T'es éleveur ? Non mais j'ai l'intention de le devenir (rires) et bien tu reviens quand tu le seras. Non mais... C'est très simple hein mais à qui de mettre ça en œuvre ? C'est pas aux législateurs, c'est aux institutions. Mais là, quand vous m'avez dit oui une faire un écrit par rapport à ça, vous ouvrez énormément de portes qu'il va falloir caler avec beaucoup de blocs de béton.

(interlude sur mon étude)

Annexe 8

Entretien délégué enquêteur 6

ça fait combien de temps que vous exercez ?

ça va faire un an que je suis enquêteur pour l'instant

Vous enquêtez dans quelle asso ?

NOM D'ASSOCIATION C'est NOM DE PERSONNE qui m'a parlé de la formation et du coup je me suis lancé dans l'association

C'était quoi vos espoirs quand vous avez commencé ?

Les mêmes que quand je suis devenu pompier je pense. Vouloir aider et tout ça et après on se rend compte qu'on ne peut pas faire grand chose, on est vite... Malheureusement Il y aura toujours de la maltraitance, c'est pas quelques enquêteurs qui vont changer quelque chose parce que de toutes façons on en arrête une pour 2 qui commencent.

Vous avez été un peu déçu par rapport à ça ?

Oui clairement (*rires*) clairement. Vous avez dit d'être honnête hein ! (*oui il faut l'être c'est important*)

Vous avez eu affaire à quels types de maltraitance ?

La dernière pour laquelle je dis que je suis déçu c'est un maître chien qui travaille sans s'équiper. Il ne sait pas ce que c'est un vermifuge, il ne sait pas ce que c'est un vaccin, son chien avait une grosse plaie sur la patte antérieure et même l'arrière je me souviens. Il avait une grosse plaie et il ne s'en était même pas rendu compte. Ils dormaient dehors en plein soleil sans eau, sans croquette avec 50cm de laisse attachés à un poteau. Pour pouvoir approcher le chien vu que c'était un chien de sécurité je lui demande de museler le chien pour que je puisse le voir. Il a mis au moins un quart d'heure à trouver la muselière. Bon finalement je me suis rendu compte que c'était plus un chien de compagnie qu'un chien de garde et j'ai même pas eu besoin de... Et puis la police est venue constater, j'ai fait un dépôt de plainte, ça va faire 3 mois il n'y a rien qui a bougé le mec travaille toujours au même endroit.

Très bien ! Alors que là pour le coup on était complètement hors la loi.

Tout à fait, je lui ai parlé de mordant, il ne sait pas ce que c'est du mordant. Et il est agent de sécurité avec son chien.

D'accord et donc là ça fait 3 mois et rien ne bouge. Il n'y a pas eu, enfin la plainte n'a pas été classée rien du tout ?

Non, la juriste de NOM DE PLAINTÉ m'a dit qu'elle pouvait du coup se porter partie civile. ça fait 3 mois et rien à bougé. C'est beaucoup trop long. Pauvre chien quoi. Est ce qu'il a été soigné sa plaie parce que c'était costaud, est ce qu'il a eu son vermifuge, ses vaccins. Est-ce que...

Et vous sur un cas comme ça vous ne pouvez rien faire de plus ?

J'ai porté plainte, j'ai constaté, la police est venue constater et voilà. La police m'a dit qu'ils y retourneraient et qu'ils mettraient des amendes régulièrement si le chien n'avait pas d'eau ou pas d'abris mais on ne peut rien faire de plus quoi.

ça arrive souvent des cas de ce type où c'est la justice qui prend du temps derrière ?

Apparemment en parlant avec des collègues oui ça prend du temps. Malheureusement c'est un chien ça ne passera pas devant un humain donc ça prendra plus de temps. Déjà que la justice pour un humain ça prend du temps alors imaginez bien que pour les chiens... Enfin les chiens, parce que ce sont surtout des chiens dont je m'occupe parce que je m'y connais mieux en chien. Je ne me vois pas aller voir une bête dont je ne sais rien. Je saurais peut-être si elle est bien traitée ou mal traitée mais... Voilà quoi

Il y a un type de maltraitance ou un cas qui vous a parut vraiment insupportable où vous vous êtes dit que là ça dépasse tout ?

Pas vraiment insupportable mais c'est pas dans ce contexte mais on m'a appelé pour une enquête, c'était un chien qui vivait dans une voiture. Et donc j'arrive, le pauvre chien il vivait dans une voiture en effet il vivait avec sa maîtresse. Il a une gamelle d'eau, je vois un gros sac de croquettes à l'arrière donc du coup je fais quand même le tour du voisinage, je demande depuis combien de temps elle est là et tout ça donc ça fait 6 mois. Ok. Donc ce chien avait tout pour être heureux sauf que la dame ne voulait pas que j'approche du chien mais il avait pas l'air malheureux. Surtout qu'elle disait que les voisins et tout ça le promenaient dehors et qu'il était surtout là pour dormir, c'était sa maison. Ce qui est surtout revenu quand je suis allé voir les voisins à juste titre, et pour la dame ? Parce que tout le monde s'occupait du chien qui vivait dans la voiture et qui n'était pas malheureux alors que la dame n'avait pas de toit. Donc ça c'est pas un truc de maltraitance mais moi c'est quelque chose qui m'a interpellé. Il y a des gens... Bon moi je suis animaliste entre guillemet, j'aime beaucoup les animaux, c'est pas préférer les animaux que les humains mais des fois pas loin. Mais bon il n'y a pas que les animaux il y a aussi les humains et dans ce cas là ce qui m'a fait beaucoup de peine c'est que tout le monde s'occupe du chien mais cette pauvre femme personne ne s'en occupe quoi. ça choque, ça choque qu'un chien vive dans une voiture mais ça ne choque pas que la dame n'ai pas de toit et vive dans une voiture. Donc... Je pense que c'est pour ça que c'est important que les enquêteurs ne soient pas pétés du casque par les animaux et qu'ils aient un juste titre. Parce que là la même enquête vous mettez quelqu'un qui pense qu'au chien qu'est ce que vous faites ? vous retirez le chien pourquoi ? Parce que c'est de la maltraitance le pauvre chien il vit dans une voiture il a pas d'espace vital, rien. Mais par contre la dame après je la revois quelques jours après parce que je suis pompier et elle s'est flinguée parce qu'elle a plus son chien. Alors que le chien était heureux. Donc je pense que pour être enquêteur il faut quand même un juste milieu. Pas être que humain, pas être que animaux.

Surtout que des cas où il y a un contexte social qui est assez fort vous en voyez un paquet

Surtout là, je lui retirerai son chien elle n'avait plus rien. Alors que en soit si on était vraiment dans les trucs il fallait le retirer son pauvre chien qui vit dans une voiture mais il faut aller plus loin que ça.

c'est intéressant, vous n'êtes pas le premier à m'évoquer des cas de ce type.

interlude chien timide

Comment est ce que vous vous interprétez le comportement de gens, je ne pense pas à cette dame mais éventuellement des cas de négligence grave par exemple ou des cas de maltraitance active est ce que vous avez une interprétation de ce type de comportement ?

Oui, rien ne les choque. Eux ça ne les choque pas, c'est comme ça qu'on... Par exemple je reviens sur le truc du maître chien, ça ne le choque pas. Et lui encore plus grave parce que c'est un professionnel mais même les particuliers ça ne les choque pas. Il y a des chiens à

l'attache à un mètre de laisse toute la journée non stop, alors que les règles à l'attache sont strictes. Déjà c'est 3m s'il est statique et 3m50 enfin il y a plusieurs règles. Eux ça les choque pas qu'ils soient à 1, qu'ils soient en plein soleil et qu'ils n'aient pas d'abris, eux ça les choque pas.

Donc pour vous c'est vraiment par ignorance ?

Ouai mais il y a ignorance certes mais c'est quand même de leur faute. Moi avant de prendre un chien moi je me renseigne. On se renseigne un minimum avant d'obtenir... Voilà quoi c'est pas un jouet. Sur le principe moi quand je suis dans la rue n'importe quoi un chien ce n'est pas un jouet c'est un chien. C'est pas un cadeau de Noël. Enfin si ça pourrait mais en accord, en ayant pesé le pour et le contre mais ça ne peut pas être un cadeau. A quel moment... Mais même pour les enfants c'est bien qu'ils aient des chiens mais c'est pas des peluches. ça c'est un long combat. Comme infantiliser le chien de toutes façons c'est la même chose. Les gens qui prennent ça comme un enfant, qui l'habillent comme un enfant (*qui le trimballe en poussette*). Un chien blessé en poussette... Bon mais un chien qui va bien il n'a rien à faire en poussette il a des pattes. Mais bon ça c'est un combat... (*On n'est pas rendus avec les petits chiens à bras*). Et du coup je suis aussi éducateur canin et ça c'est un problème les chiens à bras. Parce que pour rééduquer ça : le moindre truc ils veulent aller dans les bras... C'est vraiment compliqué ça le truc des bras.

Est ce que vous toutes ces expériences ça a modifié la vision que vous aviez de l'humain ?

J'avais déjà été bien modifié avant parce que comme je vous disais je suis pompier de NOM DE LIEU donc je n'ai pas eu besoin de ça. Mais disons que ça a renforcé.

Dans quel sens du coup dans un sens très négatif ?

Ha ouai, ha ouai ouai ouai.

De toutes façons vous allez reprendre les termes là après ? (*oui absolument*) L'humain je le dégueule (*d'accord ! rires*). Je ne peux plus. Plus ça va et plus il me dégoute. L'humain c'est (*il souffle*)...

Est ce que la loi a déjà été un frein pour votre travail ? Pas dans le sens où ça prend du temps mais dans le sens où les loi que vous avez...

Après on n'est pas policiers, on le sait. Par exemple quand on demande les papiers qu'on demande la carte d'identité de la dame des choses comme ça, on n'a pas vraiment le droit de le faire. Il y a plein de choses qui sont interdites mais en même temps la police s'en fou. Enfin il ne faut pas tous les mettre dans le même panier mais il y a d'autres choses. Il y a d'autres priorités et ils n'ont pas les connaissances. Quand on doit porter plainte les policiers disent "ben dites moi ce que je dois marquer dans mon procès verbal, dans mon rapport" parce que je ne sais pas ce qui va, ce qui ne va pas". Le chien était à 1m d'attache ben il y en a qui ne voient pas ce qui les choque. Ben moi ça me choque. Surtout un chien de garde qu'est ce qu'il va faire à 1m d'attache ? Il faut le mettre à l'abris, il faut qu'il ai de l'eau. Voilà il y a des gens ils mettent pas d'eau parce que ça joue avec l'eau et ça renverse à côté (*il ferme les yeux, semble excédé*). Et puis en même temps on ne peut pas lutter contre la maltraitance quand on voit ce qui se passe en animalerie avec des chiots et tout ça. Quand vous voyez en animalerie qu'il y a des chiots avec une grosse affiche dessus "*ne vous inquiétez pas nos soigneurs donnent de l'eau aux animaux*". Et qu'en fait on va voir la vendeuse et quelle dise oui mais sinon ils jouent avec l'eau... Ouai mais bon... Est ce qu'on peut demander au grand public de faire des choses alors que dans les magasins... Déjà que les animaleries existent encore et vu ce qui s'y passe quoi.

Il faudrait que les gens aient une consommation plus responsable.

Parce que là en fait ils rentrent dans un magasin, ils ont 1000 € à dépenser ils achètent un labrador

Déjà acheter un chien en animalerie déjà voilà. Mais si en plus il y a un panneau qui stipule que s'ils on donne à boire aux chiens ça devrait être rédhibitoire !

Tout à fait ! Mais en plus le problème c'est que les animaux, enfin les chiens par ceux que moi je suis vraiment à dessus. Moi je suis éducateur canin, il y a aucun, je crois que c'est arrivé une fois qu'une personne vienne me voir pour prendre des cours sans chien et demander qu'est ce qui me correspond comme chien. Pourtant ça devrait être la base. Même avant d'avoir le chien qui arrive chez soit mettez plutôt le panier là, faites plutôt comme ça pour la nourriture. Pas quoi donner comme nourriture c'est pas mon boulot mais quand donner dans la journée, quel moment, comment s'organiser. Voilà des conseils. Parce que moi je dis toujours le véto il a sa place : il soigne. L'éducateur il éduque et voilà chacun son job, le toiletteur il toilette. Chacun son job parce que moi si quelqu'un me demande comment soigner le chien je lui dis d'aller chez le véto et le véto quand l'éducation pose problème allez voir un éducateur voilà. Et du coup il y beaucoup de boulot à faire.

Oui nous quand on reçoit un chiot ne première consultation on prend le temps de (Ou pas ! ça dépend du véto aussi). En théorie on le fait (en théorie, rires). Là où je vais bosser en tous cas on le fait (mais après ça c'est le boulot de.. Vous allez avoir des bases forcément). On va donner les bases ben c'est ça et on va faire sauter les vieux préjugés du type dire aux gens ne lui mettez pas la tête dans son pipi et tout ça...

Interlude éducation canine

Dans les situations où vous vous retrouvez, je prends l'exemple d'un endroit où il y potentiellement une maltraitance, vous vous retrouvez face à un mur, on vous ouvre pas, vous entendez qu'il se passe des trucs pas nets derrière

Ben après, appeler la police, faire des choses comme ça mais après comme je vous dis on n'est pas policiers, il y a plein de choses qu'on peut pas faire. Et même hors de ça on est bénévoles, moi j'ai ma famille, je suis pompier volontaire, je suis éducateur canin, j'essaye d'être formateur aux premiers secours canins, on est bénévoles il faut trouver du temps donc quand on nous appelle pour une enquête le vendredi et qu'on a déjà prévu des choses pour le weekend malheureusement on ne peut pas toujours déplacer donc ça devra attendre le weekend prochain puisqu'on bosse la semaine. On peut pas y aller de suite. Et le problème c'est quand on arrive, qu'il est trop tard ou que ça a déjà franchis un autre cap on s'en veut. Même si c'est pas de notre faute on s'en veut. Donc c'est pas facile.

Oui je suppose que la maltraitance ne s'arrête jamais

C'est sur, ça ne s'arrêtera jamais et plus ça ira plus ça va augmenter c'est sur et certain

Vous pensez qu'il va y en avoir plus ?

Ben moi la maltraitance déjà ça commence quand un chien carnivore on ne donne pas de viande quoi. Par exemple, en soit qu'on donne du riz qu'on donne tout ça. Déjà pour moi c'est pas de la maltraitance mais on en est pas loin. Quand on habille un chien de haut en bas tout le temps. Pour moi la maltraitance il y en a plein qui y sont sans le vouloir.

Oui ou un chat qui fait 8 Kg alors qu'il devrait en faire 4.

Pour moi franchement c'est de la maltraitance. Un chien qu'on ne détache jamais pour qu'il courre c'est de la maltraitance. Tu prends un éducateur il t'explique les bases et après tu peux le lâcher pour qu'il vive sa vie aussi de temps en temps quoi.

Est ce que vous pensez qu'il y aura plus de cas de maltraitances actives dans le futur ?

Oui parce que de toutes façons les humains deviendront de plus en plus... Enfin pour moi en tous cas ça n'a pas diminué

Parce qu'à côté de ça il y a une vraie sensibilisation du public ces dernières années

Oui mais dans d'autres pays ils sont plus (*ha oui on est complètement en retard*). Peut être pas par un permis mais une formation quoi par exemple l'équivalent d'un certificat de capacité enfin pas le même mot mais (*ça existe au japon ça déjà*). Par exemple en Angleterre, ma cousine elle vit là bas elle a eu une formation pour avoir son chien. Peut être pas 3 semaines mais 2 ou 3 jours pour voir vraiment les bases et remettre tout le monde d'aplombs sur les préjugés et tout ça ça ne mangerai pas de pain et ça aiderai à combattre le truc quoi. De toutes façons on empêchera pas les gens qui n'ont pas de permis. Permis c'est un gros mot mais disons de formation d'avoir leur chien.

Disons qu'on pourrait au moins le proposer

Tout à fait et pour moi la maltraitance c'est aussi l'abandon pour moi. Faire une campagne de stérilisation par exemple. Moi je dis à mes clients castrer vos chiens. De toutes façons vous n'êtes pas censés les faire reproduire, il y a des éleveurs pour ça et normalement ils connaissent leur taf. Parce que votre chien il va être frustré toute sa vie donc il va être frustré au bout d'un moment. Pour moi c'est pas de la maltraitance de le castrer comme beaucoup de gens disent c'est plutôt le contraire. Et surtout n'abandonnez pas vos chien regardez les refuges, 40 000 euthanasies tous les étés c'est pas possible au bout d'un moment...

Ils doivent commencer à s'arracher les cheveux en ce moment

Il y a l'information, les stérilisations il y a plein de choses à faire. Mais c'est pas la priorité je pense.

Vous vous êtes déjà trouvé en danger dans le cadre de vos enquêtes ?

Pas confiance au chien entre guillemets même si c'est pas de sa faute le pauvre mais pas faire le malin oui. On y va souvent en basket pour pouvoir courir. Surtout ça dépend où on va oui.

Plus par rapport au chien ou par rapport au propriétaire ?

Non le propriétaire je pense que je pourrais me défendre, je suis pompier de NOM DE LIEU, je suis militaire, je fais des spots de combat. Je suis sportif, même si je suis pas forcément dans ce qui est prévu je pense que j'arriverais à me défendre. Le chien... (*rires*) ça peut aller très vite. Même si on arrivait à le maîtriser un minimum il ferait quand même des dégâts

Mais vous avez déjà été confronté à des gens agressifs, des situations..

Ouai mais dans ce cas là c'est con à dire mais je rentrerais pas quoi. J'ai envie de revoir mon fils le soir et si je ne suis pas blessé en tant que pompier j'ai pas envie d'être blessé en tant qu'enquêteur. Surtout qu'on est bénévoles, je ne vais pas.. J'adore les animaux mais pas assez (*pour vous faire planter*) voilà

Si vous pouviez changer quelque chose dans la réglementation actuelle, enfin le plus urgent à changer ce serait quoi?

Déjà que les enquêteurs ce soit un boulot et plus des bénévoles et qu'ils aient les mêmes droits que la police c'est un gros mot mais qu'au moins on puisse demander les papiers des gens, qu'on puisse rentrer chez les gens enfin dans le cadre de la loi et voilà qu'ils tapent à

la porte qu'ils soient obligés de nous ouvrir. Qu'on puisse voir le chien, qu'on puisse les obliger à nous montrer le chien. Que ça devienne un boulot. Par exemple en Belgique c'est un boulot (*en Belgique c'est des branches de la police qui s'en occupe. Mais il y a des enquêteurs salariés*) ouai mais combien ? Il en faudrait combien ? Et est ce qu'ils ont les mêmes droits que la police (*non ils ont les mêmes droits que vous*). Voilà et puis il faut en trouver un bénévole.

Vous avez du mal à en trouver ? Je pense qu'ils galèrent parce que moi je suis à NOM DE LIEU et ils ont beaucoup beaucoup de mal. J'ai un pote il est à Lyon et il est tout seul.

Interlude rencontres enquêteurs

NOM DE LIEU c'est grand, je ne peux pas aller partout parce que déjà je leur donne un plein par mois en plus au bout d'un moment il faut vivre aussi.

Est ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Aimez vos animaux. Avec tout ce qu'ils donnent on peut leur rendre un petit peu.

Annexe 9

Entretien inspecteur 1

C'est un entretien semi dirigé donc sentez-vous vraiment libre de dire ce que vous avez envie de dire.

Ha oui, il n'y a pas de soucis (rires)

ça fait combien de temps que vous exercez en tant qu'enquêtrice ?

Alors moi ça fait 10 ans maintenant que je travaille à la spa et j'ai été amenée à remplacer un enquêteur qui s'était blessé pendant 7 mois. En fait, voilà.

D'accord

C'était l'année dernière, c'est arrivé au milieu de l'année dernière. Pendant 7 mois j'ai donc été formée avec (NOM) sur quelques affaires et quelques bases. Bon après en ayant 10 ans quand même d'ancienneté sur un refuge il y a quand même beaucoup de choses qu'on voit et de toutes façons on s'intéresse on sait comment les choses fonctionnent etc etc. Voilà.

D'accord, et quand vous avez démarré qu'est ce qui vous motivait, vous aviez des espoirs, des choses qui vous...

Ben oui forcément. Comme tout travail passion dès que ça touche un domaine un petit peu particulier, forcément. On a une motivation et bien c'est un engagement, quelque part on ne fait pas ça par hasard, on fait ça vraiment parce que, on a ça enfin moi depuis toute petite j'étais très animaux et puis de voir forcément ce qui se passe, la maltraitance, ça.. Je me sentais touchée par ça et j'ai voulu... Ouai j'ai voulu m'orienter là-dedans, mettre... Ben voilà mettre mon temps au service des animaux, essayer de faire changer les choses, comme je voyais grand (rires) mais voilà.

Est ce que vous avez été très déçue ? Ou est-ce que vous pouvez effectivement faire ce que vous...

Oui et non... (elle hésite) pas déçue dans le sens où on fait en gros, on donne le meilleur de nous on arrive à pouvoir donner le meilleur de nous. Par contre la déception elle vient plus du côté où justement on n'est pas aidés par tout ce qui est justice, parce que c'est autorités, par... En fait on voit des fois pour un cas de maltraitance avérée, le temps d'une décision de justice, l'animal a largement le temps de mourir. Et ça c'est juste hallucinant, c'est même énervant, c'est même frustrant parce qu'en plus on ne peut pas faire ce qu'on veut sur l'intervention c'est à dire quand on se rend dans un endroit où l'animal qui est maltraité ou en mauvais état, on ne peut pas pénétrer comme on veut sur une propriété privée donc il faut faire appel aux autorités, donc aux gendarmeries, aux polices municipales ou autre. Quand ils veulent bien se déplacer ça facilite un petit peu les choses mais des fois on nous fait un peu peu comprendre qu'ils ont d'autres chats à fouetter et on se retrouve face à ça donc il y a un dépôt de plainte mais entre le temps du dépôt de plainte et le temps où l'affaire est traitée et le délibéré est rendu il peut se passer énormément de temps et pendant ce laps de temps l'animal a le temps de mourir, a le temps d'être encore tapé, a encore le temps d'être tout ce qu'on veut quoi. Et ouai là c'est rageant. Vraiment c'est rageant. Vraiment.

Pour vous il y a un vrai manquement par rapport à la loi qui existe ?

Ha oui !

Même par rapport, sans aller jusqu'à la maltraitance, même par rapport aux abandons, par rapport aux... Voilà. Quand on voit que maintenant c'est obligatoire un animal doit être identifié.

Oui tout à fait

Mais quand on voit le nombre d'animaux qui ne le sont toujours pas... Il n'y a rien n'est fait, aucune mesure n'est prise

Bien sûr, nous le constatons aussi dans le cadre de notre travail. On dit au gens que c'est obligatoire mais..

C'est ça

C'est... Ouai parce que des fois on se dit mais pourquoi... Enfin c'est vraiment se donner énormément de mal pour se casser bêtement les dents sur un système juridique lourd et long.

Si il y avait à changer une chose, enfin la première chose qu'il y aurait à changer pour vous dans le système juridique ce serait ça, ce serait les temps de procédure ?

Et bien le temps de procédure oui mais je pense que ça devrait passer encore par un changement de statut de l'animal. Le statut de l'animal a déjà changé, c'était en 2015 si mes souvenirs sont bons. C'est pas très loin mais je ne vois pas énormément de différences.

Vous pensez que c'est el statut de l'animal qui fait que les procédure sont longues et qu'il passe.. On va dire qu'ils ne sont pas prioritaires lors des affaires ?

Je pense. Après tout dépend sur qui on tombe. Si on tombe sur un juge qui est sensible à la cause animale ça va tout de suite aller mieux. Si on tombe sur des personnes qui estiment que ce n'est pas une priorité. Elles ont leurs raisons mais attention c'est pas un jugement elles ont peut être leurs raisons, ben... Oui. C'est là que le bas blesse quoi.

Et pour vous je suppose que vous vous retrouvez un peu face à un mur comme vous ne pouvez pas rentrer dans les propriétés privées. Est-ce que vous ça vous aiderait d'avoir un petit peu plus de poids dans votre travail ?

Ben oui forcément. Et puis même à la limite soit ben oui forcément. Puisqu'on a des gens un petit peu plus... Le fait par exemple qu'on ai un petit peu plus de droits. Je vois aux Etats Unis, il y a des brigades, enfin c'est la police qui gère l'animal et tout de suite ça va beaucoup mieux. Alors sans dire de nous affilier à la police ou quoi que ce soit mais nous autoriser, nous assermenter quelque part qu'on puisse nous assermenter pour pouvoir... Voilà. Même uniquement dans ce cadre-là ce serait idéal pour qu'on puisse dire que ben voilà on est inspecteurs à la spa quitte à passer des petites formations pour valider ça et qu'on puisse avoir un peu plus de pouvoir. Mais en même temps je ne me leurre pas parce déjà que quand on voit un policier municipal par exemple ou un policier municipal etc je me rend compte qu'ils ont pas tant de droits que ça. Par exemple rentrer sur une propriété privée ils n'ont pas le droit non plus. Mais tout de suite par rapport à la population ils ont quand même un statut qui leur permet de pouvoir y aller un petit peu plus facilement, les portes vont s'ouvrir plus facilement. Alors que nous bon on joue un petit peu là dessus mais derrière c'est du bluff. On y va au bluff. Des fois ça marche, des fois ça ne marche pas. Par contre on y va au bluff mais il n'y a rien qui dit effectivement qu'on est assermentés ou... Donc voilà Il y n'y a rien qui puisse nous appuyer un petit peu.

Concrètement qu'est ce que que vous faites quand vous vous retrouvez dans ces situations où vous ne pouvez entre guillemets rien faire et vous ne pouvez pas rentrer pour prendre des photos et prouver qu'il y a maltraitements ou quoi que ce soit ?

Officiellement ? (rire) Officiellement, ben on va trouver un moyen rusé par exemple je ne vais pas revenir sur.. Par exemple sur l'affaire des 53 chiens de (NOM DE VILLE) c'est moi qui était l'enquêtrice ce jour là. J'ai appelé le policier municipal pour qu'il vienne parce que j'ai beaucoup klaxonné je lui dis elle est là il y a sa voiture je suis sûre qu'il y a quelqu'un j'ai beau klaxonner et faire du bruit... La police municipale c'est là où ça revient à dire ce que je disais tout à l'heure ne pouvait pas faire plus que ce que moi je faisais déjà et du coup on a un petit peu grugé c'est à dire qu'on savait qu'il y avait quelqu'un, on a fait le 18. Tout bêtement. On a appelé les pompiers en disant que la personne ne répondait pas aux appels. Ben oui, sans savoir la personne elle a peut-être eu un malaise ou quoi que ce soit et en fait on a rusé comme ça.

D'accord donc vous êtes obligés de ruser

On est obligés de ruser ou parfois de faire des choses... Comme on dit pas vu pas pris pour rassembler certaines preuves ou essayer de jouer de enfin... Voilà mais sinon c'est rageant parce que quelque part on ne peut pas se mettre en porte à faux non plus parce que si on fait quelque chose d'illégal c'est toute la procédure qui tombe à l'eau c'est à dire que votre enquête elle foire. C'est-à-dire que par exemple ça s'est déjà vu pour une connerie, la personne a été relaxée et il n'y a pas eu de suites au jugement et à la plainte pour vice de faute procédure alors que qu'on avait de la maltraitance avérée (*elle frappe sur la table*). Voilà. Et ça c'est... (elle se crispe) rageant, vraiment rageant.

Coupure vérification du bon fonctionnement de l'appareil

Vous vous êtes déjà retrouvée en danger dans le cadre de vos enquêtes ?

Je réfléchis... Une fois je me suis sentie très mal mais en danger réel non. Parce que je ne l'ai fait que pendant 7 mois donc j'ai pas été.. Oui après menacée etc oui bien sûr mais même au refuge on a été menacés de mort.

Les gens sont charmants (rires)

Une fois on est arrivée le portail était tagué "mort aux tueurs" on voit les commentaires notamment sur les réseaux sociaux. C'est peut être pour ça aussi que les enquêteurs on n'en parle pas trop. Quelque part c'est pas plus mal parce qu'il ne faut pas qu'on puisse nous reconnaître. Par exemple quand on va chez des gens et qu'on se présente comme enquêteur de la spa c'est bien que derrière tout le monde ne soit pas fiché de partout. Pour que finalement on garde une certaine... Ne serait-ce que par rapport à notre vie privée. Moi je vois que quand j'ai fait ça sur les réseaux sociaux, j'évitais de donner vraiment mon nom et mon prénom aux personnes chez qui j'allais et sur les réseaux sociaux je ne disais pas que j'étais enquêtrice ou quoi que ce soit. J'essaye de brouiller les pistes. Une fois oui je me suis pas très bien avec quelqu'un un jour qui m'a dit dans une cité à (NOM DE QUARTIER) « Toi t'a de la chance c'est parce que d'habitude j'aime pas les occidentaux »

ha bah ça fait toujours plaisir ! Merci

J'ai eu le sang glacé. Je peux vous dire que je n'ai pas été tranquille pendant plusieurs jours chez moi.

Bien sûr, vous étiez seule ?

Oui j'étais seule. C'est vrai j'ai deux chiens mais malgré tout... Encore une fois sans tomber dans la parano c'est avoir quelques précautions par exemple qu'on puisse pas me retrouver sur les pages jaunes. Qu'il n'y ai pas mon téléphone, on utilise le téléphone pro. Pas d'adresse, qu'on ne puisse pas trop nous retrouver.

ça vous obligé à vivre un peu comme un ninja tout de même.

Pas non plus dans l'extrême mais bon... C'est bien de prendre certaines précautions. Ha si, une fois si j'étais en formation avec (PRENOM), on était à (NOM DE QUARTIER) pour un cas de maltraitance, on est allé voir quand on est arrivés on nous a pris pour des flics et un attroupement s'est formé autour de nous. Voilà, il y a quand même... Parce que alors, on l'a signalé à la police parce qu'en plus d'être enquêtrice je m'occupe aussi du service mairie. C'est à dire on est conventionnés avec les communes pour intervenir sur les animaux accidentés, perdus sur la voie publique etc 24 heures sur 24. Je fait la journée et puis après je prend une astreinte de nuit. Là aussi par exemple quand je vais dans une cité, j'enlève les plaques d'immatriculation. Je banalise le véhicule. Parce que des fois oui on entend des choses pas... Des insultes, je ne vous donne pas le détail mais... Mais voilà

Vous avez eu affaire à quels types de maltraitance ?

Alors, (elle hésite) un peu de tout j'ai envie de dire, un peu de tout sauf la zoophilie mais à savoir que la zoophilie c'est un cas qui est très difficile à prouver. Il n'y a quasiment pas...

Une de mes camarades a fait sa thèse sur le sujet l'an dernier et effectivement c'est très très compliqué de présenter des preuves sur ce genre de maltraitance.

Et même sur un chien qui se fait cogner c'est très difficile à prouver. C'est très difficile. Malheureusement si on n'a pas de photos ou de vidéo qui montrent l'acte en lui-même on ne peut que supposer mais jamais vraiment affirmer. À moins que le chiens ai de multiples factures ou dans le cas d'un chien qui est mort et qu'à l'autopsie on voie des ecchymoses ou des choses comme ça. Mais sur un chien vivant... Alors ce que nous on fait, c'est NOM DE PERSONNE qui me l'a appris c'est qu'on prend le chien et qu'on appuie un petit peu fort pour voir s'il y a des signes de douleur. On peut le voir au comportement du chien mais c'est assez subjectif : un chien introverti n'est pas forcément un chien battu. Là il faut quand même pas se planter parce que derrière il y a des conséquences graves. On ne peut pas accuser quelqu'un à tort et à travers. Après le pire que j'ai fait c'est le cas de Valentine. C'est une chienne qui était privée d'eau et de nourriture depuis des semaines et qui était en train de mourir. Quand on est arrivés la chienne était en train de mourir. Je l'ai emmené en urgence au vétérinaire de NOM DE CLINIQUE parce que c'était le soir et j'avais fait l'intervention en astreinte le soir. C'était 20h du soir. LE véto me disait, 10 heures de plus et c'était fini. Et elle a mit 4 jours à se remettre. Le pire aussi on a eu le cas des chien qui se traînent... Voilà ou qui vit dans des pièces... Avec 53 chiens... *Oui les syndromes de Noé.* Je ne sais même pas si c'était vraiment un cas de syndrome de Noé. Parce qu'elle était quand même méchante la dame. Très manipulatrice. D'ailleurs les pompiers nous ont vachement aidé sur ce coup-là. Ils l'ont faite interner de force justement, c'était le seul moyen. J'ai été pompier volontaire donc c'est pareil on ne peut pas faire comme on veut et là c'était le seul moyen. C'est qu'elle n'était pas si cinglée que ça mais par contre je n'avais pas le sentiment que j'avais dans des syndromes de Noé : les sols n'étaient pas trop couverts de merde. Les chiens étaient maigres mais j'ai vu pire que ça.

Donc elle les nourrissait un minimum quoi

Il y avait un minimum. Il y avait un minimum donc j'ai moins été choquée par ce cas que par d'autres cas.

Quels types de maltraitance pour vous a été le plus insupportable, le plus choquant ?

Valentine. Le fait qu'une personne puisse sciemment laisser un animal sans eau sans nourriture et mourir à petit feu je crois que ça a été le pire. Après moi je n'ai fait que 7 mois donc je n'ai pas vu tout ce qu'on peut voir comme par exemple un chien plein de sang etc. C'est (NOM) qui a eu ce cas là. Ils pourra vous en dire plus. Après en 7 mois j'ai quand même fait les 53 chiens de (NOM DE QUARTIER), Valentine. Qu'est ce que j'ai vu... Non j'ai pas... C'est mes cas les deux plus violents que j'ai eu. Après en travaillant sur le refuge j'ai

eu si le chien qui a pris des coups de hache. On voit les chiens arriver... Les pièges. Ou qui vont, oui qui sont salement amochés mais sur le refuge. En tant qu'enquêtrice en 7 mois... Valentine je crois que ça a été le plus terrible.

Comment vous interprétez le comportement de ces gens, comment vous l'expliquez ? Là par exemple c'est de la négligence grave, quelle explication vous donnez à ce type de comportement ?

C'est très difficile de donner un jugement, enfin d'interpréter de manière claire. Enfin on va dire de manière juste. A part le syndrome de Noé qui est quand même un soucis psychologique. Et puis moi j'ai l'impression que les gens deviennent fous. J'ai l'impression que les gens deviennent fous, que c'est « no limit » maintenant. Que c'est « no limit ». C'est des actes mais... Enfin ouai je ne sais pas, j'arrive pas à comprendre comment on peut en arriver là. Encore, il y a aussi dans nos enquêtes il y a aussi le contexte social qui est à prendre en compte. Par exemple il y a des gens qui vivent seuls ou j'ai fait des sdf. Bon leur chien est pas super super maigre mais c'est pas non plus une catastrophe et là on sait que l'animal, le statut de l'animal est lié au contexte social. Donc là ça devient délicat parce qu'on sait que des fois sur quelqu'un qui a que son chien dans sa vie, si on lui retire la personne derrière elle n'a plus rien. Qu'est ce qui va se passer. Là on se pose la question bien sur de ce qui va se passer ? Là vous vous posez la question bien sur.

Bien sur c'est une question éthique

Voilà, c'est très difficile quoi. Il y a des moments où il ne faut pas oublier non plus le contexte social. Par conter effectivement il y a des gens qui pour moi n'ont pas de raison de faire ça et je vous dis plus ça va plus on est dans une société où en fait il y a une prise de conscience. Par exemple je vois avec les actions L214. Donc voilà c'est... Les gens commencent à se rendre compte. Mais d'un autre côté sur l'animal de compagnie ou l'animal de cirque il n'y a rien qui... Enfin ça ne choque pas

Oui on fait partie des derniers pays européens à voir encore des cirques avec des animaux d'ailleurs. Alors que ça devient interdit de partout mais c'est vrai qu'en France on est tout le temps en retard sur ces questions.

Pourtant quand on voit sur un simple cas de maltraitance qu'on veut faire un rappel à la loi, quand on voit que c'est compliqué de la faire appliquer. C'est ça qui est terrible. Je pense qu'il y a beaucoup de laxisme et des gens du coup prennent un petit peu large, c'est in petit peu comme la conduite. Mais quand il n'y a pas assez de répression c'est un petit peu limite. Là c'est un petit peu pareil.

Après la maltraitance ça fait pas... donc moi c'est sur un échantillon de 7 mois ce n'est pas non plus quand même la majorité que j'ai faite. Sur 10 interventions il y va y en avoir 3 ou 2 où il y a quelque chose à redire et pour le reste (soupir) pour moi c'est du soucis de voisinage ou des gens qui pensent bien faire c'est à dire que la dame qui va appeler parce que le pauvre chien il vit toute la journée dehors

Ha oui (rires)

Voilà donc bon.. Non sinon après je voit surtout pour les abandons dans le refuge... Ouai j'ai l'impression que l'animal est devenu un objet de consommation. Il fait partie du... Voilà, on veut à tous prix le dernier Iphone 10 et on veut à tous prix avoir la dernière race de chien ou un chien super fort. Vous voyez ce que je veux dire ? Voilà, voyez ce que je voulais dire ?

Oui sauf que le Iphone les gens en changent régulièrement et le chien aussi du coup.

Ouai. Toutes façons c'est pas un hasard, quand on voit le refuge et les phénomènes de mode on les voit en refuge. Là en ce moment c'est le malinois.

C'est vrai qu'il y en a eu beaucoup des malinois ces dernières années.

Là depuis deux ans c'est le Malinois. Le Jack Russel maintenant, du border collie énormément. En fait il y a un phénomène de mode de gens qui achètent des chiens sans savoir vraiment quels sont leurs besoins physiologiques et qui au final font ça parce que c'est dans les trucs à la mode. Donc voilà mais après je vous dis la maltraitance comment l'expliquer... A part le syndrome de Noé... J'arrive pas à concevoir qu'on puisse maltraiter un animal, qu'on puisse même le violer parce que ça existe, qu'on puisse le tabasser. J'ai l'impression qu'en fait c'est devenu un souffre douleur. Comme l'animal n'a pas la parole on se lâche plus sur l'animal finalement.

Est ce que ça a changé votre vision que vous aviez de l'être humain ?

Non parce que je savais déjà ce qui se passait

Oui c'est vous travailliez au refuge

Oui donc je n'étais pas surprise. J'étais pas étonnée. JE voyais un peu les histoires des saisies, des vidéos de chiens tapés, retenus quelque part. En faisant ça je savais très bien... Je m'y attendais. Malheureusement ça ne m'a pas surprise. Mais par contre plus ça va plus je vois l'homme comme capable du pire et j'en suis à un point où quand je croise quelqu'un dans la rue avec son animal à m e dire "est ce qu'il va l'abandonner, est ce qu'il le maltraite". Maintenant ça va mais c'est tout... c'est mon expérience depuis 10 ans tous postes confondus qui ont fait que j'en suis arrivée

Pourquoi avoir arrêté au bout de 7 mois ? Vous auriez pu continuer dans votre travail d'enquête?

Oui mais l'enquêteur malade est revenu et a repris son boulot. Par contre ça s'est bien passé donc je sais que je pourrais être amenée à reprendre ce poste si un jour il y en avait un qui se libérait.

Est ce que ça n'aurait pas été intéressant qu'il y ai un enquêteur de plus ? Parce que (NOM) me disait qu'il traitait quelque centaines de dossiers sur un an, c'est beaucoup

Non, deux c'est pas mal. Après si on était 3 ça serait intéressant pour élargir notre champs d'action. Et puis on est sur une période en hivers où ça va un petit peu mieux et l'été il y a beaucoup de choses qui se passent. Donc j'ai envie de dire que non à deux ils sont peut être bien et puis je vous dis on a quand même énormément d'appels qui n'ont pas lieu donc on y va mais... moi ça m'est arrivé je ne vais pas vous le cacher de rappeler le plaignant en disant « vous déconnez vous croyez que j'ai que ça à faire ? »

Oui donc beaucoup d'appels qui...

Problèmes de voisinages et on nous utilise parce qu'un chien parce qu'on aime pas son voisin, qu'il a une sale gueule et voilà

Ou alors ne fait le chien est dehors mais le problème c'est pas qu'il est dehors mais qu'il aboie !

Voilà. Quand on me dit "oui mais bon... Vous êtes la spa" ou d'accord mais on n'est pas là pour régler les problèmes de voisinage, ce n'est pas de la maltraitance. On croise des gens qui voient un vieux chien dans un jardin...Moi j'ai été victime de ça. C'est marrant j'avais des chevaux il y a quelques années parce qu'en fait je suis jockey de métier. Là par contre j'ai eu un gros recul là dessus je pense que c'est intéressant de le dire. Là maintenant ce que je voyais dans les courses ça ne passerait plus. Comme dans tout sport hippique il y a eu des choses... Bref

interlude histoire personnelle avec son cheval

En 7 mois de ce que j'ai vu, après sur du grave des fois les gens ont peur aussi. Les gens ont peur de dénoncer, les gens ont peur... Là ça va être à nous de gratter. De toutes façons on peut passer des fois de côté mais quand on arrive sur le lieu où il se passe quelque chose on ne se sent pas bien.

Ouai ça se sent quand vous arrivez, il y a une atmosphère il y a quelque chose ...

Oui il y a quelque chose. Comme pour les chiens de (NOM DE QUARTIER). Je me dit mais bon... ça ne le retranscrivez pas parce que l'enquête est en plus encore en cours. En fait quand je suis arrivée devant le portail, on parlait de 17 chiens au départ. Les gens disaient « oui mais les ils divaguent etc ». Donc bon je me dis voilà c'est encore un problème de divagation ok on a compris. Quand je suis arrivée devant le portail, je ne sais pas pourquoi il y a eu un truc. Il n'y avait aucun chien dehors. On ne voyait pas un seul chien courir. J'ai eu beau klaxonner aucun chien n'aboyait.

C'est sur que quand on vous dit qu'il y a 17 chiens et qu'il n'y en a pas un seul dehors, pas un seul qui cours, pas un seul qui aboie effectivement !

Oui je me suis dit, il y a un truc. Et en fait j'ai vu une masse. Il y avait la voiture qui était à quoi à 10m du portail et je voyais quelque chose bouger dans la voiture. Là je me suis dit il y a un truc qui va se passer. Je suis passée en cachette, j'ai fait le tour et je suis passée de l'autre côté. En fait à l'intérieur c'était un Bauceron avec une collerette attachée à 8m de la voiture. Et là ça a confirmé mes soupçon et j'ai pensé « On a tiré le gros lot ». Mais on ne s'attendait pas à 53 chiens

ça fait beaucoup

On ne s'attendais pas à voir ce qu'on a vu. On ne s'attendais pas à ça. (répété 3 fois)

Est ce que vous voulez ajouter quelque chose?

Non non, je veux dire, sortit de tout ça ben des fois c'est usant. Avec le peu de moyens qu'on a on arrive quand même à faire pas mal de choses mais voilà si on était plus aidés, quand même au niveau juridique, je pense qu'on arriverait à faire encore plus de choses quand même. Parce que bon ben je vous dis ce qui est assez usant c'est des fois où vous avez, enfin voilà on a un cas de maltraitance, faut quand même aller voir mais la personne ne veut pas s'ouvrir ou etc ou je me dis que des fois personne ne veut intervenir. Et là je fait comment ?

Ouai vous êtes complètement, vous dépendez complètement du bon vouloir des forces de l'ordre

Complètement. Après bon.. parfois on gruge, on arrive à faire 2- 3 choses mais une fois que le dépôt de plainte est passé...

Il faut encore que la procédure aille jusqu'au bout, que ce ne soit pas classé sans suite...

Voilà c'est ça. Je vois par exemple pour Valentine, j'ai eu la chance c'est que la police municipale de (NOM DE QUARTIER) etc intervenue et que l'entreprise allait fermer donc le mec et le patron étaient encore là. Pour que la police municipale a aidé, que j'ai joué vraiment la gentille fille à qui on signe l'abandon pour que je puisse prendre l'animal tout de suite.

Ouai sinon vous étiez obligée de la laisser

J'étais obligée de la laisser. et là par contre... Enfin vous voyez ce genre de chose. Vous rentrez chez vous quand même en vous disant qu'il y a un animal je le sais je l'ai vu, il va mourir et je ne peux pas y aller. Là c'est à hurler. ça donne envie de prendre le téléphone de faire le 17 et de les incendier. Même si c'est pas eux de dire putain

Annexe 10

Entretien inspecteur 2

ça fait combien de temps que vous exercez comme enquêteur ?

Moi du coup j'ai fait plusieurs associations. L'année prochaine ça fera quasiment 30 ans que je suis enquêteur

Ha oui vous êtes mon record actuel, je crois que l'un des enquêteurs que j'ai vu hier avait fait 25 ans. 30 ans, vous êtes le record de l'étude, félicitations

Merci c'est gentil, je ne sais pas s'il faut bien le prendre (rires)

Quelles étaient vos motivations, vos espoirs quand vous avez commencé ?

Oh bah quand on commence on pense justement qu'on va pouvoir faire avancer le schmilblick comme on dit. Après malheureusement on se rend compte que ne fait qu'essayer d'éponger ce qu'on a en surface. C'est tout ce qu'on fait. Le problème de fond reste toujours le même. Il y aura toujours un individu qui fait quelque chose. Même si les lois évoluent on a toujours en fin de compte une personne qui est mal intentionnée, qui est folle ou quoi que ce soit et qui fera du mal.

Je pense qu'en trente ans, vous avez du avoir affaire à à peu près tous types de maltraitements. Est ce qu'il y a une affaire, quelque chose qui vous a marqué ?

Il y a vraiment de tout. Il n'y a pas je dirais un cas particulier parce que c'est vrai qu'il y en a plein qui marquent. Il y a des fois des dossiers qui sont tout simples, ou l'animal n'est même pas battu si je puis dire mais qui fait que son attitude, son regard, sa façon d'exprimer son corps. La queue entre les jambes, il urine sous lui. Plein de choses où on se dit qu'on fait ça pour ça. Qu'on ne veut pas justement, qu'on ne va pas repartir sans lui, qu'on ne peut pas le laisser même si des fois le chien est... Parce que malheureusement souvent le chien regarde son maître quand il part. Il faut savoir ça donc même si on peut penser qu'il y a un attachement ou autre on sait qu'on ne peut pas le laisser. Donc c'est pas forcément le cas, bien sur il y a des cas très particuliers de torture, d'animaux qui ont été vraiment torturés et même tués. Mais des fois c'est quelque chose d'anodin, on va pouvoir prendre sur soit quelque chose de très grave. Il y a un truc qui se serait passé comme une lettre à la poste avant ce jour-là n passera pas.

Comment vous l'expliquez le comportement de ces gens là ? Là vous me parlez de torture, dans ces cas aussi graves quelle analyse vous en faites ?

C'est difficile car c'est vrai que, effectivement ce serait plus un psychologue, un psychiatre qui pourrait répondre à ça. Je ne sais même pas s'il peut y avoir un "moule" dans lequel on pourrait les mettre dedans.

La semaine dernière je suis intervenu chez une personne qui avait une interdiction de détenir des animaux et qui avait repris 4 chiens que je suis retourné chercher. Cette personne là en fin de compte elle voulait plus de son chien donc elle l'avait laissé mourir à l'époque. Donc il y a 5 ans. Elle a voulu le laisser mourir de faim sauf que c'était trop long et du coup l'animal tenait le choc. C'est long pour que l'animal meurt de faim. Donc après il a essayé de le tuer à

la machette. Il pensait qu'il était mort sauf que le chien n'est pas mort et a réussi à sortir, les voisins l'ont vu, ont vu la mare de sang et ont appelé la gendarmerie. La personne a été interpellé et la seule chose qu'il a dit c'est "je n'avais pas de sous pour l'euthanasier". (Soupir, pensif). Quand on voit le personnage on se dit qu'il n'est pas fini. C'est horrible à dire mais après il y a des petits jeunes qui voient les séries télé, les machins et qui se testent eux même. Qui mettent des combinaisons. On a retrouvé des combinaisons donc je pense qu'ils ont été dérangés quand même mais qui avaient un petit pistolet électrique pour pouvoir infliger des douleurs à l'animal. Qui avaient un petit couteau donc ils ont commencé à lui couper les oreilles. D'autres on a.. On a le degré de cruauté envers l'animal. L'animal bien sur est décédé. Bien sur qu'on lui coupe les oreilles, on lui coupe les membres, on le laisse en vie... Il vaut mieux qu'il meure. Mais qu'on retrouve les ustensiles, c'est sûrement qu'ils n'ont pas eu le temps de les emporter. On se dit (*pensif*) qui peut faire ça ? Malheureusement ces gens-là n'ont pas été retrouvés donc on ne saura jamais qui c'est mais qui que ce soit c'est le dernier de mes soucis. Je ne suis pas comme beaucoup à attendre pourquoi les ils l'ont fait. Tout ce que je veux c'est qu'ils soient sanctionnés. QU'on essaye de comprendre la nature humaine, on ne comprendra jamais. Donc on ne cherche pas à savoir, on cherche à ce que les gens ne recommencent pas.

Ça a changé votre rapport à l'humain toutes ces expériences, votre vision de l'être humain ?

Je dirais que malheureusement oui, c'est évident on devient de plus en plus aigris. On n'a de moins de moins de respect pour l'être humain. Heureusement on essaye, de plus en plus de faire la part des choses. Il y a des gens qui aiment les animaux et d'autres qui ne les aiment pas. On préfère à la rigueur ceux qui ne les aime pas et qui n'en ont pas que ceux qui disent les aimer mais qui vont les abandonner demain parce qu'il y a ça aussi. Malheureusement le simple abandon, tout bêtement qui est.. On va pas lui faire du mal, on ne va pas faire quoi que ce soit mais psychologiquement pour l'animal c'est très dur et puis nous on va le récupérer et le mettre en refuge, que les refuges sont saturés et qu'on ne fait plus face par rapport au problème. Les murs ne sont pas extensibles. Même si c'est quelque chose de passif, tout est prétexte : une grossesse, mise en concubinage, déménagement n'importe quoi et c'est vraiment l'animal objet. C'est vraiment ça. Donc même pour quelque chose qui n'est pas rare des fois on n'aime pas forcément l'être humain.

Est ce que la réglementation, la loi a déjà été un frein pour vous dans le cadre de vos enquêtes, est ce que ça vous a déjà gêné ?

Ben la réglementation il y en a quand même pas mal. Sauf que le souci c'est que c'est l'individu qui va la faire appliquer. Le problème c'est qu'on va avoir plusieurs barrières. Nous notre travail à nous c'est de forcer l'état à faire son travail. Nous on n'est pas assermentés, on n'est rien du tout. Donc on essaye de si possible de maîtriser du coup les textes de loi les chose mais on peut avoir un appel du coup au commissariat qui va nous dire "je n'ai pas d'équipage de disponible". Ça peut être vrai, donc on se met en patience, on attend que quelque chose se libère, qu'une autre équipe se libère. Et on peut avoir un refus d'intervention, un refus de saisie. Et soit effectivement on argumente par rapport aux textes de loi par rapport à tout ça soit on laisse couler et on revient au changement d'équipage pour pouvoir avoir un nouvel interlocuteur qui sera peut-être plus sensibilité et qui pourra tout simplement faire son travail qui est de faire appliquer le droit.

Je dirais que dans un même tribunal on peut avoir deux décisions qui sont complètement différentes : on peut avoir une décision, je dirais à 14h sur les mêmes faits qui vont être jugés de façon très dure et le lendemain avec un autre juge, une décision qui va être très...

Voir même une relaxe. Donc c'est vraiment difficile, c'est vraiment une question d'individu. C'est vrai qu'entre les décisions, les lois, des peines maximums, des fois même par rapport à des récidivistes ou autre mais c'est une personne qui dicte la décision et donc elle peut être totalement différente.

D'un juge à l'autre ça peut beaucoup varier.

Tout à fait

ça vous arrive beaucoup que les forces de l'ordre vous dise « non débrouillez vous » ?

Très très souvent. Là j'ai récupéré des oiseaux la semaine dernière chez une personne qui avait aussi une interdiction de les détenir. On essaye de suivre les gens et d'avoir une surveillance sinon ça ne sert à rien d'avoir une interdiction. Là j'ai attendu sur place 4h les services de police. On prend son mal en patience. Sauf que c'est vrai que tant que vous êtes chez l'individu, qu'il faut faire patenter aussi parce que vous vous n'avez pas le droit. Vous entrez, vous constatez qu'effectivement il y a une violation, un non respect de la décision. Du coup vous n pouvez pas laisser les animaux chez la personne mais vous ne pouvez pas faire appliquer la décision. Donc vous constatez et il faut que l'Etat soit présent pour pouvoir faire respecter le droit. Nous on ne les appelle pas pour rien on vérifie les faits avant mais une fois qu'ils sont vérifiés on les appelle parce que c'est eux qui peuvent les faire appliquer. C'est là où des fois c'est très compliqué.

Et dans ces situations où vous vous retrouvez un peu tout seul ou ces situations où il y a un mur, c'est fermé, personne ne vient vous ouvrir et vous ne pouvez même pas constater les faits. Qu'est ce qui vous reste comme options dans ces situations ?

C'est pour ça que c'est en fonction du lieu, de l'interlocuteur. C'est horrible à dire mais on va savoir que cette semaine là c'est tel substitut qui est de permanence et que donc il ne faudra pas intervenir cette semaine là mais plutôt celle d'après parce que ce substitut sera plus sensibles, plus favorable aux animaux. Après c'est aussi une question d'expérience, et puis si vraiment ça se passe mal, on peut frôler l'outrage parce qu'ils sont là pour faire respecter le droit, c'est pas nous qui pouvons le faire donc s'ils ne veulent pas le faire il faut leur mettre les points sur les i.

Vous vous retrouvez donc à leur rappeler la loi ?

Oui tout à fait

Vous vous êtes déjà trouvé en danger dans le cadre de vos enquêtes ?

Oui, plus d'une fois c'est évident. Malheureusement ça serait... Une personne qui ferait des enquêtes qui retrouve pas en danger ça serait déjà illogique parce que malheureusement, nous on n'est pas armé. Rien que quand on voit les forces de police qui interviennent ils sont trois ils sont armés donc ne reçoivent pas le même respect. Des fois nous ça peut mieux passer justement parce qu'on ne représente pas la loi mais d'un autre côté nous on est là aussi pour les empêcher de faire ce qu'ils veulent, ça peut être nous aussi la cible plutôt que la police parce qu'ils sont là "en tant qu'assistants" mais si leur animal leur est retiré c'est de notre faute à nous. Donc on est vite focalisés.

Donc ça arrive quoi

ça arrive très souvent

Des gens violents, des choses comme ça ?

Bien sur, malheureusement ça en vient aux mains, en fonction de plein de choses ça peut en venir aux mains. Sur d'autres dossiers ça peut être la fourche. Il y a un rapport de force, après nous notre force à nous c'est justement le dialogue parce qu'il faut savoir aussi faire retomber le soufflé, surtout quand vous êtes tout seul. Evidemment c'est... Le but est d'arriver à ses fins. On peut, un peu grossièrement on peut être en bonne entente avec la personne et repartir avec l'animal. On n'est pas obligé d'en faire une épreuve de force et mettre la personne par terre pour pouvoir repartir avec l'animal. Donc le but c'est de dire "vous n'avez pas respecté la décision donc de toutes façons je repartirai avec l'animal. Que vous soyez d'accord ou pas. ça ne sert à rien de jouer les gros bras" mais ça ne suffit pas toujours.

Vous avez déjà eu des cas de conscience dans le cadre de vos enquêtes, je pense par exemple aux personnes très seules qui n'ont plus que leurs chiens, enfin ces cas où on se retrouve à se poser des questions ?

C'est évident, c'est tout le temps un cas de conscience parce que la détresse humaine et la détresse animale sont tout le temps liées. Je dirais qu'en fonction du cas c'est pareil. Si on intervient chez une personne qui a 50 chats et qui elle par manque de moyens ne les a pas stérilisés et s'est laissée débordée et qu'elle y tien mais qu'elle n'est pas méchante. Elle fait mal mais elle n'est pas méchante. On peut soit négocier, si la personne est tout à fait consciente on peut nous prendre en charge la stérilisation des animaux et lui laisser et là on saura qu'ils sont chez elle, ils sont identifiés, ils sont stérilisés, il n'y aura pas de nouvelles naissances et au fur et à mesure ils mourront. Après il peut y avoir que cette personne gère mal, on peut contrôler une partie : lui en laisser quelques uns, bien sur qu'on stérilisera toujours c'est évident, mais pour pas qu'il n'y ai non plus une fracture trop importante. De toutes façons si on lui enlève tout le lendemain elle en reprendra. C'est plus pour ce type de dossier avec les personnes qui ont beaucoup de ça où on est comme ça.

Après pour un chien, c'est aussi des mises en demeure pour voir si justement la personne va évoluer par rapport à son comportement. Justement si le chien passe 20h par jour sur le balcon, on peut essayer de voir avec elle pour que le chien vive sur le balcon et autre. Soit il y a une amélioration soit on voit dès le début du dialogue qu'il n'y aura aucune amélioration et il n'y a pas de cadeau. ça c'est à voir au cas par cas, c'est en fonction du dialogue qu'on aura.

Comment vous le vivez au quotidien ? Parce que cela ne doit pas toujours être facile, vous êtes exposé à beaucoup de formes de violence. Est ce que ça arrive que vous vous sentiez un peu essoufflé, comment vous le vivez au quotidien ?

C'est arrivé effectivement que je fasse des breaks, que je fasse de la restauration ou autre parce qu'à un moment où l'autre ça sature. Le problème c'est que c'est la conscience après qui nous rattrape. On se dit, là je vais faire... Je dis une bêtise, je vais un break et je ne viendrai pas au boulot mais par contre on garde son téléphone allumé donc le téléphone en fin de compte va sonner va sonner et c'est évident on va vous appeler pour tel type de problème ou autre. Si on peut entre guillemets relayer à quelqu'un qui peut le faire ça va mais si tout le monde est saturé et que personne ne peut le faire on ne peut pas non plus

laisser mourir l'animal parce qu'on intervient pas. C'est très difficile de décrocher. De toutes façons c'est quelque chose de permanent, c'est le soir, le weekend, tout le temps. On est toujours sollicités. Hier soir 22h c'était le commissariat du 13ème pour un chien dans un coffre. Voilà du coup, la personne. Moi je n'ai pas été faire la plainte j'ai pu envoyer quelqu'un mais du coup la plainte a été faite à 2h du matin. Il y a toujours quelque chose donc c'est (soupir) c'est compliqué.

S'il y avait un changement urgent à faire dans la réglementation en place concernant vos droits, s'il y avait quelque chose à faire en premier qui permettrait vous de faciliter votre boulot ce serait quoi ?

C'est sur que si nous on était assermentés ça changerait tout. C'est évident. Je ne dis pas qu'il faut assermenter toutes les associations parce que c'est vrai qu'il y a un peu de tout chez nous aussi. Malheureusement de ce côté là on a aussi beaucoup de gens qui font ça en bénévolat. Le bénévolat qui est une chose très bien hein, il n'y a aucun souci. Mais on trouve de tout chez les délégués enquêteurs. Il y a ceux qui ne savent simplement pas et qui n'ont pas la méthode, et il y a des gens aussi qui donnent du temps, d'autre qui n'en ont rien à foutre. On a plusieurs types de profils. Après si la personne est compétente, qu'elle le fasse pour quoi que ce soit ; parce que ça la valorise etc, tant que l'animal est récupéré c'est pas grave. Mais il ne faut pas qu'elle puisse nuire à la cause ni nuire à l'animal c'est évident. C'est pour ça qu'assermenter tout le monde ce serait difficile. Maintenant c'est sur que ça changerait beaucoup de choses parce que comme on n'a pas de droit on est dépendant des autres services de l'état. Ce sont des modèles qu'ils ne maîtrisent pas forcément : eux nous donneraient des leçons sur le vol, sur l'escroquerie et tout ça parce que ce n'est pas du tout mon rayon mais sur les animaux, je pense je maîtrise un petit peu donc du coup, eux ne maîtrisent pas forcément donc c'est plus moi qui vais leur dire comment il faut faire par rapport à tout ça. C'est ça le gros problème. Par exemple la semaine dernière on récupère un chien dans un coffre encore, le commissariat assiste pour faire le retrait, le chien est retiré, tout va bien. Et en fin de compte ils appellent le parquet qui confie le chien à l'association pas de soucis mais par contre je ne veux pas faire de réquisition. Mais nous si on n'a pas d'origine pour l'entrée de de l'animal on ne peut pas le prendre en charge, on est obligés de justifier de l'entrée de l'animal. On ne peut pas dire que c'est le commissariat qui nous l'a donné même avec un papier !

Pourquoi le parquet veut pas ben... Bon on prend l'habitude. C'est pour pas que l'état fasse un mémoire de frais d'état. C'est souvent le cas. Sauf que l'article du code pénal qui est le 99-1 qui fait que les frais sont à la charge du contrevenant, à la charge de l'état donc nous on ne peut pas faire de mémoire de frais à l'état. Si on va à l'audience on pourra demander des frais de mise en cause. Donc on dit simplement au commissariat de rappeler le parquet et de lui dire qu'il vise cet article là et donc il n'y a aucun soucis. Le commissariat a appelé, le substitut était content et on a eu notre réquisition. Donc même le substitut, le parquetier ou autre... Personne n'est au courant. C'est pas quelque chose qu'ils font souvent mais ça arrive quand même régulièrement et même trop souvent. Mais c'est pas quelque chose qu'ils maîtrisent.

Ouai la dernière fois qu'ils ont vu cet article là c'était pour leurs partiels

(Rires) il y a des chances, s'ils l'ont vu un jour !

Il y a plein de choses, il y a une réunion jeudi prochain avec l'officine de la chasse et de l'environnement. Avec eux on intervient plus sur la gestion de la faune sauvage, cirques, zoo et machins. Et là cette réunion c'est justement pour voir pour notre collaboration pour

voir comment on peut faire avec eux. Parce qu'on a récupéré un singe encore la semaine dernière chez uen personne qui avait été interpellée pour du recèle. Et du coup quand on a fait la visite domiciliaire il y avait le singe qu'on a pris en charge et ça c'est souvent donc après c'est ça. Eux peuvent verbaliser et sont demandeur mais n'ont pas forcément le même accueil derrière. Nous après on a la logistique pour pouvoir transférer les animaux. Par exemple hier j'étais sur un transfert d'oiseaux sur un transfert en Belgique avec un refuge qu'on connait bien. Le petit singe part la semaine prochaine en Espagne. Après c'est nous qui faisons jouer nos réseaux et nos moyens aussi pour les faire partir.

ça vous fait... Est ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

Je ne sais pas ce que je pourrais rajouter, honnêtement c'est... Oui il ne faut pas baisser les bras c'est évident. Parce que le but c'est ça c'est que l'animal qui est adopté ou retiré... Même si je dirais l'animal va finir sa vie dans un refuge ou autre... Bon les refuges sont bien mais il y sera toujours mieux peut être même des fois derrière des barreaux que d'être torturé toute sa vie. Des fois on se gargarise d'un petit pas.

Je vous remercie

Annexe 11

Entretien inspecteur 3

Allez y

Donc j'ai un cumul de fonction de bénévole, donc j'ai un refuge, président d'une association de protection animale, responsable de refuge, de fourrière et enquêteur animalier pour les maltraitances.

Vous avez un agenda bien rempli

Tout à fait (rires)

ça fait combien de temps que vous exercez en tant qu'enquêteur ?

Comme enquêteur depuis 2005 donc depuis 13 ans.

Quand vous avez commencé quels étaient vos espoirs, vos motivations ?

J'étais à l'époque bénévole d'une association de protection animale ou malheureusement la gente masculine est en grande grande grande minorité. Donc les enquêtes étaient réalisées par des enquêtrices, et face à des propriétaires un peu...! Voilà, la présence d'un homme était rassurante. J'ai commencé comme ça. Comme Aide enquêteur entre parenthèse. ça m'a plu, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de choses à faire et après je suis parti en tant qu'enquêteur et enquêteur formateur par rapport à mon expérience, pas par rapport à un quelconque diplôme.

Vous avez été déçu avec le temps ? Est ce que vous avez eu l'impression de compter ou justement de verser un verre d'eau dans la mer ?

Oui on a l'impression de... Enfin si on part dans l'optique des enquêtes de protection animale en pensant qu'on va les sauver tous malheureusement autant se tirer une balle tout de suite vous gagnerez du temps. Un animal sauvé c'est un animal sauvé, ça en fait un de moins à sauver mais il faut pas tomber dans l'optique voilà j'ai pas réussi pourquoi j'ai pas réussi. Si on peut se remettre en question mais surtout pas se culpabiliser. Des fois on arrive sur des enquêtes maltraitances il est déjà trop tard. Il faut surtout garder un libre arbitre et ne pas ressasser, cumuler les échecs qui seraient un frein.

Vous avez eu affaire à quels types de maltraitance ?

Toutes : maltraitance par négligence, maltraitance reconnue, reconnue, par propriétaire, par tiers, actes de cruauté.

Il y un type de maltraitance ou un cas en particulier qui vous a vraiment marqué ?

Il y en a même 2 : une où on a du engager la procédure judiciaire et malheureusement à cette époque là l'animal n'avait pas été reconnu comme être doté d'une sensibilité donc c'est le cas d'un particulier, d'un couple de particuliers qui possédait 2 chiens et un chat. Un labrador, un American Staff et un chat européen. Et compte tenu de la taille du cerveau des

propriétaires, ils avaient ces animaux et ne les nourrissaient pas, les soignaient pas, ils les regardaient mourir. Quand nous sommes intervenus parce que bien sur personne ne voulait nous assister, il a fallu biaiser dans le sens où la voisine, je lui ai posé des questions un peu pièges, faute de patrouille de police. ça fait combien de temps que vous ne l'avez pas vu ? Au moins 8 jours ! Donc on a fait venir une patrouille de police en leur disant que peut être la personne n'était pas en état de répondre quand on le sollicite à la porte. Ils ont appelé le 18 et ont fait venir les pompiers. Eux ne s'embarrassent pas : on casse la fenêtre, on rentre et les propriétaires n'étaient pas là bien sûr. Il y avait 3 animaux, on est tombés sur un chien et un chat cachectiques et malheureusement le staff n'était plus présent dans l'appartement et on a jamais retrouvé de trace. Le chien était un labrador de 14 mois, il faisait 17 Kg.

Sale histoire ! Et la deuxième ?

La deuxième on a été appelés (J'ai un secteur géographique pour ce qui est du refuge et de la fourrière mais pour les maltraitances, elle ne connaît pas de limites ou de grontières) par une enquêtrice de la spa je crois. C'était pour une jeune dame qui faisait de l'élevage et qui avait 7 huskies dans un abris de jardin dans des kennels superposés. Été comme hivers donc pas faire d'investissement bien sur. Et pour pas qu'on voit ce qu'elle faisait elle les sortait la nuit, elle passait les chiens au crasher. La police municipale avait reçu une vidéo anonyme, ils l'ont montrée au maire et dans le Grand Est quand on tape « protection animale » on tombe sur notre association en premier donc il m'a téléphoné pour savoir ce qu'i pouvait faire parce qu'il fallait faire quelque chose. Je lui avais conseillé à l'époque de voir avec la spa locale. Il a pris contact avec eux mais ça s'est très mal passé au niveau contact. Donc il m'a rappelé et il m'a dit écoutez je veux intervenir et je veux que ce soit vous qui interveniez. Je lui ai expliqué qu'il fallait faire enregistrer la vidéo comme preuve de maltraitance animale ou d'acte de cruauté et de faire passer un arrêté municipal, parce que la police municipale n'a pas le droit d'intervenir. Il faut un arrêté municipal pour que le procureur demande à la police municipale d'intervenir pour faire retirer les animaux en attente de procédure. Article 99-1 de la procédure pénale. Une procédure est engagée, on demande le retrait des animaux en attendant que la justice suit son cours. On a campé devant la maison de cette brave personne qui avait eu vent de l'histoire et qui n'attendait qu'une occasion pour se sauver. J'avais eu ce type d'intervention déjà donc je connais ce type de personne. On s'est garés devant chez elle et on y est resté toute la nuit. On a donc attendu que la police et la mairie puisse intervenir. On a sortit les animaux, on les a emmenés à la spa de NOM DE VILLE avec qui j'avais pris contact en leur disant bien qu'il était hors de question que ce soit nous qui les prenions en charge, qu'ils soient sous protection judiciaire sous notre responsabilité sachant qu'on allait pas pouvoir tous les sauver. Il y avait une chienne qui m'a presque fait pleurer, qui avait un glaucome. Donc on a sécurisé tout ça, on a sorti tout ça. Je suis resté là en attendant que le vétérinaire arrive puisque même si le vétérinaire venait j'ai un peu des mauvais rapports avec les vétérinaires qui travaillent pour les spa. Je trouve qu'ils ont la pique un peu trop facile.

Le salaire qui va bien avec aussi.

Aussi. Donc je ne voulais pas entendre dire il y a trop de soins on l'euthanasie. Il ya des soins à faire et on verra après qui paie. On a fait soigner les 7 animaux. La dernière qui a été adoptée il a fallu l'énucléer. C'était également la plus âgée. J'ai dis vous pouvez la proposer à l'adoption. C'était comment dire une adoption sans frais. Les frais sont restés à ma charge mais pour la famille d'adoptants c'était une adoption sans frais mais je voulais avoir un rapport direct avec la famille avant de leur confier l'animal.

Dans le cas du labrador parce que pareil le chat malheureusement n'a pas survécu donc il restait le labrador qui s'appelait Pantoufle, qui s'appelle toujours Pantoufle. Là je l'ai récupéré personnellement parce qu'il était parti dans une fourrière. Vous savez c'est réparti... La commune avec ce type de structure et ce n'était pas ma structure. Le chien y avait été accueilli et quand ils l'ont mis en fourrière j'ai téléphoné pour savoir si l'animal était bien arrivé et si le vétérinaire était passé. On était vendredi et ils m'ont dit non non le chien ne verra le vétérinaire que mardi lors du passage. J'ai dit vous plaisantez ? Bon dans la protection animale on m'appelle le pit bull. Quand je tien sun os je ne le lache pas. Je dis donc que je ne suis pas d'accord, que ça sort du cadre de leur structure de fourrière, qu'on est dans le cadre d'une maltraitance animale et que je venais chercher le chien. Ils m'ont dit non ce n'est pas possible il est déjà enregistré. Je viens chercher le chien. J'y suis allé, c'était à 50 bornes de chez moi et voilà je suis allé le chercher. Vous nous dites oui vous me dites oui, vous me dites non j'appelle la police et je vous fait une tête au carré J'ai fait l'aller retour, j'ai déposé le chien chez le vétérinaire qui a fait les premiers soins dont l'hydratation.

Vu les conditions dans lesquelles vous l'avez récupéré ce chien avait besoin de soins.

Il n'aurait pas survécu jusqu'à la visite du véto. Je lui ai redonné confiance en l'humain également.

Vous avez dû avoir un sacré travail de rééducation

Rééducation, déconditionnement, stabilisation, présentation à une famille et adoption par cette famille

Ha c'est bien, au moins ça aura bien fini pour Pantoufle c'est bien

(il sourit) tout à fait. Il a fait la une des journaux, il est même passé à la télé. Parce qu'en plus en Lorraine ça a été plaidé par maître Guillon qui est spécialisé dans la défense de la cause animale qui est venu plaider pour Pantoufle au tribunal. C'était la première fois en Lorraine qu'un acte de maltraitance a été convertit en acte de cruauté par propriétaire.

Interlude avocat

Comment vous expliquez le comportement de ces gens-là, ces cas de négligences graves ou même de la maltraitance active, quelle interprétation vous en faites ?

Que c'est des cassos (rires) des gens attardés. C'est pas péjoratif mais malheureusement dans des enquêtes de maltraitance sur 10 enquêtes il y a 8 cas où c'est soit des règlements de compte entre voisin ou des gens qui croient que parce que le chien (il est dehors...) Voilà. Le 9ème cas on tombe sur des conseils, des recommandations ou des mises en demeure et le 10ème cas c'est une catastrophe

C'est bien, quand vous avez fait 9 cas dans votre semaine vous devez commencer à être inquiet pour le dernier (rires).

Est-ce que ces expériences ont modifié votre vision de l'humain ?

On a de plus en plus de mal à faire confiance à l'être humain. (il hésite) dans le cadre du refuge je suis de plus en plus exigeant sur les adoptants. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

*Si mais je me retiens de vous interroger parce qu'il faut que je reste dans le cadre de l'étude.
interlude explicatif*

Est-ce que vous vous êtes déjà trouvé en danger physique j'entends dans le cadre de vos enquêtes ?

Oui. Chez un agriculteur qui sur un signalement, des gens qui passaient l'ont vu creuser un trou ben qu'est-ce que vous faites ? J'enterre mon chien. Le chien était sous une couverture et la couverture bougeait. Mais il n'est pas mort ! Oui mais il va mourir je ne vais pas faire venir le véto. Donc bien sûr on m'a appelé sur mon numéro d'urgence. Je dis ok j'arrive dans un premier temps. Le temps que je suis sur la route vous faites le 17 et vous demandez l'assistance policière. *Parce qu'il était hors de question qu'il enterre le chien sur son terrain, c'était un beauceron femelle, et encore plus s'il est vivant. Appelez le 17 et demandez une assistance policière de ma part. Malheureusement les forces de police ou gendarmerie quand elles reçoivent ce genre d'appel ils ont tendance à dire que ce n'est pas de leur ressort et qu'il faut contacter une association. Là ils étaient prévenus donc voilà ils sont arrivés sur place, ils ont tout bloqué. Je suis arrivé, on a interviewé le monsieur qui a reconnu l'infraction. Malheureusement les agriculteurs achètent des produits vétérinaires. Il avait fait quelque chose à forte dose d'un tranquillisant dont j'ai oublié le nom. Un anesthésique quoi.

Comment ça se fait qu'il ait eu ce type de produit parce que je réfléchir pour nous pour la législation, déjà on a pas le droit de leur laisser du rab et surtout l'usage de ce type de produit est règlementé.

J'ai oublié de préciser qu'on était à la frontière franco-luxembourgeoise et malheureusement ils ont des vétérinaires sanitaires qui jonglent avec les législations.

Il a donc donné un produit anesthésique à forte dose pour arrêter le cœur, tuer l'animal. Alors l'animal va très bien. Je l'ai pris en charge. J'ai fait relever les infractions à la police. Je leur ai dit, l'animal est une urgence vitale, je l'emmène chez le vétérinaire, rendez vous demain à l'heure de votre choix pour le procès-verbal.

La personne a été agressive du coup sur cette affaire ?

Oui cette personne quand j'ai voulu partir avec l'animal il est rentré chez lui il est ressortit avec le fusil (*ha oui !*)

C'est bien ça met tout le monde à l'aise tout de suite (rires)

Alors là il aurait fallu qu'il y ai une vidéo parce que les policiers étaient cachés derrière moi (rires) *merci d'être venu heureusement que vous étiez là*

Vous vous êtes déjà retrouvé dans une situation où vous savez qu'il se passe quelque chose sur cette propriété mais tout est fermé, on ne vous laisse pas entrer, il y a un mur, vous ne pouvez même pas constater les faits.. Que faire dans cette situation ?

On ne peut pas tout faire. Je veux dire qu'un enquêteur lambda peut se permettre des fantaisies, sauter par dessus le mur, donner un coup d'épaule dans la porte. Il peut le faire. Moi en tant que responsable d'une structure refuge je ne veux pas. Il faut que je reste dans

le cadre de la légalité. On est obligés de suivre une procédure. Il faut ruer dans les brancards quand ça met trop de temps mais il faut accepter que...

Si vous pouviez changer quelque chose, pour vous s'il y avait quelque chose à change dans la réglementation, le plus urgent ce serait quoi?

Que l'animal sorte du bien meuble. De la catégorie du bien meuble. Son statut a avancé, je veux dire que l'individu lambda sais qu'il est reconnu comme être sensible enfin doué de sensibilité et pense que l'animal est sorti du bien meuble mais il y est toujours. Après avec le lobby alimentaire et compagnie, pharmaceutique... Il faut des cobayes c'est pas pour demain.

C'est trop compliqué à gérer avec les animaux de boucherie en plus

Oui les animaux de rente. A moins que le monde ne devienne végétarien...

c'est ça et ça aussi c'est très compliqué (rires)

Surtout que les végétariens veulent maintenant que leurs animaux deviennent végétariens

Oui c'est un autre problème. Est ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Je trouve votre démarche très belle dans le sens où si ça peut également faire avancer la cause animale, ce que vous allez transmettre dans votre thèse vétérinaire au travers des professeurs. Malheureusement il y a à boire et à manger dans la profession mais nous souhaitons vivement associer les vétérinaires parce quand on demande une attestation a un vétérinaire pour constat de maltraitance c'est très très difficile d'obtenir satisfaction. Est ce qu'il y a une démarche de l'ordre des vétérinaires ou du syndicat, est ce qu'ils ont des consignes du type attention préservez-vous en cas d'expertises contradictoires si vous avez un peu trop forcé là-dedans ça peut se retourner contre vous et entrainer la fermeture de votre cabinet...

A la limite ce serait ça... Mais c'est exactement l'inverse c'est que on a zéro formation déjà dans le diagnostic de l'animal maltraité on ne nous en parle pas. Et du coup les étudiants ne s'y intéressent pas.

C'est dommage, c'est bien que vous en parliez

Merci, d'avoir pris le temps de répondre à mes questions

Annexe 12

Entretien inspecteur 4

Cela fait combien de temps que vous exercez ?

Dans le milieu animalier ou bien...

En tant qu'inspecteur cela fait combien de temps ?

Inspecteur cela va faire 3 ans que je suis inspecteur pour la spa de Lyon... En premier lieu, moi j'étais, auparavant j'étais maître chien dans l'armée pendant 8 ans, de 2005 à 2013. Après j'ai bossé en tant qu'animalier ici au refuge, j'ai fait des remplacements d'assistant vétérinaire également, puis j'ai le poste qui s'est libéré et je l'ai eu.

Il est privilégié en tant qu'inspecteur des anciens policiers, anciens gendarmes ou anciens militaires. Pourquoi ? Pour une simple et bonne raison que c'est une application de la réglementation. En France on a un pays qui est un peu en retard au niveau protection animale, on ne va pas se le cacher. Les forces de l'ordre sont très peu formées là-dessus ; le panel juridique est très limité et nous nous n'avons strictement aucun pouvoir. Comme des personnes qui étaient mises dans un moule assez structuré, assez hiérarchisé et nous on fait appliquer une réglementation. Cela n'empêche pas que nous avons des ressentis, des émotions sur diverses situations mais bon voilà. Moi ça fait 3 ans que je travaille là. A peu près en 3 ans j'ai du faire 6 ou 700 dossiers

Ha oui ça fait du taffe !

Voilà un petit peu oui, 6 ou 700 dossiers

D'accord, et qu'est ce qui vous a motivé du coup, vous avez fait l'armée en plus, en tant que maître chien quelles étaient vos motivations, vos espoirs quand vous avez commencé.

Déjà dans la logique, étant, ayant travaillé dans le milieu canin à l'armée je voulais rester dans un milieu qui me correspondait. Pourquoi parce qu'on avait envie de faire quelque chose pour les animaux. C'est surtout ça même si c'est un peu bateau bien sûr. Mais également on a une autonomie professionnelle et on est seuls à juger de la situation, c'est quelque chose qui me plaît. On décide si on lance des poursuites ou pas en fonction des dossiers qu'on traite, c'est cette autonomie qui m'a plu et pouvoir vraiment agir directement là où il y a la maltraitance.

En refuge on traite les conséquences de la maltraitance : on traite l'abandon, on va traiter des maltraitements physiques, des maltraitements psychiques sur l'animal. Là on intervient directement au point de la maltraitance. On fait de tout hein, on va travailler autant sur des animaux de ferme, équin, bovin. On fait également les animaux de cirque, on fait également (il soupire) c'est très très varié. Ça peut aller des chiens de combat dans les cités. On a déjà fait des dossiers, on a un gros dossier dessus. Ça peut aller aussi vers des gens qui ont des problèmes psychologiques ; maladie de Diogène, maladie de Noé des gens qui accumulent les animaux. On fait également tout ce qui va être des personnes qui sont dans la négligence mais pas parce qu'ils le veulent mais parce qu'en fait ils ne se rendent pas compte que les actes qu'ils font impactent directement les animaux. C'est de la négligence, donc là on n'arrive pas de suite avec nos gros sabots sur du juridique. On va attaquer surtout pour travailler sur le propriétaire des animaux en leur expliquant la réglementation et ce qui

peut être bien pour les animaux ou pas. A partir du moment où on a un souci ou si on est sur une grosse impasse, là on a un panel juridique et un panel d'intervention. C'est un peu la boîte à outil en fonction de chaque dossier, je vais piocher dans les solutions que j'ai : je fais intervenir les forces de l'ordre, la DDPP pour tout ce qui est bovin et surtout les animaux de fermes, animaux d'abattoir. Et puis voilà, des fois, après on trouve sur certains services que ce soit la DDPP ou les forces de l'ordre on a une oreille plus ou moins sensible en fonction aussi de la sensibilité de chacun. Voilà un petit peu.

C'est quoi qui a été le type de maltraitance qui vous vous a paru le plus insupportable, le plus, le plus difficile à vivre ?

C'est le profit qui peut être fait sur les animaux par rapport à ce qu'on voit vraiment sur les dossiers où on fait des animaux pour les destiner à ce qu'ils meurent. Ce sont des chiens qui peuvent valoir 40 à 50000 euros le chien de combat. Le chien de combat, qu'est ce qu'on va avoir... Les violences... Après il faut bien discerner les types de violence : il y a la personne qui sur un coup de rage, on ne le justifie pas bien sûr et on fait poursuivre. Sur un coup de rage quelqu'un qui a mis un coup de pied à un chien parce qu'il a fait une bêtise et tout ça la personne qui fait ça parce que c'est son...

Parce que c'est son dada quoi

Voilà oui. Mais vraiment ça va être essayer de tirer le profit de la misère animale. C'est le pire à mon avis. Après chez certains éleveurs, par exemple chez les bovins, il faut pas arriver avec des gros sabots, il faut discuter un peu avec les gens parce qu'en fait c'est un grand malaise, un malaise humain. Une grande partie de la maltraitance animale est liée à une misère humaine

Surtout dans le milieu agricole où il y a un gros tabou sur ces questions.

Ouai voilà, donc, et puis, il faut discuter avec les gens, leur dire de baisser de cheptel ou d'essayer de faire quelque chose. Après il y a des gens qui sont septiques et qui s'en moquent, des gens qui commencent à être fatigués physiquement, qui sont en fin de courses et qui ne peuvent plus s'occuper d'autant de bêtes. Il faut leur faire comprendre mais des fois ils refusent parce que c'est l'exploitation familiale. Cela peut entraîner des défaut d'alimentation, surtout en hivers sur les stabulations, sur les structures ouvertes, sur les animaux en extérieur, chez les laitières il n'y en a plus trop qui font ça mais chez les charolaise ça arrive qu'on ait des vaches très très pointues. Le point de vue financier est aussi à envisager.

Oui bien sûr, de plus en plus aujourd'hui. D'accord, donc pour vous le pire ce sont les maltraitances qui génèrent un profit.

Oui mais pas que, le problème c'est que c'est tellement vague. On va avoir aussi les problèmes psychologiques tout ce qui va être, qui vont accumuler les animaux, qui vont prendre simplement quinze animaux et qui ne se rendent pas compte que de ne pas nourrir un animal et bien il est pas bien. On a rencontré des personnes avec un chien qui fait 5 à 6 kg de moins que son poids, les côtes ne sont plus visibles mais saillantes, l'animal n'arrive plus à se lever et quand on demande aux gens s'il n'y a pas un problème ils répondent que non.

C'est quoi que vous rencontrez le plus comme type de maltraitance ?

On va différencier maltraitance passive et maltraitance active : maltraitance passive ça va être par exemple une attache trop courte chez un chien, un défaut de soin, un défaut d'alimentation, de propreté. La maltraitance active ça va être tout ce qui est coup, violence, sévices graves, abus, cruauté. Ce qu'on a le plus souvent... J'oublie que mais on est sûr, 20 à... Entre 20 et 30% de signalements abusifs et non justifiés.

Ha quand même ! Je ne pensais pas que c'était autant. Donc des querelles de voisinages ou des choses comme ça ?

Ouai des choses non justifiées ou de la méconnaissance de l'animal : les gens voient des Salers dehors en hivers et pensent que c'est de la maltraitance. Les Salers jusque -10 - 15 elles vont bien. On se déplace dans tous les cas. Ils vont voir de la laitière, ils vont voir de la Holstein, de la Montbéliarde et ils vont dire qu'elles sont un peu pointues, qu'elles sont maigres...

Ouai c'est du laitier quoi.

Ou le chien qui est en permanence dehors. Oui mais il a une niche ce chien. Certes, dans l'idéal, dans un monde idéal on aimerait que ce chien il soit au chaud mais le problème c'est que nous on ne fait qu'appliquer la législation qui impose que le chien il ait un abri. Donc s'il a une niche il peut passer l'hiver dehors.

D'accord, donc même s'il fait -20, disons -10 dans la niche c'est quand même...

Légalement, c'est difficile après de... Nous on va porter plainte derrière. Si on porte plainte derrière, les forces de l'ordre vont dire que oui mais la réglementation... Il a une niche, donc ça ne tiendra pas. S'il n'y a pas un impact directement sur le physique de l'animal, si l'animal est euh, si l'état général est bon sans maigreur, rien ne... En fait la loi elle nous oblige à donner à manger à donner à boire, elle nous oblige à lui donner un abri, à lui donner un environnement correct, lui donner une longueur, soit en liberté soit une attache de 3m soit un enclos de 5m² mais la loi ne vous oblige pas à aimer votre chien. La loi ne vous oblige pas à le caresser et elle vous oblige encore moins à le promener. On va voir ça sur les chiens de chasse, les chiens de ferme qui sont à l'attache toute l'année. Ils ne bougent pas et personne ne vous oblige à les détacher ou à les sortir de l'enclos.

Donc oui 20 à 30% de dénonciation abusif, non justifiés ou de méconnaissance des animaux. On va avoir 30 à 40% de négligence, maltraitements passives et le reste ce sera des sévices graves, des accumulations d'animaux dans les lieux humains, les choses comme ça.

D'accord, une expérience particulière qui vous a marqué qui vous est resté en mémoire ?

Comme on fait de tout, oui ça m'est déjà arrivé de voir des chiots dans des clapiers de lapin

Ha oui quand même

Clapiers de lapin, j'ai fait saisie de chiens de combat avec des vidéo si cela vous intéresse après si vous voulez voir un petit peu...

Ha oui effectivement cela m'intéresse

J'ai tout sur le pc

Donc oui, chiens de combat, cela m'est déjà arrivé de visiter des, zut, des élevages de bovins ou d'ovins où il y avait plus de cadavres que d'animaux vivant... Ouai il y a de tout en fait. Ce qu'il faut c'est qu'il faut vraiment, il faut euh, il faut faire un travail, on a une sensibilité ce qui est normal, que ça nous révolte. Mais il faut s'en détacher un petit peu. Il faut être sensible il faut de la sensibilité c'est une obligation mais il ne faut pas être hypersensible. S'il y a de l'hypersensibilité ça ne dure pas longtemps.

En sachant que l'on intervient dans un cadre légal... Je vous le dis ça, mais il faut pas tout écrire ce que je dis.

Il y a aussi une part où on est obligés de se mettre... Enfin franchir des clôtures... Tout dépend de comment on voit son travail : on n'a aucun pouvoir en France. En Belgique, en Angleterre et tout ça c'est la police qui s'occupe de ça. Ils sont assermentés. En Belgique, c'est des gens qui sont assermentés. En Allemagne les gens ont des permis de détention qui sautent au bout de 4 à 5 infractions. Nous on n'a rien. Le problème c'est que moi si j'arrive chez des particuliers où on me dit qu'il y a un élevage de husky qu'il y a 5 chiens à l'attache qui sont en train de mourir et que je n'ai pas le visuel qui me permet de voir les animaux, je ne peux pas faire déplacer les forces de l'ordre. Ils vont me dire "oui mais attendez on vient pourquoi ?" "oui mais là-bas il y a des chiens", "oui mais moi je ne vois rien, on ne peut pas faire chier les gens comme ça". Il faut forcément un constat.

Mouai, si le mec n'est pas stupide il met un gros mur quoi... (rire)

Et pour avoir ce constat et bien des fois il faut prendre le gauche, sauter un mur, faire vite un constat photo ou des choses comme ça. Ça c'est la part de mon travail, moi c'est comme ça que j'envisage mon travail. Plus de la moitié des autres inspecteurs ne font pas ça. Mais les gros dossiers ils sautent comme ça. Là lundi j'ai récupéré un chien, qui était dans 30 cm de déjection dans une annexe, qui ne sortait jamais, défaut de nutrition et tout le tintouin. Les portes étaient bloquées. Légalement je n'ai pas le droit d'ouvrir cette porte. Je ne peux pas faire ce constat, je ne peux pas voir l'animal. Et si je ne peux pas voir l'animal je ne peux pas déposer de plainte. Si je ne peux pas déposer de plainte je ne peux pas retirer l'animal. Et là je ne fais plus mon travail. Donc j'ai ouvert cette porte mais j'étais dans l'illégalité. Par contre il faut que les risques encourus, que les bénéfices soient supérieurs à ceux encourus. Si c'est un chien qui est attaché à 1m50-2m et que la réglementation c'est 3m, je vais discuter avec les gens s'ils acceptent de me parler. Mais si le chien n'est pas maigre qu'il a une niche et à boire je ne vais pas prendre de risque. Si je vois qu'il y a quelque chose de grave je suis obligé de prendre une part de risque.

Donc pour vous il y a un réel manque en termes de réglementation ?

Ha oui oui (*il s'agite*), déjà les forces de l'ordre qui sont très bien hein, il y en a qu'on arrive à... En fait quand on se heurte aux forces de l'ordre c'est pas qu'ils ne veulent pas faire, c'est qu'ils ont une méconnaissance de la réglementation. Quand on arrive pour un dépôt de plainte il faut avoir toutes les clés en main : il faut avoir des photos, il faut avoir un rapport. Pour chaque intervention on établit un rapport. Il faut avoir un rapport, il faut avoir tous les codes d'infraction. C'est des choses qu'ils font jamais donc si vous arrivez en disant oui il a un chien qui est comme ça et que tu ne sais pas et bien tu vas prendre le code pénal et te taper toutes les pages pour trouver toutes les infractions. Là déjà ça commence mal, il faut

avoir toutes les clés en main. C'est telle atteinte, telle atteinte et telle atteinte. Voici mon rapport, voici mes photos. Il faut que tout soit bien calé. Il ne faut pas les faire déplacer pour rien parce que si vous les faites déplacer pour rien, ils vont se déplacer une fois deux fois puis ils ne viendront plus. Il faut bien cibler la priorité, l'urgence, la gravité de la situation.

Qu'est ce qui serait le plus urgent pour vous en termes de réglementation, qu'est ce qu'il faudrait genre vraiment que ce serait vraiment à rajouter

Il faudrait qu'on ai le pouvoir de verbaliser, de pouvoir verbaliser nous. Ha ouai ça serait... Ou même que l'on soit assermentés. Il y a des gens dans le privé qui le sont assermentés. Les entreprises de sécurité privées ou les choses comme ça. Ils font une enquête sur nous ils font ce qu'ils veulent mais qu'on ai le pouvoir de verbaliser parce que... Nous on vit sur l'image de la spa. Les gens ont une image de la spa, c'est ce qui nous sauve d'ailleurs, les gens se disent que c'est une grosse organisation, ça se trouve ça appartient à l'état... Donc ils ont peur par rapport à ça. Mais s'ils savaient que nous n'avons aucun droit. Il y en a un qui me l'a déjà dit "tu n'as aucun droit, du dégage". Bon ben d'accord ben je me casse, voilà. Il y a l'art et la manière de se présenter également : "bonjour, je suis de la spa je viens voir votre chien, on m'a dit qu'il n'était pas bien". C'est dehors. C'est "bonjour, service enquête protection animale de la spa, j'ai eu écho, on a reçu un signalement des autorités..." Alors que ce n'est pas les autorités qui nous ont contacté, c'est un particulier. Mais je pose, je mets une présence, du poids à mon passage parce que les autorités ça ne veut rien dire. C'est communal, c'est la police. Il faut donc aussi savoir se vendre, il faut avoir un bon contact humain, savoir taper du poing sur la table quand il faut mais aussi savoir discuter du cas en fonction des personnes. Il y a des gens qui ne savent pas, il y a une grosse partie de psy, énormément. Parce qu'il y a des personnes qui ont des maladies de Diogène, de Noé, on ne va pas arriver directement en frontal, il faut discuter. Des fois il faut un peu endormir les gens pour aller un petit peu dans leur sens jusqu'à ce qu'on ai un visuel sur les animaux. C'est beaucoup plus compliqué en ville à cause des immeubles. On n'a pas toujours de visuel alors que dans les campagnes, on voit sur le terrain, on voit l'animal, en ville quand il y a des immeubles on n'a pas forcément de visuel et on est obligé de mettre un avis de passage et la personne s'attend à ce qu'on repasse et tout est réparé. En premier lieu si on arrive sur une enquête. Après c'est comme ça que je travaille, c'est comme ça qu'on m'a formé, on ne va pas directement voir la personne. Il faut qu'on puisse... On passe toujours à l'improvisiste déjà.

Toujours à l'improvisiste et en premier lieu on va faire, essayer d'avoir un visuel de l'animal. Est ce qu'il est sur un terrain, un balcon. si c'est un balcon du 3ème je vais sonner au quatrième : "bonjour est ce que je peux avoir un visuel" et en même temps je vais faire une enquête de voisinage : "comment ça se passe avec cet animal", "ha ben très bien, je n'ai jamais rien constaté" "ha il le tape, on l'entend souvent crier" "ha mais regardez le balcon il est plein de déjections" ou des choses comme ça. Tout ça ça me donne des munitions pour après sonner chez cette personne. "Voilà, votre chien...", "comment ça, mon chien il va très bien blablabla", "mais oui mais on a eu des échos, vous permettez que je prenne la puce de l'animal, que je fasse une palpation ? Comment ça se passe, vous le sortez le chien ?" "ha oui oui je le sors", "il est battu ?" "non il n'est pas battu" "ha des fois quand il faut des bêtises...". Le problème des violences sur les animaux, c'est que vous pouvez taper votre chien. Moi je suis sûre que mes chiens je leur met des coups de pieds ils ne me feront toujours rien. Et ça il faut le prouver, et pour prouver ça c'est compliqué. La maltraitance active, les coups sur les animaux. Le gars il prend le chien il le balance du 3ème, c'est bon c'est réglé (*rires*). Ça arrive, les chiens du balcon, plus qu'on ne le croit. ça au moins il n'y a aucun problème : il y a un constat, les pompiers sont intervenus, le chien il n'est pas tombé

tout seul du 3ème, je vais au niveau du balcon avec les forces de l'ordre, je fais le constat : bon c'est un York il saute pas 1m20 donc pas de soucis il a été jeté. Mais un chien battu, bah, un chien il est battu d'accord mais moi le problème, j'appelle le plaignant je dis je suis allé voir le chien, il a à boire à manger, l'appart est propre. La vaccination c'est pas une obligation à part si on part à l'étranger. Du coup je ne peux pas aller plus loin. "oui mais il est battu il est battu !" "et bien 2 possibilités : soit vous me fournissez une preuve, un support numérique d'une maltraitance", c'est déjà arrivé qu'on s'en serve. Donc là on peut déposer plainte du fait qu'on a un support numérique. Ou alors il faut des témoignages du voisinage, des témoignages avec pièce d'identité de voisins qui ont vu les maltraitances en passant et qui acceptent de partir en justice.

et ça vous est impossible de demander une expertise vétérinaire ou..

On le fait mais le souci qu'il y a c'est qu'on peut demander un certificat véto mais que ça ne sert à rien

C'est toujours difficile même pour les vétérinaires sur...

Le problème c'est qu'on va le demander, on savait que le chien avait été battu a pris des coups de couteaux. Le vétérinaire il va noter "objet contendant pouvant être une lame", là j'ai du poids mais si j'arrive avec un chien qui a une palpation correcte, pas d'anomalies du train arrière. J'en demande parfois mais c'est plus pour mettre la pression du propriétaire. Mais s'il me dit "non je ne ferais pas de certificat véto, dégagez de chez moi" et bien "reçu je pars". Les certifs véto on en demande dès que j'ai un doute quand même avéré où le chien présente quand même une difficulté à se déplacer ou des choses comme ça, je demande un certificat vétérinaire. Je donne des délais, je donne 15 jours par exemple. Mais si la personne ne me donne pas de certificat et bien elle ne me donne pas de certificat.

Oui, légalement, vous avez...

Ha mais rien, rien du tout ! C'est pour ça qu'il faut vraiment jouer avec l'image, la prestance de la spa, il faut jouer sur sa prestance à soit et être sur de son coup, surtout dans le milieu agricole au niveau des bêtes de ferme ou les équidés. Si on ne connaît pas le vocabulaire, si on ne connaît pas la race c'est pas la peine. Ça c'est typique, on y va "oui je vois votre frison" "c'est pas un frison monsieur" et bien déjà on a perdu en crédibilité (*rires*). C'est déjà arrivé qu'on nous demande si on était vraiment enquêteurs.

Mais oui ça va jusque-là ! Sur les races, les chiens je maîtrise bien, les chats ça peut aller, les équidés j'ai bien évolué mais des fois il y a des vaches entre les montbéliardes... Il y a des races où on peut se planter parce qu'on ne connaît pas une Vosgienne, une Holstein, ça a la même couleur sauf que sur la dorsale c'est différent. Il faut rester vague et montrer qu'on connaît notre boulot. Il faut être ferme mais courtois. Voilà c'est surtout ça. Il faut dire « oui moi j'ai le pouvoir de vous condamner ». C'est pas vrai hein, mais il faut le dire.

At après je peux faire envoyer un courrier légalement de mon siège, parce que j'ai un responsable au dessus de moi qui peut envoyer un courrier pour assoir mon passage. Pour dire "Ecoutez noter inspecteur est passé, il a constaté que ça ça allait et que ça ça n'allait pas. Nous avertissons que c'est répréhensible par la loi" et si elle pense qu'il faut repasser, et ça arrive régulièrement que l'on repasse pour contrôler. Si c'est un chien un peu maigre, en défaut de vermifuge, un peu crade, et que le propriétaire est motivé on met un autre

échancier à l'improviste pour repasser. Et si jamais à un passage, deux passage ça n'a pas changé on déposera une plainte.

Mais le gros de votre travail est basé en fait sur une fausse idée que les gens que vous voyez ont du pouvoir que vous avez finalement.

Pas le gros de mon travail, le gros de mon travail c'est la protection animale mais on va dire qu'il faut savoir s'adapter à la personne qu'on a en face. Des fois les personnes j'arrive, je suis de la spa.. J'ai une carte professionnelle, mais je suis de la spa "oh ben allez y rentrez !" et d'autres fois on ne me laisse pas rentrer "vous êtes la spa, vous n'êtes pas la police". Il faut vraiment savoir s'adapter, avoir un discours, il faut vraiment d'adapter à la personne. On a pas un discours qui vaut pour toutes les personnes, on ne se présente pas dans une cité, comme on se présente dans un milieu agricole. On ne se présente pas dans un camp de gens du voyage comme on va se présenter chez une dame qui a un petit chien qu'elle n'a pas fait toiletter depuis 3 ans et qui est dans un état où il est proche de crever. Il faut vraiment s'adapter parce qu'on est seuls aussi. ça arrive de se faire menacer, ça arrive qu'on se fasse chasser des cité ou des camps du voyage et il faut savoir s'adapter.

Et puis il y a des situations ou les gens du voyages... Eux c'est pas des gens qui tapent les chiens mais par contre les conditions de détention c'est une attache à 1m sans niche en hiver et bon ben les chiens ils s'en foutent quoi. Le problème après c'est.. Bon après il y a des chiens volés aussi. Moi ça m'est déjà arrivé d'appeler les forces de l'ordre et qu'on me dise "écoutez vous êtes bien gentil et on comprend bien qu'il y a un problème mais nous pour intervenir sur 70 caravane on mobilise presque une centaine de gendarmes mobiles. Pour des trafics de drogue ou des choses comme ça donc pour un chien attaché trop court... Vous pouvez déposer plainte si ça vous fait plaisir ».

Après il y a des plaintes comme là récemment, on a une personne dans le secteur qui a... C'était... peut être pas le pire des animaux je ne sais plus. Ne prenez pas en compte la ville parce que je ne sais plus. Mais dans le secteur NOM DE LIEU je crois. LA personne elle a volontairement coincé la queue de son chien dans la porte fenêtre, l'a laissé l'après midi comme ça. Ce n'est même pas nous qui sommes intervenus mais la police municipale et la police nationale qui se sont déplacés sur place, qui ont constaté les faits, le monsieur qui confirme. On prend l'animal, sur demande de la police nationale qui a établi un rapport hein en disant ce qu'ils avaient constaté, que l'animal, la queue elle était coincée voilà. Nous on fait un dépôt de plainte pour sévices graves, on demande une réquisition à titre définitif de l'animal afin de l'identifier puisque c'est un chat afin de pouvoir en disposer pour le placer à l'adaptions, un certificat vétérinaire est fait par noter vétérinaire qui certifie que l'animal une blessure. On dépose plainte, le procureur classe l'affaire et restitue l'animal au propriétaire. Voilà.

Et quels arguments ont été avancés ?

Classer l'affaire et restituer l'animal. Point barre.

ok très bien

Voilà. C'est pour ça que c'est très très variable en fonction du commissariat, de la gendarmerie du département, pour la DDPP. Il y a des gens qui sont très très réceptifs à la cause, des gens avec qui nous avons des supers rapports. La dernière fois nous sommes allé voir un cheval qui avait un sarcoïde. On arrivait sur l'été et avec les mouches ça aurait été bien qu'il soit opéré, surtout un animal jeune. Ils (la police) se sont déplacé, ils ont

convoqué le propriétaire, on a discuté, le propriétaire m'a dit ok je le fais opérer quand il a vu les uniformes, il a envoyé le certificat vétérinaire et c'était réglé. Et puis il y en a d'autres ou... Vous ne mettez pas les noms des gendarmeries hein. La NOM DE LIEU j'ai des gros soucis avec eux. Un cas de parage mais genre le cheval avait 30 cm de sabot et on m'a répondu que "ha non nous intervient pas c'est pas notre boulot, moi j'aime pas trop la protection animale, au revoir monsieur". Donc à partir du moment ou moi j'ai qu'un endroit et si je ne suis pas épaulé et je ne peux rien faire.

ça vous est arrivé de vous retrouver en danger ?

D'être menacé oui ça m'est déjà arrivé, je me suis retrouvé dans des situations où... ça va encore, j'arrive à tenir un peu le pavé quand même mais il y a eu une situation où dans un camp de gitan je suis parti très très vite oui. J'ai filé à peine arrivé.

Je reviens à ce joyeux luron qui coince la queue de son chat dans la fenêtre, comment vous interprétez vous ce genre de comportement, est ce que vous avez une explication vous même qui vous vient ?

Je pense qu'il y a des troubles, je pense que c'est psy, c'est une personne qui est colérique, énervée, je considère qu'à partir du moment où on n'a pas de respect pour l'animal... Je parle vraiment de maltraitances actives, je ne parle pas des défauts d'attache et tout ça...

Interruption par le directeur : salutations

Pour tout ce qui est... ouai il y a des troubles psy, des énervés, c'est comme tous ceux qui tapent sur les gosses c'est exactement le même problème. Après est ce qu'il y a eu de l'éducation, des lacunes. Après moi je ne cherche pas trop d'excuses, s'il faut verbaliser, s'il faut porter plainte je porte plainte. Mais oui je pense qu'on vit dans une société qui est de toutes façons violente, il ne faut pas se leurrer. Elle est violente dans les cités, on voit en ville. Une société très violente donc forcément elle est violente envers les humains, elle est violente envers les animaux. Parce qu'en soit c'est quoi l'intérêt de trainer un chien derrière un scooter...

Oui j'ai suivi cette affaire.

Là par exemple, la loi elle a évolué et l'animal n'est plus un bien meuble mais un bien vivant. Sauf que ça a juste dit ça c'est tout.

oui ça fait jolis... Voilà !

Il faut un répressif sévère pour que ça change. Ce que je dis pourrais avoir une résonance pour tout. C'est très difficile pour nous d'obtenir des interdictions de détention à titre définitif d'animaux

Nous sommes interrompus

Même pour les syndromes de Noé toutes ces choses là...

Et bien là on est obligés de monter des opérations. Par exemple lundi je vais faire une saisie, il doit y avoir une dizaine de chiens, des chiots, des perruches des perroquets, des chats, une quarantaine de lapins. Là on est obligés de monter un dossier avec les services sociaux,

avec la mairie pour qu'elle fasse un arrêté parce qu'on n'a pas le pouvoir de faire des réquisitions de justice ou des arrêtés nous. Quand les autorités sont réceptives, ça se passe super bien. Lundi il y aura la gendarmerie, le maire, on a l'arrêté, on fait la saisie des animaux puis voilà.

Maladie de Noé ouai, quand on a affaire à ces gens là il faut bien aller dans leur sens et discuter. C'est psy donc n'importe quelle parole qu'on va dire... on ne dit surtout pas qu'on va prendre les animaux. Même si on sait qu'on va les prendre. A mes yeux, la personne elle a 40 50 chats chez elle, du coryza, ça se reproduit parce que pas de stérilisation. Elle n'est pas méchante la dame et quand on arrive : "vous allez prendre mes animaux !" et elle se met à pleurer donc répond "non non pas du tout, j'ai autre chose à faire, ils vont bien" et je lui montre un chat tout pourrit de coryza. Mais si jamais je lui dis "bien sûr qu'on va les prendre les chats et t'en aura plus " elle part en crise et elle me fout dehors ». Et là c'est compliqué parce que la mairie qui est très pédago elle ne veut pas faire de saisie, elle veut qu'on stérilise les chats mais ça en sert à rien de stériliser : comme c'est une maladie de Noé, de Diogène il y en a de partout des détritux, on ne pourra jamais trouver tous les chats donc il y a forcément un mâle ou une femelle qui ne sera pas stérilisé et qui va se reproduire. Il faut saisir et laisser 2 chats de sexe identiques mais il faut faire une saisie complète. S'ils ne veulent pas, et bien on sait qu'à l'heure actuelle on a des affaires d'animaux qui vivent dans leur merdre, dans de mauvaises conditions et je suis bloqué par le pouvoir.

A NOM DE LIEU vous ne mettez pas les lieux hein ! J'ai sauté une clôture chez un monsieur chez qui on avait des antécédents, on avait déjà saisi 30 chiens faméliques, mourrants. J'ai sauté la clôture de chez lui, je suis allé voir dans son garage, il y avait des cadavres de partout. J'ai vu 5 6 chiots dans un état ignoble, dans leurs déjections sans nourriture. Sauf que si vous prenez des photos dans un lieu privé sans l'autorisation du propriétaire, sans intervention officielle, elles n'ont aucune valeur juridique. Je les met quand même par principe. Mais ils me la police me dit qu'elle ne peut pas prendre mes photos.

Pourtant on est à l'encontre de la loi là !

Oui mais il n'y a pas de flagrance. Pour qu'il y est une flagrance il faut qu'elle soit visible d'un lieu public

Cela doit être extrêmement frustrant !

C'est ça ! Mais c'est la vérité ! J'ai des mission où les plaignants me disaient "mais vous ne pouvez rien faire !" et non ! Et pourtant je fais bien plus que je ne devrai le fait. Quand vraiment c'est la fin mais ça vous le ne le dite pas mais ça arrive : on arrive sur une situation où c'est... Le mec ne veut rien faire, les autorités, on est sur du contraventionnel, il n'y aura pas de saisie du chien, le chien n'est pas identifié il est en train de crever. On entre et on le récupère. Ça c'est complètement illégal. C'est déjà arrivé qu'on veuille porter plainte contre moi

ben oui : "le mec là il a volé mon chien !"

Voilà ! et il y en a qui ose, les cons ça ose tout, c'est à ça qu'on les reconnaît

C'est vrai qu'il faut être culotté quand même (rires)

On en a une là une petite femelle Bea qui était famélique, attachée à 1m toute la journée et le gars il nous a appelé alors que quand on les avait appelés les flics pour leur dire que la chienne allait crever ils nous avaient dit qu'ils n'avaient pas assez d'effectifs

oui enfin on n'a pas besoin d'être 50 pour récupérer un chien !

Voilà ! On ne peut pas se déplacer ils nous ont dit. Par contre quand le propriétaire les a appelé en leur disant que peut être la spa avait volé son chien ha ben là ils m'ont appelé, ils m'ont demandé mon identité et tout..

Là par contre il y avait assez de monde...

Mais je ne veux vraiment pas faire de généralités sur les forces de l'ordre parce qu'il y en a des super bien, il y a en a qui font juste leur boulot mais qui le font et puis il y en a qui "bon ben oui mais non". Et puis il y a les cas où la patrouille se déplace, constate qu'il y a flagrance, il y a saisie des animaux, contact au procureur, dépôt de plainte dans la foulée et c'est réglé. C'est génial quand ça se passe comme ça. Mais ça ne se passe pas tout le temps comme ça.

Et c'est vrai que malheureusement pour vous comme vous même seul vous n'avez pas de pouvoir c'est difficile de faire du forcing.

Nous on fait du bricolage, moi je préférerais avoir un canevas d'intervention et savoir que je peux faire ça ou ça avec un pouvoir de verbalisation. Mais il ne faudrait pas donner ça à tout le monde parce ce qui nous a fait beaucoup défaut je pense aussi c'est l'extrémisme dans la profession. Des personnes trop extrémistes "oui mais le chien ci le chien ça" et les autorités en ont eu marre. Ça nous a fait énormément de tort je pense. Il faut savoir taper du poing sur la table, malheureusement la loi est ptet pas assez poussée au niveau de la protection animale mais sur la loi ce qui n'est pas interdit est autorisé. Donc ça nous a fait pas mal de tort.

Vous avez des jours de ras le bol, des jours de grosse lassitude ?

Ha oui sur certains dossiers même ma responsable on se dit que... Ben là on rend un chat à un propriétaire... En plus on peut se dire quand c'est la spa qui a fait le constat, qu'on est une association privée on peut se dire qu'ils nous prennent pour des guignols mais là c'est les forces de l'ordre qui ont fait le constat, la police nationale ! Et là le procureur qui rend l'animal alors qu'on a déposé plainte et qu'on avait un certificat vétérinaire. Il y avait juste à poursuivre là ! Mais voilà, c'est comme ça.

Est ce que votre boulot, toutes ces expériences ont modifié le regard que vous aviez sur l'humain ?

Et bien déjà de par mon expérience avec l'humain dans l'armée... Plus rien ne me choque (*rires*). Non, je sais que l'humain a le pouvoir d'être très bon comme il a le pouvoir d'être très très mauvais, les problèmes psy peuvent entrainer de gros problèmes. Non plus rien ne me choque. Parfois je suis surpris de voir que je ne suis même pas choqué de certaines choses. Quand on parle avec ma responsable que je lui montre deux trois photos et qu'elle me dit "ha mais c'est terrible" et que... Ben je ne suis même plus touché quoi.

Vous savez s'il y a des suivits psy justement quand vous vous récupérez des animaux, je pense au syndrome de Noé mais éventuellement de maltraitance active aussi, vous savez si quand ces gens sont condamnés il y a un suivit psy mis en place ? Ou s'il y a un soutien voilà sur une vieille dame avec son syndrome de Noé c'est la fin du monde quand vous lui enlevez ses animaux.

Oui, on a eu une fois une dame qui traficotait avec des boxers et elle a été hospitalisée d'office. Mais c'est très long de monter un dossier ça. C'est ça qui est difficile. Savoir que dans certains endroits je vais laisser les chiens dans des conditions mauvaises... Mais je ne peux rien faire d'autre. En campagne c'est quand même plus simple parce qu'on a quand même de la visibilité. En immeuble on ne voit rien ! Même un chien en pleine ville on ne voit rien !

Est ce que, ce que vous constatez comme vous allez à l'étage du dessus pour constater ça peut suffire pour un dépôt de plainte ?

Oui mais il y a un risque de mettre en porte à faux le voisin du dessus et là c'est très très vicieux. Des fois je montre les photos pour qu'ils voient ce qui se passe mais je ne la montre pas aux forces de l'ordre pour ne pas mettre en porte à faux la personne. C'est très compliqué. Ou des fois avec les agriculteurs agressifs ça peut arriver mais c'est bien plus rare. En ville ça peut dans certains quartiers être un peu plus tendu.

Ecoutez merci beaucoup

Annexe 13

Entretien inspecteur 5

Ça fait combien de temps que vous travaillez comme enquêteur ?

Comme enquêteur ça fait, et bien 92 donc ça doit faire 25 ans

Ha oui, vous commencez à avoir un bon bagage d'expérience

Oui je ne pensais pas tenir si longtemps parce que c'est vrai que j'ai pas vu beaucoup de personne, de collègues enquêteurs rester si longtemps. On est deux avec un autre collègue à être encore ensembles. On est arrivés en même temps et on est toujours là.

D'accord, quand vous avez commencé quels étaient vos espoirs vos motivations ?

Ben en fait c'était un peu ben toujours pareil c'était toujours aider les animaux quand j'étais petit quoi à la maison et tout je m'occupais des animaux et c'était vraiment aller à la rencontre de... C'était pas évident parce que je ne savais pas exactement ce que c'était qu'être enquêteur à la spa et je me posais la question de savoir qu'est ce qu'on fait quand on est enquêteur à la spa et tout. Et donc j'ai découvert le métier, le travail quoi de se déplacer toute la journée, d'être en mouvement toute la journée, d'aller chez les gens, de leur dire de montrer leurs animaux, de voir les problèmes qu'ils rencontrent. La maltraitance pour vous dire, la maltraitance elle n'est pas tout le temps effective. Quand on va chez les personnes c'est pas toujours de la maltraitance. La maltraitance on l'a sur le papier quand les gens font des signalements et qu'ils disent voilà il a battu son chien ou il a fait ci il a fait ça mais quand on arrive chez les gens c'est pas... On voit pas le mauvais traitement. Non on est en rapport avec la personne on va discuter avec la personne. On arrive à voir comment la personne agit avec son animal. Donc ce qui était intéressant c'est justement de pouvoir apporter un peu ses connaissances à soit de l'animal du fait d'en côtoyer beaucoup, d'avoir fait des stages dans des refuges et tout. Donc sur le comportement de l'animal qui fait que il y a une mauvaise relation avec le propriétaire, donc on peut aider la personne en lui expliquant mais non il a mal fait ci ou ça c'est parce qu'il a ça, s'il agit comme ci comme ça c'est parce qu'il y a ça qui le dérange, ou il est pas habitué à ce genre. Donc on apporte quelque chose et on améliore le rapport entre le propriétaire et son animal. Ce qui fait qu'après les rapports son mieux et ça évite les mauvais traitements, ça évite l'abandon, ça évite pas mal de choses. Mais ça je l'ai appris sur le tat quoi. A force de rencontrer des gens avec des... C'est vrai sinon au départ j'avais pas forcément une attente parce que je ne savais pas du tout ce que c'était. Ce que je pouvais faire un inspecteur ou un enquêteur de la spa, j'avais une vague idée quoi mais après c'est vraiment sur le terrain que je me suis rendu compte.

Vous avez été surpris du coup ?

Au départ oui, au départ j'étais très surpris parce que déjà je... Parce qu'on a pas de si vous voulez d'assermentation. On a rien quoi ! On a juste.. Nous et puis voilà quoi. J'étais surpris déjà qu'on arrive à pouvoir pénétrer chez les gens, rentrer chez les gens parce qu'en général je me dis que les gens quand on arrive c'est vrai qu'ils sont pas contents qui « Pourquoi vous venez chez moi ? Qui m'a dénoncé, qui a signalé que je battais mon chien ou que je maltraisais mes animaux ». Donc déjà il y a ce premier rapport, ce premier pas à passer. C'est à dire que la personne si ça se passe très mal elle vous claque la porte au nez, vous

avez rien vu, vous avez pas vu les animaux vous avez pas pu discuter. Et au départ j'étais surpris parce que je ne savais pas comment rentrer chez les gens sans être assermenté. Enfin on a une carte spa mais si la personne dit non...

Ouai on peut faire un coup de bluff mais dans les faits...

Voilà et c'est ce que je n'osais pas dire c'est ça c'est que ça marche beaucoup avec notre bluff. Après la personne on a des vrais rapports. On arrive à avoir des vrais rapports avec la personnes si elle compréhensive, si elle n'est pas trop bornée on arrive à demander bon quels sont les problèmes que vous rencontrez.

La majorité on a des problèmes de relation du voisinage, c'est souvent ça quoi. Après quand on arrive à solutionner le problème alors... Au départ c'est marrant parce qu'au départ moi je pensais que l'intérêt de l'inspecteur c'était de repartir avec l'animal maltraité. Bon ben non.

Vous avez dû déchanter

Voilà. Je me suis rendu compte en retirant mon premier animal que non c'était pas ça quoi. C'était pas vraiment le but et que retirer un animal de son foyer puis le mettre dans un refuge je me suis dit non mais il y a quelque chose qui va pas quoi. Bon si l'animal est vraiment vraiment maltraité on ne se pose même pas la question On est content on a retiré l'animal parce que c'est pas déjà évident de le retirer mais quand on le retire, on le rentre on est content. On se dit là on en a tiré un d'un mauvais pas il reçoit plus de coups, il est plus maltraité enfin il est plus affamé et tout on le met dans le refuge il sera bien on est contents. Mais quand on a des doutes ... Parce que il y a des gens ils sont excédés à la fin. Alors en plus on arrive donc la solution est vous prenez le chien puisque je le maltraite et bien vous le prenez. Mais je me suis rendu compte que c'était pas à quoi qu'il fallait plutôt essayer de régler le problème sur place de façon à ce que les relations avec l'animal s'améliorent, que la personne je sais pas lui donner des idées, lui donner de façon qu'il essaye d'oublier un peu son problème de voisinage et qu'il se concentre plus sur son animal voyez ?

Oui l'idée étant d'avoir un rôle plus éducatif que répressif quoi

oui de faire participer et en même temps de donner son expérience sur la connaissance de... Parce que les gens en général quand ils ont des animaux ils les connaissent. Ils connaissent un peu l'animal sauf si vous arrivez chez des gens qui viennent de prendre un animal et que c'est tout récent quoi sinon les gens ils ont les connaissances quand même. Donc et ça, ça a été au fur et à mesure je me suis rendu compte de ça. Je me suis dit, c'est vrai que c'est mieux de faire, de régler des problèmes, d'arranger des situations et de repartir avec un maître et son chien toujours ensemble qui vivent dans de meilleurs rapports, dans de meilleures conditions que de forcément de retirer ou d'accepter la cession de la personne parce qu'elle est excédée. Voilà quand les personnes vous disent « ben non prenez le » on ne peut pas faire autrement quoi.

ça arrive beaucoup ça que vous soyez appelés chez des gens pour suspicion de maltraitance et que les gens vous disent c'est bon partez avec ?

Mouai c'est pas souvent souvent mais c'est relativement... Moi la plupart de mes retraits c'est ça (d'accord) c'est souvent ça, des gens qui sont excédés. Soit l'animal il les excède parce qu'ils ne se comprennent pas, ils arrivent plus à le gérer et tout ils disent « non moi je peux plus c'est pas possible » quoi. Et donc ils le cèdent ou alors il y a aussi le problème du

nombre, des personnes qui prennent qui prennent (*le syndrome de Noé*) oui le syndrome de Noé donc là il faut.. Et là d'ailleurs j'ai remarqué qu'on a plus de mal à retirer les animaux des personnes qui souffrent ce syndrome là que des personnes qui ont un ou deux animaux et il faut vraiment leur retirer parce qu'il y a un problème quoi. Le syndrome de Noé ils sont plus attachés quoi, c'est plus dur. Ils acceptent quand ils peuvent plus faire autrement c'est à dire que soit ils sont mis en demeure par l'huissier et là ils acceptent de s'en séparer mais c'est difficile avec eux.

ça fait un moment que vous pratiquez donc je ne vais pas vous demander à quelles maltraitances vous avez eu affaire je pense que vous avez du voir un peu de tout. Est ce qu'il y a eu une affaire, un cas qui vous a vraiment marqué, qui vous a paru vraiment très difficile ?

Oui j'ai eu un cas bon il y a eu plusieurs cas qui étaient assez difficile mais il y a un cas qui m'avait marqué à un moment donné où je me suis même un peu repositionné dans mon rôle. C'était sur NOM DE LIEU, c'était dans le NOM DE LIEU je crois, un appartement, une dame qui était une ancienne assistante sociale, qui était passionnée par les chats et donc qui avait adopté (*il hésite*), pris énormément de chats. Et donc elle s'était retrouvée bon c'était avant que je vois la personne. Du coup quand moi je suis intervenu elle était à environ 80 chats dans son appartement (*ha oui ça fait beaucoup !*). Et cette dame, il y avait eu un problème mais ça c'était, moi j'ai su après mais le problème qu'elle avait eu c'est qu'elle avait rencontré des problèmes de voisinage à cause des odeurs. Ses voisins et tout c'était un immeuble un peu osmanien et tout ça (*80 chats dans un appartement, à part si vous avez un appart de 300m2*) non il était grand l'appart, il devait faire 180 m2 (*même 180m2 ça fait beaucoup de chats*) beaucoup de chats. Elle avait tout aménagé, l'appartement avec des litières partout, c'était pas mal fait. Mais quand elle a eu ses problèmes avec les voisins c'était même parti en justice parce qu'ils avaient déposé une plainte contre elle. Elle n'avait pas été condamnée à se séparer de ses animaux mais par contre elle avait été, on lui avait demandé de faire cesser le problème de nuisance. Donc du coup ce qu'elle avait fait c'est qu'elle avait fait aménager son appartement complètement fermé pour que les odeurs ne sortent plus. Du coup cette personne s'est retrouvée complètement isolée. Quand on est rentré chez elle on n'entendait rien, même pas le dehors et pourtant c'était en plein NOM DE LIEU. On entendait aucun bruit et tout. Et elle était avec ses chats. Et quand je suis intervenu, je suis intervenu parce qu'il y avait eu un appel et les gens n'arrivaient plus à rentrer en contact avec elle. Donc j'y étais allé première fois j'ai tapé à la porte j'ai sonné et tous et elle répondait pas, j'avais laissé un avis de passage. Je suis revenu un ou deux jours après, pourquoi parce que c'est un bruit qu'il y avait même devant sa porte des gens qui apportaient de la nourriture pour les chats et tout et rien ne bougeait. La nourriture s'empilait donc je me suis dit qu'il y avait vraiment un problème. J'ai attendu un ou deux jours pas de réponse et tout alors j'y suis retourné et là j'ai vraiment insisté insisté et insisté et comme je voyais qu'elle répondait pas à un moment donné je me suis dit qu'il y avait vraiment un problème quoi. Et à un moment donné j'ai entendu un bruit dans l'appartement et je me suis aperçu qu'il y avait un trou dans la porte à côté de la serrure parce que la porte avait dut être, la serrure changée et tout et il y avait un trou donc je me suis dit je vais regarder et quand j'ai regardé j'ai vu la dame qui était de l'autre côté en fait. Dans son appartement avec un peignoir je crois, elle portait un peignoir et elle était comme ça fixe elle bougeait pas quoi. Debout. Et ça faisait presque 2 heures que j'étais devant la porte et que je tapais, je tapais, je sonnais, je sonnais. Et elle je la vois comme ça et je ne comprenais pas quoi donc je l'appelle et tout et elle répond pas elle bouge pas elle marmonnait elle était comme ça (*il écarquille les yeux, imite*

une personne qui parle seule). Je la voyais à travers le trou oui. Et je trouvais ça bizarre et tout.

Oui c'est un comportement qui est étrange

Donc du coup j'ai appelé le siège et j'ai dit écoutez appelez le commissariat et faites venir une patrouille parce que là moi je ne sais pas quoi faire en fait. Donc ils ont appelé la police, les policiers sont arrivés, donc au début c'était 2 policiers et puis bon ils ont tapé ils ont tapé moi je leur ai dit écoutez regardez la femme on la voit, on a un truc bizarre. Ils ont regardé et tout et comme ils ont vu ils ont trouvé ça aussi très étrange, ils ont appelé leur responsable et c'est le commissaire qui s'est déplacé, qui est venu directement et qui a dit à ses hommes défoncez la porte quoi. Et donc ils ont défoncé la porte et là on a découvert mais c'était un autre monde quoi. L'appartement devait faire 180m², il y avait ça (*il montre 1 mètre*) d'immondices dans tout l'appartement, c'était 1 mètre d'immondices, de tout, de tout de tout, des sacs poubelles... Le seul endroit où il n'y avait rien c'était la cuisine et en fait tous les chats quand la police est rentrée les chats ils ont tous eu peur parce qu'il y avait des espèces de... Vous savez pour faire passer les chats ? (*Des chatières ?*) Oui ! Elle en avait mis de partout et du coup tous les chats s'étaient barrés dans la cuisine. Et l'appartement alors là. J'avais jamais vu ça quoi. Vraiment j'avais jamais vu ça. Et la dame donc le commissaire il a appelé une ambulance et tout. Puis on l'a amenée et ils l'ont emmenée et elle était... Comment dire c'était... Elle avait un visage complètement inexpressif, elle était figée, elle était noire. Noire de crasse quoi mais vraiment... Et d'ailleurs elle est morte je crois le lendemain à l'hôpital. Et donc on est rentrés on s'est dit mais ils sont où les chats ? Genre il y a 80 chats là dedans ! On a ouvert la cuisine et boum ! Les chats étaient dans la cuisine partout sur les murs. Il a fallu les prendre quoi ! On les a pas pu les prendre en une fois il a fallu revenir plusieurs fois pour tout prendre et le pire c'est que dans les immondices on trouvait des corps de chat, des cadavres et tout ça. Des chats mêmes enfermés dans des boîtes de transport qui étaient pratiquement séchés et tout ça. Ça ça m'avait marqué quoi je me disais mais mon dieu comment laisser une personne, comment une personne peut arriver à cet état là quoi. Et la seule explication que j'avais trouvée je me suis dit que justement elle a dû avoir tellement de problèmes de voisinages qu'elle s'est trouvée toute seule quoi et en plus l'appartement complètement fermé et elle s'est... (*elle est plus sortie de chez elle*) elle est plus sortie et elle a eu un problème... Pourtant c'est une dame qui était assistante sociale ou maîtresse d'école, je ne sais plus ce qu'elle faisait mais elle avait un métier.

ça ça m'avait beaucoup marqué comme . Enfin psychologiquement on va dire. Parce que le nombre de chats dans des maisons remplis d'excréments bon... Le syndrome de Noé mélangé au syndrome de... je ne sais plus comment on appelle le syndrome des gens qui gardent tout... (*de Diogène*) Oui ! Enfin on en voit quand même souvent de ces deux syndromes. Et à un moment donné on travaillait aussi, on avait fait un partenariat avec la ville de Paris et justement on intervenait sur tous leurs problèmes qu'ils rencontraient parce qu'ils avaient pas mal de problèmes comme ça : syndromes de Noé et syndrome de Diogène (c'était ça !). Et donc ils ne savaient pas quoi faire. Enfin ils savaient quoi faire mais pas que faire des animaux. Donc on intervenait avec eux et chaque fois c'était la même chose. Des chiens, des chats, des oiseaux.

Dans les cas de maltraitances, je pense vraiment à de la violence, pas des cas de négligence enfin si c'est aussi des violences d'ailleurs. Comment vous expliquez le comportement de ces gens là ? Quelle analyse vous en faites ?

Alors... C'est compliqué moi je pense que la violence n'est pas préméditée c'est comment dire des gens qui pettent un câble quoi. Parce que j'ai eu plusieurs fois ce genre de cas par exemple quelqu'un qui arrive plus à gérer son animal. L'animal est très... Comment dire très mentalement très fort parce que les chiens ils nous testent beaucoup au niveau du mental et si la personne elle a un comportement elle même un peu active un peu violent dans sa tête et bien tout de suite il s'en prend, il va voir son animal comme un adversaire. Je pense à ça parce que j'avais eu une histoire avec un mec qui était... Vraiment une grosse patte. Lui même était assez costaud c'était un grand sportif. Et il avait pris ce chien et en fait le chien avait un mental très fort et le chien le provoquait. Par exemple le chien faisait pipi dans l'appartement donc il prenait le chien, il le secouait tout ça en disant non et il lâchait le chien et le chien montait sur le canapé et pissait devant lui mais en le regardant dans les yeux. (*bichette*). Et il l'avait tapé, as massacré mais il l'avait vraiment battu fort le chien. Les voisins avaient appelé à toutes les. On a été obligés d'aller chez eux pour voir ce qui se passait et finalement on a dut récupérer le chien, il valait mieux parce que... Par exemple je pense à celui qui avait accroché son chien là... Parce que lui c'était.. Enfin ça reste toujours pas prémédité hein ! Le chien avait mordu son fils et de rage il avait pris le chien l'avait attaché derrière sa voiture et était parti à fond la caisse (*quelle excellent idée !*). Vous voyez c'est pas prémédité mais là il faut avoir une case en moins je veux dire pour faire un truc comme ça. Une autre fois c'était un qui avait essayé de pendre son chien mais pareil parce qu'il avait mordu sa fille. Il a essayé de pendre le chien mais heureusement il n'a pas réussi et les voisins l'ont vu. En urgence la police est arrivée assez rapidement quoi. Donc je pense que c'est un problème psychologique par rapport au rapport qu'on a avec les animaux. Parce qu'en on prend un animal en général c'est pour se tenir quoi ! On aime les animaux, on prend un animal, on s'en occupe et tout mais dès qu'on est face à un animal dominant, là il faut savoir gérer le chien. Et je pense que ces gens là sont pas prêts à savoir. Et ces gens commettent des actes de cruauté. Les personnes perdent tous leurs moyens et agissent avec le chien comme si c'était un ennemi. J'ai un peu l'impression que ça marche comme ça avec des gens. Et il y a ceux qui malheureusement font de la maltraitance sans s'en rendre compte. Ils le sortent pas, ils partent en vacances et ils le laissent, ils font pas attention quoi ou ils donnent les clés à quelqu'un qui ne vient pas. Voilà quoi, ce genre de comportement c'est pas très responsable mais en même temps ils sont pas... Il y en a beaucoup en été ce genre d'intervention. Ils donnent les clés à quelqu'un tu passeras voir le chat ! Et la personne elle passe ou elle passe une fois par semaine. On rencontre des drames comme ça. ça c'est vraiment des... Enfin c'est pas très sérieux quoi. Moi si je confie mon animal j'appelle quoi (*bien sur ! Comment ça va ?*). Pas tous les jours peut être mais au moins tous les 2 3 jours. Il y a plein de cas quoi c'est vrai qu'il y a plein de cas que.. Pourquoi les gens en arrivent là ?

Est ce que ces expériences elles ont modifié la vision que vous aviez de l'humain avant de commencer ?

De l'humain ? Non pas vraiment. Je pense pas. Je pense pas parce que je me suis toujours, je prends toujours assez de recul par rapport aux situations quoi. Quand je vois des choses... Bon oui sur le moment je me dis c'est pas possible quoi l'homme est capable de faire... Mais finalement après j'en reviens quand même. Quand je rencontre quand même la plupart des gens sont normaux, ils sont même plutôt sympas, ça me remet un peu.. Je prends pas mal de recul quoi. Ma vision sur l'homme non. Et puis j'ai été marqué aussi quand je suis arrivé à la spa au départ parce que je trouvais que les personnes elles avaient... Pas toutes hein mais certaines personnes étaient assez fondamentalistes disaient « ha mais moi je vois un enfant dans la rue je regarde même pas mais pourtant je vois un chien tout seul je vais tout de suite aller le sauver ». Il y avait cette.. Et moi je comprenais

pas je me disais quand même c'est pas parce qu'on travaille dans une association de protection animale qu'on doit avoir ce genre de pensée quoi de dire que les gens qui disent mais « moi non non l'animal c'est tout les êtres humains c'est n'importe quoi je suis déçu ». Beaucoup de personnes qui sont un peu déçues par l'être humain et qui se raccrochent aux animaux. Ces personnes là sont pas non plus très justes je trouve. Non mon regard sur l'humain n'a pas vraiment changé. Je pense qu'il est resté le même : il y a des gens bons.

Est ce que vous vous êtes déjà trouvé dans des situations où clairement il fallait intervenir mais où vous étiez gêné par la réglementation, par la...

Oui. Alors au début quand je suis arrivé au début je me gênais pas de la réglementation. C'est à dire que s'il fallait casser une porte je cassais une porte. Quand je savais qu'il y avait un chien à l'abandon dans un appartement depuis 8 jours ou un chat, il fallait casser la porte, je le faisais. Mais on a eu. Enfin moi personnellement je n'ai pas eu ce genre de problèmes mais j'ai des collègues qui ont eu des problèmes quoi. Et ceux qui sont rentrés dans des cours. Il ont été poursuivis et pourtant il fallait intervenir quoi on ne pouvait pas attendre c'était dans le cadre de l'urgence quoi. Moi personnellement j'ai pas rencontré mais maintenant je dois dire que... De toutes façons ça ne sert pas vraiment l'association parce que finalement on se retrouve trainé en justice et tout donc... Je me dis que non vraiment il faudrait vraiment que ce soit le cas de force majeure pour refaire ça quoi. Je le referai plus maintenant, j'attends, je suis obligé d'appeler le commissariat. En tous si je dois rentrer quelque par il faut qu'il soit là, même dans une cour je rentre plus comme ça en violation de domicile quoi. J'attends qu'il soit au moins présent pour être témoin que je ne suis pas rentré tout seul. c'est sur que ça fait perdre du temps. Moi ça m'a jamais trop gêné, j'ai pas perdu un animal à cause de ça c'est à dire un animal même qui était très très mal en point on a réussi quand même à le sortir parce qu'on a fait bouger le commissaire pour qu'ils interviennent rapidement et tout mais... Non maintenant je préfère réagir plutôt dans la réglementation quoi. Je pense qu'à une époque on y arrivait et encore je vous dis c'était un cas sur deux quoi. On avait le retour derrière qui arrivait : soit le propriétaire déposait plainte soit il y avait... Et en fait on gagnait pas. On gagnait pas parce que même si on retirait l'animal et tout il fallait leur rendre. L'un dans l'autre on s'est dit qu'il valait mieux gaire sous la réglementation. Mais c'est vrai que parfois c'est un peu un frein parce que les policiers n'arrivent pas toujours tout de suite.

Ils viennent au moins en général ?

Ouai ils viennent, ils viennent. Parfois ils nous font un peu poireauter tout ça mais (*rires*). Je me souviens de même une fois il y avait une histoire c'était un chat qui était abandonné dans un studio. On avait été appelé le matin parce que ça faisait au moins 8 jours que le chat était tout seul. Les voisins étaient surs d'eux quoi c'était une jeune fille qui était partie en vacances. C'est le moment où il fallait vraiment respecter un peu la réglementation donc on a appelé le commissariat et tout ils nous ont dit on a des interventions mais on vient. Donc attendez nous on vient. On a attendu on a attendu toute la matinée, l'après midi et puis là l'après midi je me suis dit non c'est pas possible quoi il faut qu'on fasse quelque chose. Et en fait on a réussi à ouvrir la porte en forçant un petit peu parce qu'en fait on a vu que la porte en bas ça bougeait. Donc on a essayé d'écarter pour que le chat sorte comme ça on n'était pas rentrés mais en fait on a tellement forcé que la porte s'est détachée (*oups, rires*) juste au moment où les policiers sont arrivés. Bon ils ont été sympas ils ont rien dit. Ils ont dit bon pas grave on a l'animal. Ils ont refermé et tout mais ils nous ont un peu fait la morale quoi. Non parfois c'est vrai qu'il faut être patient quoi. En général ils bougent et puis ça change. je me

souviens une fois aussi il y avait dans un immeuble à Paris, ça se passait au 10ème étage, un immeuble de 15 étages. Pareil il y avait un animal abandonné depuis x temps. Et en fait on savait que la personne ne reviendrait pas. Parce qu'elle était partie et elle avait eu un accident et elle était hospitalisée donc on savait que de toutes façons elle ne reviendrait pas et le chat était seul depuis je ne sais pas combien de temps donc il fallait vraiment sortir le chat. Donc on avait appelé au début le commissariat ne voulait pas venir et j'avais appelé les pompiers et finalement je suis tombé sur un commandant de pompiers à qui quand j'ai expliqué la situation, je leur ai dit écoutez-moi je suis sur l'affaire depuis ce matin j'essaye par tous les moyens de sortir le chat et je n'y arrive pas. Vous êtes mon dernier recours. Si vous vous dites non ben là je ne vois pas ce que je peux faire d'autre quoi. Donc il a appelé le commissariat, il a dit moi je vais envoyer des hommes sur place et du coup le commissariat est intervenu, ils sont venus, les pompiers sont venus, ils sont monté en rappel, ils sont descendus en rappel ils ont cassé le carreau, ils ont récupéré le chat et ils me l'ont donné par la porte.

Le chat a du se faire une belle frayeur en voyant arriver ces gens en uniforme en plus !

Oui (*rires*) mais là c'était important parce que le chat c'était vraiment limite

Ben il devait être demi déshydraté et demi mort de faim quoi

Il était... Mais c'est résistant un chat, vraiment résistant.

Vous vous êtes déjà retrouvé en danger dans le cadre de vos enquêtes ?

Oui une fois oui, plusieurs fois. J'ai été une fois menacé avec une arme dans un camps de roms là, non pas un camp de roms, un camps de gens du voyage. Je suis rentré dans le camps pour aller voir les chiens parce qu'on m'avait signalé qu'il y avait des chiens en mauvais état et tout ça et quand je suis entré un gars est venu devant moi et a sorti un pistolet. Je ne sais pas si c'était un vrai pistolet ou quoi mais... Il m'a braqué, (soupir) j'étais, je ne savais pas. Je me dis est ce que c'est un vrai pistolet, est ce que c'est pas un vrai, on se pose la question de savoir quoi ! Comme le gars il avait une cagoule était...comme ça quoi (*il mime un geste de braquage*). Moi je suis resté comme ça mais vraiment au moins 10 minutes quoi. Puis finalement un gars est sorti d'une caravane et puis qui a, s'est mis à gueuler quoi. Le gars est parti.

Et une autre fois c'était dans un appartement, alors le gars il avait pété un câble soit disant parce que son amie était partie et il avait séquestré un chiot. Voilà c'était l'histoire (*rires*). On m'envoie là bas, je vais voir, je sonne et le gars il ouvre la porte avec un fusil mais avec des yeux de fou quoi. Et là j'ai eu super peur, là je me suis dit il va me tirer dessus quoi. Et j'aurais rien pu faire parce qu'il a ouvert la porte et déjà il avait le fusil comme ça (*il mime un geste de braquage*). J'étais bloqué, j'étais là (*il est bras ballants*). Et puis finalement on s'est regardés, je lui ai dit mais pourquoi vous me menacez ? On se connaît pas et tout ça et au début il était vraiment furieux quoi puis c'est descendu un peu, c'est descendu c'est descendu et finalement je suis parti avec le chiot. Le chiot il l'avait attaché (*il rit nerveusement*) à la table. Et puis on a discuté, je suis rentré avec lui on a discuté. J'ai discuté avec lui on a parlé... Longtemps ! Au moins une bonne heure. Puis finalement je lui ai dit mais le chiot il a rien fait, c'est pas sa faute. Et je lui dit votre amie elle reviendra pas parce que vous séquestrez son chiot. Ça sert à rien. Et finalement il s'est un peu rendu compte que c'était n'importe quoi. Et il a dit écoutez si vous me jurez que vous n'aller pas

l'euthanasier. Je lui ai dit bien sur je ne fais pas tout ça pour euthanasier le chiot. Je le prends et je l'emmène à la spa. Il m'a laissé partir avec.

Et une fois aussi c'était un alors ça c'était assez particulier aussi, c'est un maître chien mais alors un super professionnel mais vraiment. Il y avait un signalement comme quoi il maltraitait ses animaux mais moi je ne savais pas qui c'était. Donc j'arrive là bas un matin vers 10h, 9h le matin je ne sais plus. J'arrive, je sonne, le gars il ouvre la porte il était en habit de travail avec son truc noir. Il me dit, je me présente, je lui dis qui je suis, pourquoi je suis là et il me dit bon ben rentrez. Je rentre, il ferme à clé et puis il siffle et je vois 2 rottweilers qui arrivent mais alors des monstres quoi. Et il fait un signe comme ça, les chiens ils s'assoient en face de moi et ils me regardent. Il me dit voilà maintenant vous allez me donner le nom de la personne qui a fait le signalement contre moi sinon je lâche les chiens sur vous. Au début mais je me suis pris d'une panique (*vous m'étonnez !*) et puis à un moment donné mais vraiment je me rappelle j'étais debout et les 2 chiens étaient en face de moi, je me suis assis sans qu'il me demande, je me suis assis, j'ai regardé les chiens, j'ai regardé le gars et je lui ai dit déjà je ne sais même pas le nom de la personne. Bon en vrai je l'avais (*oui mais dans ces cas là on ne sait pas*) exactement (*rires*). Je ne sais même pas qui c'est, nous on nous donne pas le nom des personnes on va juste voir les personnes à voir donc je pourrais pas vous le dire donc après c'est à vous de voir mais je remarquais une chose c'est que l'appartement était nickel, les chiens étaient nickels, vraiment, le gars sur lui était bien et tout je me suis dit il bluffe ! Enfin il me menace parce qu'il doit être excédé mais je pense pas que ce soit un taré. Il a pas bougé le gars il est resté debout les 2 chiens en face de moi, moi j'étais assis. J'essayais de pas avoir peur parce que je me disais que si j'avais peur les chiens allaient le sentir et ça allait les éviter. Et puis ça a duré comme ça je ne sais pas moi 10 minutes. Et à un moment donné il m'a regardé et il m'a dit vous voulez un café ? (*rires*). ça ça m'est arrivé 2 fois. Une autre fois c'était chez un autre maître chien mais alors lui j'ai eu peur parce qu'il était vraiment taré quoi. Il m'a fait rentrer pareil, il m'a enfermé à clé alors lui j'étais pas tranquille parce qu'il y avait des bouteilles d'alcool partout et lui il avait au moins 5 chiens. Il avait du rottweiler, il avait du berger, tout ça. Et pareil il me dit je lâche les chiens sur vous. Et en plus il avait un fusil (*rires*). Il y avait des photos avec des drapeaux Front National et tout ça. Et là j'ai vraiment flippé (*rires*) mais heureusement ce jour là j'étais pas seul j'avais mon collègue qui était dans la voiture et je lui avait dit. Parce qu'on nous avait prévenu qu'il était.. Je lui avait dit si tu nous voit pas descendre au bout de 10 minutes appelle les flics quoi. Du coup le commissariat est arrivé pour me sortir de là parce que je crois que j'étais mal barré.

C'est impressionnant quand même le nombre de... Vous êtes pas le premier à me raconter ce type d'histoire, en particulier avec des armes à feu !

Et puis il y a les menaces dans les cités, ça ça arrive souvent. Mais encore maintenant c'est moins parce que c'est l'époque des pitts là. Là on a eu des problèmes parce qu'ils les mettaient dans les caves tout ça et quand il fallait descendre à la cave... On s'est retrouvés plusieurs fois avec des bandes parce qu'ils mettent les chiens dans des caves et ils font de la reproduction. Et il y en a qui surveillent parce qu'ils font de la daube des trucs comme ça et ils surveillent quoi. Alors là quand t'arrives là bas c'est mauvais quoi. Là c'est mauvais parce qu'ils sont... Mais bon c'est pareil quoi c'est... Mais c'est vrai que ça fait toujours peur quoi parce que ça peut partir de rien, rien du tout. Plusieurs fois on a du partir en courant de cités comme ça parce qu'il ne fallait pas rester quoi. Mais quand on va au commissariat ils nous disent mais pourquoi vous allez là bas ? Passez d'abord chez nous ! Mais on ne va pas chaque fois qu'on a un truc passer chez eux et puis là on ne savait pas, on ne savait pas que la cité craignait.

vous êtes pas informé de...

Non ! Que la cité est chaude quoi ! C'est qu'une fois même on a été c'était dans NOM DE LIEU et l'endroit était sous surveillance de la police et on devait aller voir un gars qui avait 2 chiens et le principal dealer c'était lui.

C'est sûr que ce serait sympa de vous le dire ce genre d'intervention

On est arrivés, heureusement que le gars ne s'intéressait qu'à son business. En plus ses chiens ils étaient bien quoi mais je pense que les gens avaient signalé parce qu'ils en avaient peur. On est intervenu le vendredi après midi, on a rencontré le gars, on a vu les chiens. Bon les chiens on avait rien à dire quoi ils étaient bien, nourris à jour de vaccin, tout nickel quoi. Et le samedi il y a eu la descente de police et ils sortaient tout : la drogue les armes tout était dans les caves.

Ben il y a peut être un manque de communication sur ces quartiers là. Il faudrait peut être une carte que la police pourrait vous transmettre et mettrait à jours.

Maintenant on fait gaffe parce que déjà on est intervenus beaucoup avec des policiers sur les cités pour récupérer des chiens dans des caves. Un commissaire nous racontait qu'ils nous avaient dit de venir avec lui. On faisait des tournées des cité et il y avait 3 compagnies de CRS et tout. On rentrait on allait voir les caves on cherchait et on sortait les chiens. Si on a ce genre de problème, quand on va les voir ils nous disent de ne pas y aller directement quoi. D'aller au commissariat d'abord.

En général vous travaillez en binôme ?

Non plus souvent seul sauf s'il y a un problème parce que parfois c'est lourd une semaine tout seul. Parfois on voit pas grand monde. On tourne, il n'y a personne, on rencontre pas les gens donc parfois c'est un peu lourd donc tourner un ou deux jours avec un collègue ça change les idées.

C'est pas difficile au quotidien ? Vous avez pas des moments d'essoufflement peut être ?

Si je suis un peu essoufflé. (*silence*) J'ai beaucoup donné au départ j'ai vraiment beaucoup donné mais maintenant je freine beaucoup beaucoup. Et puis c'est... Je veux pas justement, la questions que vous m'avez posée tout à l'heure sur le regard sur les gens, j'ai pas envie quoi d'en arriver à trouver que tous les gens sont fous, tous les gens sont malades et tout ça. Et souvent malheureusement nos enquêtes... Quand on va chez les gens il y a un problème quoi. Quelque soit le problème. Il y a toujours quelque chose et quand on rencontre des gens qui ne sont pas toujours...

Ben disons que les foyers où tout va bien justement cela vous ne les voyez pas

rires nerveux

Et puis parfois même c'est des problèmes de voisinages mais sinon tout va bien. On voit des personnes intéressantes aussi. On échange ils apprennent des choses. Même sur les

animaux. Mais à une époque on faisait beaucoup des NACs mais c'est en train de passer de mode.

Je suis allé chez un gars chez qui il y avait 250 rats une fois

[...]

Annexe 14

Entretien inspecteur 6

ça fait combien de temps que vous exercez ?

Alors au service enquête ou à la NOM D'ASSOCIATION ?

Au service enquête

ça va faire 3 ans

C'était quoi vos motivations vos espoirs quand vous avez commencé ?

Sauver des animaux (il est gêné) simplement lutter contre la maltraitance, les actes de cruauté, trafics d'animaux. Que ce soit pas que chien ou chat, ça concerne chevaux, chèvres, bovins, tout, les moutons

Vous avez eu affaire à quels types de maltraitance

Ouh ! Avec le GIPN, J'ai eu une personne qui a coupé la tête de son chien à la machette, des égorgements de chiens devant nous... Mais ça c'était surtout des personnes touchées psychologiquement, elles n'étaient pas toutes seules dans leur tête

C'est comme ça que vous interprétez le comportement extrême de ces personnes ?

Ouai ouai, des personnes qui sont vraiment, comment dire ça (il hésite) qui ont des problèmes privés mais nous on n'est pas là pour les gérer, On est pas là pour gérer leur vie personnelle. Nous à partir du moment où il y a maltraitance animale et qu'il y a des faits avérés et des preuves, eux pour eux ils n'ont jamais fait de mal, que ce soit le chien brûlé avec des cigarettes, le frapper avec des bouts de bois ou des battes de base ball ce n'est pas de la maltraitance pour eux mais du dressage donc voilà. Quand on leur montre par A + B avec les forces de l'ordre que leur chien va être retiré soit ils ont des problèmes psychologiques soit c'est vraiment le désespoir quoi, parce que voilà « vous ne le prendrez pas, il ira pas à quelqu'un d'autre ». Donc là parfois ils égorgent le chien. Souvent on arrive à les sauver, on a une bonne formation sur le premier secours animalier donc on sait faire des points de compression et tout ça. Les plaies à la gorge c'est plus compliqué. Parce qu'on doit le tenir. Quand on est tout seul sur une intervention c'est pas facile Soit on demande au policier de porter le chien le temps d'atteindre la clinique vétérinaire la plus proche, soit malheureusement et bien le chien décède avec nous quoi.

Ce sont ces interventions là le pire pour vous ou il y quelque chose qui vous a vraiment marqué ?

(il soupire) non le pire ça a été une intervention à NOM DE LIEU dans le NOM DE LIEU ben le chien est mort devant nous, on lui avait coupé la tête. Ça c'est toujours parce qu'on voit l'animal qui à un moment donné qui est content de vivre et qui d'un seul coup perd la vie. Enfin il tombe, d'un seul coup il tombe alors qu'il bougeait, c'est normal c'est les nerfs mais c'est un peu choquant. Après le plus choquant souvent c'est les personnes qui maltraitent dans quelles conditions elles vivent et comment elles vivent avec leurs enfants aussi. J'ai un

cas là où je suis allé chercher 7 chiens et quand on est entrés dans la maison il y avait des excréments sur 2 cm de sol de partout, de la pisse partout, du bordel partout. La personne avait la maladie de Diogène donc c'est qu'elle gardait toutes ses ordures. Il y avait un enfant de 2 ans qui vivait dedans, dans la maison. Là c'est un peu plus choquant parce qu'on reste humain. L'animal ok, l'animal ok bon les animaux vont bien mais comment ces personnes là peuvent vivre avec des enfants en bas âge dans de telles conditions. C'est ça le plus choquant mais ça on en fait souvent donc maintenant... Au début c'était choquant quand j'en faisais. Maintenant on va dire que c'est la routine (*sourire triste*). Quand on voit ça maintenant on n'est plus choqué.

Vous avez eu besoin de vous "blinder" un petit peu ?

Sur la maltraitance animale oui, parce que moi qui aime beaucoup les animaux, de leur mettre des coups de pieds... Après je ne dis pas, l'humain ça fait toujours partie de... Enfin noter réflexe à nous c'est c'est humain. L'humain qui part qui met une gifle au chien ça arrive mais les gens qui prennent des bouts de bois ou qui laissent attaché le chien sans eau, sans nourriture, sans abris sans rien livré à lui-même et qu'on me répond « oui mais à la base ils sont sauvages ». Je suis d'accord mais maintenant ils ont été domestiqués. Il y a 500 ans, il y a 100 ans si vous voulez mais aujourd'hui non. Beaucoup de personnes n'arrivent pas à comprendre que les animaux ont des droits.

Votre vision de l'humain a changé depuis que vous exercez ?

Oui elle a empiré (*rires*) Pour moi l'être humain est le plus gros prédateur sur terre. On tue, on vole, on fait tout ce que les animaux ne font pas. On va croire que je suis vachement euh... Que je suis dingue dans ce que je dis mais non

Non non pas du tout

Pour moi un chien qui mord n'est pas un chien dangereux. Après il y a des niveaux de dangerosité chez un chien. Un chien on va le déranger dans son panier pendant qu'il dort il mord un enfant il mord quelqu'un... Si on nous dérangeai nous on sauterai sur lui. C'est juste que lui il n'a ni la parole ni les gestes, donc il mord. Leur seul moyen de défense c'est la mâchoire et ça on ne pourra jamais leur enlever. C'est comme un éléphant qui défend son petit. Il charge, il sait la force qu'il a. Il sait que s'il continue il va vous écraser. Souvent il s'arrête, pour faire comprendre. (*rires*). Si on ne comprend pas il charge (*rire*) C'est vrai tout ce que je vous dis hein !

Je vous crois, j'ai déjà vu un éléphant qui charge et qui suggère d'aller voir ailleurs et c'est très clair comme message.

Comme un chien, quand on le suit et qu'il se met face à nous c'est pour nous faire comprendre qu'il ne veut pas qu'on s'approche de lui ou qu'on est dans son cercle

Au contraire c'est plutôt qu'il est bien dans sa tête s'il communique

Voilà. Après il y a des chiens nous sur les saisis qui nous chargent. Pareil on a eu des formations où euh on les appâte avec de la nourriture donc les chiens prennent confiance en nous en se disant "ha ben tien il ne me veut pas de mal lui, il me donne à manger au lieu de me frapper". Souvent lors des saisis cela change tout.

Oui c'est aussi ce que l'on fait en clinique quand on a affaire à des animaux un petit peu agressifs, un petit peu inquiet. ça se comprend, ça fait peur les cliniques vétérinaires.

Ha oui, pour moi dans le contexte le chien ne sait pas qu'il va dans une clinique vétérinaire. Mais il y a une façon de l'emmener. Il y a des personnes qui le sortent, le chargent, le traînent dans la salle et le chien n'a pas le temps, il ne comprend pas. Comme certaines personnes qui adoptent en refuge : le chien il sort de son foyer, puis il est dans une fourrière dans le cas d'un animal abandonné, donc déjà il y a un contexte où il n'arrive pas à se comment dire à s'acclimater à son nouvel environnement. Alors il passe d'une maison à une fourrière où il est dans un chenil puis dans un refuge, là il y a beaucoup de gens, beaucoup de chiens, y a des gens qui viennent s'en occuper et après il passe dans une nouvelle famille. Donc souvent il y a un mois de délai, il faut un mois pour que le chien s'adapte à la situation. Quand moi j'étais en refuge on faisait des placements où il fallait expliquer aux gens que le chien passait de son foyer à la fourrière, de la fourrière à chez nous, puis de chez nous à chez vous. Il faut compter 2 à 3 semaines pour s'acclimater. Quand les gens savent ça, ça se passe bien mais quand tout de suite ils le promenaient le lendemain et que c'était assis, coucher, pas bouger, reviens là... C'est sûr que ça se passe mal avec le chien. Donc ils ne sont pas débiles non plus, c'est parfois un temps d'adaptation.

Oui ça me paraît légitime comme demande (rires)

Mais pour les personnes ce sont des animaux et les animaux n'ont pas de cerveau, ne réfléchissent pas, ne pensent pas, ne prennent pas le temps de s'adapter

C'est la majorité des gens que vous avez rencontré ça dans le cadre de vos enquêtes, des gens qui justement avaient une vision de l'animal...

Non parce que des fois, souvent on a... Allez sur 100 enquêtes on doit avoir 35, 40 voir 50% de vrai maltraitance et le reste c'est soit des personnes qui n'y connaissent rien et qui ne s'avent pas s'en occuper, donc là nous on est là pour conseiller. Nous notre métier d'inspecteur à la spa c'est pas que de faire de la répression. Si une personne n'a jamais eu d'animaux et ne sait pas comment le gérer, souvent ils ne savent pas qu'il faut l'emmener chez le véto. Pour eux le véto c'est une fois par an pour les vaccins mais quand le chien se fait piquer par une abeille et fait des plaques... Je ne me souviens plus du nom... Non non, quand le chien a un truc c'est comme nous quand on est malade on va chez le médecin. Les chiens c'est pareil quand ils ont un truc on l'emmène chez le docteur. Ça c'est 25% et le reste c'est des règlements de compte de voisinage. Des gens qui s'engueulent entre eux et qui n'arrivent à rien donc ils se disent on va essayer avec les animaux, la spa est là pour ça 30 million d'amis est là pour ça. Mais je ne vais pas vous faire le tour de toutes les associations de protection animale.

Et quand on arrive et qu'il n'y a pas de maltraitance et qu'on se rend compte que c'est un problème de voisinage nous on n'est pas là pour ça. Nous on n'est pas là pour régler ça. Moi je suis là que pour les animaux. Quand on retire les animaux les gens me disent "je me suicide". Je suis devenu un peu dur depuis que je fais ce métier. Je me dis, Moi vous vous suicidez c'est pas moi qu'on va appeler, moi je viens pour l'animal. C'est un peu cru ce que je dis mais je met de côté la personne.

ça arrive que ça vous pose des cas de conscience de type de situation justement?

J'ai eu un cas de conscience à NOM DE LIEU sur une saisie où là c'est pas facile parce qu'en faisant se déplacer la mairie et la police nationale et judiciaire. A la base pour saisir un chien enfermé H24 maigre, sans eau ni nourriture 24 heures sur 24 7 jours sur 7 sur un balcon dans sa pisserie dans sa merde, vent pluie, neige, gel. Il y était tout le temps. Donc nous on a été le saisir et au moment où la police rentre puis nous dit vous pouvez rentrer saisir l'animal, moi je passe dans le salon et après dans le balcon, moi je vois un enfant de 2 ans. Pourtant la maison était propre, c'est juste qu'ils négligeaient un labrador. Ils le laissaient à l'abandon. Le mari il s'en foutait, la femme elle s'en foutait. Mais en fait, le gamin moi quand je passe il était dans son trotteur, il avait quoi un an, un an et demi. Il lève une nappe en passant sous la table et en fait il y avait des carrés de shit et le gamin il les mettait en bouche pour se faire les dents. Moi à la base c'est pas mon boulot mais l'enfant qui fait ça c'est dangereux. Donc j'ai dit au policier vous avez vu ce que j'ai vu ? Il me dit non, l'enfant il est en train de manger des pains de shit. Donc on retourne dans le salon et on a démantelé un trafic de stup dans l'immeuble où on était et là on a prévenu l'ADAS le temps que les parents soient en garde à vue. L'enfant d'un an et demi donc l'ADAS vient pour récupérer l'enfant d'un an et demi mais quand on descend avec les animaux, les personnes et tout ça, il y a une personne avec un enfant qui montait et qui parlait aux vieux chez qui on venait de saisir et qui demande pourquoi ils sont emmenés. Là c'est son jour de garde, leur premier enfant qu'on leur a déjà retiré.

Donc là on se dit "oua c'est... Donc là j'ai détruit une famille ou séparé une famille. Est ce que j'aurais du me taire ou est-ce que la police l'aurait vu mais là elle n'avait rien vu. Mais je ne pouvais pas rester sans rien dire

Donc après on se blinde on se dit et si on n'avait rien fait, il se serait intoxiqué il serait mort

Son développement cérébral ne serait peut-être pas allé jusqu'au bout de son potentiel (rire)

Il Soupire

Vous vous êtes déjà retrouvé dans une situation ou du fait de la réglementation vous étiez un petit peu coincé

Oui cela m'arrive souvent. Quand les forces de l'ordre ne veulent pas se déplacer on n'a aucun moyen de donner des contraventions. Donc la personne on vient une fois, quand on vient la deuxième fois et que la personne n'a pas fait les changements demandés on ne peut pas sévir. Donc on appelle les forces de l'ordre mais parfois ils s'en foutent des animaux.

ça arrive souvent ?

Tous les jours. Après on arrive à créer des liens avec certains officiers où on se débrouille pour les faire déplacer comme le commissaire de NOM DE LIEU qui a notre numéro de téléphone et qui m'appelle dès qu'il y a un cas de maltraitance animale. Il y a aussi NOM DE LIEU où le commissaire intervient. Et c'est souvent dans des zones où c'est bien craignos où on vient. Où il y a des cités un peu sensibles, souvent c'est ces commissariats qui se déplacent.

C'est assez paradoxal, on s'attendrait à ce qu'ils aient autre chose à faire

Bah non ils se déplacent, voilà je sais qu'à NOM DE LIEU et à NOM DE LIEU si j'appelle en leur disant voilà j'ai une situation, j'ai deux ou 3 patrouille qui arrivent de suite. Soit il y a le commissaire soit il y a l'OPJ. Ils viennent toute de suite et ils ont le droit de rentrer, ils ont une réquisition du procureur et on fait ce qu'on a à faire. Souvent c'est des cités un peu sensibles alors ils nous demandent de venir un jour où il sont plus disponibles, soit le lendemain soit le jour d'après. Ça leur donne le temps de se poser et de faire venir plus de monde quand le quartier est un peu chaud. Là où on a le plus de mal c'est NOMS DE LIEUX où le procureur ne nous suis pas. On a les commissariats qui nous suivent, même si on n'a pas créé de lien avec eux on les appelle ils viennent. Puis ils appellent le procureur et qui leur dit « ben non »... Pour des animaux je ne vous donnerais aucune autorisation pour rentrer. C'est quoi le but ?

Qu'est ce qui vous, enfin comment vous faites quand vous êtes tout seul ?

Je ne peux rien faire. On a aucun droit nous. On en parlait avec nos supérieurs de voir pour nous assermenter sauf que ben apparemment c'est plus compliqué que ça. On ne peut pas nous assermenter comme ça. Au moins nous ce qu'on voulait c'était nous assermenter sur le fait de pouvoir délivrer des PV, ça évitera aux forces de l'ordre de se déplacer et puis pouvoir contraventionner. Parce que quand vous expliquez à une personne : Là en gros je peux, ne pas faire du zèle mais là vous en avez pour 2000€ d'amande. Sois-vous changez vos conditions soit vous aurez 2000€ d'amande. Souvent ça fait jouer la balance alors que maintenant ils nous disent "vous pouvez faire quoi" 'ben rien'

Oui vous n'avez aucun moyen de pression

Aucun. Quand on est... On est de plus en plus sollicités par les forces de l'ordre, que ce soit pompier, gendarmerie, police. Quand on nous appelle, qu'on est dans le NOM DE LIEU et qu'on nous dit qu'il faut venir en urgence dans le NOM DE LIEU et qu'il y a de la circulation ils nous disent de mettre notre gyrophare. Je vous explique on ne peut pas faire ça. ha bon mais pourtant vous êtes dans la protection animal ! Oui mais l'état ne nous délivre pas ça. Après ça nous aiderai mais je comprends qu'ils aient peur qu'il y ai des excès. Quelqu'un qui met son gyrophare pour venir plus vite au boulot tout ça. Moi je sais que je ne le ferai pas mais bon... Mais voilà sur une urgence c'est vrai que ça peut servir.

Il y aurait toute une réglementation à changer sur vos droits à vous justement, il y aurait beaucoup de choses à faire. Si vous pouviez changer quelque chose dans la réglementation, qu'est ce que vous changeriez en premier, qu'est ce qui vous parait le plus urgent et qui faciliterai votre boulot ?

Être assermenté.

Qu'on soit assermenté, qu'on ne passe pas pour des guignols qui auprès des commissariats dès qu'on les appelle. Parce ce qu'on fait c'est qu'on constate les fait puis on va au commissariat où on nous explique qu'il faut qu'on dépose plainte puis que eux aille constater les faits. Même si leur explique que le chien est à l'article de la mort. Si on ne fait pas une réquisition, si on ne peut pas le retirer il va mourir. Donc le temps que vous fassiez votre enquête il sera mort le chien et on ne pourra pas poursuivre la personne qui est responsable. Ha mais oui mais bon vous n'êtes pas assermentés donc bon... On a d'autres dossiers donc... Et puis le dossier est jeté sur le tat des choses qu'ils vont à faire et voilà...

Ce doit être assez frustrant au quotidien

Oui mais après on arrive à trouver les bons mots donc quand on les conseille bien, quand on leur explique les textes de loi, que c'est pénal, que c'est plus contraventionnel là on peut aller beaucoup plus loin, ils peuvent faire une garde à vue tout ça. Là ça les intéresse plus. Ils se disent au final quand on saisit l'animal on fait une enquête rapide mais eux derrière ce qu'on cherche à faire nous c'est de sauver l'animal en faisant notre petite enquête rapidement et eux ils continuent l'enquête. Soit-ils convoquent la famille, soit ils convoquent les voisins pour avoir une explication

Et dans les cas où vous même vous ne pouvez même pas constater les faits, je pense par exemple à une propriété derrière les murs où personne ne vient vous ouvrir...

On laisse des avis de passage. Soit ils rappellent, soit le papier ils le prennent il le déchire. Puis on repasse et au bout de la 3ème fois on leur fait un courrier recommandé comme ça ils ne peuvent pas dire qu'ils n'ont pas reçu le papier. Cela nous permet aussi de demander une assistance policière derrière puisque que cette personne on est passés 3 fois il ne répond pas et on a envoyé un recommandé qu'on ne sait pas ce qui se passe derrière les murs avec les animaux. Donc on leur explique, il y a peut être rien mais souvent s'ils ne nous répondent pas c'est qu'il se passe quelque chose. En général là ils acceptent de se déplacer.

Oui vous êtes complètement dépendant du bon vouloir des forces de l'ordre

Tout à fait

Vous vous êtes déjà trouvé en danger dans le cadre de vos enquêtes ?

Oui c'est assez fréquent. Je me suis fait braquer. Au tout début, il y a 2 ans juste avant les attentats du 13 novembre donc en 2015, je m'étais fait braquer. J'arrivais dans des immeubles comme j'en vois tous les jours dans le NOM DE LIEU, je suis arrivé et là un mec a sorti un flingue et m'a dit "qu'est ce que tu viens faire là". J'ai dit « rien du tout » et je suis parti en courant en zigzag puis je suis parti et j'ai grillé tous les feux de la ville en me disant "oua c'est chaud". Je ne sais pas si c'était parce que je dérangeais un trafic de stupés ou s'ils avaient repéré la caisse de mon véhicule. Donc est ce que c'est pour l'animal ou pour le trafic de stupés... Je ne suis pas retournée leur demander (rires)

D'accord oui ça vous fait de sacrés aventures quand même !

Oui mon métier est assez, si on peut dire qu'il est dangereux mais il faut faire attention

Des gens violents, mis à part lui ?

Oui des gens qui nous bousculent qui nous insultent, on se fait caillasser sur les voitures.

c'est pas trop difficile au quotidien ?

A force on fait des burn out, on se dit bon on va ptet arrêter cette semaine out ce qui est cité, on va aller faire la campagne, c'est bien la campagne. Mais bon la campagne on peut tomber sur des chasseurs. J'ai un collègue qui est tombé sur un chasseur qui lui a tiré dessus. Quoi que la campagne est pire que la ville des fois. Mais maintenant quand on voit que c'est un

peu chaud on fait demi tour et on arrête la discussion avec la personne. On ne veut pas se prendre une balle.

Mais est ce que dans ces cas là justement, s'il y a bien des situations où il faudrait pouvoir revenir avec les forces de l'ordre c'est peut être là justement.

Ben moi quand je me suis fait braqué j'ai mis une semaine à en parler. Au début je n'étais pas bien, je me disais que je m'étais fait un film. Et quand je suis allé au commissariat que je leur ai donné l'adresse ils m'ont dit qu'il fallait venir tout de suite mais moi je voulais quitter la ville, j'avais peur d'être suivit. Après eux ils y sont retournés, ils constaté mais le chien allait bien. Après ils nous ont dit quand vous le sentez pas essayez d'appeler une patrouille mais n'y allez pas. Et puis des fois ils sont surpris que rien ne nous soit rien arrivé par ce que dans certains coins ils y vont avec les CRS quoi alors que nous on est tout seuls. Ce que les forces de l'ordre ne comprennent pas c'est qu'on travaille tout seuls. Je vais sur un enquête je suis tout seul. Ils nous disent mais c'est dangereux tout de même, s'il vous arrive quelque chose on ne peut pas le savoir ce qui vous arrive. On est pas fous, enfin certains si mais après a devient tellement une routine que...

Paradoxalement le fait que vous n'ayez pas le chapeau police doit aussi vous rendre service

Souvent ils pendant qu'on est de la police en civil (rires)

Nos camions c'est des Kangoo et sur le côté il y a des petites vitres pour les chiens qui sont derrière donc ils pensent qu'on st embusqués dedans pour surveiller ce qui se passe. Donc on se fait caillassés, insultés, surtout dans les cités.

Ils sont complètement banalisés vos véhicules ?

Oui

Est ce que ça aiderai d'avoir un gros logo dessus ?

Non non surtout pas, parce qu'on a besoin d'être discret. Si on a un gros logo spa ils sauront pourquoi on vient alors que souvent on passe devant la maison et on voit les animaux donc on s'arrête et on fait genre on est pas du tout sur les animaux. On jette un oeil et on prend 2-3 photos puis on repart. On ne pourrait pas avec un gros logo.

Donc non on n'a rien. Parfois on se fait passer pour la fourrière. Vu qu'on est en civil et qu'on a pas de locaux. « Vous venez pour quelque chose ? » Non non je viens chercher un chien errant. « ha non du tout, moi j'ai un chien chez moi », oui je l'ai vu le chien. Il fut un temps où on avait des logos mais finalement on n'en met plus.

Je vous remercie, vous voulez rajouter quelque chose ?

Non (rires) Je pense que j'en ai dit pas mal

Merci beaucoup

MARTIN Mélissa

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES MALTRAITANCES ANIMALES A TRAVERS L'EXPERIENCE D'INSPECTEURS DE PROTECTION ANIMALE

Thèse d'Etat de Doctorat Vétérinaire : Lyon, le 21 décembre 2018

RESUME : La question de la place de l'animal dans notre société a rarement autant été l'objet de débat que ces dix dernières années. Essais, documentaires et long-métrages abondent dans les médias et s'enrichissent sans cesse de nouvelles idées et pensées, témoins de l'intérêt renouvelé du public pour la question animale. Les associations de protection animale, actrices majeures dans le traitement de ces affaires, ne sont pas en reste dans le débat. C'est leur présence et leur rôle, moins médiatisés que celui d'associations militantes (mouvements végane ou animaliste, lequel a été représenté par un parti aux dernières élections législatives), qui nous intéresse dans ce travail.

Nous nous sommes intéressées aux délégués enquêteurs et inspecteurs affiliés à ces associations de protection animale, et qui n'ont, à notre connaissance fait l'objet d'aucune étude, ni française ni internationale. Notre but était de mener une première étude observationnelle qui servira de base pour de futures études sur cette catégorie particulière de personnes.

Nous avons articulé notre document en deux temps : la première partie est bibliographique : nous présentons tout d'abord l'encadrement juridique de l'animal puis tentons de définir les maltraitances animales, au cœur du travail des enquêteurs et inspecteurs, ainsi que d'expliquer l'origine de ces maltraitances et d'exposer les connaissances actuelles sur les personnes maltraitantes. Dans le dernier chapitre de cette partie bibliographique, nous évoquons les associations de protection animale françaises et le rôle des enquêteurs qui y travaillent ainsi que les difficultés psychiques auxquelles ils sont susceptibles de faire face dans le cadre de leur activité.

La seconde partie de notre travail est consacrée à l'étude observationnelle que nous avons menée à travers les interviews de douze délégués enquêteurs et inspecteurs de protection animale. Nous présentons dans un premier temps notre méthode ainsi que notre échantillon, puis nos résultats. Nous discutons ces derniers et proposons en conclusion quelques solutions aux difficultés rencontrées par les enquêteurs.

MOTS CLES :

- Animaux maltraités
- Animaux -- Protection
- Animaux -- Droit

JURY :

Président :	Monsieur le Professeur Jean-Louis TERRA
1er Assesseur :	Madame le Professeur Denise REMY
2ème Assesseur :	Madame le Docteur Véronique LAMBERT

DATE DE SOUTENANCE : Vendredi 21 décembre 2018